Le Monde

www.lemonde.fr

57e ANNÉE – N° 17528 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE -- SAMEDI 2 JUIN 2001 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Rave parties : contre le gouvernement, les députés du PS refusent de réglementer

BRUNO LE ROUX (PS), rapporteur du projet de loi sur la sécurité quotidienne, conteste, dans un entretien au *Monde,* la réglementation des fêtes techno – les rave parties – que le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, a fait adopter par le Sénat, mercredi 30 mai. Lors de la deuxième lecture de ce texte à l'Assemblée nationale, d'ici à la fin juin, il demandera la suppression de ces dispositions qui mettent la gauche *« en difficulté avec la jeunesse »*. Cette initiative prolonge la réflexion engagée par les députés socialistes, avec des experts de l'opinion publique, pour mieux comprendre les attentes des Français et pour préciser des thèmes de campagne. Parallèlement, Martine Aubry, Laurent Fabius et François Hollande préparent activement le projet du candidat et du parti pour 2002. La précampagne électorale est ouverte.

Lire page 6

Sida : venir au secours de l'Afrique

● Vingt ans après la première alerte, l'épidémie est devenue, pour l'ONU, une « catastrophe planétaire » ● L'Afrique est le continent le plus atteint ● Avec 4,7 millions, l'Afrique du Sud compte le plus grand nombre de malades au monde ● En visite officielle, Lionel Jospin appelle à la mobilisation des pays riches

LIONEL JOSPIN au Cap, en Afrique du Sud, et son ministre délégué à la santé, Bernard Kouchner, à Paris : la France a participé, jeudi 31 mai, à la mobilisation de la communauté internationale contre le sida sur le continent africain. Cette journée était presque une date anniversaire. Il y aura vingt ans, mardi 5 juin, qu'un centre médical américain publiait le premier bulletin traitant du syndrome qui, bientôt appelé sida, allait devenir l'épidémie la plus mortelle de l'histoire de l'humanité. Selon Onusida, programme spécialisé des Nations unies, le sida a, en moins de vingt ans, dépassé l'impact de certaines des maladies les plus mortelles comme la tuberculose et le paludisme. La pandémie, écrit Onusida, est devenue *« une catastrophe planétaire aux proportions colossales et sans précédent »*. Avec plus de 25 millions de personnes contaminées, l'Afrique est de très loin le continent le plus touché par le sida. C'est un traumatisme gigantesque qui a dépassé la simple crise sanitaire : il affecte l'économie, l'éducation, la sécurité. L'épidémie frappe les Africains dans les tranches d'âge les plus productives, entre 15 et 49 ans.

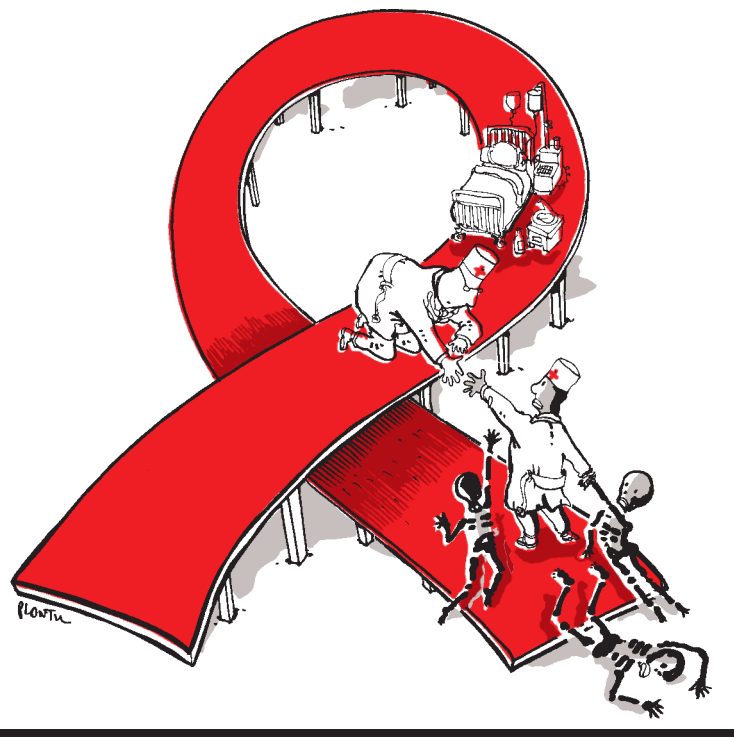

En visite officielle dans un pays, l'Afrique du Sud, qui compte le plus grand nombre de malades du sida au monde – 4,7 millions, un Sud-Africain sur neuf ! –, M. Jospin a appelé à faire de la lutte contre le virus une des priorités de l'aide publique internationale. Il a annoncé que la France contribuerait pour 150 millions d'euros pour trois ans au Fonds mondial multilatéral que l'ONU veut consacrer à ce combat. Il s'est félicité que les laboratoires commencent à admettre la nécessité d'autoriser l'Afrique à fabriquer des médicaments génériques, vendus bon marché, pour enrayer l'infection. A Paris, M. Kouchner a souligné que la France était suivie dans cette initiative par nombre de ses partenaires européens.

Lire page 2
et notre éditorial page 18

► www.lemonde.fr/sida

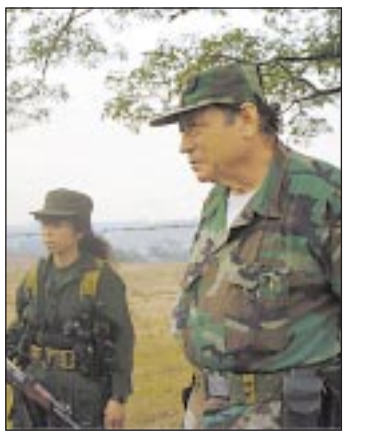

AP

PAR BERNARD-HENRI LÉVY

Les damnés de la guerre

4. Les maux de tête de Carlos Castaño

En Colombie, les révolutionnaires des FARC *(photo)* exploitent la drogue tandis que les milices fascistes des « paramilitaires » leur livrent une guerre sans merci. Au détriment des simples gens, pris entre deux feux. Quatrième épisode de l'enquête de l'écrivain Bernard-Henri Lévy sur les guerres oubliées : voyage dans l'enfer de la coca, entre malfrats et pantins. p. 14 et 15

Lutter contre l'insécurité routière

DE NOUVEAUX TEXTES destinés à renforcer la lutte contre l'insécurité routière entrent en application, vendredi 1er juin. Le bilan 2000 des accidents, qui a été publié jeudi 31 mai, fait apparaître une baisse du nombre de personnes tuées (7643 contre 8029 en 1999). Si l'on prend en compte le nombre de kilomètres parcourus, les autoroutes sont 4,5 fois plus sûres que les routes nationales. Jeudi 31 mai, le groupe Volvo a été mis en examen, en tant que personne morale, pour homicide et blessures involontaires à la suite d'un accident de la route qui a fait deux morts, en juin 1999, dans le Bas-Rhin. Une expertise a attribué la responsabilité du drame à une défaillance technique du véhicule.

Lire page 9

Le « capteur » Tillinac reprend du service aux côtés de Jacques Chirac

LORS de la campagne de 1995, c'est lui qui avait amené auprès de Jacques Chirac la demi-douzaine d'intellectuels qui théorisèrent la « fracture sociale ». Il nourrissait alors pour son candidat un amour sincère, un goût de romancier pour celui que tout le monde donnait battu, une camaraderie de Corrézien, une fidélité qui faisait sourire les snobs : avait-on jamais vu un bon écrivain chiraquien ?

Au soir de la victoire, il s'était trouvé *« attendri comme une midinette »*, et cet aveu l'avait classé dans la catégorie peu respectée des auteurs officiels de l'Elysée. Ce fut pourtant lui qui, deux ans et une dissolution désastreuse plus tard, écrivit publiquement – dans *Le Monde*, et avec les mots les plus durs – son *« désenchantement »*. Au sein de l'équipe présidentielle, on digéra mal sa description des *« haines recuites »* de la droite et de la *« macération névrotique »* au sein du Palais. Pendant trois ans, Denis Tillinac redevint le patron à plein temps de sa maison d'édition, La Table ronde, et se préoccupa de francophonie, ne voyant plus le président que çà et là, comme une dernière résurgence de sa nostalgie de 1995.

Le voici, pourtant, ressaisi par le virus chiraquien. Le voici visitant à nouveau le chef de l'Etat, le dimanche, dans ce bureau présidentiel qui lui *« noue chaque fois la gorge, avec son petit jardin étriqué que l'on aperçoit de la fenêtre »*, lui qui passe la moitié de la semaine dans sa vaste campagne corrézienne. *« On se rapproche de l'échéance, ce sera difficile de le faire réélire, alors j'ai envie de l'aider »*, dit-il. Denis Tillinac a donc renoué ces derniers mois avec tous ceux qui, en 1997, avaient provoqué son désarroi. Il revoit le secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin, et l'ancien premier ministre Alain Juppé, les adversaires de la belle époque, Edouard Balladur et Nicolas Sarkozy. Il a retrouvé la fille, Claude, l'épouse, Bernadette, et puis surtout ce président qui *« a eu la pudeur de ne pas* [lui] *faire remarquer que ce qu'*[il avait] *dit lui déplaisait »*.

Le voici de nouveau en *« capteur »* d'un chef de l'Etat virtuellement candidat, désireux de *« mieux comprendre les structures mentales du pays »*. Tillinac a dans l'idée de réunir autour du président *« des gens modernes, ayant une vision plus transversale »*. Lui qui affirme ne pas être de droite – *« D'ailleurs, je n'ai jamais vu Chirac dire qu'il était de droite »* –, lui qui continue de récuser les élites veut amener au président *« une génération nouvelle, parce que les quinquagénaires sont définitivement usés et que les plus brillants ont choisi la gauche »*. Croit-il donc Chirac capable d'accomplir dans un prochain quinquennat ce qu'il n'a pas fait en sept ans ? *« A vrai dire, je ne vois personne d'autre qui puisse être à la tête du pays,* dit-il de sa voix cassée. *J'ai beaucoup de respect pour Jospin, mais il est avant tout captif de la mémoire de la gauche, il n'a pas la mémoire de la France. »* Il ne se vit pourtant pas comme un adversaire des socialistes ou de leurs alliés. François Hollande, qu'il côtoie depuis vingt ans en Corrèze, est *« un type formidable »*, Noël Mamère fut un *« bon copain de Sciences-Po, à Bordeaux »* et, pour tout dire, il ne veut pas *« se lancer dans la critique d'un bilan gouvernemental qui n'est pas mauvais »*. Mais il a sans doute envie de retrouver la seule chose qui lui plaît encore dans le pouvoir et, pour tout dire, ne l'a jamais déçu : la saveur de la bataille.

Raphaëlle Bacqué

Lire aussi les points de vue, dont celui d'Arnaud Montebourg, page 16 et la chronique de Pierre Georges page 34

LE SEUIL

SCIENCES

Les artistes de la grotte Chauvet

Un fabuleux bestiaire de 350 animaux de douze espèces différentes, une Vénus, des impressions de mains : la grotte Chauvet, découverte en 1994 en Ardèche, commence à livrer ses secrets, de 30 000 ans pour les plus anciens. Menés par une équipe de scientifiques dirigée par Jean Clottes, les travaux font l'objet de la publication d'un livre richement illustré. p. 25

Un grand Palestinien

FAYÇAL HUSSEINI

DESCENDANT d'une des grandes familles palestiniennes de Jérusalem, Fayçal Husseini est mort brutalement, jeudi 31 mai, à l'âge de 60 ans. Il avait participé à toutes les batailles du nationalisme palestinien. Ses obsèques ont lieu, vendredi, sur l'esplanade des Mosquées.

Lire pages 5 et 12

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 602 - 7,50 F

Offre spéciale jusqu'au 30 juin 2001

REPRISE 35.000 F*

(5336 €*)

pour l'achat d'une Citroën récente XM

15.000 F* (2287 €*) pour l'achat d'une Citroën récente Evasion, Xantia ou Xsara**

10.000 F* (1524 €*) pour l'achat d'une Citroën récente Saxo

Reprise minimum de votre véhicule, quels que soient l'état, la marque et beaucoup plus si son état le justifie.

• FAIBLE KILOMÉTRAGE • GARANTIE 1 AN PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE • FINANCEMENT À LA CARTE • PRIX ATTRACTIF

CITROËN FÉLIX FAURE, *moi j'aime*
Fournisseur officiel en bonnes affaires

Paris 15e	10, Place Etienne Pernet	01 53 68 15 15
Paris 14e	50, boulevard Jourdan	01 45 89 47 47
Coignières (78)	74, RN 10	01 30 66 37 27
Bezons (95)	30, rue E. Zola	01 39 61 05 42
Thiais (94)	273, av. de Fontainebleau - RN7	01 46 86 41 23
Limay (78)	266, rte de la Noué-Port Autonome	01 34 78 73 48
Nantes (44)	7, bd des Martyrs Nantais - Ile Beaulieu	02 40 89 21 21
Corbas (69)	ZI Corbas Mont-Martin, rue M. Mérieux	04 78 20 67 77
Vitrolles (13)	Av. Joseph Cugnot - Zac des Cadesteaux	04 42 78 77 37

*Offre non cumulable avec d'autres promotions, réservée aux particuliers, dans la limite des stocks disponibles.
**Sauf Xsara immatriculée après le 01/09/00 et Xsara Picasso. En échange de cette publicité.*

Europe : les oublis de Lionel Jospin

LES ALLEMANDS ont enregistré la fin de non-recevoir opposée par Lionel Jospin à l'Europe fédérale défendue par ses camarades du Parti social-démocrate. Ils ne s'en sont pas étonnés. Ils peuvent, en revanche, s'interroger sur une absence : à aucun moment dans ses propos, le premier ministre n'a fait référence à la coopération franco-allemande. Dans un discours d'une heure sur l'Europe tenu par un homme politique français, c'est une première. Exalter la concertation entre les deux pays était jusqu'à maintenant une figure imposée dans la rhétorique européenne de la France.

Plusieurs considérations peuvent expliquer ce silence : des relations dépourvues de toute chaleur avec le chancelier Schröder malgré les tentatives de décrispation entreprises par les entourages ; des divergences de fond, sur l'architecture européenne comme sur les politiques communes. Après le Conseil européen de Nice, où les divergences franco-allemandes sont apparues au grand jour, les responsables des deux pays ont décidé de se rencontrer très fréquemment. Sans vraiment rapprocher les points de vue, ces entretiens réguliers ont provoqué de nouvelles frustrations. Comme si l'histoire des malentendus franco-allemands sur l'Europe était condamnée à la répétition. Dans les années 1970, on disait que les Français voulaient une Europe forte avec des institutions faibles, les Britanniques des institutions faibles pour une Europe faible, et les Allemands des institutions fortes au service d'une Europe dont ils ignoraient la finalité. Dans son discours de lundi, Lionel Jospin a mis le doigt sur une autre forme de la contradiction allemande : *« Il y aurait un paradoxe,* a-t-il dit, *à suggérer des pas en avant vers une plus forte intégration européenne tout en commençant par opérer des replis nationaux. »* Il visait les demandes allemandes de renationalisation de certaines politiques communes (agricole, régionale, etc.), en taisant le paradoxe français : comment réclamer de nouvelles politiques intégrées et refuser la réforme en profondeur des institutions permettant de les mener à bien ?

Jacques Delors définissait naguère l'Union européenne comme un *« objet institutionnel non identifié »*.

Daniel Vernet

Lire la suite page 18
et nos informations page 4

► www.lemonde.fr/ue

D.R.

STYLES

La mode, tendance cour d'école

La mode cherche une nouvelle fraîcheur et trouve son inspiration dans les cours d'école, tendance « Alice au pays des merveilles » et Disneyland. Escarpins, volants, pompons, socquettes, maquillages acidulés, joues roses. Les créateurs dessinent une femme qui ressemble aux poupées de porcelaine de leurs grands-mères. p. 26

International	2	Tableau de bord	22
France	6	Aujourd'hui	25
Société	9	Météorologie-Jeux	28
Carnet	12	Culture	29
Régions	13	Guide culturel	31
Horizons	14	Kiosque	32
Entreprises	19	Abonnements	32
Communication	21	Radio-Télévision	33

SANTÉ MONDIALE **En visite officielle pour deux jours en Afrique du Sud, le premier ministre français, Lionel Jospin, a déclaré, jeudi 31 mai, que la lutte contre le sida nécessitait une *« approche globale »* et qu'elle devait être une priorité de l'aide publique internationale. ● BERNARD KOUCHNER, ministre délégué à la santé, a précisé, le même jour à Paris, les grandes lignes d'une coopération interhospitalière entre des établissements européens et africains. ● EN AFRIQUE DU SUD, il y a actuellement 4,7 millions de séropositifs soit un habitant sur neuf, et le taux est particulièrement élevé chez les femmes enceintes. L'espérance de vie devrait passer de 57 à 50 ans au cours de la prochaine décennie. ● M. JOSPIN s'est démarqué de la politique africaine menée par ses prédecesseurs ainsi que par l'actuel président de la République. *(Lire aussi notre éditorial page 18.)***

Lionel Jospin veut faire du sida une priorité de l'aide internationale

Lors de sa visite officielle en Afrique du Sud, le premier ministre a détaillé les moyens à mettre en œuvre rapidement pour contenir le fléau. A ses yeux, une approche seulement « médicale » de la lutte ne suffirait pas à circonscrire le désastre humain dont l'Afrique est la première victime

LE CAP
de notre envoyée spéciale

Lionel Jospin au Cap et Bernard Kouchner à Paris. La stéréo gouvernementale a pleinement fonctionné, jeudi 31 mai, pour présenter les mesures que la France préconise pour intensifier la lutte contre le sida en Afrique. Arrivé dans la matinée pour un voyage de deux jours en Afrique du Sud, le premier ministre a saisi l'occasion d'un discours, devant le Parlement, pour évoquer longuement la question et l'accès aux médicaments génériques. Cette déclaration intervenait six semaines après l'annonce du retrait de la plainte de trente-neuf laboratoires pharmaceutiques contre le gouvernement sud-africain qui, en novembre 1997, avait fait voter une loi destinée à favoriser les médicaments génériques.

« L'étendue de l'épidémie exige de généraliser le principe de la fabrication et de la commercialisation des médicaments génériques pour les pays les plus pauvres » a observé le premier ministre. *« les accords multilatéraux sur la propriété intellectuelle doivent permettre de concilier la liberté d'industrie et de commerce avec les réalités économiques et sanitaires du monde contemporain,* a-t-il ajouté. *Un consensus international sur le principe de prix différenciés pour les médicaments sous brevet est devenu indispensable pour que tous les malades, dans tous les pays, puissent accéder aux meilleurs soins disponibles ».*

Dans un pays qui compte 4,7 millions de malades du sida, soit près d'un Sud-africain sur neuf, l'accès aux thérapies est presque devenue une question de survie. Le long des rues, sur de gigantesques écrans publicitaires, les campagnes en faveur de l'utilisation du préservatif ne s'embarrassent pas de précautions: *« Choisissez le préservatif ou choisissez la tombe »* peut-on lire, sur fond d'image montrant un cercueil qui se referme. *« Si rien n'est fait contre le sida, la croissance démographique deviendra négative en 2003 ou 2004 en Afrique du Sud »* a confirmé un membre de la délégation française. Les *« prix différenciés »* aujourd'hui pratiqués dans les thérapies contre le sida, vont de 12 000 dollars par habitant et par an dans les pays riches, à 350 ou 450 dans les pays les plus pauvres.

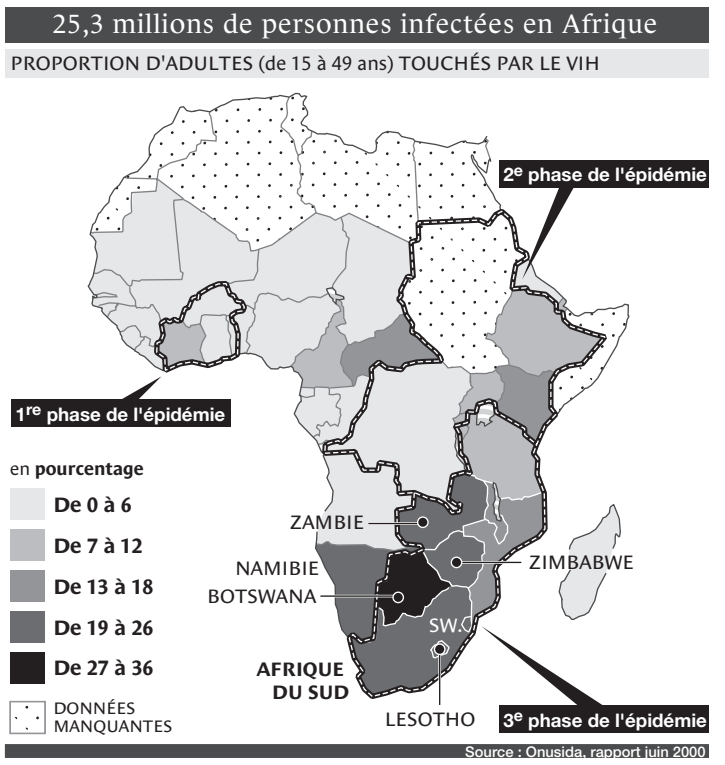

Le VIH apparaît dès la fin des années 1970. L'épidémie se répand progressivement sur le continent africain. L'Afrique du Sud est le pays qui compte le plus grand nombre de malades du Sida au monde (enfants et adultes) : 4,7 millions de personnes à la fin 2000, soit un Sud-Africain sur neuf. Ce qui représente 12,4% de la population mondiale touchée par le virus.

INITIATIVE FRANÇAISE

A quelques semaines d'une session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations unies à New York qui sera entièrement consacrée au sida, M. Jospin a souligné que *« la France milite pour une approche globale de l'épidémie. Une approche seulement médicale du sida ne suffirait pas à circonscrire le désastre humain dont l'Afrique est la première victime. »* Observant que la propagation de la maladie dépend aussi de *« facteurs sociaux »* tels que la pauvreté, l'accès à l'éducation et l'état des infrastructures de prévention, le premier ministre a affirmé que la lutte contre le sida doit devenir *« une priorité de l'aide publique internationale »* afin de porter à cinq millions en trois ans, le nombre de personnes bénéficiant d'un traitement.

M. Jospin a indiqué que le gouvernement français affectera 1 milliard d'euros à la lutte contre le sida, sur les 10 milliards que représente l'annulation de la dette des pays les plus pauvres. Il a également annoncé que la France contribuera à hauteur de 150 millions d'euros sur trois ans, à la *« constitution d'un fonds multilatéral consacré à la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose »* trois épidémies qui constituent une *« entrave majeure au développement des pays les plus pauvres. »* Il a mis l'accent sur le deuxième volet de l'aide proposée par un certain nombre de pays européens, à l'initiative de la France, concernant les infrastructures hospitalières. *« Sans capacité de dépistage, d'accueil et de suivi des malades, le combat contre le sida est vain »* a-t-il observé, en évoquant le programme de jumelage entre établissements européens et africains. *« C'est là une mesure concrète, efficace, solidaire »* a indiqué M. Jospin.

Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, a précisé le 31 mai à Paris que l'initiative française, était d'ores et déjà formellement soutenue par l'Italie, l'Espagne, le Portugal et le Luxembourg. *« En dehors de l'Union européenne, la Slovénie est déjà avec nous. D'autres pays rejoindront probablement cette initiative dans les jours et les semaines à venir,* a déclaré M. Kouchner. *Les Allemands se sont déclarés intéressés mais attendent d'avoir une vision d'ensemble de leur implication dans la solidarité nord-sud sur le sida pour se prononcer officiellement. Les Suisses semblent également prêts à nous rejoindre dans ce qui n'est que la première vague d'une nouvelle forme de solidarité internationale. »*

En pratique, les structures hospitalières des pays adhérant à cette initiative devraient être dotées de moyens financiers spécifiques leur permettant de tisser, via des accords de parrainage ou de partenariat, de nouveaux liens de solidarité médicale interhospitalière dans la prise en charge des malades du sida dans les pays du tiers monde. L'initiative française fait suite à celle lancée, en avril 1997 à Abidjan, par Jacques Chirac et Bernard Kouchner d'un fonds international de solidarité thérapeutique. *« Je me souviens encore de l'accueil parfois goguenard, souvent hostile, toujours distancié que nous recevions il y a trois ans lorsque, bien peu nombreux, nous plaidions en faveur des traitements et que l'on nous répondait presque invariablement que c'était impossible ?* confie M. Kouchner. *Désormais le sujet a mûri et chacun s'accorde à dire qu'il s'agit d'un impératif humain et politique, et qu'il est possible d'y faire face. »*

Pascale Robert-Diard (avec Jean-Yves Nau à Paris)

La mort du petit Nkosi Johnson

Le petit Nkosi Johnson, âgé de douze ans, et devenu en Afrique du Sud le symbole de la lutte contre le sida, est mort dans son sommeil à son domicile de Johannesburg, vendredi 1er juin, a annoncé sa mère adoptive, Gail Johnson. Nkosi était né séropositif en 1989. Les médecins avaient alors estimé qu'il ne vivrait pas plus de neuf mois. Il était devenu le symbole de la lutte contre le sida l'année dernière après avoir prononcé un discours qui chavira le cœur des délégués à la conférence mondiale sur le sida de Durban, en suppliant de traiter les malades comme des gens normaux.

Les ONG reprochent à Johannesburg de faire trop peu d'efforts contre la pandémie qui touche un habitant sur neuf

JOHANNESBURG
de notre correspondante

Une entreprise de pompes funèbres de Pietermaritzburg, à l'ouest du pays, commercialise depuis peu des cercueils spécialement conçus pour être enterrés verticalement. Une affaire prometteuse dans un pays où nombre de cimetières affichent complet. Premier responsable de cette pénurie de place: le sida. L'Afrique du Sud compte en effet le plus grand nombre de séropositifs au monde : 4,7 millions fin 2000 soit un sud-africain sur neuf. L'ampleur de la pandémie s'explique autant par la pauvreté que par la lenteur des autorités, voire leur mauvaise volonté, à mettre en place des programmes nationaux de lutte contre cette maladie.

Ce n'est qu'en février que le gouvernement a annoncé une augmentation substantielle du budget consacré à la lutte contre le sida, mais ces efforts sont toujours jugés insuffisants par les associations et ONG locales. Ces dernières reprochent en particulier à l'Etat de ne pas prendre en compte dans son programme les traitements à base de médicaments antirétroviraux. Paradoxalement, alors que l'Afrique du Sud l'a emporté sur trente-neuf entreprises pharmaceutiques internationales qui lui contestaient le droit d'importer des médicaments génériques moins coûteux, elle n'a toujours pas de programme national de traitement des malades. Le 19 avril, quelques heures après l'annonce par les industries pharmaceutiques du retrait de leur plainte, la ministre de la santé, Manto Tshabalala Msimang, excluait tout changement de politique du gouvernement sur les antirétroviraux, infligeant une douche froide aux activistes de la lutte contre le sida.

Les autorités arguent du coût trop élevé des traitements pour en favoriser l'accès au plus grand nombre. Leur second argument se veut scientifique, le ministère de la santé mettant en avant la toxicité de ces traitements. Ainsi, la Névirapine, qui devait être testée dans dix-huit cliniques privées début 2001, n'est toujours pas disponible, faute d'autorisation gouvernementale. Cette polémique sur les antirétroviraux avait été lancée l'an dernier par le président Thabo Mbeki. Ce dernier avait également fait scandale en affirmant qu'il n'y avait peut-être pas de lien de causalité entre l'infection par le VIH et le sida, un virus ne pouvant selon lui être responsable d'un tel syndrome. S'appuyant sur des thèses controversées diffusées par un biologiste californien, il avait écrit à Bill Clinton et au secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, pour les convaincre de prendre en compte cette théorie qui fait du sida la conséquence de la pauvreté, de la malnutrition, ou du manque d'hygiène.

ATTENTISME

M. Mbeki est allé jusqu'à qualifier les critiques envers cette hypothèse de *« campagne de terrorisme et d'intimidation intellectuelle »* et à les comparer à la *« tyrannie de l'apartheid raciste. »* La levée de bouclier des scientifiques sud-africains, de la presse, de la puissante Eglise anglicane, des syndicats et des partis alliés du gouverment, de l'ancien président Nelson Mandela, puis du parti au pouvoir, n'est pas parvenue à le faire officiellement changer d'avis. Elle a toutefois abouti à ce qu'il ne s'exprime plus sur le sujet. Pour autant l'Afrique du sud reste très prudente, pour ne pas dire hostile, à l'emploi des antirétroviraux, et attend toujours les conclusions d'une commission mise en place par la présidence et regroupant plusieurs scientifiques dissidents.

En mars, une délégation de parlementaires européens avait dénoncé l'attentisme du gouvernement sud-africain. *« Alors que des centaines de milliers de personnes meurent de ce fléau, il est inacceptable que si peu d'efforts concrets soient faits »*, estimant que la politique du gouvernement n'était pas adaptée à l'ampleur du problème. Quelques semaines auparavant, la ministre de la santé avait jugé que les dernières statistiques sur l'état de la pandémie n'étaient *« pas alarmantes »*, soulignant notamment la baisse du taux d'infection chez les adolescents, passé de 21 % en 1998 à 16,1 % en 2000 . Il n'en reste pas moins que le nombre de séropositifs s'est globalement accru, passant de 3,6 millions en 1998 à 4,2 en 1999 et 4,7 en 2000 . Le taux est particulièrement élevé chez les femmes enceintes (24,5 % en 2000 contre 22,4 % en 1999). Selon l'Institut sud-africain des relations raciales, l'espérance de vie passerait de 57 à 50 ans dans la prochaine décennie.

Pour le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui estime qu'en 2010 un sud-africain sur 4 sera séropositif, ce pays *« est au bord d'un désastre social et économique majeur. »* Si l'Etat ne semble pas en prendre la mesure, le secteur privé, lui, commence a réagir. Récemment le groupe pharmaceutique américain Bristol-Myers Squibb a annoncé la mise à disposition d'antirétroviraux à bas prix pour les entreprises privées, après avoir fait une offre au gouvernement restée sans réponse. Le géant minier sud-africain Anglo American, a pour sa part prévu de fournir d'ici six mois des traitements à ses employés séropositifs. Cependant, les initiatives privées restent encore marginales et selon le directeur exécutif d'Anglo, Clem Sunter, qui s'exprimait début mai lors d'une conférence au Cap, les entreprises sont elles aussi *« en pleine négation du sida ».*

Fabienne Pompey

« La France doit s'adapter aux nouvelles réalités de l'Afrique »

LE CAP
de notre envoyée spéciale

Il y a eu, d'abord, cette petite phrase lancée par Lionel Jospin lors d'une rapide conférence de presse, jeudi 31 mai, à l'issue de son entretien avec le président sud-africain, Thabo Mbeki, à la résidence présidentielle : *« L'Afrique des zones d'influence et des interventions inappropriées doit être derrière nous »*, a lancé le premier ministre. Quelques heures plus tard, devant le Parlement, il a insisté : *« La France et l'Afrique ont en commun une histoire qui les a liées pour longtemps, faite de lumières, mais aussi d'ombres. Nous ne voulons pas occulter la période de domination coloniale pendant laquelle l'Afrique a souffert et qui a laissé de profondes cicatrices. »* Quittant quelques instants son texte, il s'est adressé en anglais à l'assemblée : *« Parce que nous aussi, nous avons à regarder notre passé en face et à admettre les erreurs que nous avons commises. »* A ces mots, les parlementaires ont applaudi.

Evoquant plus particulièrement les relations de la France et de l'Afrique du Sud, il a observé que, *« malgré des affinités anciennes, nos chemins se sont écartés, le temps des guerres coloniales et d'un régime contre lequel de très nombreux Français, parmi lesquels j'étais, se sont mobilisés »*. Il a fallu attendre l'abolition de l'apartheid, en 1994 pour que les deux pays renouent des relations, marquées cette année-là par le voyage de François Mitterrand, puis par celui de M. Chirac en 1997.

SE DÉMARQUER DE M. CHIRAC

A l'occasion de cette visite de deux jours en Afrique du Sud, le premier ministre souhaitait bien faire entendre sa différence sur la politique africaine, en dépit de ses précédents déboires lors de ses voyages à l'étranger, particulièrement en Israël et dans les territoires palestiniens. M. Jospin considère en effet que l'évolution de la politique française en Afrique est à mettre au crédit de son gouvernement. *« Dès sa formation en 1997, le gouvernement que je dirige a fait de l'ouverture à l'ensemble du continent africain, au-delà des seules régions francophones, un principe fort de sa politique étrangère. Notre pays,* a-t-il observé, *devait s'adapter aux nouvelles réalités de l'Afrique et notamment à la constitution d'ensembles régionaux distincts des anciennes divisions coloniales ».* Si la France *« reste engagée en Afrique »*, elle a *« condamné les quatre coups d'Etat qui ont eu lieu en 1999 en Afrique francophone, demandant un retour rapide à l'ordre et au calme, tout en veillant à ne pas s'immiscer dans les affaires internes de ces Etats »*, a rappelé le premier ministre.

Ce n'est pas la première fois que M. Jospin se démarque ainsi de la politique conduite sur le continent africain à la fois par les précédents dirigeants français et par l'actuel président de la République. Il avait déjà fait connaître le désaccord qui l'avait opposé à Jacques Chirac après le coup d'Etat en Côte d'Ivoire en 1999. Et lorsque, devant les secrétaires de section du Parti socialiste réunis peu après cet épisode, il avait observé que, si la France n'était pas en régime de cohabitation, *« on pourrait faire mieux dans plusieurs domaines, notamment en politique étrangère »*, c'était *« notamment »* à la politique africaine de Jacques Chirac qu'il pensait.

P. R.-D.

Un authentique sabre de 1789 pour Nelson Mandela

Lionel Jospin a visité, jeudi 31 mai, en compagnie des ministres des affaires étrangères, de l'agriculture et du commerce extérieur, Hubert Védrine, Jean Glavany et François Huwart, la célèbre prison de Robben Island, au large du Cap, où Nelson Mandela a été détenu pendant dix-huit ans. Le premier ministre, qui a rejoint Johannesburg dans la soirée, devait s'entretenir, vendredi matin, avec l'ancien président sud-africain et lui remettre à cette occasion un cadeau au nom de la France : un vrai sabre de la Révolution française, avec un bonnet phrygien en guise de pommeau. Il a également offert un maillot portant le n° 10 du joueur Zinedine Zidane à une équipe de football du township de Mamélodi, dans les environs de Pretoria. – *(Corresp.)*

La justice belge relance l'enquête sur « les tueurs du Brabant »

Elle privilégie la piste du terrorisme d'extrême droite

BRUXELLES
de notre correspondant

La Belgique a sans doute été, de 1982 à 1985, le terrain d'action d'un terrorisme d'extrême droite qui a tué vingt-huit personnes, victimes de ceux qu'on a appelés, faute de pouvoir les désigner plus précisément, « les tueurs du Brabant ». Telle est désormais la conviction des enquêteurs et des magistrats qui tentent d'élucider le mystère de ces crimes, commis pour la plupart dans des supermarchés du centre du pays.

Marc Verwilghen, le ministre de la justice, a assuré les familles des victimes que la cellule d'enquête disposerait des moyens nécessaires pour creuser plus profondément la piste du terrorisme alors que, jusqu'ici, c'est celle du grand banditisme qui avait été privilégiée. Après vingt années d'enquête, un procès inutile en assises, les travaux de deux commissions parlementaires et l'accumulation de centaines de milliers de documents, l'affaire des tueurs a surtout permis, avant celle du pédophile Marc Dutroux, de mettre en évidence les dramatiques lacunes du système juridique et policier belge.

Le ministre Marc Verwilghen a annoncé qu'il déposerait un projet sur l' imprescriptibilité des peines

La bande, qui sillonnait impunément les routes du royaume en Golf GTI, jouait sur le manque de coordination entre les arrondissements judiciaires et la division des polices. Organisées de manière quasi militaire, les attaques ne pouvaient, selon certains, être commises que par des hommes disposant d'informations très précises sur l'organisation et sur le système de communication des forces de l'ordre. Des journalistes, des universitaires, des avocats évoquèrent également, dès les premiers crimes, un mode opératoire faisant penser à ceux qui sont enseignés dans les unités d'élite de l'armée ou de la police.

Ces analyses étaient alimentées par les révélations sur plusieurs scandales impliquant des groupuscules d'extrême droite qui, pour des raisons restées obscures, tentaient de déstabiliser la sûreté de l'Etat, les services secrets belges, ou d'infiltrer la gendarmerie. Un climat propice à une opération de plus grande ampleur, celle des tueries, avait été créé, avançaient ces observateurs.

Pendant longtemps, ils ne furent pas entendus. Des hommes politiques, des hauts magistrats trouvaient cette explication tellement grotesque que, *« pas une fois, ils n'acceptèrent de l'examiner »*, écrit Yves Desmet, l'éditorialiste du *Morgen*. Pour ce journal comme pour quelques autres, les tueurs agissaient peut-être sur commande, pour favoriser une *« stratégie de la tension »*.

Par la suite, certains montrèrent du doigt des services spéciaux étrangers qui auraient voulu prouver la dangereuse faiblesse de l'Etat belge, alors même que ce pays abritait l'OTAN et allait accueillir des missiles de croisière américains. Vraie piste, fausse piste ?

La relance de l'enquête voulue par le ministre de la justice s'annonce comme l'ultime tentative d'élucider cet épisode noir de l'histoire belge et de répondre aux incessantes questions des familles de victimes. *« C'est avec grand plaisir que je vois, en tout cas, se refermer les portes censées conduire au grand banditisme »*, déclarait, au *Monde,* Me Michel Graindorge, l'un de leurs avocats, au moment même où l'on apprenait que Philippe De Staercke, un truand, inculpé en... 1987 pour l'une des tueries, était blanchi, mercredi 30 mai.

Après ce non-lieu, dix-sept agressions restent donc sans auteur présumé. C'est pour ne plus négliger aucune piste que le ministre Marc Verwilghen a annoncé, dans la foulée, qu'il déposerait un projet pour rendre imprescriptibles les crimes du Brabant et un autre pour accorder le pardon aux repentis qui, enfin, se décideraient à dévoiler le moindre élément...

Jean-Pierre Stroobants

Le condamné à mort Timothy McVeigh met le FBI sur le banc des accusés

L'auteur de l'attentat d'Oklahoma City a demandé un report de son exécution

Les avocats de Timothy McVeigh ont déposé, jeudi 31 mai, une demande de sursis à l'exécution de l'auteur de l'attentat d'Oklahoma City. Le ministre de la justice a rejeté catégoriquement l'idée d'un nouveau report mais c'est à un juge du tribunal fédéral de Denver (Colorado) qu'il reviendra d'en décider. Une audience est prévue le 6 juin. Une épreuve de force s'engage à la faveur d'une nouvelle bavure du FBI.

NEW YORK
de notre correspondante

Du fond de sa cellule du pénitencier fédéral de Terre Haute, dans l'Indiana, Timothy McVeigh, le condamné à mort le plus célèbre d'Amérique, défie une dernière fois le FBI (Federal Bureau of Investigation), la police la plus célèbre du monde et, derrière la grandiloquence de ses déclarations, savoure probablement l'ironie de la chose. Car si l'auteur avoué de l'attentat d'Oklahoma City, 168 morts sur la conscience – dont 8 agents du FBI – peut aujourd'hui s'offrir le luxe de demander le report de son exécution *« pour défendre l'intégrité du système judiciaire »*, c'est précisément grâce aux erreurs répétées du FBI.

Fixée au départ au 16 mai, l'exécution de Timothy McVeigh, âgé de trente-trois ans, a déjà été reportée au 11 juin lorsque, à sept jours de la date fatidique, le département fédéral de la justice a dû avouer la subite apparition, avec plus de quatre ans de retard, de 3 135 pages de documents relatifs à l'instruction, qui auraient dû être communiquées à la défense avant le procès en 1997. Ces documents se trouvaient dans les archives de différents bureaux du FBI qui, après avoir participé à l'enquête sur l'attentat d'Oklahoma City, avaient simplement omis de vider leurs tiroirs lorsqu'on le leur avait demandé au moment où il avait fallu centraliser tous les procès-verbaux d'interrogatoires et autres documents d'enquête pour la préparation du procès.

RÉTENTION DE DOCUMENTS

Le département de la justice, dont dépend le FBI, n'avait pas fini de rougir : il y a une semaine, quelque huit cents pages supplémentaires ont été envoyées aux avocats de Timothy McVeigh. Les dernières, a promis l'attorney general (le ministre de la justice), John Ashcroft. Faux, rétorquent les avocats du condamné à mort : *« nous pouvons prouver que le FBI retient toujours des documents cruciaux »*.

Incomplètes ou pas, c'est près de quatre mille pages que M. Ashcroft – refusant l'idée d'un nouveau report de l'exécution – affirme anodines mais que les avocats jugent suffisamment importantes pour demander un nouveau procès, ont redonné goût à la vie à Timothy McVeigh. Cet homme qui, il y a trois semaines, se déclarait prêt à mourir après avoir renoncé à toute procédure d'appel, paraît de nouveau prêt à se battre. Et cette fois-ci, le FBI est sur le banc des accusés.

Comment ce retournement a-t-il été possible ? Comment le FBI a-t-il pu faire preuve d'autant de négligence dans l'enquête sur le plus gros attentat terroriste de l'histoire des Etats-Unis ? Pourquoi les responsables du FBI n'ont-ils pas redoublé de vigilance, alors que leur institution était partie prenante dans cette affaire, puisque Timothy McVeigh disait avoir agi pour venger ce qu'il considère comme de sanglants abus de pouvoir du FBI les années précédentes, à Waco (sanglant assaut donné par le FBI à la secte des davidiens au Texas en 1993), et à Ruby Ridge (à Ruby Ridge, dans l'Idaho, en 1992, un extrémiste, Randy Weaver, accusé de vente illégale d'armes, résista aux agents fédéraux venus l'arrêter ; dans la fusillade qui suivit, son jeune fils, sa femme et un policier furent tués) ?

« MENTALITÉ DE COW-BOY »

Membre de la puissante commission judiciaire du Sénat, le sénateur républicain Charles Grassley a mis en cause la *« mentalité de cow-boy »* en vigueur au FBI : *« une certaine arrogance, le fait que chaque fois que le FBI s'écarte de sa mission fondamentale, c'est-à-dire la recherche de la vérité, cela se passe mal. Il y a au FBI un style de gestion, une culture qui tend à donner la priorité aux gros titres et aux relations publiques sur le fond, et c'est ce qui me trouble »*.

Des gens comme le sénateur Grassley ou son collègue démocrate Charles Schumer qui réclame la création d'une commission de haut niveau pour mener un audit général du FBI ne se satisfont plus d'explications du type : *« C'est vrai, ces documents ont été transmis avec retard, mais imaginez s'ils n'avaient pas été transmis du tout. »* La liste des bavures et polémiques soulevées par le FBI *(lire ci-contre)* est désormais trop longue et leur accumulation a fini par ébranler sérieusement la confiance du public : selon un sondage *Washington Post/ABC*, seuls 53 % des Américains ont aujourd'hui une opinion favorable du FBI, soit une chute de 30 % en six ans.

Louis Freeh, le directeur du FBI, venait à peine d'annoncer son départ après huit ans à la tête du FBI lorsque l'affaire des documents perdus d'Oklahoma City a éclaté, il y a trois semaines. Au lieu de partir la tête haute, il a dû – une nouvelle fois – aller faire amende honorable devant des sénateurs indignés et avouer *« une grave erreur »* de ses services : sur 56 bureaux régionaux du FBI, 46 avaient omis d'exécuter ses instructions sur l'expédition de tous les documents relatifs à l'attentat. Ancien juge fédéral, personnage intègre et déterminé, Louis Freeh a marqué des points dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, de la délinquance financière et informatique. Mais les dégâts infligés au système judiciaire par la gestion trop lâche d'une institution de 27 000 employés (dont 11 000 agents), au budget annuel de 3,6 milliards de dollars (un peu plus de 4 milliards d'euros) et dont les tâches se sont multipliées, éclatent aujourd'hui au grand jour. Et brouillent l'image d'un procès présenté par certains juristes comme *« l'affaire la plus importante pour le parquet fédéral depuis les Rosenberg »*.

Sylvie Kauffmann

La multiplication des bavures de la police fédérale

Au nombre des bavures du FBI, il y a eu l'épreuve de Ruby Ridge en 1992 *(lire ci-dessous)* et le terrible drame de Waco, où, en 1993, quatre-vingt membres de la secte des davidiens ont péri lors d'un assaut du FBI. Puis, en 1996, l'acharnement contre Richard Jewell, publiquement désigné par le FBI comme l'auteur de l'attentat à la bombe des JO d'Atlanta et qui devait se révéler innocent. Plus récemment, le FBI s'est acharné à tort contre un savant d'origine chinoise du laboratoire de Los Alamos, Wen Ho Lee. A Boston, un homme, victime de faux témoignages dans une affaire de mafia, vient de sortir de prison après trente-trois ans de détention. Le FBI avait voulu protéger un informateur. Et l'Histoire n'est guère plus indulgente : début mai, le procès tardif d'un ancien membre du Ku Klux Klan, coauteur d'un attentat à la bombe contre une église noire d'Alabama en 1963 et finalement confondu, a révélé que le FBI de J. Edgar Hoover avait délibérément retenu les pièces à conviction qui auraient permis de condamner les meurtriers à l'époque. – *(Corresp.)*

En Macédoine, les combats se poursuivent et la guérilla albanaise refuse les concessions du gouvernement

EN DÉPIT des navettes diplomatiques, la Macédoine reste engluée dans une crise déclenchée au début de l'année avec l'apparition d'une rébellion albanaise armée dans le nord du pays. Les récentes et timides ouvertures du gouvernement en direction de la minorité albanaise ont avant tout semé la discorde entre Macédoniens alors que la guérilla campe sur ses positions maximalistes.

Sur le terrain, les combats se poursuivent. Jeudi 31 mai, les forces macédoniennes ont à nouveau pilonné les villages tenus par les rebelles aux environs de Kumanovo (nord de la Macédoine) sans parvenir à les déloger. La présence de quelque 15 000 civils exposés aux bombardements entrave les opérations militaires. Or plus les jours passent moins la population est encline à quitter la zone des combats. *« Les hommes albanais demeurant dans les villages contrôlés par l'UCK ont peur de tomber entre les mains des forces macédoniennes »*, a estimé, jeudi, Holly Cartner, directrice de la section Europe de Human Rights Watch (HRW). L'organisation de défense des droits de l'homme basée à New York assure que « *les forces macédoniennes séparent systématiquement les Albanais mâles du flot de réfugiés fuyant les combats et battent sévèrement certains d'entre eux dans les postes de police* ». « *Ces mauvais traitements semblent destinés à obtenir des informations sur l'UCK et peuvent être assimilés à de la torture* », ajoute l'organisation qui publie des témoignages.

Ces dérapages réduisent à néant les déclarations conciliantes des autorités. Pourtant, le ministère de l'intérieur a proposé, mardi, « *aux citoyens* » désireux de gagner le Kosovo d'être exemptés de « *formalités policières* ». Mais, à la différence des guérilleros albanais du sud de la Serbie qui ont récemment profité d'une telle mesure de clémence pour rendre les armes, ceux de Macédoine n'ont pas saisi cette opportunité pour quitter le pays sans être inquiétés.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION ?

Jeudi, c'était au tour du président Boris Trajkovski de proposer une « *amnistie partielle* » pour les membres de l'UCK. Enfin, le premier ministre, Ljubco Georgievski, avait publiquement concédé, la veille, que la Macédoine allait « *probablement devoir* » changer sa Constitution, une des principales revendications de la minorité albanaise que la communauté internationale aimerait aussi voir satisfaite.

De plus, la guérilla se sent suffisamment forte pour continuer le bras de fer. « *Nous n'acceptons pas d'amnistie. Nous sommes toujours en guerre tant que toutes nos revendications ne sont pas satisfaites* », a déclaré à l'AFP le porte-parole de l'état-major de l'UCK, Nazmi Beqiri. « *L'une des conditions clé est que l'UCK participe aux négociations sur l'avenir des Albanais de Macédoine* », a-t-il ajouté. Cette exigence, Skopje l'a toujours rejetée estimant que cela cautionnerait l'entreprise « *terroriste* » de l'UCK.

Impuissant militairement, le gouvernement dit d'union nationale, créé mi-mai, ne fournit pas non plus de cadre pour le dialogue politique, nécessaire pour résoudre la crise. A la défiance existant entre ministres albanais et macédoniens s'ajoutent les lignes de fracture entre les partis d'une même communauté.

La semaine dernière, le haut représentant européen pour la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), Javier Solana a ainsi sauvé in extremis cette large coalition du naufrage après que les deux principales formations albanaises eurent signé avec l'UCK un accord aussitôt dénoncé comme un acte de trahison par les Macédoniens.

Jeudi, ce sont des querelles entre Macédoniens qui menaçaient de faire sombrer le navire gouvernemental. Le premier ministre, membre du VMRO-DPMNE, a ainsi accusé le parti social-démocrate (SDSM), qui dispose du portefeuille de la défense, de pousser le pouvoir à faire des concessions. « *Personne n'a jamais empêché Georgievski de résoudre la crise par la guerre* », a répondu le leader du SDSM, Branko Crvenkovski.

Christophe Châtelot

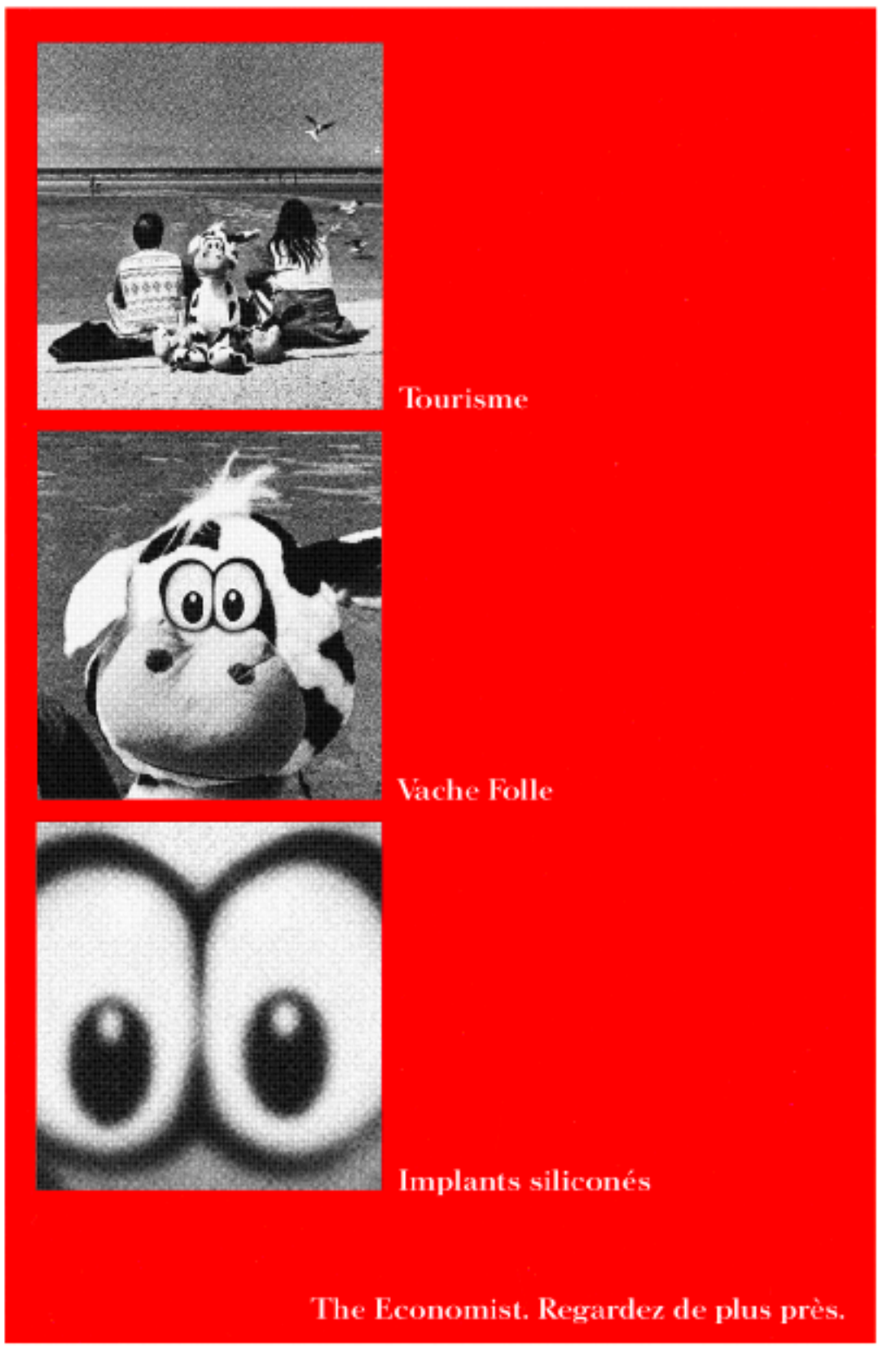

Silvio Berlusconi se heurte à de difficiles arbitrages pour former son gouvernement

Le président du conseil sortant, Giuliano Amato, a présenté sa démission

M. Berlusconi, vainqueur des élections législatives du 13 mai en Italie, a du mal à constituer son gouvernement. Il doit arbitrer entre les exigences de ses différents alliés, notamment celles de la Ligue du Nordd'Umberto Bossiet de l'Alliance nationale, de Gianfranco Fini, deuxième force de la coalition de la Maison des libertés. Les présidents des deux Chambres ont été élus. Giuliano Amato a présenté la démission de son gouvernement.

ROME
de notre correspondante

Silvio Berlusconi, probable président du conseil de la nouvelle législature, les avait proposés, le Parlement les a élus : Marcello Pera et Pier Ferdinando Casini sont devenus, mercredi 30 et jeudi 31 mai, les présidents respectifs du Sénat et de la Chambre des députés. Ils sont désormais les numéros deux et trois de la République après le président, Carlo Azeglio Ciampi. Le premier, universitaire toscan et juriste expert de Forza Italia, se préparait à recevoir le portefeuille de la justice. Le second, venant du CCD, autre allié chrétien-démocrate de la Maison des libertés (CDL, la coalition de centre-droit), était pressenti pour celui des affaires étrangères. Silvio Berlusconi, fort de son succès personnel aux législatives du 13 mai, en a décidé autrement. Elu à la majorité des deux tiers, M. Pera a été applaudi y compris dans les rangs de la nouvelle opposition de gauche en raison de sa modération et de son ouverture à la négociation. Pour sa part, M. Casini a promis également de *« garantir le dialogue »* avec tous. Luciano Violante, qui l'avait précédé au perchoir, a été élu chef de file de l'opposition.

Dans l'immense « Transatlantique », salle des pas perdus à la Chambre, alors que les députés en séance peinaient à élire leur président, d'âpres discussions se poursuivaient à l'abri des oreilles indiscrètes pour l'attribution des postes de ministres ramenés à douze par la réforme administrative votée peu avant le scrutin. Certains visages fermés en disaient long sur les frustrations. *« Silvio Berlusconi souffre de devoir choisir entre ses amis »*, confiait un de ses proches.

LA RUPTURE FRÔLÉE

Dès le lendemain de sa victoire et en dépit de sa confortable majorité, le leader de la CDL avait commencé un pénible marathon de consultations, pressé par les demandes de ses alliés posées comme autant de défis. Gianfranco Fini, président d'Alliance nationale, va devenir l'unique vice-président du conseil. Il réclamait la présidence du Sénat pour l'un des siens, Domenico Fisichella. A ce dernier, Silvio Berlusconi ne propose qu'un portefeuille ministériel, alors que l'intéressé, amer, s'est retiré sur le Mont Palatin. Avec Umberto Bossi, le bouillant leader de la Ligue du Nord, le futur chef du gouvernement a frôlé la rupture.

Umberto Bossi voulait, pour ses lieutenants, la présidence de la Chambre des députés et le ministère de l'intérieur, deux postes-clés pour la réforme fédéraliste et la lutte contre l'immigration qui sont les chevaux de bataille de la Ligue du Nord. Roberto Maroni, numéro 2 du mouvement, va donc occuper la fonction de garde des sceaux, au grand dam de nombreux magistrats, même parmi les plus modérés, qui regrettent M. Pera, leur *« candidat de dialogue »*. Avant même que les *« cases »* les plus sensibles soient remplies dans ce *« Totoministri »*, le jeu de la désignation des membres de son gouvernement, les mécontentements surgissent à la base comme au sommet des partis alliés.

Renato Ruggiero, finalement choisi pour devenir le ministre des affaires étrangères, a failli en faire les frais. Ancien dirigeant de l'Organisation mondiale du commerce, expert connu pour sa ferveur européenne, il sera la caution dans l'Union européenne du président Berlusconi. Encore lui a-t-il fallu, pour emporter le morceau face au refus obstiné de M. Fini et M. Bossi, tout l'appui du patriarche de Fiat, Giovanni Agnelli.

Silvio Berlusconi espère pouvoir se présenter, dès le 8 juin, au vote de confiance du Parlement. Il doit en effet représenter l'Italie au sommet de l'OTAN, à Bruxelles, le 13 juin. L'ancien entrepreneur veut aller vite. Il se heurte à la lenteur d'une institution démocratique qui se donne le temps de la consultation. Il n'est pas si facile de *« gérer un pays comme une entreprise »*, pour reprendre la promesse de Silvio Berlusconi.

Danielle Rouard

■ **Un député de Forza Italia,** Gianstefano Frigerio, 61 ans, a été arrêté, à Milan, jeudi 31 mai. Ancien secrétaire régional de la défunte Démocratie chrétienne (DC) en Lombardie, il avait été condamné à trois reprises pour des affaires de corruption et de financement illégal de parti remontant au début des années 1990, lors de l'opération « Mani pulite ». Il avait été élu dans les Pouilles. – *(Corresp.)*

► www.lemonde.fr/italie2001

L'Espagne renonce à ses exigences et lève l'hypothèque sur le sommet de Göteborg

BRUXELLES
de notre bureau européen

La diplomatie espagnole a perdu la partie dans laquelle elle s'était fourvoyée. Confrontée à la fermeté des Quatorze, Madrid a renoncé à ses réserves et à son veto. Josep Piqué, ministre espagnol des affaires étrangères, a tenu des propos très consensuels, jeudi 31 mai, pour dire que le fardeau de l'élargissement devait être supporté par les pays les plus riches et les plus pauvres de l'Union : recevoir *« indéfiniment »* les aides de l'Union serait, pour l'Espagne, un *« échec »*, a-t-il reconnu.

Belle leçon de réalisme ! Encore faut-il ménager une retraite honorable à la diplomatie espagnole. La Suède, anxieuse d'avoir un bilan à faire valoir lors du sommet des Quinze à Göteborg, les 15 et 16 juin, propose d'annexer à un projet de compromis du Conseil une déclaration de la Commission qui fait référence au récent forum sur la cohésion (la politique de cohésion bénéficie aux plus pauvres des Etats membres). Néanmoins, il faut constater que dans cette première phase des négociations politiques sur le processus d'élargissement, l'Espagne s'apprête à boire le vin jusqu'à la lie. Jusqu'au bout, ses partenaires de l'Union européenne se seront refusés à lui accorder la moindre concession significative, bien décidés à faire payer à José Maria Aznar le « chantage » auquel se livrait depuis plusieurs semaines le chef du gouvernement espagnol. Derrière l'obstination espagnole, se profilait en effet une crise politique entre les Quinze lors du prochain sommet.

MOTIFS DE SATISFACTION

Inquiète – à juste titre – des conséquences de l'élargissement qui, à terme, va inévitablement se traduire par une diminution des avantages financiers dont profitent aujourd'hui les Etats membres, l'Espagne, qui a réussi à rattraper de façon remarquable son retard économique sur le reste de l'Union grâce à la politique régionale des fonds structurels, n'entend pas renoncer à la manne de la solidarité communautaire. Elle souhaitait obtenir des garanties pour l'avenir. Madrid a cru que la meilleure manière d'amener ses partenaires européens à résipiscence était de « prendre en otage » une autre négociation liée à l'élargissement, ayant trait à la libre circulation des personnes (*Le Monde* daté 24 mai).

Sur ce point, il n'y a guère de polémique : les Quinze (y compris l'Espagne) sont, sur le fond, d'accord avec la position de l'Allemagne et de l'Autriche qui – inquiètes d'une concurrence déloyale sur leur marché du travail – veulent imposer une période transitoire de sept ans pour la libre circulation des travailleurs en provenance des pays candidats (la Pologne, en particulier). Un accord devrait donc être formalisé avant le prochain conseil des ministres des affaires étrangères des 11 et 12 juin.

La présidence suédoise aura alors quelques motifs de satisfaction, tout en devant renoncer à proposer un calendrier plus précis s'agissant des dates d'adhésion des pays candidats : un accord sur la libre circulation des personnes ; vraisemblablement la levée de l'hypothèque sur les fonds structurels ; enfin un accord sur la libre circulation des capitaux. Celui-ci prévoit une période transitoire de cinq ans pour l'acquisition de résidences secondaires, et de sept ans pour l'achat de terres agricoles, par des ressortissants d'autres pays membres de l'UE. La France, qui bloquait la question des terres agricoles, a finalement donné son accord de principe, sous réserve que cette question soit réévaluée à la lumière des résultats des négociations sur l'ensemble du chapitre agricole, une autre bataille communautaire homérique en perspective...

Laurent Zecchini

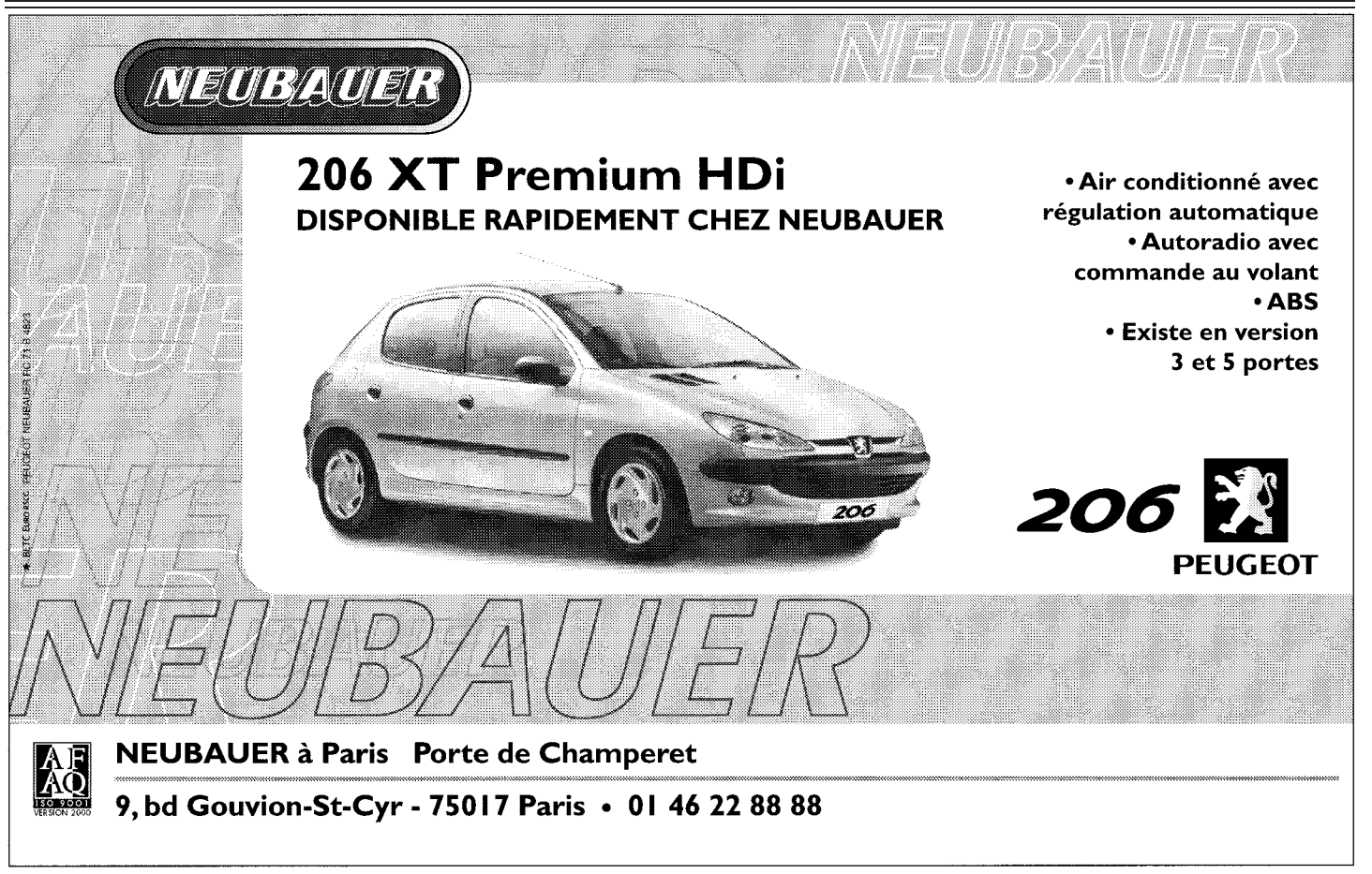

M. Josselin place sa visite à Tunis sous le signe des droits de l'homme

TUNIS. Le ministre français de la coopération, Charles Josselin, est arrivé, jeudi 31 mai, à Tunis pour une visite d'un peu plus de vingt-quatre heures. M. Josselin devait être reçu par le président Ben Ali, vendredi matin, et s'entretenir à la résidence de France avec des membres de la société civile, notamment M[e] Mokhtar Trifi, le président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), dissoute, dans l'attente d'un verdict prévu le 7 juin. Jeudi, il a rencontré le ministre tunisien des affaires étrangères, Habib Ben Yahia, ainsi que Ali Chaouch, secrétaire général du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD, parti au pouvoir) avec lequel il a été *« exclusivement question »* des droits de l'homme, selon le ministre français.
Cette visite intervient après une période de froid entre Paris et Tunis, le régime tunisien ayant fait l'objet de vives critiques, tant de la presse française que du Parti socialiste français, qui a décidé, en avril, de geler ses relations avec le RCD, en raison de la situation des droits de l'homme en Tunisie.

Le président Bush demande au Congrès des crédits militaires accrus

WASHINGTON. George W. Bush a demandé, jeudi 31 mai, au Congrès une rallonge de 5,6 milliards de dollars (6,1 milliards d'euros) pour le budget du Pentagone en 2001. Ce supplément de crédits ira majoritairement à l'amélioration des conditions de vie des militaires américains (à hauteur de 3,3 milliards de dollars) et à leur entraînement (à hauteur de 1,3 milliard de dollars). Le reste est essentiellement consacré à payer la remise en état du destroyer *Cole*, cible d'un attentat en octobre 2000, à Aden (Yémen), et au renflouement d'un bateau de pêche japonais éperonné, en février 2001, par le sous-marin américain *Greenville* au large d'Hawaï. Dans cette rallonge budgétaire, les crédits destinés à la modernisation des bombardiers B-52 ont été rognés. Aucune dépense supplémentaire ne concerne, en revanche, le programme de bouclier antimissile. – *(AP., AFP.)*

Aide financière des Quinze à l'Autorité palestinienne

BRUXELLES. La Commission européenne a annoncé, jeudi 31 mai, l'octroi d'une aide budgétaire exceptionnelle de 60 millions d'euros (déboursée en six mensualités) à l'Autorité palestinienne, à l'occasion de la visite à Bruxelles de Yasser Arafat. Ce dernier a eu des entretiens avec le premier ministre belge, Guy Verhofstadt, le président de la Commission européene, Romano Prodi, Chris Patten, commissaire européen chargé des relations extérieures, Javier Solana, haut représentant de l'UE pour la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), ainsi que Nicole Fontaine, présidente du Parlement européen. Il a plaidé pour l'envoi d'observateurs internationaux dans les territoires occupés. M. Prodi a reconnu que cela pouvait contribuer à *« restaurer la confiance »*, tout en soulignant qu'elle devait *« faire partie d'un accord plus large de toutes les parties concernées »*.– *(Corresp.)*

DÉPÊCHES :

■ **CHILI : une marée noire de plus de 100 000 litres de brut** a été causée par un pétrolier battant pavillon panaméen, le *José-Fuchs,* qui a subi une avarie de coque dans les eaux australes chiliennes, a annoncé, jeudi 31 mai, la Direction des territoires maritimes et de la marine marchande (Directemar). La nappe de pétrole s'étendait, mercredi, sur 120 kilomètres et avançait vers la zone littorale, l'une des plus riches en ressources marines de la région. – *(AFP.)*

■ **CHINE : un exercice interarmées de grande ampleur,** dénommé « Libération 1 », sera organisé en juin par la Chine, dans le détroit de Taïwan, selon un quotidien de Pékin, qui précise que le principal objet de cette manœuvre est de montrer la capacité des forces armées chinoises à prendre possession d'une île et à attaquer un porte-avions. – *(AP.)*

■ **INDONÉSIE : le président Abdurrahman Wahid a menacé** de prendre des *« mesures fermes »*, vendredi 1[er] juin, au lendemain de la convocation, pour début août, par les députés d'un collège électoral chargé d'examiner son éventuelle destitution. M. Wahid n'a pas précisé la nature de ces mesures, mais il a réaffirmé son refus de démissionner. – *(AFP.)*

■ **AFGHANISTAN : le régime taliban a interdit aux femmes étrangères** travaillant pour des associations humanitaires de conduire un véhicule sur le sol afghan, ont annoncé, jeudi 31 mai, des employés occidentaux. *« Les femmes étrangères qui conduisent dans les villes, ce qui est contraire à notre tradition, ont un impact négatif sur la société »*, a indiqué, dans un courrier du 24 mai, le ministre taliban de la promotion de la vertu et de la prévention du vice. – *(Reuters.)*

■ **PHILIPPINES : deux soldats ont été tués**, vendredi 1[er] juin, sur l'île de Basilan (Sud), lors d'un affrontement avec le groupe extrémiste musulman Abu Sayyaf, qui détient en otage vingt touristes – des Philippins et trois Américains –, enlevés le 27 mai dans une station balnéaire de l'île de Palawan (sud de l'archipel), selon une source officielle. Deux otages sont morts lors de l'accrochage, selon un porte-parole d'Abu Sayyaf. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : les filles jumelles du président américain,** Jenna et Barbara Bush, 19 ans, étudiantes, ont été citées à comparaître devant un juge pour avoir tenté de consommer de l'alcool dans un restaurant d'Austin, a annoncé jeudi 31 mai la police du Texas. L'âge légal pour acheter ou consommer de l'alcool dans cet Etat est 21 ans. Jenna Bush est aussi accusée d'avoir utilisé le permis de conduire de quelqu'un d'autre pour obtenir de l'alcool dans le restaurant. Le porte-parole de la Maison Blanche a été assailli de questions sur l'attitude des services secrets chargés de la protection des jumelles, en cas d'infraction. Il a invité la presse à respecter la vie privée de la famille présidentielle. Il y a deux semaines, Jenna Bush avait déjà été condamnée à huit heures de travaux d'intérêt général pour s'être fait prendre en flagrant délit de consommation d'alcool dans un bar d'Austin. – *(AFP, New York Times.)*

Le Parlement européen veut une nouvelle méthode pour réformer les traités

BRUXELLES. Le Parlement européen a adopté, jeudi 31 mai, par 338 voix contre 98 et 59 abstentions, une résolution demandant que la prochaine Conférence intergouvernementale soit préparée par une convention, constituée de membres des Parlements nationaux, du Parlement européen, de la Commission et des gouvernements. Certains députés ont mis en garde contre le risque que les gouvernements ne participent pas à cette convention, ce qui ferait d'elle un simple forum de discussions et non une enceinte constituante. Ils ont expliqué que le changement de méthode serait déterminant pour le résultat de la Conférence intergouvernementale, car son point de départ serait un texte d'inspiration fédérale, et non le plus petit dénominateur commun aux chefs d'Etat et de gouvernement. Ce sont principalement les conservateurs anglais et les souverainistes qui ont voté contre la résolution. – *(Corresp.)*

Des dizaines de milliers de manifestants ont défilé à Alger aux cris de « Y'en a marre de ce pouvoir ! »

L'appel du Front des forces socialistes a été largement entendu

Quelque 300 000 personnes ont répondu, jeudi 31 mai, à l'appel lancé par le parti d'Hocine d'Aït Ahmed, le Front des forces socialistes. *« Y'en a marre de ce pouvoir »*, ou *« Si vous voulez la guerre, on n'a pas peur »*, criaient les protestataires. Devant l'Assemblée nationale, ils ont réclamé une commission d'enquête internationale. Des incidents ont éclaté en fin d'après-midi entre manifestants et jeunes venus de la Casbah.

ALGER
correspondance

Drapeaux et banderoles noires pour raconter la peine ou fixer la colère, têtes ceintes de rameaux d'oliviers et parfois, des douilles de grenades lacrymogènes accrochées en chapelet autour du cou... Ils étaient des centaines de milliers de personnes à avoir répondu, jeudi après-midi 31 mai, sous un soleil ardent, à l'appel du Front des forces socialistes (FFS) pour protester contre la répression en Kabylie. Au moins 300 000 personnes (600 000 selon les organisateurs, 40 000 selon des services de sécurité) occupaient déjà la moitié du parcours, à la mi-journée, alors que la manifestation n'avait pas encore commencé. La mobilisation a été exceptionnelle. Dans l'histoire des « marches » qui ont ponctuée la dernière décennie, seuls les islamistes du Front islamique de salut (FIS) avaient réussi à en faire autant.

REPORTAGE

« C'est un boulevard pour la démocratie qui vient d'être ouvert »

« Y'en a marre de ce pouvoir ! », s'égosillaient jeunes et moins jeunes sur l'air d'un chant patriotique. Tout comme *« pouvoir assassin »*, ce slogan exprimait le sentiment profond des jeunes entrés en situation quasi-insurrectionnelle en Kabylie, après la mort par balle, fin avril, d'un jeune lycéen dans les locaux de la gendarmerie de Beni-Doula. De jeunes « casseurs » étaient-là, souvent torse-nus, peints de graffitis. Les manifestants avaient procédé eux-mêmes à leur encadrement, comme pour démontrer qu'ils étaient capables de discipline, mais peut-être aussi pour se prévenir de leur propre excès d'énergie. La mine déterminée malgré la fatigue d'une quarantaine de jours d'« Intifada », ils hurlaient en guise d'avertissement au pouvoir : *« Si vous voulez la guerre, on n'a pas peur ! »*

Des quolibets ont été lancés à l'adresse des policiers anti-émeutes en faction devant les édifices, mais ce sont les institutions comme l'Assemblée nationale et le Conseil de la nation qui ont été les plus brocardées. *« Vous avez vendu le drapeau, fils du péché »*, hurlaient les uns à l'adresse des députés et des sénateurs, en agitant des billets de banques. *« Messaadia, Serrak el-malia »* (voleur du Trésor) surenchérissaient les autres ; en référence au nouveau président du Sénat, symbole du parti unique. De toute évidence, la rue n'a pas une haute idée des institutions « élues »...

Devant l'Assemblée nationale, qui a créé sa propre commission d'enquête sur les événements de Kabylie, les manifestants se sont fait l'écho d'une exigence du FFS (ce qui lui vaut une très solide haine de la part du pouvoir) et ont réclamé une commission d'enquête internationale. La méfiance générale est telle que même le professeur Mohand Issad, en charge de la commission d'enquête indépendante, a lancé un avertissement remarqué au pouvoir : *« Si j'échoue dans ma mission,* a-t-il dit lors d'un entretien à un journal gouvernemental, *la prochaine commission sera internationale. »*

COUP DE FEU

La procession de jeudi après-midi a semblé interminable. Lorsque, trois heures après son coup d'envoi, la tête du cortège est arrivée au niveau de la place des Martyrs, le boulevard du front de mer était bloqué jusqu'à la grande poste, deux kilomètres plus loin. Un médecin constatait : *« C'est un grand boulevard pour la démocratie et l'Etat de droit qui vient d'être ouvert. Si le pouvoir veut le refermer, c'est à ces jeunes qu'il aura à faire. Leur détermination nous dépasse. »* Tout ne sera pas aussi simple, même si le FFS, de Hocine Aït Ahmed, a réussi à donner un sens politique national à la révolte des jeunes de Kabylie et surtout à contredire le discours répandu sur la prétendue faillite des partis politiques.

La manifestation s'est terminée par des incidents entre jeunes venus de la Casbah, principalement des supporters très turbulents d'un club algérois, et manifestants. Les bagarres ont duré une heure avant que les services de sécurité ne parviennent à disperser la foule en usant de canons à eau. Un jeune manifestant a été blessé par balles alors qu'il quittait la manifestation à bord d'un camion. D'où est parti le coup de feu ? Mystère. Les responsables du FFS se sont dit convaincus que ces incidents avaient été délibérément provoqués pour gâcher une manifestation qui avait, selon eux, *« trop bien réussi »*.

► www.lemonde.fr/algerie

Remaniement ministériel

M. Bouteflika a procédé, jeudi 31 mai, à un remaniement ministériel du gouvernement d'Ali Benflis, marqué principalement par un changement dans les portefeuilles économiques et où le Front de libération nationale (FLN) renforce ses positions. Le ministre des finances, Abdellatif Benachenhou, est remplacé par Mourad Medelci, jusque-là ministre du commerce. L'autre poste-clé de l'économie, le portefeuille des privatisations, échoit à Nourreddine Boukrouh, ancien ministre des PME-PMI, remplaçant Hammid Temmar, affecté au commerce.

Les grands portefeuilles du gouvernement Benflis ne sont pas touchés. Ainsi, le ministre des affaires étrangères, Abdelaziz Belkhadem, celui de la justice, Ahmed Ouyahia, et celui de l'intérieur, Nourreddine Yazid Zerhouni, conservent leur poste. Le portefeuille de la défense reste aux mains du président. – *(AFP.)*

Obsèques de Fayçal Husseini sur l'esplanade des Mosquées, à Jérusalem

Des hommages sont rendus au responsable de l'OLP

FAYÇAL HUSSEINI, décédé jeudi 31 mai au Koweït d'une crise cardiaque à l'âge de soixante ans, devait être inhumé vendredi près de son père sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem-Est. Le président palestinien Yasser Arafat a interrompu son voyage en Europe pour se rendre à Amman, en Jordanie, d'où devait partir la dépouille du responsable de l'OLP vendredi matin. Le cortège funéraire devait tout d'abord se rendre à Ramallah, en Cisjordanie, où devait se tenir une cérémonie officielle, en présence de M. Arafat et des responsables de l'Autorité palestinienne.

Le cercueil devait ensuite être transporté à Jérusalem-Est, à la Maison de l'Orient, le siège officieux de l'Organisation de libération de la Palestine, dont Fayçal Husseini avait la charge. Les Palestiniens s'attendaient à ce qu'une foule nombreuse accompagne la dépouille jusqu'à l'esplanade des Mosquées, où elle devait être inhumée aux côtés de Abdel Kader al-Husseini, le père du disparu, tué en 1948 dans la bataille du Castel, près de Jérusalem.

Le département d'Etat américain a fait part, jeudi, de sa *« tristesse »* après la mort d'*« un homme qui avait travaillé à la paix »*. Le président français, Jacques Chirac, a fait valoir qu'il laissait en France *« l'image d'un homme de conviction, de dialogue et de tolérance »*, alors que le premier ministre, Lionel Jospin, s'est déclaré *« ému »* par sa disparition.

Ces hommages ont été rendus alors que de nouveaux morts, israéliens et palestiniens, ont encore alourdi, jeudi, le bilan des affrontements. Dans un entretien publié, vendredi, par *Le Figaro*, le ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès, a assuré que les Israéliens ne vont pas *« construire de nouvelles colonies, soyez-en assurés.* (...) *Nous disons qu'il n'y aura pas d'extension du territoire des colonies ni de confiscation supplémentaire de terrain, même en cas de croissance naturelle »*. M. Pérès refuse, en revanche, d'évoquer un gel des constructions de routes pour colons. – *(AFP, Reuters.)*

Lire aussi pages 12 et 17
► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

Le Sénégal et l'Europe renégocient leur accord sur les pêcheries

DAKAR
de notre correspondante

Sénégal et Union européenne ont conclu, jeudi 31 mai, une première session de renégociation de l'accord de pêche qui les lie. Les eaux du Sénégal sont très poissonneuses et lui procurent sa principale recette d'exportation, tandis que l'Europe, dont les ressources halieutiques se réduisent, cherche à conserver un terrain d'exploitation pour ses bateaux.

En 1979, le Sénégal fut le premier pays à signer un accord permettant aux navires européens de pêcher dans ses eaux, moyennant une compensation financière. L'Union européenne voulait reconduire l'accord qui expirait en avril. Mais le Sénégal a durci ses positions, alors que la surexploitation commence à menacer certains stocks. Il veut réduire les zones de pêche et le volume des prises, tout en augmentant les retombées économiques.

Les négociations, commencées en octobre 2000 et reprises cette semaine à Dakar, n'ont pas pour autant abouti à la rupture, comme cela avait été le cas avec le Maroc en 1999. Signe de la volonté de trouver un compromis, le précédent accord a été prolongé jusqu'en juillet et jeudi, les deux parties ont réglé plusieurs questions. Ainsi, les navires européens devront embarquer un équipage comprenant 50 %, et non plus 33 %, de Sénégalais. Face au problème de la raréfaction des ressources, un accord s'est fait pour augmenter le maillage des chaluts, tandis qu'un repos biologique sera imposé deux mois chaque année.

Cela étant, la surexploitation n'est pas imputable aux seuls bateaux européens dont les captures représentent 6 % du volume total des prises. Les autorités sénégalaises ont leur part de responsabilité, en délivrant des licences à des navires européens ou asiatiques, « sénégalisés » de manière fictive. Comme l'explique un armateur dakarois, « ce sont des navires étrangers qui utilisent des prête-noms et obtiennent une licence par une pression amicale, politique ou financière ». De plus, des accords de pêche ont été conclus sous le manteau. Pour financer l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations de football en 1992, le précédent régime avait vendu des licences à des armateurs russes. Et cette pratique a perduré jusqu'en 1999... Soupçonnant un financement occulte du parti de l'ancien président Diouf, la nouvelle équipe au pouvoir depuis l'élection d'Abdoulaye Wade en a fait la révélation cette année.

SUBVENTION INDIRECTE

L'Union européenne a déboursé 48 millions d'euros pour l'accord 1997 -2001. Ce montant restera-t-il identique ? La question n'a pas été abordée, ni celle de la durée du nouvel accord qui, en tout état de cause, devra être inférieure à quatre ans, a affirmé Ndiaga Guèye, le chef de la délégation sénégalaise. Mais si Dakar veut faire monter les enchères, la délégation de Bruxelles relève, pour sa part, l'impact financier de la modification des zones de pêche. Or, si les fonds européens doivent en partie servir à des actions de développement au Sénégal, ils constituent aussi une subvention indirecte aux pêcheurs essentiellement espagnols, et dans une moindre mesure, italiens et portugais, qui utilisent les droits de pêche – subvention que l'Europe cherche en fait à réduire.

Il est donc peu probable que les négociateurs européens lâchent du lest quand les discussions reprendront ce mois-ci à Bruxelles. Et la marge reste étroite pour le Sénégal qui a besoin de ces recettes budgétaires, comme nombre de pays de la région. La Guinée-Bissau, par exemple, a renouvelé, jeudi, son accord pour un montant de 51 millions d'euros sur cinq ans.

Brigitte Breuillac

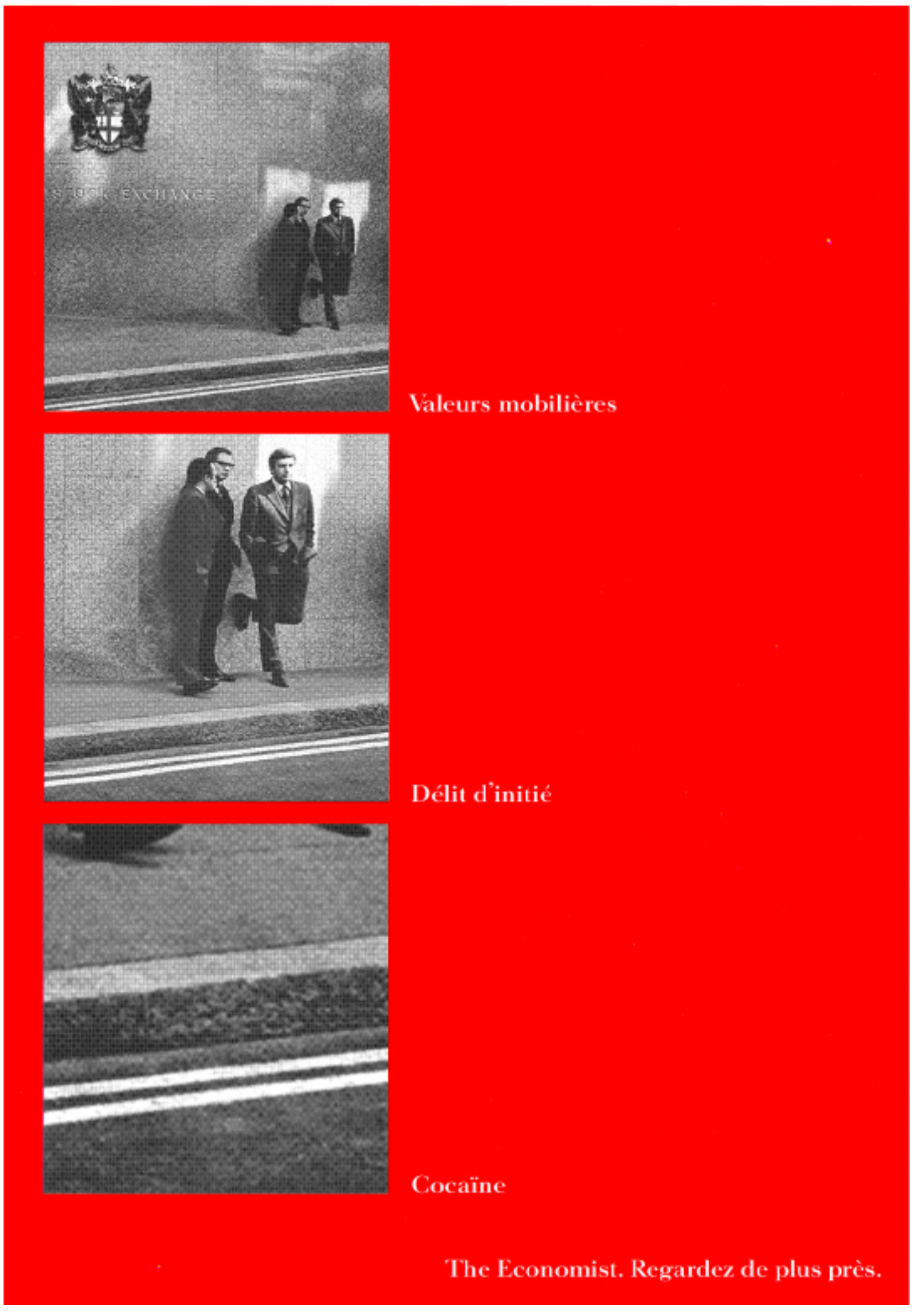

GAUCHE **Les députés socialistes se sont longuement réunis, jeudi 31 mai, pour réfléchir aux attentes des Français dans la perspective des élections de 2002. Pour eux, des spécialistes de l'opinion publique ont passé au crible électorat et thèmes de campagne. ● BRUNO LE ROUX (PS), rapporteur à l'Assemblée nationale du projet de loi sur la sécurité quotidienne, déclare, dans un entretien au *Monde,* qu'il demandera, en deuxième lecture, la suppression de l'amendement visant à réglementer les rave parties que le ministre de l'intérieur a fait adopter au Sénat, mercredi 30 mai. Il estime que cette disposition mettrait le PS *« en difficulté avec la jeunesse »*. ● LES RESPONSABLES du PS se mobilisent pour la préparation du projet de leur candidat et de leur parti en 2002. Alors que Martine Aubry cherche à fédérer les énergies, Laurent Fabius fait entendre sa différence.**

Les socialistes explorent leurs thèmes de campagne pour 2002

Les députés du PS ont travaillé, jeudi 31 mai, avec des experts en communication, pour déchiffrer les attentes des électeurs. Craignant de détourner les suffrages des jeunes, ils demandent le retrait de la réglementation des fêtes techno que le gouvernement a fait voter au Sénat

UN COUP de barre ? Une petite déprime post-municipale ? Un séminaire, et ça repart ! Jeudi 31 mai, en matinée, deux experts en communication d'Euro-RSCG, Stéphane Fouks, complice de longue date de Manuel Valls, conseiller en communication de Lionel Jospin jusqu'en mars, et Laurent Habib, et un spécialiste en sondages de la Sofres, Brice Teinturier, ont rendu visite aux députés socialistes, dans la salle Colbert de l'Assemblée nationale, où ils se réunissent chaque semaine. Les soixante-dix participants en sont ressortis requinqués, après quatre heures d'un dialogue à huis clos, en présence du conseiller parlementaire du premier ministre, Pierre Guelman. A l'initiative de cette rencontre, le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault, a voulu permettre à ses troupes de lever le nez du guidon. Depuis quelques semaines, M. Ayrault sentait les élus pessimistes, inquiets. La période charnière entre les élections municipales de mars, décevantes pour la gauche, et la présidentielle de 2002, qui aiguise les revendications des communistes, des Verts et des chevènementistes, est difficile pour le PS.

Au-delà du scrutin de mars, comment les électeurs jugent-ils la gauche ? Qu'en attendent-ils ? *« C'était une analyse très réconfortante »*, se réjouit Odette Grzegrzulka (Aisne), battue à Saint-Quentin, en mars. Il y avait aussi Jean-Yves Gateaud (Indre), qui a perdu sa mairie de Châteauroux, ou encore Gaëtan Gorce (Nièvre), Eric Besson (Drôme), Didier Migaud (Isère), rapporteur général du budget, et Jean-Paul Bacquet (Puy-de-Dôme), qui a *« pris quatorze pages de notes »*.

En écoutant l'expert de la Sofres, les députés ont ôté leur masque tristounet. La « vague bleue » décrite par la presse au lendemain des municipales ? Il faut relativiser, a nuancé l'analyste, qui a souligné, chiffres en main, que, sur quatre ans, la cote de popularité du gouvernement demeurait *« forte »* et *« stable »*. Un tel scénario est *« inédit »*. *« On nous a dit que, par rapport aux municipales de 1995, la gauche a même progressé de quelques points »*, relève Gérard Bapt (Haute-Garonne). Un député n'a pu s'empêcher de lancer : *« Il doit être payé par le groupe pour nous dire des choses comme ça ! » « C'était presque euphorisant ! »*, confirme un participant. Marisol Touraine (Indre-et-Loire) a demandé si, *« à partir des résultats des municipales et des cantonales »*, il est possible de *« faire des projections »* pour les législatives de juin 2002. Non, lui a-t-on répondu, car *« un des grands enseignements des municipales, c'est qu'elles n'ont pas été politisées »*. De plus, les électeurs se décident de plus en plus *« à la dernière minute »*. *« En 1997, c'est seulement le mardi précédant le premier tour, soit cinq jours avant le scrutin, que l'on a su que la gauche pouvait l'emporter »*, a noté un intervenant. Alors, allez prévoir les résultats de 2002...

Les difficultés actuelles de la majorité plurielle ? Le report du vote sur le projet de loi de modernisation sociale, faute d'accord avec le PCF ? *« On nous a expliqué que, globalement, la population s'en fiche »*, note M.Bapt. Ce qui intéresse les gens, c'est de savoir comment le dispositif sur les licenciements économiques sera amélioré. Le politique doit *« susciter l'émotion, partager la souffrance, incarner l'avenir, être volontaire et fidèle à ses valeurs »*, a synthétisé un consultant. Même si certaines réformes sont difficiles à appliquer, la gauche *« qui incarne le mouvement »* séduit, a résumé un autre expert, citant les emplois-jeunes et les 35 heures.

« IL N'Y A PAS DE VOTE FEMME »

« Mon slogan, c'était "une femme pour changer l'avenir". Et ça n'a pas marché ! », s'est plainte une élue. Las ! Être une femme n'est pas toujours un atout, ont appris les députées. Plusieurs d'entre elles, comme Odette Casanova (Var) et Catherine Génisson (Pas-de-Calais), rapporteure de l'Observatoire de la parité, ont souhaité connaître la *« perception dans l'opinion des femmes politiques »*. On les a prévenues : *« Ne pas prendre de femmes, c'est archaïque, mais en avoir n'est pas une plus-value. »* On leur a certifié : *« Il n'y a pas de vote femme. »* Et, des conservateurs, il en existe à gauche comme à droite : *« Certains électeurs sont convaincus que, la politique, c'est la guerre. La femme continue à être représentée comme dans* Maya l'abeille *»*, leur a-t-on dit. *« Si une femme était candidate à la présidentielle, elle ferait sans doute un moins bon score qu'un homme »*, a résumé M. Fouks.

Comment votent les chasseurs ?, s'est inquiétée Odette Trupin, élue de la Gironde, où le mouvement Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) avait obtenu un score élevé aux européennes de 1999 (12,49 %), en deuxième position derrière la liste PS (23, 93 %). Les sondeurs n'ont pas exclu que même ceux d'entre eux qui approuvent globalement l'action du gouvernement se détournent de la gauche ou s'abstiennent en raison du seul dossier de la chasse. Il ne faut pas, non plus, négliger les retraités, les anciens combattants, ni les jeunes. Surtout pas les jeunes ! La gauche doit être *« cohérente »* avec son image, a prévenu un expert d'Euro-RSCG en évoquant le débat sur la dépénalisation du cannabis et le durcissement de la réglementation sur les *rave parties*, qui divise les socialistes (*lire ci-dessous*). Il ne faut pas confondre *« sécurité »* et *« protection »*.

Enfin, l'inversion du calendrier électoral aura une incidence sur la campagne des députés : la présidentielle, fixée en avril 2002, occultera les législatives, prévues en juin. Dans ce contexte, le député socialiste doit *« se concentrer »* sur son candidat à la présidentielle, l'*« accompagner »*, *« apparaître »* à ses côtés. Et ne pas se tromper d'*« adversaire »* : il n'y en aura qu'un au second tour. C'est pourquoi – dernier conseil – il ne faut pas trop *« se soucier »* des *« alliés de gauche »* d'ici là. Lever le nez du guidon, certes, mais regarder la route droit devant soi, sans jeter un œil ni à droite ni à gauche : les socialistes sont prêts à affronter les chemins de crête.

Clarisse Fabre

Confiance en hausse pour M. Jospin, selon la Sofres

La cote de confiance de Lionel Jospin a progressé de 3 points fin mai, selon la dernière enquête de la Sofres, réalisée du 22 au 26 mai auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes et publiée par *Le Figaro Magazine* (daté 2 juin). Le premier ministre recueille 56 % d'opinions favorables, contre 41 % de jugements négatifs (en baisse de 3 points), soit un solde positif de 15 points, contre 9 points il y a un mois.

A l'inverse, la cote de confiance du président de la République s'est légèrement érodée en mai. Jacques Chirac recueille 45 % de jugements positifs (en baisse de 1 point), contre 51 % de sondés qui ne lui font pas confiance (sans changement), soit, pour le deuxième mois d'affilée, un solde négatif.

TROIS QUESTIONS À...

BRUNO LE ROUX

1 En tant que rapporteur socialiste du projet de loi sur la sécurité quotidienne, comment jugez-vous l'amendement sur les rave-parties que le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, a fait voter par le Sénat, le 30 mai ?

Il est inadapté. En soumettant l'organisation des rave-parties à une déclaration préalable du maire ou du préfet, on aboutit de facto à l'interdiction de ces manifestations : je ne vois personne prendre le risque de les autoriser. Lors de la deuxième lecture du texte à l'Assemblée nationale, d'ici à la fin juin, je m'opposerai donc à cet amendement, en accord avec le président de la commission des lois, Bernard Roman. Il n'est pas davantage question d'avaliser la saisie du matériel sonore. J'aimerais bien savoir qui se chargerait de le confisquer. Je ne suivrai aucun parlementaire qui milite pour le maintien du dispositif adopté par le Sénat. Ne nous mettons pas dans la situation de voter des mesures inapplicables !

2 Que proposerez-vous lors de la deuxième lecture du texte à l'Assemblée ?

Je plaiderai pour la suppression de l'amendement. Dans un texte sur la sécurité publique, il n'y a pas lieu de discuter sur ce sujet, qui relève du ministère de la santé et du ministère des affaires sociales. Si le gouvernement tient à légiférer, je proposerai que les organisateurs des rave-parties indiquent simplement le lieu du rassemblement douze ou vingt-quatre heures à l'avance pour permettre la mobilisation des services sanitaires et veiller à la santé des riverains. Ce délai est suffisant et respecte l'esprit des rave-parties.

3 Avez-vous fait part à M. Vaillant de votre détermination ?

Il faut faire en sorte que le gouvernement et le groupe socialiste de l'Assemblée soient sur la même longueur d'onde. Je ne suis pas inquiet. Assujettir les rave-parties à une autorisation préalable nous mettrait en difficulté face à la jeunesse. Cela conduit à une incompréhension avec les amateurs de cette expression culturelle. Nous avons perçu une irritation qui n'est pas infondée. Il convient de dissiper un malentendu et d'éviter un problème politique.

Propos recueillis par Elie Barth

Jean Glavany : « Arrêtez donc de parler d'impopularité ! »

LIONEL JOSPIN a tourné la page des élections municipales. Ce fut un peu plus long, un peu plus douloureux qu'il ne l'avait imaginé mais, aujourd'hui, c'est fait. Au temps de la surprise, puis de l'analyse, a succédé celui de l'action. Devant des étudiants de Rio de Janeiro, le 6 avril, il avait jugé que la « *leçon* » des municipales avait été « *le mieux qu'il pouvait arriver* » à la majorité à un an de l'élection présidentielle, parce que la gauche et – surtout – son futur candidat apparaissaient désormais comme des « *challengers* ». La difficulté, pour M. Jospin, est que cette reconstruction politique ne s'est pas faite au même rythme pour tout le monde. Si le premier ministre va bien, son équipe gouvernementale semble encore à la peine.

Pour les ministres battus, comme pour ceux qui avaient publiquement entretenu un trop grand optimisme pour les municipales, la période de deuil n'est pas terminée. Dominique Voynet est tellement silencieuse que son départ annoncé du gouvernement, en juillet, va finir par passer inaperçu. On n'entend plus Jean-Claude Gayssot. Marie-George Buffet, dont M. Jospin attendait beaucoup après le séminaire gouvernemental de mars, ne parvient pas à combler le vide laissé par l'effacement du ministre des transports. La prudence de Laurent Fabius irrite. En première ligne sur le projet de loi de modernisation sociale, Elisabeth Guigou est apparue très affaiblie. La droite ne s'y est pas trompée qui, chaque semaine, lors de la séance des questions au gouvernement, interroge la ministre des affaires sociales et siffle ses réponses.

M. Jospin, du même coup, se voit contraint de répliquer à l'opposition plus souvent qu'il ne le souhaiterait et d'exhorter régulièrement ses troupes à relever la tête. « *Le problème,* observe un dirigeant socialiste, *c'est qu'au lendemain des élections municipales, nous avons été incapables d'apporter une réponse politique. Si nous avions dit que ce n'était pas grave, on nous aurait traités d'autistes. Du coup, on en a rajouté dans l'autoflagellation.* »

Cette déprime post-municipale s'est ressentie jusque dans les réunions de ministres, au point d'agacer quelques grognards comme Jean Glavany ou Daniel Vaillant. Récemment, le ministre de l'agriculture a vivement répliqué à ceux de ses collègues qui venaient d'évoquer les risques d'impopularité du gouvernement sur tel ou tel sujet. « *Arrêtez donc de parler d'impopularité ! L'impopularité, on est quelques-uns autour de la table à l'avoir vécue et ce n'est vraiment pas ça ! »*, s'est-il emporté, avant d'évoquer cette période terrible de 1992 ou de 1993 où les ministres et les élus socialistes se faisaient huer par les gens lorsqu'ils montaient dans un avion ou dans un train. « *Aujourd'hui, on nous aime ou on ne nous aime pas, mais on nous respecte* » a-t-il observé, sous le regard approbateur de M. Jospin.

Pascale Robert-Diard

Dans la course au « projet », des candidats à Matignon

ANALYSE

Premiers et seconds rôles entrent en scène afin de donner la tonalité pour 2002

EN PASTICHANT Pirandello, la pièce pourrait s'appeler *Six éléphants en quête de projet.* Les « éléphants » se nomment François Hollande, premier secrétaire du PS ; Martine Aubry, secrétaire nationale chargée du projet 2002 ; Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, qui veut incarner la « gauche moderne » ; Dominique Strauss-Kahn, ancien ministre de l'économie ; Jean-Christophe Cambadélis, une des chevilles ouvrières du courant jospino-rocardien. Le sixième personnage, Lionel Jospin, premier ministre, esquisse par glissements successifs sa candidature à l'élection présidentielle. La pièce se joue en quatre actes – trois conseils nationaux et une convention de ratification, le 27 janvier 2002 – et l'intrigue se dessine autour d'un projet qui servira au programme du candidat à l'Elysée comme à la plate-forme pour les élections législatives.

De sa mairie de Lille, fraîchement conquise, M^me^ Aubry conduit l'élaboration du projet. L'ancienne ministre de l'emploi joue sa carte de manière consensuelle. Son groupe de pilotage, qui auditionne des experts et des personnalités de la société civile, en témoigne, avec le fabiusien Henri Weber, le jospino-rocardien Alain Bergounioux, l'aubryiste Jean-Pierre Sueur, l'emmanuelliste Alain Vidalies, et même Julien Dray pour la Gauche socialiste. M^me^ Aubry est assistée de Gaëtan Gorce, un proche de M. Fabius, qu'elle a apprécié comme rapporteur de la loi sur les 35 heures et qu'elle a fait nommer responsable national aux études.

D'ici à la convention de ratification de janvier 2002, le PS a donc huit mois pour, après avoir investi ses candidats aux législatives et avant de désigner son candidat à l'élection présidentielle, livrer son projet. Un temps que d'autres « éléphants » veulent mettre à profit pour imprimer leur patte et ne pas laisser M^me^ Aubry capitaliser seule, même si c'est pour la cause de M. Jospin, les résultats. En position d'arbitre, M. Hollande s'efforce d'huiler les rouages de sa majorité jospino-rocardienne, se gardant de se constituer une écurie, ménageant les amis de M. Fabius et cultivant une relation avec M. Jospin encore plus privilégiée depuis que de nombreux poids lourds ont quitté le gouvernement ou, comme M^me^ Guigou, ont essuyé de sérieux revers électoraux.

De fait, le premier secrétaire du PS apparaît en position de force avant les batailles électorales de 2002, assuré de jouer un rôle actif dans la campagne présidentielle et, en tout état de cause, de mener la campagne législative qui suivra. En cas de victoire de M. Jospin, suivie d'un succès législatif, il ferait figure de favori pour Matignon. Mais M. Hollande doit compter avec la concurrence d'autres « premiers ministrables », M^me^ Aubry bien sûr, mais aussi M. Fabius. En réunissant dans son point de vue, « Le temps des projets » (*Le Monde* du 1^er^ juin), toutes les idées de réformes, privatisations exceptées, qu'il distille depuis des mois au sein du PS, et en dressant un programme de *« chantiers prioritaires à engager lors de la prochaine législature »*, le ministre de l'économie veut être incontournable dans la séquence 2002. Il met ainsi plusieurs fers au feu. Candidat à l'élection présidentielle si M. Jospin renonce ? L'hypothèse le tentera d'autant moins qu'une telle défection ferait du scrutin une cause perdue pour laquelle M. Hollande serait sans doute prié de faire son devoir. Candidat à Matignon ? M. Fabius entend montrer qu'il peut y prétendre, une double victoire socialiste signifiant à ses yeux la réussite de sa politique économique et le choix des réformes que doit incarner une gauche moderne. En cas d'échec électoral, il pourrait aussi prétendre reprendre la direction d'un PS dont le premier secrétaire serait affaibli et se mettre en réserve pour 2007.

Dans ce théâtre d'ombres, d'autres acteurs jouent les seconds rôles. Faute d'apercevoir la sortie de son tunnel judiciaire, « DSK » fait de la Fondation Jean-Jaurès un laboratoire d'idées au service de M. Jospin et du PS. Il s'y attelle en complicité avec M. Cambadélis et le courant jospino-rocardien. L'ancien numéro deux du PS cherche à ranimer une gauche « plurielle » singulièrement mal en point tout en invitant la gauche syndicale à agir en convergence pour bâtir une *« société du plein-emploi »*. Qui sera, à coup sûr, au cœur du *« projet »* pour 2002.

Michel Noblecourt

MEDAILLE D'OR
de la distribution Label NF
DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix
RECOMMANDE PAR PARIS PAS CHER
MATELAS ● SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans
Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE
MOBECO
◆ 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe
◆ 50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00 - 7 j/7

L'ENCAISSEUR DU FRAC®
REND VISITE
Á VOS DÉBITEURS
39, Rue La Fayette · 75009 PARIS
Tel 0153209353 · Fax 0153209350
www.lencaisseurdufrac.com

Le gouvernement demande à la « Sécu » de financer les 35 heures avec l'Etat

Le patronat réitère sa menace de quitter les organismes sociaux

Le gouvernement s'apprête à annoncer que les caisses de Sécurité sociale participeront bien, au côté de l'Etat, au financement des allégements de charges liés à la réduction du temps de travail. Elles ont déjà pris en charge 13 milliards de francs en 2000 et devraient être de nouveau mises à contribution dans les années à venir.

LA RÉSOLUTION du problème est si délicate que les discussions interministérielles se poursuivront jusqu'au dernier moment. Le 7 juin, date de la réunion de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, les partenaires sociaux attendent en effet, avec une impatience non dissimulée, les arbitrages du gouvernement sur le financement des 35 heures. Un chapitre qui, deux ans après le vote de la seconde loi, ne s'est jamais refermé.

De lui-même, Ernest-Antoine Seillière, président du Medef, a d'ailleurs relancé le sujet lors de sa rencontre, lundi 28 mai, avec Elisabeth Guigou. Face à la ministre de l'emploi et de la solidarité, M. Seillière a, d'entrée de jeu, réitéré ses menaces sur la présence patronale dans les conseils d'administration des caisses de sécurité sociale au cas où le gouvernement déciderait d'y puiser des ressources pour financer la réduction du temps de travail. *« Mme Guigou a fait l'apologie des prélèvements sur les comptes sociaux. Ça créera énormément de tensions entre le Medef et l'Etat »*, avait-il commenté à l'issue de cette réunion.

La contribution directe de la « Sécu », rejetée avec constance par les employeurs comme par les syndicats de salariés, est pourtant acquise. En 2000, les allégements de charges liés à la réduction du temps de travail ayant dépassé les prévisions, c'est bien le régime général qui, de fait, sans compensations de l'Etat, se retrouve débiteur de 13 milliards de francs. Ils ne seront pas récupérables, a tranché Lionel Jospin. Ce qui n'empêchera pas la Sécurité sociale d'afficher un excédent de plus de 5 milliards de francs.

Certes, à l'origine, la création d'un fonds spécifique d'allégements des charges, le Forec, assorti d'une obligation d'équilibre de ses comptes, devait clarifier les choses : si déficit il y avait, c'était à l'Etat de le prendre en charge. Seulement voilà : le décret donnant naissance au Forec n'a jamais été publié. Le ministère de l'économie et des finances n'en a, jusqu'ici, jamais voulu. Comme d'autres au gouvernement, M. Fabius estime, en effet, qu'il est logique que les régimes sociaux participent à l'effort financier, puisqu'ils sont les premiers à bénéficier, via les cotisations, des créations d'emplois.

Or ce problème constaté en 2000 se pose à nouveau, en termes identiques, pour les années suivantes, les dépenses prévues étant supérieures aux recettes. En

> Il reste 4 à 5 milliards de francs à trouver, à partager entre l'Etat et la Sécurité sociale

2001, le dépassement serait également de l'ordre de 13 milliards de francs. Là-dessus, il paraît d'ores et déjà acquis que l'Etat en financera huit (droits sur les tabacs, et droits de douane). Il reste donc 4 à 5 milliards à trouver, à partager entre l'Etat et la Sécu.

Pour les prochaines années, alors que les PME seront soumises aux 35 heures à partir du 1er janvier 2002, le gouvernement doit définir de manière plus structurelle les règles de répartition entre ces deux acteurs. Première étape : dans un souci d'apaisement vis-à-vis des partenaires sociaux, la mise en place du Forec ne semble plus remise en cause. Seconde étape : le principe de l'équilibre des comptes de ce fonds, inscrit dans la loi à la charge de l'Etat, devrait disparaître. A la place, le gouvernement envisage, en cas de déficit avéré, de partager le surcoût avec les organismes sociaux. Il reste à savoir dans quelle proportion. Le ministère de l'emploi souhaite introduire une clause de sauvegarde : la contribution de la Sécurité sociale ne devra pas nuire à son équilibre financier. Bercy s'oppose encore à cette clause, en faisant valoir que l'Etat, lui, paye malgré des déficits budgétaires récurrents...

Pour calmer les esprits, le gouvernement compte bien mettre en avant la contribution largement majoritaire de l'Etat au Forec. Hormis la question des 35 heures, celui-ci finance les allégements de charges décidés entre 1995 et 1997 par Alain Juppé. En 2001, sur 95 milliards de francs de dépenses, 45 milliards leur sont en effet imputables.

Toujours pour faire tomber la température, Mme Guigou milite pour la publication immédiate du décret donnant naissance au Forec dans les formes prévues par la loi sur les 35 heures, quitte à le transformer quelques mois plus tard dans la loi de financement de la Sécurité sociale. Une solution qui, pour l'heure, semble cependant un peu compliquée aux yeux de Matignon. Au-delà de la réunion du 7 juin, concentrée sur les années 2000 et 2001, le gouvernement promet une concertation avec les partenaires sociaux pour définir les nouvelles règles de fonctionnement du Forec. Elle commencera dès cet été, dans le cadre de la préparation du budget de la « Sécu ».

Virginie Malingre et Isabelle Mandraud

Le moral des ménages a accusé un recul sensible au mois de mai

Les annonces de licenciements, ainsi que la hausse des prix de l'essence et des produits alimentaires, ont affecté la confiance des Français. Cela risque d'avoir des répercussions sur la consommation, et donc la croissance

CHUTE de moral. C'est ce qui ressort de l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages réalisée par l'Insee en mai et publiée vendredi 1er juin. *« Après trois mois de baisse modérée, l'indicateur résumé d'opinion des ménages enregistre un repli très marqué en mai 2001. Il reste néanmoins à un niveau élevé »*, commentent les experts de l'institut. Après avoir atteint un record historique en janvier (+ 6), il s'est dégradé régulièrement jusqu'en avril (0) avant de se replier plus nettement en mai, pour atteindre un niveau (– 7) auquel il était déjà descendu en septembre 2000 alors que les prix du pétrole flambaient et que Lionel Jospin s'effondrait dans les sondages.

Que ce soit sur leur situation financière, sur leur niveau de vie ou sur leur opportunité d'acheter, les Français sont de plus en plus pessimistes. Jusqu'ici, les très bons chiffres de l'emploi, annoncés mois après mois, entretenaient leur optimisme. Les annonces de licenciements chez Danone, Marks & Spencer ou encore AOM-Air Liberté raniment sans doute des souvenirs douloureux et leur font porter un regard

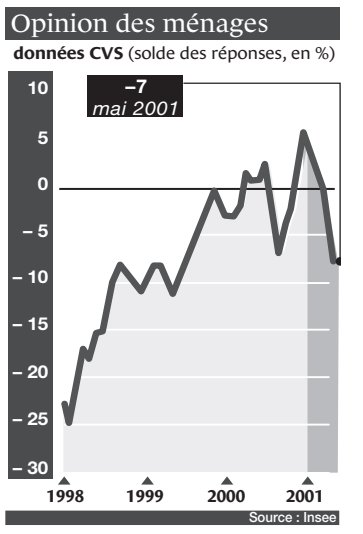

beaucoup moins optimiste sur le marché du travail, même si, globalement, le nombre des licenciements économiques continue de reculer. Mais la baisse du nombre de demandeurs d'emploi, tout en se poursuivant, donne désormais des signes d'essoufflement comme le montrent les chiffres du mois d'avril (*Le Monde* du 1er juin) : le taux de chômage est demeuré inchangé en avril (8,7 %) par rapport à mars. Autre élément qui a très certainement donné le blues aux Français : l'évolution des prix et la perception qu'ils en ont pour l'avenir. La hausse des prix de l'essence et des prix alimentaires s'est traduite par une inflation de 0,5 % en avril, qui porte la progression des prix à 1,8 % sur un an, contre 1,3 % le mois précédent.

La baisse du moral des ménages ne manquera pas d'inquiéter le gouvernement, même s'il refuse de se laisser aller au catastrophisme. La croissance au premier trimestre, plus faible que prévu (+ 0,5 % au lieu de + 0,8 %), ne doit en effet sa performance qu'à la consommation des ménages, restée très vigoureuse, alors que la demande étrangère est très affaiblie par le ralentissement international et que le rythme d'investissements a fortement décéléré. Si le moral des Français devait continuer à s'effriter, leur consommation, et donc la croissance, ne manquerait pas de s'en ressentir.

V. Ma.

La baisse de la croissance incite M. Fabius à refuser tout laxisme budgétaire

LAURENT FABIUS est de méchante humeur. Depuis les élections municipales, et leurs résultats décevants pour la gauche, le ministre de l'économie et des finances a de plus en plus de mal à imposer à la majorité ses convictions en matière de baisses d'impôts ou de maîtrise des dépenses publiques. Et il n'a pas caché son exaspération, jeudi 31 mai, au cours d'une conférence de presse.

Les baisses d'impôts sont acquises pour 2001 et 2002, à hauteur respectivement de 57 et 38 milliards de francs. Mais M. Fabius sait qu'il s'en est fallu de peu pour que son plan pluriannuel d'allégements fiscaux ne vole en éclats. S'il n'avait pas été voté sur deux ans par les parlementaires à l'automne 2000, il est peu probable que son volet pour 2002 aurait été maintenu en l'état. Car les dernières élections et le ralentissement de la croissance, qui limite fortement les marges de manœuvre du gouvernement, ont changé la donne : les choix fabiusiens sont contestés au sein de la majorité plurielle, par le PCF et les Verts bien sûr, mais aussi au sein du PS, et même par certains ministres.

« Je n'envisage pas de reporter les mesures prévues » sur l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés ou la prime pour l'emploi, a prévenu M. Fabius. Ce serait *« une logique économique shadockienne »* qui consisterait à pénaliser ainsi les ménages ou les entreprises, alors même que les incertitudes sur la conjoncture font naître des inquiétudes. *« Si certains, dans l'opposition et la majorité, ont des doutes, qu'ils consultent les Français. »*

Votées, vantées aux Français, les baisses d'impôts ne seront pas remises en cause. En revanche, rien n'empêche le gouvernement de revenir sur ce qu'il a prévu de faire en matière de dépenses de l'Etat, c'est-à-dire une progression limitée à 0,5 % en volume pour 2002. Il y a bien le programme pluriannuel de finances publiques, déposé à Bruxelles, qui encadre l'évolution des dépenses entre 2002 et 2004. Mais il n'a pas de valeur contraignante et court sur trois ans. A la veille des rendez-vous électoraux de 2002, un peu de souplesse serait la bienvenue, arguent les partisans d'une dépense budgétaire plus généreuse.

La norme prévue permettra à peine de couvrir les augmentations des charges d'intérêt de la dette et des salaires dans la fonction publique. Ce qui veut dire que toute autre dépense supplémentaire devra être compensée par une économie équivalente sur un autre poste. Bercy assure être en mesure de se livrer à ce genre d'exercice pour une trentaine de milliards de francs. *« Il n'est pas question de laisser dériver les dépenses de l'Etat, comme souvent on me le propose, dans la majorité plurielle ou même à l'intérieur du gouvernement »*, a insisté M. Fabius, qui refuse tout alourdissement du déficit budgétaire. Dans ce contexte, les négociations qui vont s'engager entre le ministère des finances et les autres administrations pour caler leurs crédits 2002 s'annoncent difficiles.

V. Ma.

Aventis

Notre challenge c'est la vie

"Depuis l'année dernière, nous avons atteint nos objectifs : l'intégration et la croissance de nos activités ont été menées avec succès, et nous avons réalisé les synergies attendues. En même temps, nous avons pu constater des changements et des restructurations importantes concernant notre secteur, la concurrence et notre environnement en général. Cet environnement en évolution permanente n'est pas seulement un défi, c'est aussi une chance pour notre Groupe. Nous nous adaptons en permanence et nous nous mobilisons pour développer Aventis."

Le Directoire

La deuxième Assemblée Générale d'Aventis s'est déroulée à Strasbourg, lieu de son siège social, devant plus de 1 100 personnes, essentiellement allemands et français.

A cette Assemblée Générale, ordinaire et extraordinaire, les actionnaires présents ou représentés détenaient 33,3 % du capital d'Aventis, soit 261 678 239 voix. Ils ont approuvé à une très large majorité les résolutions proposées par le Directoire.

Forte croissance de la Pharma en 2000

Au cours de l'année 2000 notre activité stratégique, la Pharma, a réalisé une croissance de 16% de ses ventes et de 28% de l'EBITA. Ceci est essentiellement dû à l'excellente croissance de nos médicaments blockbusters, l'Allegra® et le Lovenox®, ainsi que du Taxotere®, d'Amaryl® et d'Arava®.

Premier trimestre 2001 : objectifs atteints

Au cours du 1er trimestre 2001, notre activité stratégique a encore progressé en ventes et en profitabilité. Les ventes ont augmenté de 12% et l'EBITA de 35% par rapport à la même période de l'année précédente. Simultanément, nous avons poursuivi le processus d'intégration, de manière constante et efficace. A la fin du 1er trimestre, le résultat de nos synergies s'élevait à 561 millions d'euros. L'ensemble des charges de restucturation liées à la fusion ont été imputées aux années 1999 et 2000. Ces résultats sont la preuve que nous avons tenu nos promesses. Ils laissent prévoir que, cette année, nous allons être en mesure d'atteindre nos objectifs de croissance de ventes d'au moins 10%, et de bénéfice par action de 30%, pour nos activités stratégiques.

Un nouvel avenir pour Aventis CropScience

L'année passée a été caractérisée par d'importants changements dans le secteur de l'agriculture qui ont conduit à une intensification de la concurrence et des phénomènes de concentration. Avec de fortes positions dans le domaine des herbicides et des insecticides, Aventis CropScience est l'un des leaders de la protection des cultures. Pour assurer les meilleures perspectives aux salariés d'Aventis CropScience et à leur entreprise et en même temps bien valoriser cette activité pour Aventis et ses actionnaires, comme nous l'avions déjà annoncé, nous comptons nous séparer d'Aventis CropScience en 2001. Nous prendrons une décision aussi rapide que possible afin d'écourter cette période d'incertitude.

Objectif, accroître la valeur d'Aventis

Nous avons, avec une capitalisation boursière de 67 milliards d'euros, une position respectable parmi les plus grands groupes pharmaceutiques mondiaux. Mais pour figurer parmi les leaders de cette industrie nous devons améliorer constamment notre compétitivité.
Notre objectif est d'accroître la valeur d'Aventis.
Notre stratégie est claire. Les équipes et la stucture sont en place pour y parvenir.

Principales résolutions

• Approbation d'un dividende net par action de 0,50 euro
• Nomination de quatre nouveaux membres du Conseil de Surveillance représentant des intérêts des salariés.

Dividende

L'Assemblée Générale a approuvé le versement d'un dividende de 0,50 euro par action aux personnes actionnaires en date du 25 mai 2001. Le dividende brut par action, incluant l'avoir fiscal, sera de 0,75 euro. Son paiement interviendra à compter du 25 juin 2001. Le montant global du dividende versé sera d'environ 393 millions d'euros.

Agenda 2001

Dividende versé le 25 juin 2001

Résultats du 2e trimestre : début août 2001

Résultats du 3e trimestre : début novembre 2001

Aventis, 16, avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim - www.aventis.com - Numéro Vert 0 800 40 53 43

LE MONDE diplomatique

JUIN 2001

Hors des frontières, la France à la recherche d'une ambition culturelle

Une enquête de Martine Bulard

TORTURE ET COLONIALISME

De Madagascar à l'Indochine, la torture n'était pas seulement liée à des conflits, elle était consubstantielle à la colonisation. Elle trahit la réalité des rapports de l'Europe à l'Autre et les contradictions de la France républicaine.

par *Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire, Nicolas Bancel, Olivier Le Cour Grandmaison* et *Alain Ruscio*

Le Maroc attend le grand changement

« LOFT STORY »

Chaque jour, télévision et cinéma dévoilent le lent brouillage des frontières qui séparent vie publique et vie privée. Ils révèlent l'homme moderne, pris entre pulsion scopique et désir de se montrer.

par *Ignacio Ramonet* et *Marc Augé*

Internet : nous sommes tous des cybercriminels

En vente chez votre marchand de journaux - 25 F - 3,81 €

L'Assemblée nationale adopte à l'unanimité le projet de loi relatif à l'accouchement sous X...

Le débat reste ouvert entre principe de confidentialité et droits de l'enfant

L'Assemblée nationale a adopté en première lecture, jeudi 31 mai, le projet de loi relatif à l'accès aux origines personnelles, présenté par Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille. Le texte vise à permettre aux enfants nés sous X... de connaître l'identité de ses parents biologiques si ceux-ci sont d'accord. Le texte institue un Conseil national de l'accès aux origines, destiné à servir de filtre dans de telles recherches.

L'ÉQUILIBRE subtil entre le droit de la mère d'accoucher sous X... et de conserver l'anonymat, et celui de l'enfant à connaître son histoire, n'a pas été rompu, mais le débat s'est avéré moins consensuel que l'on pouvait s'y attendre. A l'unanimité, jeudi 31 mai, les députés ont adopté, en première lecture, le projet de loi relatif à l'accès aux origines personnelles, qui, tout en maintenant l'accouchement sous X..., créé un Conseil national de l'accès aux origines (*lire ci-dessous*).

Le débat a suscité de drôles d'alliances : les féministes de gauche... et la droite se sont retrouvées pour défendre la confidentialité de l'accouchement sous X... : les premières ont agi au nom des droits de la femme, la seconde au nom du « *secret de famille* ». Comme l'a dit le professeur de médecine, François Mattei, président du groupe Démocratie libérale, l'opposition a travaillé avec la « *complicité* » de la rapporteure, Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis). Au cours de la séance du matin, les propos de M. Mattéi ont suscité les protestations des militants de la suppression de l'accouchement sous X..., finalement évacués des tribunes de visiteurs.

Dans l'autre camp de l'Hémicycle, où ne siégeaient guère plus de dix députés, « *deux hommes de gauche* » ont mis l'accent sur les droits de l'enfant. Ancien rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les droits de l'enfant en France, présidée, en 1998, par Laurent Fabius, Jean-Paul Bret (Rhône) a souligné que cette commission avait, « *à l'unanimité* », recommandé « *d'aménager l'accouchement sous X... afin de garantir le droit pour l'enfant à connaître ses origines* ». Les débats qui ont eu lieu en commission, la semaine dernière, ont rappelé au maire de Villeurbanne « *ceux de 1992* », « *lorsque le Parlement, à l'occasion d'une loi (...) destinée à ratifier la convention internationale des droits de l'enfant, a renforcé l'accouchement sous X...* ». Dans le même esprit, François Colcombet (PS, Allier) a ravivé la mémoire d'un ancien député RPR de Moulins, « *Hector Rolland, enfant de l'Assistance publique* », auteur, en 1978, d'une proposition de loi mentionnant, pour la première fois, le droit de connaître ses origines. « *N'est-il pas désolant qu'elle n'ait jamais été débattue ?* », a lancé l'ancien magistrat. Tout en se défendant de prendre « *le parti ni de la mère, ni de l'enfant* », Christine Boutin (app. UDF, Yvelines) a dénoncé les limites d'un texte « *féministe* » qui « *cantonne le sujet à l'accès aux origines,* via *la création d'un conseil* » sans accompagner les femmes « *dans leur détresse* ».

EXERCICE DE FUNAMBULISME

« *Le parti pris* [du projet de loi] *est celui de l'équilibre des droits* », a déclaré la ministre déléguée à la famille et à l'enfance, et aux personnes handicapées, Ségolène Royal. « *L'objectif, je le dis très clairement, est de permettre de concilier la protection du droit des femmes à l'accouchement dans le secret et l'organisation de sa levée volontaire permettant à tout enfant d'accéder, le moment venu, aux éléments constitutifs de son identité.* »

L'exercice de funambulisme a montré ses limites. M. Bret a suscité un vif débat en proposant d'élargir les cas où le Conseil national peut communiquer l'identité de l'enfant aux « *ascendants, descendants et collatéraux privilégiés* » des parents de naissance si « *la mère* » ou « *le père* » est décédé. « *Car la volonté des morts ne peut s'opposer aux droits des vivants* », a plaidé le député. La présidente de la délégation aux droits des femmes, Martine Lignières-Cassou (PS, Pyrénées-Atlantiques) s'y est déclarée « *défavorable* », Marie-Thérèse Boisseau (UDF, Ille-et-Vilaine) s'est dit « *extrêmement choquée* » : « *A en vouloir trop, on risque de provoquer une réaction de repli : le père ou la mère n'oseront plus laisser leur identité dans le dossier, de peur que le secret soit violé après leur décès* », a-t-elle prévenu. La ministre aurait bien donné un signal à « *la détresse des personnes vivantes* », mais le débat mérite « *encore réflexion* », a-t-elle tranché. Finalement, M. Bret a accepté de retirer ses deux amendements après avoir obtenu l'engagement de la ministre de « *saisir le Conseil national pour avis* », Conseil auquel pourraient être associés des parlementaires. M. Bret a toutefois obtenu la suppression de l'adjectif « *absolu* » qui venait qualifier le « *respect de la vie privée* ». Gardienne de l'équilibre, M^me^ Royal a donné son feu vert, car il ne peut y avoir de droit « *plus absolu* » que d'autres.

Clarisse Fabre

Un Conseil national servira de filtre

Voici les principales dispositions du projet de loi, adopté en première lecture par les députés.

● **Un Conseil national pour l'accès aux origines.** L'article 1er créé un Conseil national pour l'accès aux origines personnelles, cette dénomination traduisant le caractère volontaire des recherches et la démarche des intéressés. Comme l'a précisé le gouvernement, il est le « *garant* » des nouvelles conditions de recueil, de conservation et de diffusion des informations relatives à l'identité des parents de naissance. Il sera composé de magistrats de l'ordre administratif et judiciaire, des représentants des ministères concernés, des conseils généraux, du comité national d'éthique, d'un médecin et de personnalités qualifiées. Les députés ont souhaité restreindre le nombre de ses membres et assurer une « *représentation équilibrée* » des associations de défense des droits de la femme et des droits de l'enfant.

● **Les informations laissées par la femme.** Désormais, toute femme sera invitée, et non obligée, à consigner son identité. « *Si elle l'accepte* » et « *sous pli fermé* », a fait préciser, en séance, la commission des lois. La femme peut aussi donner l'identité du père ainsi que les éléments historiques et médicaux de nature à renseigner l'enfant. Les députés ont également précisé que la femme est « *informée que le secret de son identité pourra être levé ultérieurement* ». Le texte supprime la possibilité d'abandonner un enfant de moins d'un an en demandant le secret de l'identité.

● **La levée du secret.** Lorsque le secret a été préalablement levé par la mère, le Conseil peut communiquer à l'enfant, à ses représentants légaux ou à ses descendants, l'identité des parents de naissance. Sinon, il sollicite leur accord pour la levée du secret. Le droit à la reconnaissance des origines personnelles est « *sans effet sur l'état civil et la filiation* ». Les députés ont complété le titre du texte qui vise précisément les « *personnes adoptées et pupilles de l'Etat* », pour éviter que les personnes nées grâce à l'assistance médicale à la procréation puissent « *connaître l'identité de leurs parents d'origine* ».

Les clandestins corses accusent « l'Etat français » de « déloyauté »

LES MILITANTS clandestins regroupés sous la bannière du FLNC entendent participer, à leur manière, aux discussions sur le nouveau statut sur la Corse. Ils ont fait état, par un communiqué authentifié, transmis jeudi 31 mai à la rédaction de France 3 Corse, de leur position sur la première étape parlementaire du projet de loi. « *Force est de constater*, indique le texte, *que l'accord politique conclu par l'Assemblée de Corse n'a pas été respecté. L'Etat français, une fois de plus, s'est montré déloyal.* »

En dépit de cette déception, les clandestins renouvellent leur soutien au processus en cours. « *Malgré ce reniement*, expliquent-ils, *le peuple corse saura se mobiliser pour rendre décisive l'étape de 2004* [date prévue dans l'exposé des motifs du projet de loi pour adapter la Constitution aux nouvelles dispositions du statut de la Corse]. *Rien ne pourra arrêter sa marche vers la souveraineté, ni la répression, ni les dérobades de la classe politique française.* »

Si les auteurs de ce communiqué relèvent, à l'instar des élus corses présents à l'Assemblée nationale lors des débats, « *la méconnaissance totale et le mépris d'un grand nombre de députés à l'égard de notre communauté* », ils ne remettent pas en question le cessez-le-feu décrété, le 23 décembre 1999, par l'ensemble des organisations armées regroupées au sein du FLNC. Ils semblent, au contraire, toujours désireux d'inscrire leur action dans le cadre des discussions menées par leurs représentants légaux.

Ils font ainsi pression sur le terrain de l'aménagement du territoire et, notamment, du littoral. « *Les appétits spéculatifs,* écrivent-ils, *de certaines multinationales redoublent, et des projets momentanément abandonnés revoient le jour.* (...) *Nous décrétons l'interdiction de construire dans les sites remarquables et le gel total de la bande des 100 mètres sur l'ensemble du littoral jusqu'en 2004.* » Le débat sur l'enseignement de la langue corse, qui figure parmi les principales revendications des nationalistes, retient l'attention des clandestins, qui estiment que le « *caractère non obligatoire* (...) *retenu dans le projet français continue de lui conférer un statut de langue étrangère dans son propre pays* ».

LA QUESTION DE L'AMNISTIE

Enfin, s'ils émettent des réserves sur « *le saupoudrage financier* » prévu par les députés, ils soulignent que « *la question des prisonniers politiques n'a pas encore connu la moindre amorce de règlement (...) malgré notre engagement, jusqu'ici unilatéral, en faveur d'une solution politique négociée* ». Les clandestins ne précisent pas la nature des dossiers visés par cet engagement, mais il apparaît clairement qu'au gré des avancées du débat parlementaire sur le statut de la Corse leur exigence d'une amnistie en faveur des détenus nationalistes se fera de plus en plus forte. En guise de « *réponse ponctuelle à la répression politico-policière* », le FLNC avait revendiqué, le 24 avril, le mitraillage d'une gendarmerie à Bastia et celui d'une caserne à Ajaccio. Ces actions ne constituaient pas, selon lui, une mise en cause du cessez-le-feu.

Le communiqué du FLNC revendique, par ailleurs, la distribution, par des commandos cagoulés et armés, le 11 mai et 13 mai, de textes célébrant le 25e anniversaire de la création du FLNC. Dans quinze communes de l'île, des groupes de deux à trois hommes portant des armes avaient remis au public dans la rue et dans commerces des exemplaires du journal clandestin *U Ribellu*, qui retrace l'histoire du FLNC et notamment la lutte « *contre la spéculation immobilière* ».

Jacques Follorou

► www.lemonde.fr/corse

Les députés veulent créer une fondation de droit comparé

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté en première lecture, jeudi 31 mai, une proposition de loi de son président, Raymond Forni (PS), créant une fondation de droit comparé, chargée de stimuler la recherche française sur les institutions et le droit étrangers. La gauche s'est prononcée en faveur de ce texte, qui fait l'objet d'un accord entre M. Forni et le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), tandis que la droite s'est partagée entre vote contre et vote pour.

Financée par des dotations de l'Etat et des collectivités publiques, la fondation aura pour but de promouvoir le développement des études scientifiques comparatives, de constituer un fonds documentaire, de développer la coopération internationale, et de mettre en œuvre une politique de formation de haut niveau.

Les présidents PS de région plaident pour une « nouvelle régionalisation »

RÉUNIS à Marseille, jeudi 31 mai, les présidents socialistes des régions PACA, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Limousin, en accord avec ceux des régions Centre et Ile-de-France, qui étaient absents, ont adopté une déclaration commune en faveur d'une « *nouvelle régionalisation* ». Ils plaident pour le transfert de « *blocs de compétence homogènes dont les régions auraient clairement la responsabilité* », qui comprendraient « *la jeunesse* (...), *la formation tout au long de la vie,* (...) *l'aménagement des territoires, le développement économique* ». Selon eux, « *l'unité de la République et la vie démocratique* (...) *en seraient renforcées* ». Le président de PACA, Michel Vauzelle, a expliqué que cette initiative s'opposait aux « *gesticulations politiques de la droite* ». *(Corresp. rég.)*

DÉPÊCHES

■ **PARIS : Patrick Bloche, président du groupe PS et radical de gauche** au Conseil de Paris, estime que « *l'exemplarité de la gestion* » de Paris par Bertrand Delanoë « *peut être un élément de la campagne présidentielle* » de 2002. Tout en affirmant vouloir « *déconnecter* » la victoire de la gauche à Paris et les enjeux nationaux, Patrick Bloche a précisé sur LCI, vendredi 1er juin, que la gestion de M. Delanoë « *rejoint la façon dont Lionel Jospin gouverne la France depuis quatre ans* ».

■ **EXTRÊME GAUCHE : « *Les discussions sont au point mort.* (...)** *Il est assez difficile de s'entendre avec une organisation aussi divisée* », a déclaré Arlette Laguiller, porte-parole de Lutte ouvrière (LO), dans un entretien au *Parisien* du 1er juin, à propos de l'accord électoral demandé par la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) en vue de la présidentielle et des législatives de 2002. Alain Krivine, porte-parole de la LCR, a affirmé sur Europe 1 qu'il serait « *irresponsable* » de ne pas s'unir.

■ **SCIENCES-PO : les sénateurs ont adopté contre l'avis du gouvernement,** jeudi 31 mai, un amendement au projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, qui supprime l'expérimentation engagée par l'Institut d'études politiques de Paris pour recruter sans concours des bacheliers présélectionnés dans sept lycées défavorisés.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE **Les nouveaux textes du Code de la route entrent en vigueur, vendredi 1er juin. Il ne s'agit pas d'un nouveau code mais d'un toilettage qui permet de renforcer le cadre juridique de la lutte contre l'insécurité routière. ● LE BILAN 2000 des accidents de la route fait apparaître une baisse du nombre de personnes tuées (7 643 contre 8 029 en 1999) et blessées gravement (27 407 contre 124 524 en 1999). Le recul est plus net pour les piétons et les cyclistes que pour les motocyclistes. ● UN CHERCHEUR affirme, dans une étude publiée par *La Recherche*, que la densité de population influe sur le nombre d'accidents. ● LE GROUPE VOLVO a été mis en examen en tant que personne morale pour homicide et blessures involontaires, le 31 mai. Un défaut technique du véhicule serait à l'origine d'un accident intervenu en juin 1999, dans le Bas-Rhin.**

La réforme du code de la route élargit la marge de manœuvre des forces de l'ordre

Les nouveaux textes sont publiés en même temps que le bilan 2000 de la sécurité routière. Le nombre de personnes tuées et celui des blessés graves a reculé. Si l'on prend en compte le nombre de kilomètres parcourus, les autoroutes sont 4,5 fois plus sûres que les routes nationales

LE DERNIER grand réaménagement du Code de la route datait de 1958. Une « nouvelle rédaction » est entrée en application vendredi 1er juin, alors que débutait le week-end de Pentecôte, traditionnellement meurtrier sur les routes. Ce toilettage est moins banalement administratif qu'il y paraît. Il doit *« permettre une meilleure appréhension et une meilleure compréhension des règles de la circulation routière »*. Dans la foulée de l'ordonnance du 22 septembre 2000, qui traitait des principes généraux et délits routiers, le *Journal officiel* du 25 mars a publié la partie réglementaire de cette *« refonte »*, élaborée *« dans un souci de plus grande lisibilité des normes »*.

L'opération n'introduit pas de changement spectaculaire mais accumule de petits remaniements qui, mis bout à bout, ont pour but de rendre plus efficace, voire de renforcer le cadre juridique de la lutte contre l'insécurité routière. Le changement le plus visible est la nouvelle articulation des textes : le code regroupe désormais dans un même article la présentation de l'infraction et la sanction qui s'y rattache. Cette présentation du Code de la route devrait simplifier le travail des forces de l'ordre.

REFORCER LA PEUR DU GENDARME

Par ailleurs, interviennent au détour des textes quelques mises au point qui ne devraient pas passer inaperçues. L'article R 412-37 ne fait plus allusion à la nécessité pour le piéton cherchant à traverser *« de s'assurer qu'il pouvait le faire sans danger immédiat »*. *« Cette formulation était source d'ambiguïté et incitait bon nombre d'automobilistes à ne pas céder le passage aux piétons prêts à s'engager sur la chaussée »*, souligne la Prévention routière.

De même, l'article L 415-11 précise expressément les sanctions encourues par un automobiliste n'ayant pas cédé le passage à un piéton engagé régulièrement sur la chaussée : contravention de quatrième classe, perte de quatre points, suspension de permis de trois ans au plus.

Quant à l'article R 415-2, il établit qu'un automobiliste s'engageant au feu vert dans un carrefour encombré et dont il ne pourra, à l'évidence, pas se dégager lorsque le feu passera au rouge est passible d'une contravention de deuxième classe.

D'autres modifications visent à punir des formes d'incivilité. Par exemple, le fait de doubler une voiture et de se rabattre brutalement devant celle-ci pourra faire l'objet de poursuites. Il en sera de même pour le fait de rouler dans une flaque d'eau pour arroser intentionnellement des passants.

D'une portée apparemment limitée, ces corrections élargissent sensiblement la marge d'appréciation des forces de l'ordre dans le sens d'une plus grande sévérité. Ainsi, gendarmes et policiers pourront plus facilement considérer que la vitesse d'un véhicule est excessive, non pas au regard de la limitation en vigueur mais en invoquant les conditions réelles de circulation. Rien ne les empêchera non plus de faire preuve de mansuétude.

Ce rafraîchissement du Code de la route confirme la volonté du gouvernement de renforcer la peur du gendarme en améliorant l'application de l'arsenal répressif français, sévère mais mal respecté. Le ministère de la justice vient d'adresser aux procureurs un guide échelonnant les sanctions judiciaires selon la gravité des faits (*Le Monde* du 31 mai) et l'Assemblée nationale a adopté au début du mois un projet de loi permettant de retenir immédiatement le permis de conduire en cas d'excès de vitesse de plus de 40 km/h.

Ce recentrage progressif de la lutte contre la délinquance routière intervient alors que les dernières statistiques reflètent une amélioration de la situation. Publié jeudi 31 mai, le bilan définitif de l'année 2000 confirme la baisse du nombre de personnes tuées en 2000 (7 643 contre 8 029 en 1999 et 10 289 en 1990) de blessés graves (27 407 contre 124 524 un an plus tôt) et d'accidents. Le recul est plus accentué pour les piétons et les cyclistes que pour les motocyclistes alors que le nombre de décès se redresse très légèrement pour les conducteurs de poids lourds.

LES JEUNES TRÈS EXPOSÉS

Toujours très exposés, les 18-24 ans sont particulièrement vulnérables dans certaines circonstances : dans 61 % des cas, ils se tuent la nuit (contre 43 % pour les autres usagers) et le week-end (45 % contre 33 %). Le nombre de victimes diminue fortement sur les routes nationales mais augmente sur les autoroutes où le trafic a beaucoup progressé. Toutefois, si l'on prend en considération le nombre de kilomètres parcourus, les autoroutes demeurent 4,5 fois moins dangereuses que les nationales. Le port de la ceinture de sécurité aux places avant devient un peu plus fréquent dans les grandes villes (près de 80 %) mais pas en rase campagne, où il ne progresse plus.

Globalement, soixante-trois départements voient leur bilan s'améliorer, en particulier l'Ardèche, l'Aube, le Calvados, les Côtes-d'Armor, le Loir-et-Cher, le Lot ainsi que le Lot-et-Garonne, qui enregistrent une baisse supérieure à 16 % du nombre d'accidents corporels. En revanche, les augmentations les plus fortes concernent le Gers, la Loire, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort ou le nombre d'accidents corporels augmente de plus de 10 %. Enfin, l'Observatoire national interministériel de sécurité routière s'inquiète des résultats des sondages de vitesse réalisés sur les routes. Sur l'ensemble des réseaux, il constate que 61 % des automobilistes (58 % en 1999) dépassaient la vitesse autorisée. Sur les autoroutes de liaison, le dépassement moyen représente 27 km/h.

Jean-Michel Normand

L'influence de la densité de population

Les mauvaises performances de la France en matière de sécurité routière tiennent à notre géographie, affirme dans une étude Jean Orselli, chargé de mission au conseil général des Ponts et Chaussées. *« Dans tous les pays européens, le risque de mourir sur la route varie de la même façon avec la densité de population locale »*, estime-t-il dans le numéro de *La Recherche* de mai 2001.

Synonyme de vitesses élevées et de voies plus étroites, une faible densité favoriserait, selon lui, les accidents. Un classement établi *« à densité égale »* place la France *« dans un peloton moyen »*. *« Les Français ne sont donc pas si mauvais conducteurs »*, conclut le chercheur. Cette conclusion ne fait guère cas des spécificités culturelles et historiques : le rapport avec l'alcool, la norme ou l'autorité, par exemple.

Volvo mis en examen pour homicide involontaire après un accident de la route

LE CONSTRUCTEUR automobile Volvo est-il responsable d'un accident qui, en juin 1999, a coûté la vie à deux enfants et blessé grièvement un troisième à Wasselone (Bas-Rhin) ? Gabriel Steffanus, juge d'instruction à Saverne (Bas-Rhin) a estimé avoir suffisamment d'éléments en main pour mettre en examen, jeudi 31 mai, la filiale française du groupe suédois, en tant que personne morale, pour *« homicide et blessures involontaires »*. Le PDG de Volvo France, Dirk Pissens, a été entendu quatre heures dans ce dossier.

L'accident remonte au 17 juin 1999. Une femme, qui roulait dans la commune de Wasselone (Bas-Rhin) a soudainement perdu le contrôle de son véhicule, fauchant au passage trois enfants. Deux furent tués, un troisième grièvement blessé. D'abord soupçonnée de vitesse excessive, la conductrice, âgée de cinquante ans, a été blanchie par une seconde expertise judiciaire qui a démontré une défaillance du système d'assistance au freinage, mettant en cause la responsabilité du constructeur suédois, de sa filiale française, Volvo Automobiles France, et du concessionnaire strasbourgeois qui a vendu la voiture et assuré depuis entretien et réparations.

DÉFAUT DU SYSTÈME DE FREINAGE

Selon l'expertise, cette défaillance serait due, entre autres, *« à la présence d'une entaille sur le connecteur en caoutchouc »* du circuit pneumatique d'aide au freinage, entaille elle-même imputable à une *« intervention inefficace »* du garage Bergmann – concessionnaire de Volvo à Strasbourg –, réalisée en janvier 1998 à la demande de Volvo France. L'enquête a fait apparaître que l'importateur français de la marque suédoise savait depuis 1997 qu'il existait un défaut de conception sur le système d'assistance au freinage de ce modèle. Ce problème a concerné au total 19 000 véhicules en Europe, dont 2 500 en France. Le constructeur n'avait pas jugé nécessaire de procéder à un rappel systématique des véhicules, mais les concessionnaires devaient remédier au problème lors de révisions périodiques.

Le constructeur a rejeté, jeudi 31 mai, tout lien entre cette affaire et le drame. *« L'action technique citée dans le cadre de l'enquête n'a aucun rapport sur le plan technique avec l'accident,* a assuré le constructeur. *La preuve en a été présentée aujourd'hui au juge d'instruction. »* Jusqu'à présent, ni Volvo France ni sa maison-mère, Volvo Car Corporation, n'avaient pu examiner le véhicule, resté sous scellés depuis l'accident. Dirk Pissen, contacté par *Le Monde*, a annoncé vendredi que la justice autorisait Volovo à examiner la voiture avec l'expert. *« Ce qui s'est produit est une tragédie pour les personnes concernées (...) mais nous aspirons à la plus large transparence. Notre laboratoire d'accidentologie, probablement le plus moderne du monde, est disponible pour l'enquête,* souligne Volvo. *Nous avons confiance en la justice et en nos produits. »*

Les dirigeants de la maison-mère, Volvo Car Corporation, désormais propriété de l'américain Ford, pourrait être convoqués. Cette convocation, qui n'exclut pas une mise en examen en tant que personne morale du constructeur suédois, pourrait avoir lieu avant l'été. Une affaire délicate pour Volvo, qui a justement construit sa réputation sur son excellence en matière de sécurité.

Stéphane Lauer

Un an de prison avec sursis et 1 million de francs d'amende requis contre Gérard Colé

LE SUBSTITUT du procureur de la République, René Grouman, a requis un an d'emprisonnement avec sursis et 1 million de francs d'amende contre Gérard Colé, ancien PDG de La Française des jeux, poursuivi pour entrave au travail d'un commissaire aux comptes et abus de biens sociaux.

PROCÈS

Le représentant du ministère public a d'abord pointé les insuffisances d'une investigation qui laisse un goût d'inachevé. « *Il est affligeant de constater que s'agissant de diligenter une enquête sur une société d'économie mixte avec un chiffre d'affaires de 30 milliards de francs, l'un des plus prestigieux services de police, la direction centrale de la police judiciaire, n'a pas été en mesure de mettre plus de deux policiers sur un travail de Romain.* » Le magistrat a fait allusion à la face cachée de l'iceberg, des soupçons de malversations financières de grande ampleur qui n'ont pas été retenus, faute de preuves. « *On n'a peut-être pas exploré les flux financiers entre La Française des jeux et ses multiples filiales, le triangle des Bermudes ou plutôt de Lugano où se sont perdus des millions de dollars* », allusion faite à l'existence d'un compte d'une société panaméenne.

Il a rappelé que la loi punissait de cinq ans de prison une entrave au travail d'un commissaire aux comptes. S'agissant de La Française des jeux, celui-ci n'a jamais eu communication des salaires des cadres les mieux rémunérés. Entre mai et novembre 1993, les dirigeants de la FDJ n'ont tout simplement pas « *répondu aux demandes* » de communication des pièces, a regretté le substitut : « *Cette hostilité atteint son paroxysme à la mi-1993, au moment où Gérard Colé fait l'objet d'un contrôle de l'inspection générale des finances. On peut parler d'allergie, de véritable aversion. La mission d'un commissaire aux comptes est d'être un gêneur, de s'assurer que l'on respecte la légalité* (...). *M. Colé ne supporte pas le principe du contrôle.* »

FAUSSES FACTURES

Quant aux abus de biens sociaux, le substitut note que M. Colé ne les nie pas. Quand ce dernier déclare que c'est à la demande de Jean-Claude Colliard, alors directeur de cabinet du président de la République, François Mitterrand, qu'il a établi des fausses factures à la société d'achat d'espaces publicitaires Carat, le magistrat pense que ces « *explications sont plausibles* ». Interrogé à l'audience, M. Colliard avait opposé un démenti « *le plus formel* ».

Interrogé une dernière fois, M. Colé raconte qu'au chômage il gagne 6 000 francs par mois, dont 10 % sont prélevés par l'administration fiscale. Celle-ci lui a adressé un redressement de 5 800 000 francs. Il n'en démord pas : en l'attaquant, on visait en réalité plus haut, François Mitterrand, sous-entend-il. « *Je crois avoir compris que la foudre administrative, policière, médiatique, judiciaire ne tombe pas par hasard : Colé était sur la trajectoire de la balle.* »

Les larmes aux yeux, le trémolo dans la voix, il ajoute : « *J'étais un petit plouc qui était devenu conseiller du président de la République, puis PDG de La Française des jeux qui faisait l'admiration du monde entier* (...). *Heureusement qu'on m'a stoppé. Je serais devenu un petit pantin arrogant, riche, courtisé même.* »

Dominique Le Guilledoux

Patrick Dils comparaîtra détenu à son nouveau procès devant la cour d'assises des mineurs de la Marne

Même s'il est aujourd'hui âgé de trente ans, la procédure imposera le huis clos

La chambre de l'instruction ayant déclaré « *irrecevable* », jeudi 31 mai, la requête déposée par Patrick Dils visant à suspendre l'exécution de sa peine, c'est en détenu qu'il comparaîtra devant la cour d'assises des mineurs de la Marne, du 20 au 26 juin. La Cour de cassation, siégeant comme Cour de révision, avait annulé sa condamnation en raison de la présence sur les lieux de Francis Heaulme, lequel sera convoqué comme témoin.

LA CHAMBRE de l'instruction de la cour d'appel de Reims a déclaré, jeudi 31 mai, « *irrecevable* » la requête déposée par Patrick Dils visant à suspendre l'exécution de sa peine, après l'annulation par la Cour de révision de sa condamnation en 1989 à la réclusion criminelle à perpétuité (*Le Monde* du 5 avril). Patrick Dils comparaîtra donc en détenu à son nouveau procès, qui se tiendra à Reims, du 20 au 26 juin, devant la cour d'assises des mineurs de la Marne – comme l'avait d'ailleurs ordonné la Cour de révision, dans son arrêt du 3 avril.

Se déclarant incompétente, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Reims a estimé, conformément aux réquisitions du parquet général, que seule la Cour de révision pouvait statuer sur le maintien en détention d'un condamné dont elle avait décidé d'annuler la condamnation.

Patrick Dils avait été reconnu coupable du meurtre, en septembre 1986, de deux jeunes enfants de huit ans, Alexandre Bekrich et Cyril Beining, frappés à la tête à coups de pierres le long d'une voie ferrée. Le 27 janvier 1989, la cour d'assises des mineurs de Moselle avait condamné ce jeune apprenti cuisinier, âgé de seize ans au moment des faits, au vu notamment d'aveux très circonstanciés, plusieurs fois réitérés. Devant l'horreur du crime, les jurés ne lui avaient accordé aucune circonstance atténuante, pas même l'excuse de minorité réduisant de moitié les peines maximales encourues.

Le 3 avril, après une longue instruction de son dossier, la chambre criminelle de la Cour de cassation, siégeant comme Cour de révision, avait cependant pris la décision, rarissime, d'annuler sa condamnation – la troisième annulation prononcée depuis 1989 –, estimant que des éléments inconnus de la première cour d'assises, « *de nature à faire naître, au sens de la loi, un doute sur la culpabilité du condamné* », étaient apparus. A l'issue de plusieurs compléments d'information, la Cour avait notamment acquis la certitude que le tueur en série Francis Heaulme, dont nul ne connaissait encore à l'époque le parcours criminel, se trouvait le jour du crime, sur les lieux. Or, observait la Cour, ce dernier, arrêté en janvier 1992, a été condamné pour cinq meurtres commis, depuis novembre 1984, « *dans des circonstances présentant des analogies avec celles des deux meurtres pour lesquels Patrick Dils a été condamné* ».

Néanmoins, l'affaire Dils, quel que puisse être le verdict du procès de Reims – aujourd'hui susceptible d'appel en cas de nouvelle condamnation –, risque de demeurer pour le grand public une énigme. Jugé en 1989 dans le cadre des dispositions applicables aux mineurs, le dossier de cet homme aujourd'hui trentenaire, après quatorze années de détention, sera à nouveau soumis à l'appréciation d'une cour d'assises des mineurs. Aux termes de la loi, l'âge de l'accusé au moment des faits demeure, en effet, déterminant. Or l'ordonnance du 2 février 1945 régissant les juridictions pour mineurs impose une publicité restreinte aux débats, auxquels sont seuls admis à assister, notamment, les témoins de l'affaire, les proches parents, les membres du barreau. Cette même publicité restreinte devra donc à nouveau s'appliquer.

SITUATION INÉDITE

Comme le relèvent tous les intervenants à la procédure, magistrats ou avocats, la situation, inédite, est pour le moins paradoxale, voire absurde, mais juridiquement incontournable. Débattue publiquement devant la Cour de révision, où il a même été fait lecture par la partie civile des procès-verbaux ayant consigné les aveux de Patrick Dils, l'affaire retrouvera en juin le secret des huis-clos imposés aux affaires de mineurs. Une trentaine de témoins seront convoqués, parmi lesquels Francis Heaulme. Seul le verdict sera rendu en audience publique. M[e] Jean-Marc Florand, avocat de Patrick Dils, et M[e] Dominique Rondu, conseil de la famille Bekrich, ne cachent pas leur amertume de voir le dossier échapper ainsi à un débat public contradictoire.

La justice elle-même se trouve prise au piège de cette procédure et de la médiatisation qui entoure l'affaire – médiatisation théoriquement illégale puisque ladite ordonnance de 1945 interdit, sous peine d'amende, la publication de tout compte-rendu des débats. Il est ainsi prévu qu'une salle soit mise à la disposition des journalistes, non loin de la salle d'assises, à charge pour la presse d'interroger parallèlement, s'ils y consentent, témoins et parties, pour rendre compte de débats virtuels. C'est donc en toute illégalité théorique que l'on tentera de jauger, au mieux, la valeur d'une condamnation, lourde aujourd'hui, pour celui qui l'a subie, de quatorze années d'enfermement.

Jean-Michel Dumay

Une jeune fille violée dans un train devant plusieurs voyageurs

LILLE
de notre correspondant régional

Soupçonnés de viols en réunion sur la personne d'une jeune fille de vingt et un ans, quatre jeunes gens, âgés de quatorze à dix-sept ans, ont été déférés au parquet de Lille, jeudi 31 mai dans la soirée. L'agression s'est déroulée en plein après-midi, dans un train express régional (TER), sans provoquer la moindre réaction des voyageurs.

La victime, étudiante à Lille, rentrait d'une journée passée chez ses parents, à Dunkerque, par le TER de 17 h 32, jeudi 24 mai. Ses agresseurs, montés dans son wagon en gare de Bailleul, une demi-heure avant l'arrivée à Lille, l'auraient violée à deux reprises.

Les responsables régionaux de la SNCF affirment n'avoir eu connaissance des faits que mercredi 30 mai « *tard dans la soirée* », quand la police lilloise a souhaité interroger le contrôleur présent à bord du train. Selon eux, ce dernier n'a rien vu lors de sa « ronde de sécurisation » – au cours de laquelle il a verbalisé deux voyageurs sans billet. Personne n'a tiré le signal d'alarme et aucun agent n'a été alerté dans le train ou à l'arrivée en gare de Lille. Ils estiment qu'environ 200 personnes étaient à bord de ce convoi de 370 places, composé de trois voitures non compartimentées.

SIX SUSPECTS

La jeune fille a déposé une plainte le lendemain au commissariat de Dunkerque. Elle a identifié l'un de ses agresseurs présumés, un jeune Lillois déjà connu des services de police. L'enquête, confiée au Service d'investigation et de recherche de la sûreté urbaine de Lille, a abouti à l'arrestation de cinq autres mineurs.

Deux des six suspects ont été remis en liberté. Sur les quatre déférés au parquet, deux, âgés respectivement de quatorze et seize ans, « *seraient directement impliqués dans la commission des faits* », indique Didier Blanguernon, procureur de la République adjoint à la section des mineurs et de la famille. Un mandat de dépôt a été requis contre eux. Des mesures de contrôle judiciaire ont été requises pour les deux autres, âgés de seize ans, qui sont accusés de non-assistance à personne en danger. « *Trois autres individus, susceptibles d'avoir participé ou assisté aux faits, restent à ce jour à identifier* », précise-t-on au parquet.

Jean-Paul Dufour

Arcadi Gaydamak part en guerre contre les services secrets

ARCADI GAYDAMAK en veut aux services secrets français. D'Israël où il s'est réfugié, l'homme d'affaires mis en cause lors des ventes d'armes à l'Angola en 1993 et 1994, a porté plainte, mardi 29 mai, pour diffamation contre la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la direction centrale des renseignements généraux (DCRG). La publication dans *Le Monde* du 10 avril – qui est également poursuivi – de larges extraits de notes des services de renseignements est à l'origine de cette démarche rarissime.

Dans ces documents, la DGSE et la DCRG dressent un portrait sans nuances de M. Gaydamak, soupçonné par la justice d'avoir participé avec Pierre-Joseph Falcone à un trafic d'armes vers l'Angola. Il est accusé d'entretenir « *des liens avec les milieux de la criminalité organisée russe* ». La DGSE et les RG s'interrogent sur l'origine de sa fortune « *bâtie sur les décombres de l'empire soviétique* ». Le caractère trouble des activités de l'homme d'affaires, naturalisé français en 1986, ne semble à leurs yeux faire aucun doute. Une note des RG du 13 août 1998 précise en outre que M. Gaydamak fait contre mauvaise fortune bon cœur. Il s'est résigné à cette désastreuse image qu'il attribue notamment, selon le document, « *aux rivalités inter-services dans les milieux du renseignement* ».

« SITUATION SURRÉALISTE »

Loin de toute résignation, l'homme d'affaires considère dans sa plainte que « *de telles accusations – aussi mensongères que gratuites – sont de nature à* [lui] *porter un tort particulièrement important* ». Il ajoute que « *le fait qu'elles émanent d'organismes publics – fussent-ils secrets – sont de nature à donner à ces renseignements fallacieux un crédit particulier d'autant plus dangereux et pernicieux* ».

Selon M[e] William Goldnadel, son défenseur, « *Arcadi Gaydamak a la certitude que la DGSE est à l'origine de la campagne menée contre lui* ». « *La situation est d'autant plus surréaliste,* ajoute l'avocat, *que les rapports des services s'appuient eux-mêmes sur toute une série d'articles parus dans des publications spécialisées, dont nous avons déjà obtenu la condamnation pour diffamation.* »

Seule la direction de la surveillance du territoire (DST) échappe au courroux de M. Gaydamak. Il est vrai que le service de contre-espionnage ne porte pas la même appréciation sur lui que ses collègues et concurrents. Il le décrit comme un homme doué « *d'un indéniable sens des affaires* ». Et souligne que toutes les rumeurs circulant sur son compte n'ont « *jamais* [été] *confirmées à ce jour* ».

L'ancien numéro deux de la DST, Raymond Nart, a publiquement pris parti en sa faveur, en rappelant le rôle essentiel qu'avait joué, selon lui, Arcadi Gaydamak dans la libération des otages français en Bosnie en 1995, et en Tchétchénie en 1997. Une déclaration faite au risque d'accréditer aux yeux de la DGSE et des RG l'idée que pour la DST, M. Gaydamak fut sans doute un peu plus qu'un intermédiaire bienveillant.

Pascal Ceaux

L'un des avocats d'Alfred Sirven proteste contre des enquêtes visant sa vie privée

UNE COURTE pétition a circulé de main en main, mercredi 30 mai, dans la foule des avocats venus recueillir le jugement de l'affaire Dumas. Dénonçant les « *enquêtes portant sur la vie privée et professionnelle d'Eric Turcon, avocat de M. Alfred Sirven* » et les « *atteintes aux droits de la défense et à l'exercice de la profession d'avocat* » qu'elles induisent, le texte a recueilli les signatures de la quasi-totalité des défenseurs des prévenus – condamnés ou relaxés. Ulcéré par la découverte récente, dans le dossier d'instruction de l'affaire Elf, des investigations dont il avait, sans le savoir, été l'objet, M. Turcon a annoncé, jeudi, son intention d'engager une procédure visant à faire reconnaître la responsabilité de l'Etat pour « *faute lourde* » dans ce qu'il considère comme une « *atteinte à l'intimité de sa vie privée* ». Il a demandé, pour cela, au bâtonnier de Paris, Francis Teitgen, d'assurer sa défense.

Ce nouvel épisode dans l'affrontement qui oppose, depuis deux ans, M. Turcon à la juge d'instruction Eva Joly, pourrait réveiller d'anciennes tensions. L'avocat avait déjà déposé une plainte pénale contre M[me] Joly – et sa collègue Laurence Vichnievsky – après une perquisition à son cabinet, le 26 janvier 1999, dont il affirmait qu'elle n'avait eu d'autre but que de retrouver la trace de M. Sirven, alors en fuite. Mais, au terme d'un long imbroglio procédural, la Cour de cassation avait déclaré cette action irrecevable, préconisant la saisine de la juridiction civile (*Le Monde* du 16 février).

« DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS »

Les faits semblent cette fois plus caricaturaux. Le 25 janvier, la juge avait reçu une note de renseignement émanant de la direction de la surveillance du territoire (DST), qui prêtait à M. Turcon – selon « *une source fiable* » – l'intention de « *s'expatrier au Liban* » et assurait que lui et M. Sirven « *se rencontraient clandestinement en Europe* ». Dès le lendemain, la brigade financière adressait, via la direction de la police judiciaire, une « *demande de renseignements très urgente* » visant l'avocat à l'antenne suisse d'Interpol, puis une commission rogatoire en Belgique aux mêmes fins. Outre qu'il s'est vite révélé non avenu – M. Sirven a été arrêté aux Philippines le 2 février –, le document attribuait faussement à M. Turcon la profession de « *conseil juridique* » et le présentait simplement comme « *proche de M. Alfred Sirven, objet de quatre mandats d'arrêt internationaux* ».

Dans le même temps, les policiers consignaient dans un rapport des informations relatives aux déplacements de M. Turcon, aux véhicules qu'il possède et aux téléphones qu'il utilise ainsi qu'à ceux de son épouse. Dans une lettre adressée, jeudi, à M[me] Joly, l'avocat déplore que celle-ci ait « *troublé la quiétude de* [sa] *famille* » et se dit prêt à « *utiliser tous les moyens de droit* » pour « *donner à cette affaire la suite qui convient* ». Alerté, le bâtonnier Teitgen a lui-même écrit au président du tribunal de Paris, Jean-Claude Magendie, pour demander « *des précisions* » sur les investigations dont M. Turcon a été la cible – et qu'attestent les documents détenus par *Le Monde*. M. Magendie, à son tour, a demandé des explications à la juge d'instruction. « *Si les réponses qui nous sont données posent des questions sur le respect des droits de la défense*, nous a déclaré le bâtonnier Teitgen, *l'ordre des avocats ne pourra rester muet.* »

Hervé Gattegno

Cancers héréditaires : le séquençage ne détecte pas toutes les altérations du gène

Le « peignage d'ADN » a des résultats plus fiables

LE SERVICE de génétique oncologique de l'Institut Curie vient de mettre en évidence, une altération du gène *BRCA1*, dans une famille américaine présentant une hérédité de cancers du sein et de l'ovaire. Cette mutation de grande taille – qui n'avait pas été détectée par les techniques industrielles de séquençage de Myriad Genetics, une société américaine spécialisée dans les tests génétiques – a pu être décelée grâce au peignage d'ADN, une méthode d'analyse plus globale qui permet d'obtenir une sorte de *« code-barre coloré »* du gène. Publiée dans le *Journal of Medical Genetics* de juin 2001, cette étude conclut que pour avoir le plus de fiabilité possible, la recherche d'altérations sur le gène *BRCA1* ne doit pas être effectuée par les seules méthodes de séquençage.

Les travaux du service de génétique oncologique de l'Institut Curie, dirigé par le docteur Dominique Stoppa-Lyonnet, menés avec des équipes françaises et américaines, vont donc permettre une recherche plus efficace de mutation génétique dans les familles touchées par des cancers du sein ou de l'ovaire héréditaires. Les médecins et les chercheurs avaient en effet émis l'hypothèse de l'existence de mutations de grande taille, pouvant même affecter l'ensemble du gène. Ils ont utilisé le peignage d'ADN, qui en permettant l'analyse globale du gène, a donc révélé que dans cette famille américaine, un grand fragment d'ADN représentant 15 % de *BRCA1* avait disparu. Cette perte, qui conduit à la synthèse d'une protéine anormale, serait à l'origine de la prédisposition au cancer dans cette famille.

Ces résultats doivent inciter les généticiens, quels qu'en soient les premiers résultats, à ne pas se contenter des seules analyses issues des méthodes industrielles de séquençage focalisées sur la recherche de mutations ponctuelles – qui ne permettent en fait de détecter que deux tiers des mutations attendues –, mais à les compléter par des techniques plus globales. L'analyse des altérations des gènes *BRCA1* et *BRCA2*, impliquées dans les cancers héréditaires du sein et de l'ovaire, devrait alors devenir plus fiable.

« CÉDER À CE MONOPOLE »

La société américaine Myriad Genetics, qui avait gagné la course à l'identification du gène *BRCA1*, a obtenu les brevets correspondants aux Etats-Unis et détient par ailleurs l'exclusivité de l'exploitation du brevet concernant le gène *BRCA2*. Alors que trois des quatre demandes de brevets pour l'utilisation diagnostique de ces deux gènes sont en cours d'examen à l'Office européen des brevets, Myriad Genetics a déjà anticipé ses revendications : l'entreprise américaine exige de réaliser, pour toute l'Europe, la première recherche de mutation familiale dans son *« usine à tests »* de Salt Lake City. La réalisation des tests par ce laboratoire entraînerait un surcoût important pour une sensibilité de détection qui n'est pas supérieure à celle des laboratoires français, soulignent ces derniers.

En outre, *« céder à ce monopole entraînerait une intolérable perte d'informations et d'expertise pour les laboratoires français »*, estime Dominique Stoppa-Lyonnet. A l'heure actuelle dix-sept laboratoires en France pratiquent ce diagnostic génétique et *« engrangent une mine d'informations sur la modulation des risques tumoraux associés à des modifications non directement pathogènes du gène »*. Leur analyse apparaît de plus en plus indispensable pour progresser dans la prise en charge des malades. Le brevet sur un gène risque de stériliser toute recherche ultérieure.

Elisabeth Bursaux

► www.lemonde.fr/genome

Le gouvernement s'apprête à annoncer des mesures sur le remboursement des médicaments peu « efficaces »

Les experts de l'Afssaps ont transmis une liste de 800 produits à « faible service médical rendu »

Le gouvernement s'apprête à présenter un plan sur le médicament, dans lequel il devrait annoncer ses choix sur le remboursement des médicaments jugés peu efficaces. Publiée par *Le Parisien*, une liste de 800 médicaments a été rédigée par les experts de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps). Au delà des baisses de remboursement, le gouvernement étudie des mesures sur les génériques.

LA PUBLICATION par *Le Parisien* (dans ses éditions datées du 31 mai et du 1er juin) de la liste des 800 spécialités pharmaceutiques dont le service médical rendu est jugé assez faible pour que l'on puisse envisager leur déremboursement par la sécurité sociale précède de quelques jours l'annonce d'un plan gouvernemental du médicament. Ce plan devrait comprendre une série de mesures visant à mieux encadrer ce poste des dépenses de la sécurité sociale sans pour autant nuire à la qualité de la prise en charge des malades. A ce titre, la question du déremboursement – ou de la baisse autoritaire des prix – des médicaments dont l'efficacité n'est pas scientifiquement démontrée occupera une place centrale de ce plan pour lequel les derniers arbitrages interministériels n'ont pas été rendus. Les différents ministères en charge de ce dossier (emploi et solidarité, économie et finances, budget et industrie) ont en effet des positions très divergentes sur cette question. Pour sa part, Elisabeth Guigou s'est opposée à ce que la liste des médicaments parfois qualifiés d'*« inutiles »* soit rendue publique avant l'annonce du plan et ce même si certains membres du gouvernement étaient favorable à ce que cette liste puisse être consultée sur le site Internet de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps).

En 1999, Martine Aubry, alors ministre de l'emploi et de la solidarité, face à l'incohérence de la prise en charge des médicaments par la Sécurité sociale – dans une même classe thérapeutique, certains étaient remboursés à 65 %, d'autres à 35 % et d'autres encore pas du tout, chacun présentant de plus des écarts de prix parfois considérables –, avait engagé une profonde réforme du système de remboursement des spécialités pharmaceutiques. L'un des objectifs de cette réforme visait, en toute logique, à faire en sorte que les taux de remboursement des médicaments soient fondés sur la qualité du *« service médical rendu »* (SMR). Jusqu'à présent, en France, le prix de chaque médicament résulte pour une part de la gravité de la maladie traitée et, pour une autre, d'obscures négociations et marchandages entre pouvoirs publics et industriels. Ces tractations conduisent d'ailleurs assez fréquemment à faire financer par la sécurité sociale des activités assez éloignées de la santé publique.

« TOILETTAGE » PROGRESSIF

Le gouvernement avait alors demandé aux experts de la commission de transparence de l'Afssaps de procéder à un *« toilettage »* progressif de l'ensemble de la pharmacopée française. Une première étape avait été franchie dès 1999 avec la réévaluation de 1 100 spécialités pharmaceutiques de quatre classes thérapeutiques : le cardio-vasculaire, nutrition et métabolisme, rhumatologie et psychiatrie (*Le Monde* du 7 août 1999).

Les experts de l'Afssaps ont depuis plusieurs mois achevés leurs travaux et transmis au gouvernement une liste d'environ 800 médicaments dont le service médical rendu ne justifie nullement une prise en charge, fût-elle partielle, par la collectivité. Ces experts n'ont toutefois pas été informés des suites concrètes que le gouvernement donnerait à leurs conclusions. On évoquait initialement un élargissement de la fourchette de remboursement, avec la création d'un taux supérieur à 65 % pour les médicaments très innovants et d'un taux inférieur à 35 % pour ceux ne rendant qu'un faible service médical. Au-delà du déremboursement ou des baisses de prix imposées, le gouvernement étudie d'autres mesures concernant par exemple l'incitation à la prescription de médicaments génériques, voire la prescription des médicaments non pas sous leur nom commercial mais sous leur dénomination chimique internationale, comme c'est le cas dans d'autres pays. Des baisses de prix ou des ristournes de l'industrie pharmaceutique pourraient aussi être décidées qui correspondraient à un effort accru par rapport à ce que prévoit l'actuelle loi de financement de la sécurité sociale.

Jean-Yves Nau

Des peines avec sursis prononcées au procès du « pot belge »

LE TRIBUNAL correctionnel de Poitiers n'a prononcé que des peines avec sursis ou des peines d'amendes, jeudi 31 mai, pour la quasi-totalité des quarante prévenus poursuivis pour infraction aux lois sur le dopage et sur les stupéfiants, dans le cadre du procès dit du « pot belge ». Seuls trois ressortissants polonais, en fuite dans leur pays, ont été punis de peines de prison ferme. Mieczyslaw Korycki, considéré comme l'animateur de la filière polonaise, a été condamné à cinq ans de prison, comme l'avait réclamé la veille Myriam Denort, la procureur de la République. Claude Deschamps et Jacques Guillendou, présenté par l'accusation comme deux des principaux fournisseurs du réseau, se sont vu infliger trente mois de prison dont trois ferme. Une période couverte par la détention provisoire qu'ils ont déjà effectuée. Le tribunal a prononcé, au total, douze peines de prison avec sursis, de deux à trente mois. Vingt-quatre prévenus, pour l'essentiel d'anciens coureurs amateurs de haut niveau, ont été condamnés à de simples peines d'amende, de 2 500 à 8 000 francs.

La police de proximité n'emporte qu'une « adhésion incomplète des personnels »

LA POLICE de proximité est *« une réussite partielle »*, mais n'emporte qu'une *« adhésion incomplète des personnels »*. Telles sont les conclusions de la quatrième mission d'évaluation sur douze circonscriptions de police, un rapport d'une trentaine de pages de l'inspection générale de la police nationale (IGPN) en date du 20 avril, et dont *Le Figaro* du 1er juin publie des extraits.
Le document souligne que dans cette nouvelle mission *« à tort ou à raison, les policiers s'estiment seuls »*, avant d'ajouter que *« la sécurisation des policiers de proximité est indispensable »*. Il dénonce également le peu de polyvalence des fonctionnaires affectés dans les quartiers sensibles de la région parisienne qu'ils ont le plus souvent hâte de quitter. Enfin, la mission d'évaluation dénonce la moyenne d'âge trop élevée des policiers dans les commissariats de province, cause d'*« un manque de dynamisme »*.

DÉPÊCHES

■ **PRISONS : une soixantaine de surveillants de la prison de Fresnes (Val-de-Marne) ont bloqué** l'accès des parloirs, jeudi 31 mai, pour manifester leur solidarité avec leur collègue grièvement blessé, dimanche 27 mai, lors d'une tentative d'évasion avec prise d'otages (*Le Monde* du 29 mai). Les gardiens de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Essonne), qui manifestaient eux aussi par solidarité, ont été délogés par des gendarmes mobiles faisant usage de grenades lacrymogènes, pour dégager l'accès de la prison occupée pendant plusieurs heures.
■ **ÉDUCATION : Nicole Geneix, 38 ans, a été réélue** pour trois ans secrétaire générale du principal syndicat de professeurs des écoles, le SNUipp-FSU (42,8 % des voix aux élections professionnelles), à l'issue de son congrès qui s'est tenu à Tours du 28 au 31 mai.

2000 ANS D'ATTENTIONS POUR ATTEINDRE LA PLÉNITUDE ET LA SÉRÉNITÉ

A côté des jardins spectaculaires s'étendant à perte de vue, il en existe d'autres, tout aussi beaux, guère plus grands qu'une table. Mais tous, quelle que soit leur taille, tirent parti des éléments naturels pour créer un environnement qui inspire au visiteur un sentiment absolu de tranquillité et de bien-être.

Atteindre la sérénité est affaire de temps. C'est cette philosophie des jardiniers japonais que nous avons appliquée à notre compagnie, ANA : souci du détail, goût du raffinement, sens de l'harmonie.

Pour nous aussi, la qualité du service est une forme d'art. Alors succombez aux charmes de notre hospitalité.

Sur nos lignes, vous apprécierez la délicatesse des plats japonais et européens, mariant harmonieusement le plaisir des yeux à celui du palais.

En première classe, vous pourrez vous mettre à l'aise dans notre Fullflat Seat, qui, plus qu'un simple fauteuil, est un véritable lit ! Et en classe affaires (Club ANA), vous pourrez jouir de notre Super Relax Seat – inclinaison généreuse à 139° et espacement de 1,27 m.

Mais nous n'oublions pas que la rapidité est un élément essentiel. Ainsi, tous nos vols entre Paris et Tokyo sont directs et nos passagers en classes première et affaires bénéficient en outre d'un service porte à porte* – limousine à Paris, transfert à Tokyo et nuit d'hôtel à l'arrivée au Japon.

Enfin, nous sommes membre de Star Alliance, le premier regroupement de compagnies aériennes au monde. Ainsi, vous pouvez déjà bénéficier de nombreux avantages et notamment utiliser ou accumuler du mileage sur nos 14 partenaires.

Alors, si vous êtes en quête de plénitude et de sérénité, venez rejoindre les quelque 40 millions de passagers d'ANA, qui est la plus grande compagnie au Japon et en Asie** et à laquelle a été décernée cinq étoiles***.

ANA 114 avenue des Champs-Elysées 75008 Paris. Tél: 01 53 83 52 52. N° Vert de province: 0 800 05 37 35. www.ana.fr ou votre agence de voyages.

ANA

MEMBRE DE STAR ALLIANCE

*soumis à conditions. **classement par nombre de passagers transportés en 2000 (compagnies aériennes membres d'IATA). ***source : In-Flight Research Services (IRS) pour l'année 2000.

DISPARITION

Fayçal Husseini

Une figure historique du nationalisme palestinien

« ICI, LA RÉGION devient monde, le microcosme macrocosme » : ainsi parlait de Jérusalem Fayçal Husseini, l'une des figures historiques du nationalisme palestinien, mort jeudi 31 mai, à l'aube, d'une crise cardiaque lors d'un séjour à Koweït. C'était en décembre 2000, à Bordeaux. *« Ma famille a vécu à Jérusalem depuis huit siècles,* ajoutait-il. *Mon rapport à cette ville est culturel, religieux, familial, et va même au-delà.* (...) *J'ai d'ailleurs refusé un poste de ministre pour continuer de vivre à Jérusalem. »* Tout était ainsi dit de la relation fusionnelle qui unissait Fayçal Husseini à Jérusalem – dont il était devenu l'emblème aux yeux des Palestiniens – et à la Palestine, à laquelle il a voué l'essentiel de sa vie.

Descendant d'une des plus anciennes grandes familles palestiniennes, notable donc entre tous, il n'en était pas moins de toutes les batailles : militaires au temps de l'exil, politiques et dans la rue après son retour à Jérusalem, à la tête de toutes les formes de protestation contre l'occupant – bousculé et blessé comme les autres. De Jérusalem, il connaissait tous les coins et recoins, mais il avait surtout établi avec la population des liens d'une qualité exceptionnelle.

Son ascendance et l'élégance de son comportement, doublées d'une grande discrétion et humilité, qui n'avaient d'égale qu'une fermeté politique à toute épreuve, lui valaient le respect des Palestiniens de tous bords. Ce qui explique cette unanimité dans l'éloge funèbre qu'ils lui rendent aujourd'hui. C'était *« un homme profondément respectable »*, qui avait une *« hauteur morale »* exceptionnelle, dit de lui Claire Bertrand, membre du groupe d'Amnesty international, qui avait pris en charge Fayçal Husseini lors de sa détention par Israël.

Fayçal Husseini tenait aussi son aura de son audace et de son indépendance d'esprit, qui l'amenèrent par exemple, en 1967, à refuser d'obéir à ses chefs qui voulaient continuer la lutte contre Israël « de l'extérieur » et à s'infiltrer en Palestine pour continuer à agir « de l'intérieur » des territoires occupés. Pour toutes ces raisons, et aussi parce qu'il avait remarquablement réussi sa conversion de militaire en politique, tout ou presque était permis à Fayçal Husseini. Ainsi, lorsque les contacts avec Israël relevaient encore de la haute trahison aux yeux de la majorité des Palestiniens, il n'hésita pas, en 1987, à prendre l'initiative de rencontrer à plusieurs reprises un député du Likoud, Moshe Amirav, pour discuter de l'idée de faire de Jérusalem la capitale de deux Etats. Cela lui valut d'être jeté en prison par le premier ministre d'alors, Itzhak Shamir.

Fayçal Husseini est né en juillet 1940 à Bagdad, où son père, Abdel Qader, grand militant nationaliste, avait été exilé en 1936 par les Britanniques, alors puissance mandataire en Palestine. Abdel Qader revint clandestinement en Palestine en 1947, où il participa à la lutte nationaliste avant d'être tué en 1948, les armes à la main, à Kastel, petit village non loin de Jérusalem. Les Palestiniens, qui avaient réussi à remporter la bataille, se démobilisèrent pour aller assister à ses funérailles, abandonnant ainsi la localité aux juifs. Le lendemain eut lieu le massacre de Deir Yassine, au cours duquel 250 Palestiniens furent tués par les extrémistes juifs de l'Irgoun.

LONGUES ANNÉES D'EXIL

Abdel Qader était lui-même le fils de Moussa Kazem Husseini, premier chef de la municipalité de Jérusalem au début du XX[e] siècle, puis chef du Comité exécutif arabe chargé notamment par le troisième Congrès palestinien réuni à Haïfa, en décembre 1920, d'incarner la volonté palestinienne face à la puissance mandataire et à l'immigration juive. Autant dire que Fayçal Husseini avait de qui tenir. Il était du reste convaincu, disent ses amis les plus proches, qu'il existait une sorte de cumul générationnel dans la lutte nationaliste au sein d'une même famille. Ses longues années d'exil n'ont sans doute fait qu'accentuer son attachement à la Palestine.

Expulsée d'Irak, la famille d'Abdel Qader Husseini se retrouve en Arabie saoudite, puis en Egypte, où Fayçal est diplômé de l'académie militaire, avant de rejoindre l'école des cadres militaires du Fatah, dont il devient le responsable, en Syrie puis au Liban. En 1967, lorsque Jérusalem-Est est occupé, il s'infiltre clandestinement en Cisjordanie via le Jourdain, pour une première mission de reconnaissance, avant de regagner la rive Est et d'inviter ses camarades à faire de même avant que les Israéliens ne bouclent la frontière. Face à leur refus, il commet son premier acte de désobéissance et refait le chemin en sens inverse jusqu'à Jérusalem.

Il est ensuite emprisonné pendant un an par les Israéliens à cause de la découverte, à son domicile, d'une arme que Yasser Arafat lui aurait remise lors de son séjour clandestin en Cisjordanie après la guerre. En 1979, avec des intellectuels palestiniens, il crée le Centre des études arabes à Jérusalem-Est, qui allait devenir la Maison d'Orient, considéré comme le bureau non officiel de l'OLP à Jérusalem. Dans les années 1980, Fayçal Husseini est placé à plusieurs reprises en résidence surveillée pour activisme et soumis à détention administrative sans jugement. C'est notamment le cas en juillet 1988 lorsque, le roi Hussein de Jordanie ayant rompu tout lien avec la Cisjordanie, Fayçal Husseini élabore un projet de déclaration d'indépendance d'une Palestine s'étendant sur les territoires délimités par le plan de partage de l'ONU de 1947, Yasser Arafat devant en être le dirigeant.

Fayçal Husseini, qui fut l'un des principaux dirigeants de la première Intifada palestinienne (1987-1993), fit partie de la poignée de Palestiniens *« représentants de la population des territoires »* occupés que l'Etat juif jugeait fréquentables pour la mise en route du processus de paix. C'est à ce titre qu'avec d'autres, notamment Hanane Achraoui, il rencontra à plusieurs reprises le secrétaire d'Etat américain d'alors, James Baker, principal architecte dudit processus.

FIDÉLITÉ À L'OLP

Jamais Fayçal Husseini, pas davantage que les autres négociateurs palestiniens, n'accepta d'accéder à l'exigence israélienne de se désolidariser de l'Organisation de libération de la Palestine. Celle-ci demeurait leur référent et Yasser Arafat leur mentor. C'était d'ailleurs ce dernier qui l'avait désigné comme interlocuteur de M. Baker et lui avait confié le soin de choisir les autres membres de la délégation palestinienne.

Déjà en 1988, lors d'un Conseil national palestinien réuni à Alger, Fayçal Husseini et Hanane Achraoui étaient venus discrètement informer Yasser Arafat de la situation dans les territoires occupés. Ce qui valut à Fayçal Husseini d'être à nouveau jeté en prison par les Israéliens.

La fidélité à l'OLP et le souci de maintenir intacte l'unité du peuple palestinien n'ont pas empêché Fayçal Husseini d'être en désaccord avec « le Vieux » sur certaines questions et de le dire. Mais jamais alors et par la suite, quels qu'aient été les tiraillements, Fayçal Husseini ne se désolidarisa de l'Autorité palestinienne. Jamais non plus il ne jeta l'éponge.

Mouna Naïm

NOMINATIONS

DÉFENSE

Le conseil des ministres du mercredi 30 mai a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● **TERRE.** Sont élevés au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, les généraux de division **André Ranson** (nommé directeur du renseignement militaire), **Jacques Lair** (nommé commandant de la force logistique terrestre), **Marcel Françoise** et **Jean-Louis Vincent**.

Sont promus : général de division, les généraux de brigade **Yves Lafontaire**, **Paul Farbos** et **Robert Meille** (nommé chargé de mission auprès du commandant de la force d'action terrestre) ; général de brigade, les colonels **Jean-Louis Launay** et **Michel Trélaün** (nommé adjoint au directeur du collège interarmées de défense, chargé des relations internationales).

Sont nommés : commandant de la région terre Nord-Ouest et de la zone de défense Ouest-Rennes, le général de corps d'armée **Jean Blanchet** ; commandant supérieur des forces armées en Guyane-Cayenne, le général de brigade **Jean-Pierre Perez** ; chef de la division « entraînement, études » à l'état-major du commandement de la force logistique terrestre, le général de brigade **Louis Monceaux** ; chargé de mission auprès du chef d'état-major des armées, le général de brigade **François de Goësbriand** ; adjoint au chef d'état-major du commandement de la force d'action terrestre, le général de brigade **Maurice Amarger** ; gouverneur militaire de Nancy et commandant la 4[e] brigade aéromobile, le général de brigade **Jean-Luc Hotier** ; directeur du service central de la maintenance, le général de brigade **Michel Barthélémy** ; commandant la 11[e] brigade parachutiste, le général de brigade **Christian Damay** ; commandant l'Ecole d'application de l'artillerie, le général de brigade **Jean-Paul Balerin**.

● **MARINE.** Est nommé chef du cabinet du chef d'état-major des armées, le contre-amiral **François Dupont**.

Est mis à la disposition du chef d'état-major de la marine, le contre-amiral **Francis de La Haye.**

● **AIR.** Sont promus général de brigade aérienne, les colonels **Guy Maertens** et **Laurent Labaye** (nommé chef de la division « maîtrise des armements » à l'état-major des armées).

Sont nommés : chargé de mission auprès du ministre de la défense, le général de division aérienne **Michel Asencio** ; directeur central du matériel de l'armée de l'air, le général de brigade aérienne **Hubert Tryer**.

● **SERVICE DE SANTÉ.** Sont promus : médecin général, les médecins-chefs **Pierre Chevalier** (nommé directeur du service de santé en région terre Nord-Ouest) et **Gilles Auzanneau** (nommé médecin-chef de l'hôpital d'instruction des armées Bégin) ; pharmacien chimiste général, le pharmacien chimiste chef **Jean-Pierre Yvert**.

Est nommé directeur du service de santé en région terre Sud-Ouest, le médecin général **Henri Moutet**.

● **ARMEMENT.** Sont promus : ingénieur général de première classe, les ingénieurs généraux de deuxième classe **Gérard Dugard** et **Marc Prevôt** ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef **Gilles Fernandez**, **Sylvain Marcouyoux**, **Patrick Renvoisé**, **Jean-Marie Malterre** et **Joël Barre** (détaché auprès de la société Snecma-Moteurs).

Sont nommés : directeur du centre d'électronique de l'armement de l'établissement technique central n° 5 des systèmes navals et des technologies communes de la direction des centres d'expertise et d'essais, l'ingénieur général de deuxième classe **Arnaud Miquel** ; directrice adjointe des applications militaires au Commissariat à l'énergie atomique, l'ingénieure générale de deuxième classe **Edwige Tourne**, épouse **Bonnevie** ; chargé de la sous-direction des ressources humaines et des affaires administratives du service de la maintenance aéronautique, l'ingénieur général de deuxième classe **Olivier Rossignol**.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 1[er] juin sont publiés :

● **Sport :** cinq décrets portant création de centres d'éducation populaire et de sport dans les régions Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Centre, Limousin et Pays de la Loire.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Martine ROUSSO
et
Serge ROSSMANN
ont la très grande joie d'annoncer la naissance de

Léa,

le 28 avril 2001.

21, rue Duhesme,
75018 Paris.

Mariages

– Comme *Le Monde* vous l'avait déjà annoncé,

Isabelle PERRIER
et
Bruno FRAGER

se marient le 2 juin 2001 à Châtelaillon (Charente-Maritime).

Leurs familles et amis se réjouissent.

Caroline VAN DER WOUDE
et
Michel VAN DUN
sont heureux de faire part de leur mariage, qui sera célébré à la mairie de Thoiras (Gard), samedi 2 juin 2001, à 16 heures.

Burg. Kasteleinstraat 18b,
1109 BC Amsterdam (Pays-Bas).

Décès

– Grenoble.

Michel Agard,
Jean-Pierre et Catherine Agard,
Perrine, Baptiste et Maxime,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M[me] France AGARD,
née **RONZY,**

à l'âge de quatre-vingt-un ans.

73, rue Bellecombe,
69006 Lyon.

– Pour

Jean HARTMANN,

parti lundi.

Teresa, André, Búzio.

– Catherine et Pierre,
ses enfants,
Anne, Manuel, Laure,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, à Bouchemaine, le 26 mai 2001, du

docteur Jean HOCQUARD,
médecin au Plessis-Robinson
(Hauts-de-Seine),
entre 1945 et 1965.

4, impasse du Bauvais,
49460 Montreuil-Juigné.

– M. et M[me] Nicolas Boudeville,
ses enfants,
Marek,
son petit-fils,
Le professeur et M[me] Jean-Pierre Vesperini,
Sœur Marie-Paschale Boudeville,
ses frère et belles-sœurs,
ses neveux et nièces,
Ainsi que toute la famille,
Ses amies proches,
ont la tristesse de faire part du décès de

M[me] Nicole BOUDEVILLE,
née **VESPERINI,**

survenu à Paris, le 30 mai 2001.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 5 juin, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre, à Neuilly-sur-Seine.

Une bénédiction aura lieu le mercredi 6 juin, à 19 heures, au vieux cimetière marin d'Ajaccio (Corse-du-Sud).

Cet avis tient lieu de faire-part.

50, boulevard Victor-Hugo,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Laura Enckell,
Pierre, Laurent, Marc, Thomas, Marianne, Marketta
Et leurs familles,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Ralph ENCKELL,
ambassadeur de Finlande,
survenu le 18 mai 2001, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.
Les obsèques ont eu lieu à Helsinki dans l'intimité.

– Patrice Jousset
a la grande tristesse de faire part du décès de son père,

Antoine JOUSSET,
polytechnicien
de la promotion 1951.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 5 juin 2001, à 11 heures, en la paroisse Sainte-Elisabeth, 195, rue du Temple, Paris-3[e].

Les condoléances seront reçues sur registre.

Un don peut être fait aux œuvres de la paroisse.

Antoine Jousset sera inhumé auprès de son épouse,

Caroline,

au cimetière ancien d'Ajaccio, en Corse.

– Les enfants, petits-enfants,
arrière-petits-enfants,
Et tous ses proches,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques LOCQUIN,

survenu à Paris, le 26 mai 2001, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 5 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Jean, 147, rue de Grenelle, à Paris-7[e].

Christine Locquin,
46, rue Hallé,
75014 Paris.

Anniversaires de décès

– Le 6 juin 2000, disparaissait

Benjamin BOURGOIN.

« Tu nous manques, Benjamin,
toi que nous aimions,
toi qui le savais ! »

Une messe sera célébrée le samedi 9 juin 2001, à 10 heures, en la chapelle du Père-Lachaise, à Paris-20[e].

Souvenir

– Il y a deux ans, disparaissait

François SOULÉ-SUSBIELLES.

Nous ne l'oublions pas.

- Le 2 juin 1997,

Gérald

nous quittait beaucoup trop tôt.

« Il est auprès de nous...
Mais lui, il marche
dans les vents du monde. »
Rainer Maria Rilke.

Son épouse et ses trois enfants.

Débats

La Maison des écrivains
53, rue de Verneuil,
75007 Paris.

Mardi 5 juin, 20 heures,
Cycle **« Ecrivains de passage ».**
En collaboration avec
The British Council
Une identité féminine en poésie :
Ruth Fainlight
Présentée par **Anne Mounic.**

Mercredi 6 juin, 20 heures,
Cycle « **A travers champs ».**
Chemin du clown, chemin d'écriture.
Guyette Lyr s'entretient avec **Rufus.**

Entrée : 20 F
(gratuit pour les adhérents,
les étudiants, les chômeurs).
Renseignements au 01-49-54-68-87.

Conférences

L'université Paris-VII - Denis Diderot
propose une série de conférences
organisée dans le cadre des
« 30 ans de l'université »

« Génétique :10 ans
d'avancées spectaculaires »
par Elisabeth Tournier-Lasserve,
le lundi 11 juin à 18 heures, amphi 24,
2, place Jussieu, Paris-5[e].

« Le suicide cellulaire
et la sculpture du vivant »
par Jean-Claude Ameisen,
le lundi 25 juin, à 18 heures, amphi 24,
2, place Jussieu, Paris-5[e].

« Histoire de la génétique en France »
par Jean Gayon,
le lundi 2 juillet, à 18 heures, amphi 24,
2, place Jussieu, Paris-5[e].
www.diderotp7.jussieu.fr

Communications diverses

CERCLE
VINCENT DE MORO GIAFFERI

Pour vous éclairer sur le débat actuel portant statut de la Corse devant les Assemblées, le Cercle Vincent Moro Giafferi, association des magistrats et avocats corses du barreau de Paris, publie :

L'AVENIR
INSTITUTIONNEL
DE LA CORSE

L'autonomie,
modèle de développement
régional insulaire
ou étape vers l'indépendance ?

ACTES DU COLLOQUE
TENU LE 21 FÉVRIER 2000
À LA MAISON
DU BARREAU DE PARIS

Sous la direction de
M[e] Jean-François Marchi,
avocat, président
du Cercle Vincent de Moro Giafferi.
Interventions de
MM. Jean-Louis Andreani, José Rossi,
Philippe Guglielmi, Henri Caillavet,
Charles Debbasch, Charles Napoléon,
Jean-Guy Talamoni, Fernand Ettori,
Roland Francisci, etc.

Prix : 100 francs en un chèque à l'ordre du Cercle Vincent de Moro Giafferi,
11 *bis*, avenue Carnot, Paris-17[e],
ou
4, rue Emanuel-Arene,
20000 Corse-du-Sud.

LA MARGE ÉDITION - AJACCIO

Participez à la 5e édition
Prix Le Monde de la recherche universitaire
Si vous avez soutenu votre thèse entre le 1er octobre 2000 et le 31 octobre 2001, le Prix *Le Monde* de la recherche universitaire vous offre la possibilité de publier vos travaux dans la collection « Partage du savoir ».
Renseignements : 01-44-97-54-95, chupin@lemonde.fr
OFUP fph puf

CARNET DU MONDE
TARIFS ANNÉE 2001 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 141 F TTC - 21,50 €
TARIF ABONNÉS 119 F TTC - 18,14 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
600 F TTC - 91,47 € FORFAIT 10 LIGNES
TARIF ABONNÉS 491 F TTC - 74,85 €
FORFAIT 10 LIGNES
La ligne suppl. : 60 F TTC - 9,15 €

THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Le « gruyère » du sous-sol parisien sous haute surveillance

Les 280 kilomètres de galeries souterraines accessibles, dans les anciennes carrières de la capitale, font l'objet d'une inspection constante. Malgré la pluviométrie exceptionnelle des derniers mois, la montée de la nappe phréatique ne devrait pas menacer la stabilité de ce réseau

DEPUIS le 1er mars, la rue des Martyrs, à Paris (18e arrondissement), dans sa partie haute, est fermée à la circulation. Ce jour-là, la chaussée s'est affaissée, laissant un trou de 5 mètres de profondeur et de 8 de long. Comme à chaque incident de ce type, l'Inspection générale des carrières (IGC) a pris en charge le suivi des travaux. Si les résultats définitifs des forages ne sont pas encore connus, pour Dimitri Spoliansky, adjoint à l'inspecteur des carrières, *« il apparaît que la carrière de gypse* – un sulfate hydraté de calcium naturel communément appelé pierre à plâtre – *sur laquelle se trouve la rue des Martyrs est en bon état, mais que les remblais de la carrière à ciel ouvert qui est au-dessus d'elle, sur une dizaine de mètres, sont détériorés ».* Cet affaissement est probablement dû aux écoulements d'eau en surface.

La pluviométrie exceptionnelle enregistrée ces derniers mois sur Paris contribue donc à expliquer un phénomène d'habitude assez rare : les eaux de la capitale les plus surveillées sont celles de sa nappe phréatique. La mission incombe à l'IGC, grâce à quelque 270 piézomètres – instruments servant à mesurer la compressibilité des liquides – répartis sur le territoire de la ville.

Jacques Sicard, chargé de mission à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, précise que *« la nappe phréatique sous Paris, en moyenne à plus de 10 mètres en dessous du niveau du sol, est assez profonde pour qu'elle ne suscite pas d'inquiétude ».* Cependant, il rappelle que *« les fondations de nombreux immeubles sont régulièrement pompées ».* C'est le cas de l'Opéra-Bastille, où une pompe rejette au rythme de 100 mètres cubes/heure les eaux dans la Seine. La construction du prochain Musée des arts premiers, sur le quai Branly, nécessite une installation de ce type.

UNE MÉMOIRE VIVANTE

De façon générale, lors de la construction d'un immeuble avec des parkings souterrains, les promoteurs choisissent d'installer une pompe afin d'éviter les remontées des eaux. Cette nappe connaît une remontée sensible de son niveau depuis le départ progressif des grandes entreprises consommatrices d'eau, comme les blanchisseries de Boulogne. Quant aux crues de la Seine, les barrages réservoirs, en amont de Paris, assurent une réelle protection (*Le Monde* du 3 avril) en limitant les inondations à des débordements temporaires sur les quais, comme ceux que l'on a connus ces derniers jours. En plus de la veille des eaux, l'IGC, obligatoirement consultée pour chaque nouvelle construction d'immeuble, est la mémoire vivante du sous-sol parisien depuis 1777.

L'habitat parisien, depuis le Moyen Age, doit en grande partie les matériaux de construction de ses immeubles à son sous-sol *(lire ci-dessous).* Une fois l'exploitation d'un site terminée, il était sommairement rebouché, laissant au fil des siècles une multitude de cavités et de galeries. Un arrêté royal a interdit toute extraction des pierres dans Paris intra-muros dès 1779, mais cette interdiction ne sera effective qu'avec la loi du... 14 décembre 1967, qui l'étend aux Hauts-de-Seine, à la Seine-Saint-Denis et au Val-de-Marne, à l'exception de plusieurs gisements de gypse en Seine-Saint-Denis. De son côté, l'IGC, rattachée à la Mairie de Paris, a étendu son champ d'action, en 1968, à ces trois mêmes départements.

Un sous-sol activement exploité depuis l'Antiquité

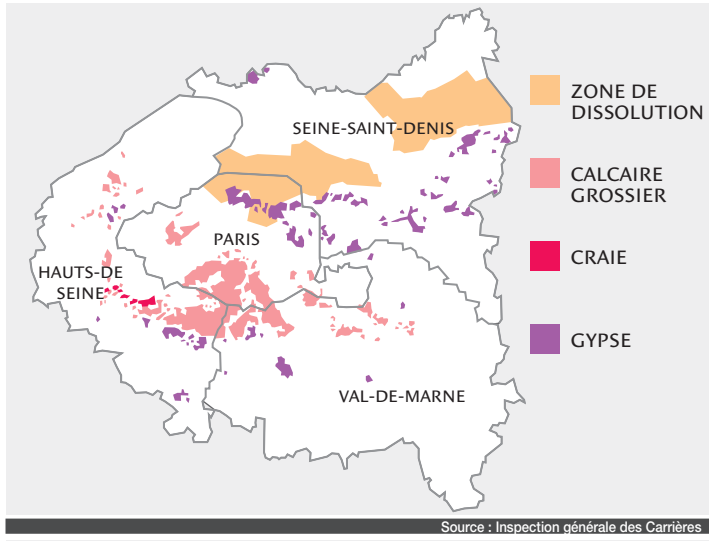

Source : Inspection générale des Carrières

Calcaire au sud de Paris, gypse au nord, avec une zone de dissolution couvrant 7 737 hectares.

Toutes les galeries héritées du passé, le percement des tunnels pour le métro, les égouts, donnent aujourd'hui au sous-sol parisien son aspect de *« gruyère »* souterrain. Mais, selon l'IGC, ce *« gruyère »* n'est pas si fragile : Dimitri Spoliansky rappelle que la construction de cet ensemble, *« parfois, s'appuie sur les voûtes des galeries et leur assure une stabilité. Contrairement à une idée généralement admise, le sous-sol parisien est solide ».*

UN QUADRILLAGE SERRÉ

Pour l'IGC, Paris n'est pas le plateau picard *(Le Monde* du 8 mai) : la montée de la nappe ne menace pas ce sous-sol, au demeurant très surveillé. Sous la houlette du service « division banque de données techniques du sous-sol » de Michel Hameroux, l'IGC ausculte, cartographie et surveille le territoire parisien, divisé en deux aires assez distinctes. Au nord, une zone inaccessible par la surface – 65 hectares autour de la butte Montmartre – de carrières de gypse. Dans cette zone, il faut pratiquer des forages pour connaître l'état du sous-sol. Dans le sud, les carrières de calcaire sont accessibles et s'étendent sur quelque 770 hectares débordant sur les banlieues sud-ouest de l'agglomération parisienne. Grâce à l'élaboration de 137 cartes au 1/1000e sur Paris (plus 320 pour les départements limitrophes), les cartographes couvrent 95 % du sous-sol parisien.

La surveillance, elle, est assurée par une brigade de huit personnes qui sillonnent en permanence les quelque 280 kilomètres de galeries accessibles sous le domaine public dans la zone des carrières calcaires. Si les galeries de calcaire des 15e, 14e, 5e, 6e communiquent entre elles, celles situés sous le 16e, le 13e et le 12e autour de Daumesnil forment des zones indépendantes. C'est au cours d'une ronde de surveillance en 2000, rappelle M. Hameroux, qu'*« un fontis* [détérioration d'une voûte d'une carrière de calcaire pouvant aboutir à la formation d'une excavation] *fut révélé dans le 6e arrondissement, à l'angle de la rue Madame et de la rue Fleurus, alors que rien en surface ne laissait prévoir cette fissure. Nous avons de suite procédé à un colmatage de cette voûte, évitant une catastrophe ».* Cet épisode ne doit pas faire oublier que de nombreuses excavations – une dizaine par an – se produisent sans prévenir. A l'exemple de la rue des Martyrs.

Dominique Buffier

Le travail des hommes et de la nature

***« GRÂCE** à ces argiles, à ces calcaires et à ces gypses, Paris a trouvé sur place tous les matériaux dont il avait besoin. »* Cette phrase, extraite du *Tableau de la géographie de la France (*1903) du célèbre géographe Paul Vidal de la Blache (1845-1918), rappelle la variété du sous-sol parisien : ici se concentre une multitude de sédiments, déposés depuis 60 millions d'années et dont l'exploitation a fait du sous-sol de Paris le *« gruyère »* que l'on connaît aujourd'hui.

Dès l'époque gallo-romaine, le calcaire de la colline Sainte-Geneviève est exploité pour fabriquer la pierre à bâtir, et le gypse de la butte Montmartre pour faire du plâtre. Si ces deux matériaux naturels sont les plus connus, il ne faut pas oublier la craie, que l'on trouve sur le territoire de l'actuel département des Hauts-de-Seine, à Sèvres, Meudon, ou encore à Clamart. Parmi les autres richesses géologiques qui entrent dans la composition des habitations et des monuments du Bassin parisien, les sables de Fontainebleau, pour la verrerie et la fonderie.

Toutes les cavités du sous-sol ne proviennent pas de cette utilisation intensive. Certaines sont tout simplement naturelles. Depuis une quarantaine d'années, on sait de quelle couche géologique précise part ce phénomène : ces inclusions de gypse, qui donneront naissance à des *« bulles »* de vide, se répartissent dans des niveaux trop profonds pour avoir été relevés, jusqu'alors, par les coupes de forage classique. En présence de l'eau, le gypse se dissout jusqu'à un point d'équilibre, où, par réaction naturelle... il cesse de se dissoudre. Mais lorsque cet équilibre est rompu, la dissolution a lieu entièrement et crée des poches souterraines. Le volume de ces « poches » peut atteindre plusieurs milliers de mètres cubes.

UN DOUBLE MOUVEMENT

La dissolution des inclusions de gypse profond a eu lieu à l'échelle des temps géologiques, en liaison avec une inversion du sens d'écoulement de la nappe phréatique à l'ère quaternaire. Mais, depuis un siècle, l'activité humaine influence ce mouvement, avec le pompage de cette nappe réalisé dans le nord de Paris pour les besoins de l'industrie. Après une période d'intensive exploitation de la nappe, qui a cessé dans les années 1970, on assiste depuis à sa remontée. Ce double mouvement, de baisse puis de remontée dans la circulation de l'eau, est à l'origine de la reprise de l'érosion gypseuse. La zone dite de dissolution, qui fragilise les sols de surface, couvre de nos jours une superficie de 7 737 hectares, essentiellement dans le nord de Paris et en Seine-Saint-Denis.

Les affaissements ou éboulements de la région parisienne n'ont occasionné ces dernières années que des dégâts matériels. Il n'en fut pas toujours de même. A Clamart (Hauts-de-Seine), il y a juste quarante ans, le 2 juin 1961, l'effondrement d'une carrière de craie avait englouti quinze pavillons et une usine, tuant sept personnes et en blessant une quarantaine.

D. B.

DÉPÊCHES

■ **BRETAGNE : la préfecture maritime de l'Atlantique à Brest** (Finistère) a annoncé, jeudi 31 mai, le repérage d'une pollution par hydrocarbures, *« vraisemblablement »* due à un *« déballastage sauvage »,* à 20 km au sud de Belle-Ile (Morbihan).

■ **RHÔNE-ALPES : le préfet de la Loire a pris, jeudi 31 mai, un arrêté** interdisant la pêche sur cinq kilomètres de la Coise. Cette rivière a subi une pollution à la suite du déversement accidentel d'un puissant émulsifiant pour le bitume par une entreprise de travaux publics.

■ **LORRAINE : la sous-préfecture de Thionville (Moselle) a désigné** un médiateur, jeudi 31 mai, afin de rencontrer les victimes d'affaissement miniers, à Moyeuvre-Grande (Moselle), en grève de la faim pour réclamer de meilleures indemnisations. Quarante-trois familles ont dû abandonner leurs habitations sinistrées.

■ **PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : l'ouverture du tunnel autoroutier de Toulon, prévue pour novembre 2001, est repoussée à mai 2002**, en raison de travaux visant à répondre aux normes de sécurité, a annoncé jeudi 31 mai la préfecture du Var. Les travaux, commencés il y a dix ans, ont déjà subi de multiples retards.

TOYOTA FRANCE - 92420 VAUCRESSON

1 745 F/mois*

*Entretien inclus.
*Garantie 3 ans ou 100 000 km.
*Assistance 24h/24.

La haute couture au prix du prêt à porter.

Le luxe et la performance sont à portée de main. Jugez-en par vous-même : moteur 6 cylindres en ligne, 2 litres, 24 soupapes, VVT-i, boîte manuelle à 6 rapports, suspension avant et arrière à double triangulation, jantes alliage 17 pouces, ABS, système de contrôle de motricité (TRC), coussins gonflables frontaux et latéraux à l'avant, système audio RDS 6 haut-parleurs avec chargeur frontal 6 CD et la climatisation automatique. Alors rendez-vous chez votre concessionnaire Lexus le plus proche.

www.lexus.tm.fr

IS200 LEXUS

*Offre valable pour toute commande avant le 31/07/01. Exemple de financement en Location avec option d'achat hors assurances facultatives, entretien inclus en conformité avec le carnet d'entretien du constructeur pour une durée de 36 mois ou 60 000 km, sur les Lexus IS200 d'un prix de 179 732,22 F, tarif en vigueur au 1/05/01. Apport de 30% du prix de vente TTC soit 53 919,67 F placés en 1er loyer majoré, suivi de 36 loyers de 1 743,40 F TTC, option d'achat en fin de contrat égale à 40% du prix de vente TTC soit 71 892,89 F. Coût total entretien inclus avec option d'achat en fin de contrat : 188 575,05 F. Avant le paiement de l'option d'achat, vous pouvez restituer votre véhicule à votre concessionnaire vendeur qui s'engage à lever l'option d'achat. Les éventuels frais de remise en état standard et de kilométrage supplémentaire selon les conditions générales de l'argus resteront à votre charge. Sous réserve d'acceptation par Toyota France Financement - succursale de Toyota Kreditbank Gmbh - RCS Nanterre B 412 653 180 - Siège social : Toyota - allee 5, 50858 Cologne, Allemagne. Société de droit allemand au capital de 55 000 000 DM.

4 LES DAMNÉS DE LA GUERRE

Les maux de tête de Carlos Castaño

En Colombie, les FARC, les forces révolutionnaires, exploitent la drogue au nom du marxisme et gèrent un quasi-Etat, tandis que les milices fascistes, dites les « paramilitaires », organisées comme une armée, leur livrent une guerre sans merci. Dans le dos d'une armée absente, et au détriment des simples gens, pris entre les deux feux. Entre malfrats et pantins, Bernard-Henri Lévy raconte son voyage dans l'enfer de la coca

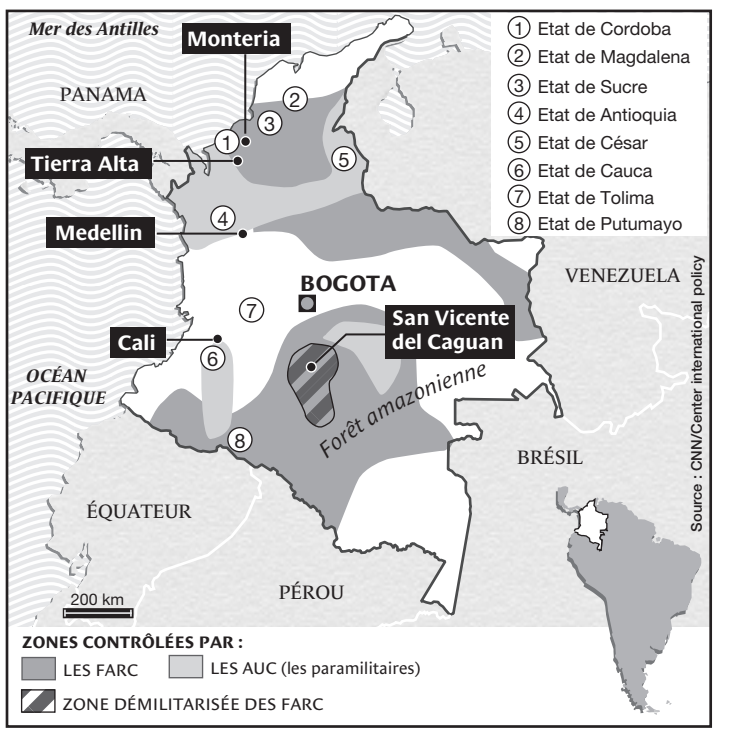

QUI tue le mieux ? Les fascistes ou les guérilleros marxistes ? Les paysans de Quebrada Naïn en débattent encore. Il y a un mois, ce sont les premiers, les paramilitaires de Carlos Castano, qui sont arrivés dans le village et ont assassiné vingt personnes, soupçonnées de « collaborer » avec la guérilla marxiste. Huit jours après, ce sont les gens de la guérilla, autrement dit les FARC, ou Forces armées révolutionnaires de Colombie, qui ont débarqué et qui, sous prétexte que les survivants n'avaient pas assez résisté, sous prétexte qu'ils avaient peut-être même fraternisé avec l'ennemi, en ont tué dix de plus.

Aujourd'hui, ils sont là. Enfin, trois rescapés de cette double tuerie sont là, revenus sur les lieux du drame, dans ce village du bout du monde, aux confins de l'Etat de Cordoba, où ils ont voulu récupérer ce qui reste des outils, effets personnels, objets, que, dans la précipitation de ces deux folles nuits de fuite, ils ont abandonnés derrière eux. Il y a Juan, le plus vieux. Manolo, dit « le Blond », parce qu'il est un peu plus clair. Et puis Carlito, l'instituteur – c'est lui qui, le jour de ma visite au camp de Tierra Alta, chef-lieu de la municipalité, m'a proposé de les accompagner : *« C'est bon, pour nous, un gringo ; c'est une protection ; ça les empêchera de nous retomber dessus. »*

Nous sommes partis, de bon matin, dans l'autobus sans vitres qui fait le trajet jusqu'au barrage hydroélectrique de Frasquillo.

Nous avons roulé une heure, le long du rio Sinu, sur une assez bonne route, bordée d'arbres en fleurs, où nous n'avons pas rencontré de check-point (preuve que les paramilitaires sont chez eux dans le Cordoba ?)

A Tucurra, sur le fleuve, nous avons passé le barrage, ainsi que le camp en dur construit par les Suédois et les Russes, et nous sommes allés plus loin, à Frasquillo, récupérer une barge à fond plat qui, deux *« vueltas »* plus loin, deux boucles de fleuve plus bas dans la direction de l'Antioquia, nous a déposés sur l'autre rive, au pied de la montagne.

Et c'est un peu avant midi, après une heure de marche sur une mauvaise piste – ouverte à coups de machette dans une de ces zones dont les cartes disent : *« Relief et topographie mal connus »* –, que nous sommes arrivés dans ce lieu de désolation qu'est devenu Quebrada Naïn.

Des paysans sont là, venus du village voisin : comment est-ce à Tierra Alta ? Est-ce qu'il y a du travail ? De l'argent ? Est-il vrai que la municipalité donne des terrains ? Qu'elle peint gratuitement les maisons ?

Il y a un autre groupe, des Indiens d'un village plus au nord, à la lisière du Parque Paramillo, en pleine « zone FARC », qui sont venus, eux aussi, aux nouvelles : que fait l'armée ? Est-ce vrai qu'elle ne protège plus les gens et qu'elle confisque les escopettes de chasse ? Est-il possible qu'elle marche la main dans la main avec les paramilitaires ? Et, surtout, surtout, a-t-on des informations sur l'assassinat, à Tierra Alta, en pleine rue, de José Angel Domico, le leader des Indiens de l'Alto Sinu, qui était descendu discuter des compensations dues en échange des 400 hectares de bonne terre inondées par le barrage ?

Mais le village lui-même est désert. Pas détruit, non. Même pas pillé. Juste vide. Absolument, effroyablement vide. D'humbles huttes de paille et de bois, dispersées le long du torrent et dont on sent à mille signes – les portes restées ouvertes ; une sandale pourrie ; un bout de tuyau, sur le sol, déjà rouillé ; un morceau de salopette presque réduit en poussière... – qu'elles ont été comme soufflées par la folle violence de ce double assaut.

« Pourquoi ? demande Manolo, figé dans ce qui fut sa maison et où l'humidité, la poussière, la force de la végétation ont déjà commencé de manger les murs, putréfier le toit, gondoler, presque retourner, le sol de terre battue. *Pourquoi est-ce qu'ils sont venus ? Pourquoi est-ce qu'ils ont fait ça ? Ici, à Quebrada Naïn, on n'a jamais rien su de la violence... »*

Et on sent, à la tonalité lassée, chantante, de sa voix, que ces questions, il n'a cessé de se les poser, jour et nuit, dans les mêmes mots, depuis des mois.

« A cause des narcos, répond Juan, sur le même ton, une pioche rouillée dans une main, une bassine en émail dans l'autre. *Il paraît qu'ils vont installer une* "cocina"*, un chaudron à coca. Et il fallait qu'il n'y ait plus personne.*

– Tu crois ? enchaîne Carlito. *D'habitude, ils veulent être loin de la ville pour que les hélicoptères des* "antinarcoticos" *ne puissent pas arriver. Nous, on était si près...*

– Pues no se... Alors je ne sais pas... »

Juan fait un signe de croix. Et ils recommencent, tous les trois, d'errer entre les maisons vides.

La Colombie en guerre c'est aussi, bien évidemment, Bogota avec ses assassinats en pleine rue, ses sicaires, ces gens que l'on kidnappe « en gros » et que l'on revend « au détail » aux unités urbaines des FARC – c'est, à Soacha, le quartier le plus pourri de la ville, cet officier de police en retraite, lié, lui, à l'autre bord, c'est-à-dire aux paramilitaires, qui raconte comment il a rassemblé cinquante voisins dans une « junte de nettoyage social », comment il les a taxés, chacun, de 80 000 pesos, et comment il a mis trente contrats sur la tête de trente enfants qui : 1) se droguaient à la colle ou au pot d'échappement de camion ; 2) appartenaient eux-mêmes à des bandes de sicaires ; 3) avaient la coupable habitude de se nourrir de rats, de vivre dans les égouts et d'aller, après cela, exposer leur saleté sous le nez des honnêtes gens ; 4) faisaient, par voie de conséquence, baisser les prix de l'immobilier du quartier ; et 5) ont bel et bien été, pour vingt d'entre eux, éliminés.

La Colombie en guerre c'est ce gang – FARC ? paramilitaires ? simples *« bandoleros »* ? – qui va trouver ceux de la « ville souterraine », autrement dit les clochards des quartiers pauvres, et les convainc, moyennant versement immédiat de quelques milliers de pesos, de contracter une assurance-vie au profit d'un membre du gang. *« Tu n'as rien à faire,* disent-ils au clochard ; *tu signes ici, au bas du papier ; on s'occupe, nous, du reste et de la paperasserie avec l'assurance ; et, rien que pour cette signature, on te donne, là, tout de suite, ce bon paquet de pesos »* ; le clochard, bien sûr, signe ; appâté par les pesos, il ne va pas chercher plus loin et signe ; sauf que, une fois qu'il a signé, commencent la chasse à l'homme, la poursuite dans les égouts ou dans les bidonvilles de Belen et Egipto ; et, quand ils l'ont rattrapé et tué, ils touchent la prime d'assurance – opération Bogota propre !

La Colombie, c'est Medellin, où j'ai mis un peu de temps à comprendre quel nouveau groupe se cachait derrière le sigle étrange, « MAT », que je voyais s'afficher sur les murs de la ville : Mouvement, Action, Travail ? Mouvement pour l'Ascension des Travailleurs ? Mas Amor y Tierra ? Mouvement Atypique Terroriste ? Mouvement Anarchiste Temporaire ? Mouvement pour l'Autonomie du Travail ? Non. *« Maten A los Taxis ! »* Littéralement : *« Tuez les taxis ! »* Faites-leur la chasse, tuez-les, surtout les gros taxis jaunes, et surtout ceux qui sont équipés d'une radio, car le cartel de la drogue a la preuve qu'ils se servent de ces radios pour communiquer avec la police et dénoncer les dealers de coca. Depuis le début de l'année, on en aurait déjà tué vingt-trois. Et trente à Bogota. Comme ça. Sur une simple rumeur. Sous les balles de tueurs à gages, aussi invisibles qu'impunis.

La Colombie, c'est tout cela. Mais le village soufflé de Quebrada Naïn, cette humble vie pétrifiée par la double sauvagerie des paramilitaires et des FARC, ces bonheurs brisés, ces désespoirs presque muets, l'image de Carlito errant dans ce qui fut sa rue, le bras à demi levé comme s'il voulait se protéger d'un nouveau coup, ces innocents qui, face à deux armées devenues folles, face, aussi, à la troisième armée, l'armée régulière de Colombie, qui ne bouge pas le petit doigt pour les protéger, ne savent ni vers qui se tourner ni où placer leur espérance – ces hommes, ces ombres d'hommes, me semblent la quintessence de cette guerre qui s'en prend une fois de plus, et d'abord, aux simples et aux désarmés.

Jadis, il y a trente ans, vingt ans, autant dire un siècle, on allait au bout du monde chercher des destins exemplaires, des hommes d'exception, des héros. Jadis, en 1969, j'allais, non pas exactement en Colombie, mais au Mexique, dans des villages du Chiapas semblables à Quebrada Naïn, à la rencontre d'hommes et de femmes qui, si modestes fussent-ils, me semblaient portés, comme soulevés de terre, par le souffle de l'insurrection mondiale des opprimés – et ne m'intéressaient que pour cela. Juan, Carlito, Manolo, ne sont portés par rien. Ils ne sont ni des héros ni des personnages d'exception ni des destins. Ce sont de toutes petites gens, des existences minuscules – Michel Foucault aurait dit des hommes « infâmes », sans *« fama »* ni « histoire », dont l'essentiel de la vie se réduit à tenter de survivre. Là, dans la nuit tiède, allongé sur la terre battue de la hutte où ils ont installé notre campement et où le bruit du torrent en contrebas, celui, surtout, des tourbillons d'insectes, m'empêchent de dormir, je ne peux m'empêcher de penser au chemin parcouru – l'autre chemin, le vrai, celui des boucles, non du fleuve, mais de l'Idée : humanisme année zéro ; l'Histoire réduite à son humanité vivante ; en passant du sel de la terre à son reste, nous avons changé d'infini – c'est ainsi...

QUE s'est-il passé à Quebrada Naïn ? *« Est-il possible que vos hommes aient assassiné de sang-froid des survivants d'un massacre perpétré par ceux d'en face, vos ennemis jurés, les paramilitaires ? »*

L'homme à qui je pose cette question s'appelle Ivan Rios. Il est un responsable de haut rang des FARC. Et nous sommes dans son bureau de San Vicente del Caguan, la base rouge, la zone libre, les Colombiens disent *« el despeje »*, que le gouvernement, au terme de trente ans de combats acharnés, et en échange d'un engagement à ouvrir des négociations de paix, a fini par leur concéder, en pleine forêt amazonienne, à 600 kilomètres à vol d'oiseau au sud de Bogota. 42 000 km² de bonne terre. L'équivalent de la Suisse, ou de deux fois le Salvador. Et, sur toute l'étendue du territoire, dans le bourg même de San Vicente comme sur la route qui m'a mené au camp militaire de Los Pozos, zéro policier, zéro militaire de l'armée régulière, plus trace, en somme, et à part une vague « garde civile » désarmée, de l'Etat central colombien : juste des bunkers ; des tranchées ; des prisons souterraines où sont regroupés, paraît-il, les centaines de séquestrés enlevés dans le reste du pays ; des champs de coca, des cuves, des fûts d'acide sulfurique et d'acétone ; et, partout, à tous les points stratégiques, des hommes et femmes en treillis – mais détendus, enjoués, presque désinvoltes, tant ils se sentent *chez eux.*

« Tout peut arriver », me répond Rios, petite silhouette ronde, cheveux cosmétiqués, collier de barbe noire : il passe pour le cerveau des FARC, l'un des conseillers politiques du chef suprême, Manuel Marulanda Velez, alias « Tirofijo », en français « Tire-dans-le-mille », dont la presse colombienne aime dire qu'il est *« le plus vieux guérillero du monde »*.

« Tout peut arriver. Il y a des bavures dans toutes les guerres. Mais... »

Une femme-soldat vient d'entrer. Porteuse d'un message. L'arrivée, annoncée pour la mi-journée, de Camilo Gomez, haut-commissaire pour la paix du Président Pastrana, qui vient renouer le fil d'un dialogue dont chacun sait, à Bogota, qu'il est dans l'impasse.

« Des bavures, oui, il y en a. Mais ce n'est pas notre ligne. Nous sommes un mouvement révolutionnaire ; marxiste, léniniste et, donc, révolutionnaire. Vous écoutez trop nos adversaires. »

Il semble sincère. Sympathique et sincère. Mais que sait-il de la situation sur le terrain ? Que sait-il, ici, dans ce camp retranché de Los Pozos, de tous les cas, dûment documentés par les Nations unies, où ce sont ses « révolutionnaires » qui ont brûlé, violé, torturé, égorgé ?

« Ce ne sont pas vos adversaires que j'écoute, lui dis-je. *Mais les victimes. Les survivants. Et toutes les ONG indépendantes, qui vous accusent de tant de crimes : recrutement forcé d'enfants soldats, massacres, enlèvements massifs... »*

Il me coupe.

« Les enlèvements collectifs, ce n'est pas nous. Ce sont les guévaristes de l'"Ejercito de liberacion nacional", l'ELN. »

J'observe, pour moi-même, que c'est lui qui, pour l'heure, a placardé sur son mur quatre portraits de Che Guevara. Mais je poursuis.

« Va pour les enlèvements collectifs. Mais les autres ? Trois mille enlèvements individuels pour la seule année dernière. Près de la moitié vous sont imputés.

– Ça, d'accord, je revendique. Nous kidnappons les riches. C'est-à-dire les responsables de cette guerre. C'est eux qui ont voulu la guerre ; eh bien, qu'ils la paient ! »

Je lui objecte les gens simples que l'on enlève pour 10 dollars et dont m'a parlé, à Bogota, Andres Echavarria, l'un des fondateurs du mouvement de protestation contre la violence *Ideas para la paz.* Il fait comme s'il n'entendait pas.

« C'est un impôt. C'est normal que les gens paient un impôt. D'ailleurs... »

Il sourit. Il est trop fin pour ne pas mesurer l'extravagante mauvaise foi de ce qu'il va dire.

« D'ailleurs, il y a une manière très simple de n'être pas enlevé : payer avant. Souvent, c'est ce que les gens font. Tout le monde, alors, est content. Eux, parce qu'on ne les enlève pas. Nous, parce qu'on n'a pas les frais. C'est l'enlèvement virtuel. On est à l'âge d'Internet ou on ne l'est pas ? »

> « Il y a une manière très simple de n'être pas enlevé : payer avant. Tout le monde, alors, est content. Eux parce qu'on ne les enlève pas. Nous parce qu'on n'a pas les frais. C'est l'enlèvement virtuel. On est à l'âge d'Internet, ou on ne l'est pas ? »
>
> **Ivan Rios, conseiller du chef des Forces armées révolutionnaires de Colombie, les « FARC »**

SCOTT DALTON/AP

ELIANA APONTE/REUTERS

Ci-dessus, 29 avril 2000, San Vicente. Manuel Marulanda Velez, fondateur et commandant du FARC. Ci-contre, 23 septembre 2000, dans les montagnes au nord de la Colombie, Carlos Castano, chef des « Paramilitaires ».

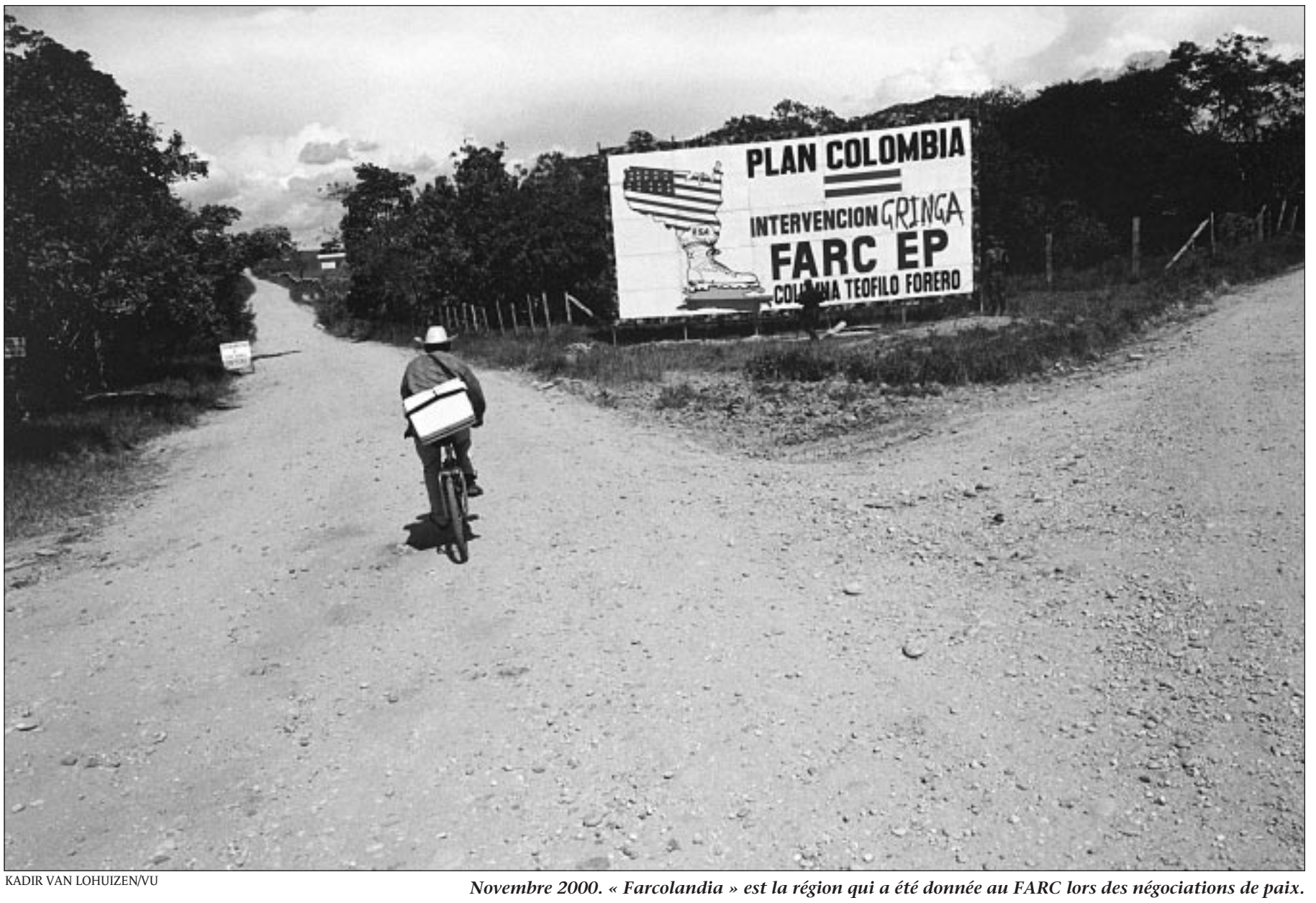

KADIR VAN LOHUIZEN/VU

Novembre 2000. « Farcolandia » est la région qui a été donnée au FARC lors des négociations de paix.

Il me montre derrière lui, en éclatant de rire, un gros ordinateur, branché sur le Web, qui lui a permis, par parenthèse, de se renseigner sur moi avant mon arrivée et de retrouver, notamment, un vieil article contre Castro.

« Parce que vous êtes castriste, lui dis-je *? Cuba, pour vous, est un modèle ?*

– Nous n'avons pas de modèle. C'est ce qui nous a sauvés au moment de la chute du mur de Berlin. Mais admettez que, à Cuba, qui est dix fois moins riche que la Colombie, personne ne meurt de faim. »

J'élude Cuba. Mais je saute sur l'allusion à la richesse de la Colombie, parfaite transition pour aborder la responsabilité des FARC dans le narcotrafic.

« Ça, c'est la propagande américaine, gronde-t-il. *Ils ne pensent qu'à leur chère jeunesse. Pas à la nôtre. Leur seule idée, c'est de déstabiliser la Colombie, de détruire son tissu social.*

– Certes. Mais les FARC sont-elles, oui ou non, au centre du trafic de coca ?

– Ce n'est pas ça le problème. Le problème c'est que nous sommes présents, en effet, dans des régions de production intense. Alors, face à cette situation concrète, la question concrète c'est : on fait quoi ? De la fumigation ? De la destruction ? On s'associe aux Américains qui tombent sur les paysans et détruisent le pays ? Réponse : non ; le paysan qui cultive la coca reste ce qu'il a toujours été, un paysan. Question n°2 : Est-ce que c'est normal de voir des petits propriétaires qui, non contents de travailler comme des mules, se font racheter leurs lopins pour une bouchée de pain par les latifundiaires ? Réponse : non ; on ne va pas accepter, sans réagir, la progression, à la faveur de la coca, du grand capital dans la campagne colombienne.

– Donc ?

– Donc, on taxe. On prélève un impôt sur les latifundiaires. Et, accessoirement, on empêche que les énormes flux de richesses générés par le commerce de la pâte à coca aillent finir dans les paradis fiscaux. D'ailleurs, je vais vous dire encore une chose... »

Il se penche par-dessus la table, le visage très près de moi, comme s'il allait me confier un terrible secret.

« Vous savez ce qui embête le plus les Américains ? C'est que la coca est une ressource naturelle. C'est qu'elle fait partie du patrimoine national. Et c'est que, dans un marché mondial où toutes les matières premières, aux prises avec la loi d'airain de l'échange inégal, baissent inexorablement, c'est la seule dont le cours tienne. Mais pardonnez-moi. C'est l'heure. Le Haut Commissaire m'attend. Voulez-vous que je vous présente ? »

Dehors, sous le soleil, le bras droit en écharpe, se tient en effet le Haut Commissaire pour la paix, Camilo Gomez, l'un des hommes les plus menacés de Colombie, celui dont la tête vaut certainement le plus cher aux yeux d'Ivan Rios et les siens. Avec lui, l'œil torve, le sourire voyou, mais en grande et hypocrite conversation, il y a le vieux Joachim Gomez, membre de la direction politique des FARC, mais, en réalité, l'un des gros trafiquants de drogue du pays. *« Ce bras, Monsieur le Haut Commissaire ? – Rien, cher Joachim, rien, une mauvaise chute – Bon, vous me rassurez ; des fois qu'on nous mette ça sur le dos et que la presse écrive demain que vous vous êtes battu avec les FARC, ah ! ah ! ah ! »*

Je rentre à San Vicente, puis Bogota, dans un état de vraie perplexité. Des marxistes sans doute. Ces gens sont, sans aucun doute, des marxistes, des léninistes. Mais il y a quelque chose dans ce marxisme-léninisme qui, malgré son irréprochable rhétorique, ne ressemble à rien de ce que j'ai pu entendre ou voir ailleurs. Je connaissais le communisme tendance rêveurs montant à l'assaut du ciel et cassant en deux l'Histoire du monde. J'ai connu, dans le Berlin-Est ou le Moscou des années 1980, des docteurs de la loi staliniens, pour qui l'idéologie n'était qu'un knout pour dresser le bétail humain. Voici le communisme trafiquant. Le communisme à visage gangster. Voici un impeccable communisme ; voici, avec Cuba, le dernier communisme d'Amérique latine et, en tout cas, le plus puissant, puisque le seul à disposer de ce quasi-Etat qu'est la « zone libre » de San Vicente del Caguan ; et il n'est plus qu'une mafia.

CARLOS CASTANO, alias « El Rambo », est l'autre acteur majeur de cette guerre – à la tête, lui aussi, d'une véritable armée et régnant, dans les Etats d'Uraba, Sucre, Magdalena, Antioquia, Cesar, Cordoba, Cauca, Tolima, sur des territoires encore plus vastes, où on lui impute des crimes effroyables.

Je ne me suis pas présenté comme journaliste. A travers des canaux divers – notamment un haut fonctionnaire de l'Etat colombien dont j'ai découvert, à cette occasion, qu'il était en contact étroit avec lui – j'ai dit que j'étais un « philosophe-français-travaillant-sur-les-racines-de-la-violence-en-Colombie ». Et c'est ainsi que, au bout de plusieurs jours de tractations, j'ai reçu un coup de téléphone me fixant rendez-vous pour le lendemain, à Monteria, capitale du Cordoba, l'Etat même où a eu lieu le massacre de Quebrada Naïn.

Monteria, donc. Une Toyota. Un chauffeur, quasi muet. Un type à casquette et grosse chemise à carreaux jaunes qui, pendant tout le trajet, quelque question que je lui pose, ne me répondra que par un sonore *« si señor »* ou *« no señor »*. Et trois heures de mauvaise piste, dans la direction de Tierra Alta, à travers un paysage de pâturages, de petits lacs et de hameaux où nous ne croisons plus, très vite, que des vaches, des cavaliers au galop, des mules traînant des cargaisons de bambous et, parfois, lorsque nous nous arrêtons, un homme à talkie-walkie qui surgit des fourrés et vient respectueusement saluer l'homme à la chemise jaune. Finca Milenio... Finca El Tesoro... Les villages, successivement, de Canalete, Carabatta, Santa Catilina... Nous sommes au cœur de la zone des *finqueros*, les grands propriétaires qui furent, dans les années 1980, à l'origine de ces Autodefensas de Cordoba y Uraba, que l'on appelle, maintenant, les « paramilitaires » et qui furent l'embryon de l'armée de Castano. Et nous sommes surtout, si mes déductions sont bonnes, à la limite du sud de Cordoba et de l'Uraba, là où passe la ligne de front avec les FARC.

El Tomate encore. Le bourg d'El Tomate avec son stade de foot écrasé de chaleur, ses billards, sa *gallera* pour combats de coq. Et là, soudain, un grand portail de bois ; un autre ; un autre encore ; j'en compte sept ; les sept portes de l'enfer, dis-je ? L'homme à la casquette rit ; pour la première fois depuis que nous sommes partis, il se détend et rit ; des tentes ; des cabanes couleur kaki ; des troncs d'arbre repeints, eux aussi, couleur de camouflage ; un garage de 4x4 et de Jeep ; une pancarte géante : *« La mistica del combate integral »* ; un toit de chaume où sont rassemblés, autour d'un écran de télévision, une trentaine d'hommes coiffés de chapeaux type ranger ; des Blancs ; quelques Black ; un intense trafic d'armes que l'on transporte d'une tente à l'autre ; et, en plein milieu de ce camp immense, au seuil de la plus grande tente, entouré d'hommes en uniforme et en armes, un petit personnage nerveux, maigre, qui me scrute : Carlos Castano.

« Entrez, Monsieur le professeur ».

Nulle ironie dans la voix. Une considération, plutôt, pour ce qu'il pense être une autorité universitaire venue lui rendre visite dans sa jungle.

« Je suis un paysan. Tous, ici, nous sommes des paysans. »

Il m'a désigné, d'un geste modeste et comme en s'excusant, les commandants qui ont pris place, comme nous, autour de la table.

« Autant vous le dire tout de suite. Ce qui m'intéresse, moi, ce pourquoi je me suis dressé, il y a vingt ans, contre les FARC, c'est la justice. Je suis un homme de justice. »

> « Des attentats aveugles, nous ? Jamais !
> Il y a toujours une raison.
> Les syndicalistes, par exemple.
> Ils empêchent les gens de travailler !
> C'est pour ça que nous les tuons »
>
> **Carlos Castano, chef des Autodefensas de Cordoba y Uraba, les « Paramilitaires »**

Il parle vite. Très vite. Sans me laisser le temps de poser de question. Il a, dans la voix, une juvénilité, une fièvre, qui tranchent avec l'uniforme, les galons, la casquette crânement posée au sommet de la tête.

« Dis-lui, Pablo, que je suis un homme de justice ! »

Pablo, à côté de moi, le dit. Il pose son chapeau de brousse sur la table et confirme que M. Castano est, en effet, un homme de justice.

« La drogue, par exemple... » C'est lui qui, tout de suite, aborde la question de la drogue.

« Je ne veux pas faire de mal à ce pays. Ça me fait du mal de lui faire du mal. Mais qu'est-ce que j'y peux si ce conflit est lié à la drogue et si on n'y comprend rien quand on ne pense pas, tout le temps, à la drogue ? »

Les commandants, à nouveau, opinent.

« Mais attention ! Là où la question de la justice se pose, c'est que, nous, on n'est pas dans le trafic ; je vous interdis de dire qu'on est dans le trafic ; on est juste derrière les paysans qui cultivent ; quand une terre est stérile et qu'on ne peut y cultiver que ça, qu'est-ce qu'on va faire ? Est-ce qu'on va interdire aux paysans de gagner leur vie ? »

Je lui fais observer qu'il parle comme Rios, comme les FARC.

« Non. Je vous interdis aussi de dire ça. Car la différence, c'est que nous, avec les bénéfices de la drogue, on fait le Bien. Le Bien. Par où êtes vous venu ? Par la route de Tierra Alta ? Mais c'est nous, la route de Tierra Alta ! C'est avec l'argent de la drogue que nous avons fait cette bonne route ! »

Carlos Castano s'échauffe. S'emporte presque. Il a de la sueur qui lui perle sur le visage. Il fait de grands gestes. Roule de gros yeux. Il déploie une énergie considérable pour que je comprenne bien qu'il est responsable de cette route et qu'il est un homme de justice.

« Est-ce que je me fais comprendre ?

– Oui, bien sûr.

– Tu crees que entiende ?

– Oui, chef, il a l'air de comprendre. »

La vérité, c'est que je lui trouve un air de plus en plus étrange. Cette nervosité haletante. Cette véhémence. Ces reniflements, dont il ponctue ses phrases et dont je ne m'étais pas tout de suite avisé. Ces douleurs aux oreilles. A la tête. Cette façon de taper du poing sur la table, puis de se passer fébrilement la main sur le visage comme pour chasser une grande lassitude, ou une idée insupportable.

« Ça me rend fou, l'injustice... Fou... Je vous donne un autre exemple. L'ELN. Les pourparlers avec l'ELN. Cette idée de leur donner, eux aussi, une zone. Comment Pastrana, le président Pastrana, peut-il envisager des pourparlers avec l'ELN, qui est une organisation de séquestrateurs, de tortionnaires, de tueurs ? »

Je lui fais remarquer que son organisation me semble pratiquer, elle aussi, les attentats aveugles contre les civils et, notamment, cette semaine encore, contre les syndicalistes. Il sursaute.

« Des attentats aveugles, nous ? Jamais ! Il y a toujours une raison. Les syndicalistes, par exemple. Ils empêchent les gens de travailler ! C'est pour ça que nous les tuons. »

Le chef des Indiens de l'Alto Sinu, dans ce cas ? Qui empêchait-il de travailler, le petit chef indien descendu à Tierra Alta ?

« Le barrage ! Il empêchait le fonctionnement du barrage ! »

Le maire, alors ? On m'a dit, à Tierra Alta, sur la route de Quebrada Naïn, que, juste avant les élections, les Autodefensas ont fait assassiner le maire.

« C'est autre chose, les maires. C'est notre travail de porter au pouvoir les représentants du peuple. Quand il y en a un dans le Cordoba qui s'obstine à vouloir se présenter alors qu'on n'en veut pas, on le menace, c'est vrai – on lui lance des avertissements, c'est normal. »

Oui. Mais lui ? Ce maire-là ? On ne l'a pas seulement averti. On l'a tué... *« Il avait volé 2 millions à la ville. Et puis, il en accusait d'autres, il faisait porter à d'autres la responsabilité de ses vols. La corruption, plus le mensonge ! C'était trop ! Il fallait être implacable. Et d'ailleurs... »*

Il prend son temps. Reprend son souffle. Puis, d'une voix stridente, presque une voix de femme, et comme s'il tenait là l'irrécusable preuve de la culpabilité du maire :

« D'ailleurs, c'est bien simple : il portait un gilet pare-balles ! »

La conversation va durer deux heures sur ce ton. Castano parle si vite maintenant, d'une voix si éraillée, que je suis de plus en plus souvent obligé de me pencher vers mon voisin pour me faire répéter ce qu'il a dit. Le président Pastrana, qu'il respecte, mais qui ne le respecte pas – et cela le désespère... Castro qui a castré son peuple – et cette image le fait rire d'un rire de démon... Tous ces militaires, chassés de l'armée, qui, comme les généraux Mantilla et Del Rio, se ruent dans les Autodefensas – mais attention ! une condition ! il y met une condition, car ce serait une autre raison, sinon, de devenir fou : qu'ils n'aient pas été chassés pour corruption. L'injustice encore... L'injustice toujours... La litanie des injustices, manquements, dysfonctionnements de l'Etat : il est là, lui, Castano, pour se substituer à l'Etat défaillant – il est son bras armé, son serviteur fidèle et mal aimé... Et puis Quebrada Naïn enfin, le crime de Quebrada Naïn et, au-delà, tous les crimes que l'on prête à ses séides et qui ne lui arrachent ni un mot de compassion ni un regret : tout au plus convient-il que son armée a peut-être grossi un peu vite et que le massacre dont je lui parle *« manquait* (sic) *de professionnalisme »* ; mais d'une chose il ne démord pas : qu'un homme, une femme, aient, ne serait-ce qu'un vague lien avec la guérilla, et ils deviennent, non plus des civils, mais des guérilleros habillés en civil et méritent à ce titre d'être torturés, égorgés, de se faire coudre une poule vivante dans le ventre à la place d'un fœtus...

Carlos Castano a de plus en plus chaud. Il est de plus en plus fébrile. Cette odeur de suppositoire qui envahit la tente. Cette façon de sursauter maintenant, quand il entend un bruit : *« Qu'est-ce que c'est ? – Rien, Jefe, juste le générateur qui se remet en marche. »* Cette façon d'hurler toutes les cinq minutes : *« Un tinto, Pepe, un café ! »* Et un soldat, terrorisé, le lui apporte, et il se remet à parler sur le même rythme effréné. Un dernier quart d'heure encore pour crier, pêle-mêle, qu'il admire Nixon et Mitterrand..., qu'il en a marre des gens qui se réclament des Autodefensas mais n'en sont pas..., qu'il se fie à mon objectivité..., qu'il est un défenseur de l'ordre et de la loi..., qu'il en a marre, aussi, qu'on lui colle sur le dos tous les crimes de la guerre sale – vous croyez peut-être que ces encornés de l'armée sont des anges ?... qu'il n'est pas, ni ne sera jamais, Pinochet..., qu'il est juste un paysan, il me l'a dit en commençant : tout ce qu'il veut, c'est faire régner la justice et l'ordre en ce monde...

Et puis il se tait. Il se lève, et se tait. Titube un peu. Se retient à la table. Me regarde d'un œil si étrangement fixe que je me demande s'il n'est pas tout simplement camé. Se reprend. M'offre un gros cartable de Skaï noir, bourré de discours et de vidéos. Ses lieutenants sont autour de lui. Il sort, en chancelant, sous le soleil de plein midi. Un psychopathe face à des mafieux. Une histoire pleine de bruit et de fureur, racontée soit par des bandits, soit par ce guignol assassin. Une part de moi se dit qu'il en a toujours été ainsi, et que les observateurs les plus sagaces n'ont jamais été dupes des gros animaux péremptoires, plastronneurs, bouffis d'importance et de puissance, qui régnaient sur l'enfer de l'Histoire « majeure » du temps passé : le grotesque Arturo Ui de Brecht ; le Laval pitoyable de *D'un château l'autre* ; Garcia Marquez et son Caudillo ; la nudité flasque du Himmler de Malaparte dans *Kaputt*... Mais un autre moi-même ne peut se défaire de l'idée qu'il y a là, tout de même, un changement, une dégradation énergétique, une chute, et qu'on n'avait jamais vu guerre pareillement réduite à cet affrontement de malfrats et de pantins, de clones et de clowns. Degré zéro de la politique. Stade suprême de la bouffonnerie et stade élémentaire de la violence nue, sans fard, réduite à l'os de sa vérité sanglante. Même les monstres se dégonflent quand s'achèvent les âges théologiques.

Bernard-Henri Lévy

© Bernard-Henri Lévy/*Le Monde*

PROCHAIN ARTICLE
Le pharaon et les Nubas

Pièvre mercenaire

par Arnaud Montebourg

SI ma santé défaillante ne m'avait durablement affaibli, je crois que j'aurais, peut-être, fait convoquer Me Francis Szpiner avec ses témoins, sur le pré, à l'aube, après son écrit « L'affaire Montebourg » (*Le Monde* du 31 mai).

Passent les insultes auxquelles je suis désormais habitué, mais Me Szpiner aurait pu avoir l'honnêteté de rappeler qui il est avant de me jeter ses adjectifs désobligeants à la figure.

Car Me Szpiner, pour ceux qui ne le savent pas, est payé pour écrire sans honte ni vergogne ce qu'il écrit. Il est l'avocat d'Alain Juppé, secrétaire général du RPR, mis en examen dans la même affaire d'emplois fictifs que celle qui concerne le président de la République. Il émarge aux arrière-cuisines élyséennes du secrétaire général de l'Elysée qui a cru nécessaire de constituer dans le meilleur palais de la République une curieuse « *cellule judiciaire* » dont le travail consiste à surveiller comme le lait sur le feu les avancées progressives et en métastases des enquêtes judiciaires qui se rapprochent inévitablement de la présidence.

Me Szpiner est aussi l'auteur et l'inspirateur des multiples recours dilatoires et perdus d'avance dans la guérilla que les chefs du RPR mènent depuis bientôt dix ans à la petite dizaine de juges d'instruction qui enquêtent sur la Mairie de Paris.

Me Szpiner fut d'ailleurs l'avocat zélé et actif de François Ciolina, actuel témoin à charge contre le président de la République dans l'affaire des HLM de la Ville de Paris, et dont l'activisme consistait exclusivement à empêcher que son client de l'époque ne parlât un jour. Peine perdue.

Lorsque le Palais de justice de Paris s'interrogea sur les raisons subites et précoces de la nomination de Me Szpiner au rang de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur sur contingent spécial du président de la République, il répondait à ceux qui l'interrogeaient : « *J'ai rendu des services.* »

Ces services, les avait-il rendus à la France ou au justiciable Chirac Jacques ?

Voici donc un mercenaire en action. Il y en aura d'autres, comme il y en eut d'autres, dont j'ai décrit le travail avec précision dans un petit livre, sous-titré « Rapport sur le délabrement de nos institutions », que Me Szpiner incrimine seulement aujourd'hui.

Il est exact que j'y ai dénoncé le comportement du Conseil constitutionnel, qui avait décerné une immunité pénale à l'actuel président de la République. Cette institution avait jeté le soupçon sur elle-même et par elle-même en soutenant son président, que la justice vient de déclarer coupable de malversations, et dont j'avais demandé avec rage et regrets, bien qu'il fût un ancien ministre socialiste, la démission afin de préserver la crédibilité de nos institutions républicaines.

> Me Szpiner, pour ceux qui ne le savent pas, est payé pour écrire sans honte ni vergogne ce qu'il écrit

Tout ce que j'ai affirmé dans ce livre a fait l'objet d'une enquête serrée de ma part à l'issue de laquelle j'avais accumulé des documents, des témoignages et des preuves. J'ai attendu, en vain, que l'on contestât ce que j'avais écrit, que l'on me fît un procès, que l'on engageât des poursuites, que l'on protestât.

Les mises en cause étaient sérieuses, les accusations précises, les faits circonstanciés. Mes preuves étaient au coffre. Mes avocats étaient prêts. Rien n'est venu. Silence. Pas un procès. Pas un seul, vous entendez ! Un silence coupable, suintant l'aveu. Car chacun savait et sait encore que ce livre contenait la malheureuse vérité d'une République en grave décomposition.

D'autres hauts magistrats dont j'avais bien pris soin de mesurer la mise en cause, le procureur général de la cour d'appel de Paris, M. Alexandre Benmaklouf, ou M. Jean-François Burgelin, procureur général près la Cour de cassation, eurent de curieuses réactions.

Le premier décida de lui-même de présenter sa démission de procureur général, aveu et reconnaissance de sa propre implication dans les affaires de la Ville de Paris, dont il avait été l'un des dirigeants, pour le compte de Michel Roussin et Jacques Chirac, justiciables contre lesquels il devait requérir en qualité de procureur.

Quant au procureur général Burgelin que j'ai, à juste titre qualifié de « *militant politique utilisant ses fonctions à des fins partisanes* », je n'ai reçu de lui qu'une lettre que la compassion m'a interdit de rendre publique. L'intéressé vient d'être remercié dernièrement par les insignes de commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur, des mains mêmes du président de la République qui salua son « *indépendance totale* ».

Existe-t-il dans le monde une République digne de ce nom dans laquelle le plus haut magistrat de France, chargé ès qualités de porter l'accusation devant la Haute Cour de justice contre le président de la République, accepterait de recevoir une si haute distinction des mains mêmes du futur prévenu contre lequel il devra requérir ?

Le compliment public fait à « *l'indépendance* » supposée de ce magistrat trouve son démenti même dans la qualité scandaleuse de celui qui le lui adressait.

Voilà tout ce dont Me Szpiner ne parle pas et dont il ne parlera jamais, en piètre mercenaire qu'il est, payé pour intriguer et pour travestir.

Comme lui, le procureur général Burgelin a probablement « rendu des services ». Le voici remercié des mêmes rouges attributs que Me Szpiner.

Ce que je sais, moi, comme parlementaire amoureusement républicain, c'est que ni l'un ni l'autre n'ont rendu service à la France, et encore moins à la République.

Arnaud Montebourg est député (PS) de Saône-et-Loire.

Comment juger un prés

par Pierre-Henri Prelot

DANS la proposition de résolution de mise en accusation qu'il vient de rédiger, le député Arnaud Montebourg souligne l'urgence qu'il y a à saisir l'Assemblée, compte tenu des délais impératifs de prescription : « *Aucun acte de poursuite n'ayant été accompli depuis* [le 15 avril 1999], *le délai de prescription a commencé à courir depuis cette date. Les délits reprochés par le juge d'instruction au président de la République se prescrivent par trois ans. Dès lors, il paraît inévitable que les délits de recel d'abus de biens sociaux et de prise illégale d'intérêt seront prescrits le 15 avril 2002 à minuit, trois années entières s'étant écoulées depuis le dernier acte de poursuite accompli par l'autorité judiciaire.* »

Cet argument n'est pas resté sans effet, ainsi qu'en témoigne Monique Collange, députée signataire : « *Il a bien expliqué que, si les parlementaires ne faisaient rien, il y aurait prescription en avril 2002 pour l'une des accusations. Je lui ai aussitôt envoyé un fax de soutien* » (*Le Monde* du 22 mai).

Disons d'emblée à cette députée que les jeux sont faits, contrairement à ce qu'elle a pu croire de bonne foi. En effet, contrairement à ce que suggère M. Montebourg dans sa proposition, aucun des actes de poursuite qui ont été accomplis jusqu'ici contre Jacques Chirac devant les juridictions ordinaires n'a pu avoir le moindre effet interruptif de prescription, puisqu'ils l'ont été devant des juridictions incompétentes. Cela, en raison de la compétence exclusive de la Haute Cour, affirmée dans la décision du Conseil constitutionnel du 22 janvier 1999.

Pour bien le comprendre, il faut se rappeler que la commission d'instruction de cette même Haute Cour de justice, saisie en décembre 1992 de poursuites contre trois ministres dans l'affaire du sang contaminé, n'avait pu alors que constater la prescription des poursuites, les plaintes des victimes entre 1986 et 1992 n'ayant eu aucun effet interruptif, car portées devant des juridictions incompétentes.

La Cour de justice de la République, créée immédiatement après, est l'enfant malheureux de ce raté monumental. Autrement dit, puisqu'il s'agit aujourd'hui de juger des faits délictuels prescrits par trois ans, et remontant à plus de six ans pour leur accomplissement ou pour leur mise au jour, la saisine de la Haute Cour n'a plus aucun sens, en droit s'entend.

Allons plus loin : le renvoi du président devant les juridictions ordinaires, à l'issue de son mandat, n'est pas plus assuré. Il faudra le moment venu que le juge pénal se prononce au préalable sur cette question non résolue par la Constitution : le mandat présidentiel, en rendant impossibles les poursuites des particuliers, a-t-il eu pour effet de différer celles-ci, ou au contraire la prescription a-t-elle continué à courir durant le mandat ? Ici encore la réponse ne va pas de soi dans la mesure où le président en fonctions reste accessible aux poursuites pénales des parlementaires.

Finalement, en adoptant une solution de compromis qui permettait théoriquement aux Assemblées de le poursuivre durant son mandat, le Conseil constitutionnel a rendu très problématique le jugement pénal du président par les juridictions de droit commun, une fois ce mandat achevé.

Reste donc, puisqu'elle est désormais d'actualité, l'hypothétique révision de l'article 68 de la Constitution. La discussion – on l'aura compris – est sans intérêt pour l'affaire présente : si M. Chirac n'est plus président l'an prochain, les tribunaux correctionnels pourront s'intéresser à lui, pour autant qu'ils parviennent à contourner l'obstacle de la prescription ; et, s'il est réélu, il est clair que la révision ne sera pas celle qui est proposée aujourd'hui par les députés socialistes.

Ce que dit le cabinet noir

par Jean-Pierre Michel

ON ne peut s'attendre à une parfaite impartialité de la part d'un avocat, même si la très grande majorité d'entre eux exercent leur métier avec objectivité, puisqu'ils s'expriment pour défendre un point de vue particulier dans le débat judiciaire.

En l'occurrence, lorsqu'on se souvient que, parmi ses clients, Me Francis Szpiner compte Jacques Chirac et que, d'après les informations révélées par la presse, il fait partie de la cellule constituée à l'Elysée pour contre-attaquer, on comprend mieux le ton polémique du point de vue publié en première page du *Monde* (31 mai) et l'agressivité déployée contre Arnaud Montebourg.

On aura compris que cet article fait partie d'une stratégie d'ensemble orchestrée depuis un cabinet noir.

Au-delà de la polémique, il est cependant un point qu'il n'est pas possible de ne pas relever au risque d'accréditer une idée fausse, encore une. Non, maître Szpiner, les juges n'ont pas admis la pertinence de la décision du Conseil constitutionnel, ou plutôt la question n'est pas encore tranchée par l'instance supérieure qu'est la Cour de cassation.

Certains membres du parquet ont sauté sur l'avis du Conseil constitutionnel pour éviter à Jacques Chirac d'être entendu dans les procédures où il est mis en cause. Certes les magistrats instructeurs n'ont pu que constater leur impuissance, et c'est tout. Le processus judiciaire doit se poursuivre avec l'arrêt rendu par la chambre d'appel de l'instruction, qui devrait intervenir dans quelques semaines, et puis, il ne fait pas de doute que la Cour de cassation sera saisie d'un pourvoi.

Lorsqu'elle aura statué – et compte tenu du contexte – on peut penser que ce sera dans un délai assez rapide, alors et alors seulement, on pourra éventuellement écrire que « *les juges ont admis la pertinence de la décision du Conseil constitutionnel* ».

Je note d'ailleurs que parler de décision est également un détournement de vocabulaire, laissant croire que le Conseil constitutionnel a statué sur la responsabilité pénale du chef de l'Etat. Le Conseil, d'une façon discutable, en passant, dans une décision concernant la Cour pénale internationale, s'est cru autorisé à donner une interprétation de l'article 68 de la Constitution. Celle-ci n'a pas l'autorité de la chose jugée et ne s'impose pas d'elle-même.

Attendons donc que la Cour de cassation ait statué, et ne nous hâtons pas de vouloir modifier l'article 68 de la Constitution, avant d'en avoir approfondi la réelle portée

Jean-Pierre Michel, ancien magistrat, est député de Haute-Saône (MDC).

sident de la République

Mais puisque la solution actuelle ne donne pas satisfaction, rien n'interdit d'y réfléchir un peu d'ici là. Du point de vue de la logique institutionnelle, soumettre le président, comme cela est proposé, au contrôle des juridictions ordinaires conduit immanquablement à investir le juge pénal d'une fonction politique qui n'est pas la sienne, avec tous les risques que cela comporte.

On peut très facilement distinguer les actes fonctionnels et les actes privés ou antérieurs à la fonction, il reste qu'on ne coupe pas un homme en deux, et que c'est bien in fine le président qui comparaîtra devant le juge, même pour ce qu'il a fait dans une vie antérieure ou parallèle. Permettre le jugement pénal du président, c'est admettre que trois magistrats d'un tribunal correctionnel puissent un jour ou l'autre le contraindre à démissionner, ce qui serait la pire des choses, et pour les juges, et pour l'équilibre des pouvoirs. Voit-on un président déchu de ses droits civiques, ou frappé d'une peine de prison, même assortie de sursis, et qui continuerait à représenter la France ?

> Il faudrait absolument, si l'on doit changer les choses, rétablir l'ordre des priorités et, à la manière de ce que prévoit la Constitution américaine, autoriser la Haute Cour à renvoyer le président devant les tribunaux

Comprenons-le bien : ce n'est pas la perspective d'une révocation présidentielle qui est critiquée ici, c'est le processus en vertu duquel elle doit s'opérer. Si un homme, même devenu président, a pu commettre des fautes qui appellent une sanction, il n'y a rien de choquant à ce qu'il en réponde un jour ou l'autre, et le plus vite possible. Simplement, il importe de bien dissocier ce qui est politique, la destitution du président, et ce qui est pénal, la sanction des infractions en application des lois pénales.

Malheureusement, notre tradition constitutionnelle républicaine ne l'a pas fait, qui a confondu les deux en donnant à la Haute Cour tout à la fois le pouvoir de destituer le président et celui de le juger pénalement. Permettre désormais le jugement pénal du président devant les tribunaux serait reproduire en symétrie la même erreur, avec des conséquences qui pourraient à terme se révéler beaucoup plus graves, puisque, désormais, la destitution ne serait plus le préalable à la sanction pénale, mais sa conséquence logique, sous la forme d'une démission forcée. Démission qui, pour comble, n'aurait même rien à voir avec la fonction elle-même.

Il faudrait donc absolument, si l'on doit changer les choses, rétablir l'ordre des priorités et, à la manière de ce que prévoit la Constitution américaine, autoriser la Haute Cour à renvoyer le président devant les tribunaux, en prononçant sa destitution lorsque les infractions qu'il a pu commettre ne permettent pas son maintien en fonctions. La révision de l'article 68 indiquerait donc :

1) que, outre les hypothèses de haute trahison, le président peut être mis en accusation devant la Haute Cour à raison des crimes ou délits graves qu'il a pu commettre, et qui le rendent indigne de la fonction qu'il exerce ;

2) que la Haute Cour de justice est compétente pour destituer le président, pas pour le juger pénalement ;

3) que les prescriptions ne courent pas pendant l'exercice du mandat et que, à l'issue de celui-ci, le président relève des juridictions ordinaires pour les actes qu'il a pu accomplir, et détachables de ses fonctions.

Il nous semble que ce serait là tout à la fois établir un statut d'inviolabilité pénale du président qui ne soit pas en même temps une impunité absolue et désigner pour ce qu'elle est la procédure devant la Haute Cour : une véritable responsabilité politique d'exception, qui manque tellement à la fonction telle qu'elle est définie actuellement.

Pierre-Henri Prelot *est doyen de la faculté de droit de Cergy-Pontoise.*

Sharon en France, dans quel but ?

par Etienne Balibar et Monique Chemillier-Gendreau

L'ANNONCE de la visite d'Ariel Sharon en France indigne tous ceux que désespère l'aggravation de la situation en Palestine.

Le passé de cet homme inspire la révolte. Sa carrière politique et militaire est constellée d'actes condamnables dont la réalité est avérée. A des titres divers, et au plus haut niveau, il a été impliqué dans les moments où Israël a fait preuve de la plus grande brutalité et de la plus grande injustice envers les Palestiniens. Lui sont ainsi imputables des actes qui relèvent de violations graves des conventions de Genève de 1949.

Que certains hésitent sur le mot de *« crime »* témoigne des contraintes étranges qui pèsent sur la communauté internationale dès lors qu'il s'agit du conflit israélo-palestinien. Transférer des populations de colons dans des territoires militairement occupés et sur lesquels on n'exerce aucun droit légitime, expulser violemment les populations locales, détruire leurs maisons, arracher leurs plantations, procéder à des exécutions extrajudiciaires, couvrir la pratique de la torture, des arrestations arbitraires, de la répression brutale et disproportionnée des manifestants, créer des conditions d'extrême pénurie, tous ces actes sont contraires au droit et par leur gravité ne peuvent être qualifiés de simples manquements ou de délits.

> Il faut maintenant lui imposer ce qui constitue la véritable clé de la sécurité et de l'avenir d'Israël : une juste restitution aux Palestiniens des droits dont ils sont privés depuis si longtemps

Remontant plus loin dans le passé, on ne peut oublier les responsabilités politiques et militaires d'Ariel Sharon dans la guerre du Liban en 1982 et les ordres par lesquels il a conduit au massacre des milliers de civils palestiniens et libanais des camps de réfugiés de Sabra et Chatila.

Le sens de la justice fait espérer qu'un jour il ait à répondre de ses actes devant des juges rigoureux et impartiaux. Mais la justice internationale avance laborieusement et n'ouvre que peu à peu les perspectives qui permettront aux victimes et à leurs familles d'obtenir réparation. Aussi les qualifications et les procédures sont-elles encore autant de parcours d'obstacles.

La principale entrave à toute possibilité de justice vient des Israéliens eux-mêmes puisqu'ayant élu Ariel Sharon premier ministre, ils l'ont revêtu de cette immunité diplomatique qui protège pendant la durée de leurs fonctions ceux qui accèdent au pouvoir. Il faut donc différer encore l'espoir de voir la justice se dresser sur le chemin de celui qui va être reçu par le gouvernement de la France.

Alors vient la question essentielle ; elle concerne l'avenir : cette visite peut-elle servir la paix et encourager une reprise des négociations dans le dramatique contexte de guerre actuellement développé ? La réponse est limpide : Sharon ne voulant pas la paix mais la guerre (la chose qu'il sait le mieux faire), sa venue risque d'être notoirement inutile sauf si elle est l'occasion de lui faire prendre conscience d'un nouveau rapport de forces.

Toutes les conditions d'un déclenchement des sanctions prévues par le chapitre VII de la Charte des Nations unies contre Israël sont réunies et si le Conseil de sécurité est empêché de le faire par la perspective d'un veto américain, il reste la possibilité utilisée dans le passé d'une initiative de l'Assemblée générale, se substituant au Conseil de sécurité défaillant.

Voilà ce qu'il faut rappeler au visiteur attendu afin qu'il sache que son gouvernement n'a d'autre choix que la reprise des négociations, mais qu'une partie importante de la communauté internationale ne transigera plus sur les conditions d'ouverture de celles-ci. Sans un électrochoc de cette ampleur, toute reprise du dialogue démontrerait ce que nous savons déjà.

Sharon livré à lui-même campe sur les prétentions les plus exorbitantes d'Israël. Non seulement il ne gèlera pas (ce qui serait en soi très insuffisant), mais il poursuivra la colonisation, maintiendra son refus de toute approche du droit au retour, de toute application du droit international sur Jérusalem, de toute interposition d'une force internationale entre Tsahal, ses adversaires et ses victimes. Il s'enfoncera dans sa volonté d'apartheid et dans sa folie aveugle de destruction de l'interlocuteur jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de paix parce que plus personne avec qui la faire.

Aussi faut-il maintenant lui imposer ce qui constitue la véritable clé de la sécurité et de l'avenir d'Israël : une juste restitution aux Palestiniens des droits dont ils sont privés depuis si longtemps (reconnaissance de leur Etat dans sa pleine souveraineté, démantèlement des colonies indûment installées sur le sol de la Palestine, ouverture du droit au retour, partage de Jérusalem). Les Palestiniens ne peuvent résister seuls à la violence toujours croissante dont ils font l'objet. Les plus lucides, les plus courageux des Israéliens, si isolés qu'ils paraissent aujourd'hui, attendent, eux aussi, impatiemment ce renfort.

Le gouvernement français avait d'abord laissé entendre qu'il ne souhaitait pas recevoir Sharon. Voilà que, ayant reçu Arafat récemment, la diplomatie, par un jeu d'équilibre qu'elle affectionne, se justifie de recevoir Sharon à son tour. Mais alors cette réception doit être l'occasion de lui faire connaître l'urgente nécessité de négociations enfin équitables.

Si telle n'était pas l'intention du gouvernement, il ne fallait pas le recevoir. Ne rien obtenir de Sharon à l'occasion de cette rencontre serait une pure mystification. Ce serait abaisser la diplomatie française sans raison et, sous couvert de travailler à la paix, en éloigner encore la possibilité et enfoncer ses partisans dans le désespoir.

Etienne Balibar *est professeur de philosophie à l'université Paris-X-Nanterre.*

Monique Chemillier- Gendreau *est professeur de droit international à l'université Denis-Diderot-Paris-VII.*

AU COURRIER DU « MONDE »

MISSI DOMINICI

J'ai découvert (*Le Monde* daté 6-7 mai) qu'Omri Sharon était le *« missi dominici »* de son imprévisible père. Les missi dominici de Charlemagne étaient un duo composé d'un laïc et d'un clerc ; je sais bien que le fils d'un homme qui souffle le chaud et le froid pourrait bien avoir hérité le don d'ubiquité, pourquoi pas ? Ou bien l'expression est-elle devenue figée, un peu comme on dit *« un média »*. Cela m'a toutefois laissé perplexe. J'aurais personnellement préféré : *« missus dominicus »*.

Jean Mina
Fleury-sur-Orne
(Calvados)

Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : http: // www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La guerre contre le sida

DEVANT l'immensité d'un drame, on connaît cette tentation : baisser les bras par lassitude et fatigue de l'âme, une manière de fuite ou d'abandon. Le sida en Afrique est de ces drames-là, de ceux qui, par leur ampleur, paraissent défier toute solution. Qu'on en juge, ou plutôt que l'on dresse la comptabilité macabre de l'épidémie sur le continent noir.

Sur les quelque 36 millions de personnes touchées par le virus depuis vingt ans, plus de 25 millions l'ont été en Afrique. En l'an 2000, sur les 5,3 millions de personnes contaminées par le virus (chiffre Banque mondiale), 3,8 l'ont été sur ce même continent. Les morts du sida s'y comptent par millions – jeunes hommes, jeunes femmes, enfants infectés dès la naissance. A ce niveau-là, les chiffres ne parlent plus. Pour être plus concret, il faut dire que, dans tel ou tel petit pays africain, c'est parfois une génération entière de jeunes qui est décimée. Il faut citer les experts de l'ONU qui relèvent que le sida est bien plus qu'une crise sanitaire : l'épidémie affecte toute l'économie du continent. Il faut entendre la CIA qui, dans un récent rapport, mentionnait le sida comme un des facteurs de déstabilisation profonde de l'Afrique. Il faut visiter ces gigantesques mouroirs que sont nombre d'hôpitaux africains, misérables réserves pour morts-vivants.

Pourtant, s'organise un début de combat. Le 5 juin 2001 sera le premier anniversaire du premier article d'un laboratoire américain décrivant un syndrome étrange qui, bientôt appelé sida, allait constituer l'épidémie la plus mortelle de l'histoire de l'humanité. Vingt ans plus tard, la communauté internationale se mobilise, essentiellement au chevet de l'Afrique.

Une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU se réunira du 25 au 27 juin. A la demande du secrétaire général, Kofi Annan, elle devrait appeler à la création d'un Fonds mondial multilatéral pour la lutte contre le sida et les deux autres maladies dites de la pauvreté, le paludisme et la tuberculose. En vue de cette session extraordinaire, le programme des Nations unies Onusida évoque *« une catastrophe planétaire aux proportions colossales et sans précédent »*. M. Annan veut, pour une longue période, disposer d'au moins 7 à 10 milliards de dollars annuels.

Reçu en visite officielle en Afrique du Sud, Lionel Jospin s'est inscrit dans la même démarche, d'alarme et de mobilisation, en annonçant que la France contribuerait à hauteur de 150 millions d'euros pour trois ans. Le premier ministre s'exprimait dans le pays qui compte le plus grand nombre de malades du sida au monde : 4,7 millions fin 2000, soit un Sud-Africain sur neuf ! Il a eu les mots justes pour dire que l'épidémie devait devenir l'une des toutes premières priorités de l'aide publique internationale et que l'arme première était l'argent, pour l'accès aux thérapies. Il s'est félicité que les grands laboratoires commencent à accepter le principe des médicaments génériques pour les pays les plus pauvres. C'est la seule solution pour sauver de la mort des millions d'Africains. Il n'y a pas de fatalité, de malédiction : le salut d'une partie de l'humanité impose de mener une véritable guerre contre le sida.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.
Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Alain Fourment

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette ; *adjoint* : François Lolichon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Rédaction en chef centrale :
Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
Alain Debove *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Serge Marti *(Le Monde Économie)*

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*, Fonds commun de placement des personnels du *Monde*, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Une génération sacrifiée

CE CONVOI FUNÈBRE de trois jeunes Français qu'accompagne le général de Lattre de Tassigny, et parmi lesquels se trouve son fils, a une grandeur vraiment tragique. Il est bien le symbole de notre époque bouleversée où la guerre n'est pas la guerre, où la paix n'est pas la paix, où l'héroïsme d'une foule de jeunes hommes se heurte chaque jour à la cruauté implacable des événements.

La vie de ces jeunes soldats, celle notamment du lieutenant Bernard de Lattre de Tassigny, est bien représentative de notre temps. Il entre à quinze ans dans la Résistance, comme beaucoup de garçons désespérés par la défaite inattendue et qui ne voyaient plus comme but à leur vie que la lutte aventureuse de la clandestinité. Il se bat ensuite à la Ire armée, que commande son père. Le voici en Indochine, où la mort l'attendait.

Toute une génération a été ainsi sacrifiée aux dieux infernaux. Quelle tristesse dans cette disparition d'une élite qui nous fait et nous fera terriblement défaut ! Combien de places sont vides dans nos facultés et nos grandes écoles, combien le sont aussi dans toutes nos activités nationales !

Des sacrifices comme celui du fils unique du général de Lattre de Tassigny et de ses deux camarades, tombés le 30 mai dans les combats de Ninh-Binh, après une résistance farouche à l'ennemi, sont cependant exemplaires. Ils rachètent largement les égoïsmes. Puissent-ils chasser aussi l'apathie et l'indifférence, et nous faire réfléchir, sans céder à la lâcheté, au danger pour l'avenir de ces hécatombes ininterrompues.

Rémy Roure
(2 juin 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : http: // www.lemonde.fr

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44–88-46-60
Index du *Monde* : 01-42-17-29-89. *Le Monde* sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Batailles autour du FMI et de la Banque mondiale

APRÈS LES CRISES financières de 1997 et 1998 en Asie du Sud-Est, au Brésil et en Russie, une page semblait se tourner. L'incapacité du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à prévenir ces crises, à éviter qu'elles ne se propagent à d'autres pays émergents, à impliquer le secteur privé dans leur résolution et à amortir leurs conséquences sociales sur les populations appelait une révision profonde de leurs méthodes. Un accord s'était peu à peu dessiné dans la communauté internationale sur la nécessité pour ces institutions de mener des actions plus diversifiées et proches du terrain, de créer des filets sociaux et, plus généralement, de mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté, bref de s'éloigner du fameux « consensus de Washington », l'ensemble des préceptes libéraux orthodoxes qui anime le FMI et la Banque depuis vingt ans autour de l'austérité budgétaire, de l'instauration du marché et de l'ouverture des frontières. Cette évolution est aujourd'hui menacée par l'arrivée des ultraconservateurs républicains à la Maison Blanche.

Dans l'urgence, parce qu'il fallait bien éteindre les incendies, l'administration Bush a soutenu les plans d'aide du FMI à l'Argentine (13,4 milliards de dollars) et à la Turquie (19 milliards de dollars), deux pays en proie à une grave crise de leur monnaie. Mais, en rupture avec l'équipe Clinton, la Maison Blanche est désormais très réticente au principe même de la coopération économique internationale et elle entend limiter les missions et le pouvoir des deux organisations financières mondiales nées après guerre.

BRONCA INTERNE

Paul O'Neill, le nouveau secrétaire au Trésor américain, a clairement indiqué son désaccord avec la nouvelle priorité de la lutte contre la pauvreté de James Wolfensohn, président de la Banque mondiale. Les Etats-Unis – premier et plus influent des cent quatre-vingt trois actionnaires de la Banque – semblent déterminés à mettre l'institution au pas, quitte à provoquer la démission de son président pour le remplacer par un personnage moins indépendant d'esprit.

Les rumeurs d'un départ anticipé de M. Wolfensohn, soixante-huit ans, circulent depuis quelques semaines à Washington. La période est propice pour qui veut le déstabiliser. Le second mandat de cet Australien naturalisé américain ne se déroule pas sous les meilleurs auspices. Critiqué à l'extérieur au motif qu'il en fait trop dans le domaine de la santé, de l'éducation ou de la lutte contre le sida, il l'est également à l'intérieur dans le sens inverse, pour ne pas en avoir fait assez, notamment lors des crises asiatiques qui ont jeté des milliers de personnes au chômage.

En deux ans, M. Wolfensohn a perdu deux grandes figures de la Banque : Joe Stiglitz, son économiste en chef, qui a violemment dénoncé les ravages des politiques orthodoxes menées par l'institution, puis Ravi Kanbur, l'auteur du rapport annuel que publie l'institution sur le développement. M. Wolfensohn fait face à une bronca interne qui lui reproche des méthodes autoritaires. Il a bousculé les structures de la Banque, trop administratives à son goût, et envoyé une majorité de directeurs sur le terrain, ce qui a provoqué de nombreuses acrimonies. Une enquête interne dresse la liste de reproches qui lui sont adressés : son style de management, la multiplication des programmes et l'absence d'une direction claire, la mauvaise ambiance au sein du personnel... Une liste reprise, à charge, par l'administration américaine.

La Banque a du mal à gagner la bataille de l'image. Malgré les efforts menés par son patron pour mieux associer les organisations non gouvernementales (ONG), l'institution est toujours synonyme d'oppression des peuples pour les contestataires de la mondialisation.

L'administration Bush s'en prend aussi au FMI. La nouvelle équipe économique du président George W. Bush est très proche des thèses de l'universitaire Allan Meltzer, qui avait, l'année dernière, pour le compte d'un Congrès très hostile au FMI, publié un rapport incendiaire dénonçant les milliards de dollars déversés sur la Russie en pure perte ou l'incapacité du Fonds à prévenir les crises asiatiques. Glenn Hubbard, chef du conseil économique de la Maison Blanche, et Lawrence Lindsey, l'économiste en chef, sont sur la même longueur d'onde.

RETOUR EN ARRIÈRE

John Taylor, qui est sur le point d'être confirmé sous-secrétaire au Trésor chargé des affaires internationales, s'est distingué en réclamant la suppression du FMI. Paul O'Neil juge que les pays dont *« les économies sont en crise »* doivent *« faire la preuve »* des réformes qu'ils envisagent avant d'obtenir le premier dollar de la communauté internationale, et non pas l'inverse, comme c'était le cas jusqu'à présent.

Or le FMI est lui aussi fragilisé, avec le départ de trois hauts responsables qui formaient la vieille garde et qui ont longtemps nourri sa réflexion : Michael Mussa, l'économiste en chef ; Jack Boorman, le responsable des politiques du Fonds, et, surtout, Stanley Fischer, numéro deux de l'organisation pendant sept ans. Le directeur général, l'Allemand Horst Köhler, ancien « sherpa » d'Helmut Kohl, nommé il y a un an, s'inscrit, lui, « dans la ligne » : sa proximité avec Washington agace les Européens. Il va devoir choisir un numéro deux qui sera, selon la tradition, américain.

Ainsi, les institutions de Bretton Woods, qui s'orientaient vers des méthodes plus proches des points de vue européens et de cette *« maîtrise »* de la mondialisation qu'un Lionel Jospin appelle de ses vœux, risquent d'opérer un retour en arrière. Elles vont devoir se cantonner, pour le FMI, à l'action d'urgence et, pour la Banque, à l'aide aux pays pauvres, contrairement aux souhaits européens de leur donner un rôle universel d'action en amont des crises et de régulation mondiale à l'heure où les chocs financiers, économiques et sociaux se font de plus en plus fréquents et violents.

Babette Stern

Entrée des artistes *par Jacek Wozniak*

Bob Dylan

Europe : les oublis de Lionel Jospin

Suite de la première page

Fruit d'empilements successifs, il ne rentrait dans aucune catégorie de la science politique classique. Ce pragmatisme avait ses avantages ; il a fini par devenir un handicap parce que les institutions sont opaques, les rôles respectifs incompréhensibles, et cette complexité va s'accroître encore avec les prochains élargissements. Gerhard Schröder et les sociaux-démocrates, comme les chrétiens-démocrates il y a quelques années, proposent de plaquer le modèle constitutionnel allemand sur l'Europe.

Joschka Fischer, pour sa part, a fait des *Federalist Papers* des pères de la Constitution américaine son livre de chevet. Ni la voie allemande ni la voie américaine ne conviennent peut-être à l'Europe. La *« Fédération d'Etats-nations »* peut offrir une issue. Encore faudrait-il ne pas se contenter, comme vient de le faire Lionel Jospin, de proroger la situation existante, en accentuant quelques-unes de ses caractéristiques.

Par exemple, le premier ministre maintient le caractère hybride de l'architecture institutionnelle européenne, mélange de communautaire et de coopération intergouvernementale, qui trouve son expression dans la double fonction exécutive (partagée avec la Commission) et législative (partagée avec le Parlement) du conseil des ministres. Cette dualité peut s'expliquer pour des raisons historiques, mais, à terme, quand l'UE comptera vingt-cinq ou trente membres, elle sera un facteur de paralysie. Pour les Allemands, l'intergouvernemental est au mieux une étape vers les progrès de la communauté. De toute évidence, ce n'est pas la conception de Lionel Jospin, dont toutes les suggestions – ou presque – vont dans le sens d'un renforcement de l'intergouvernemental. Non sans contradictions parfois. Pourquoi créer un nouveau Conseil permanent des ministres (qui auraient le rang de vice-premiers ministres dans leur pays), c'est-à-dire installer à Bruxelles l'embryon d'un gouvernement européen qui transformerait la Commission (dont on ne parle plus de réduire la taille) en simple organe d'exécution, et en même temps proposer la *« politisation »* de la présidence de cette même Commission ?

M. Jospin ne dit rien de la présidence de l'Union, qui est actuellement assumée tous les six mois par un des Etats membres. Du fait de cette rotation, cette présidence est souvent faible et elle le sera encore plus après l'élargissement. La rotation conserverait son sens si par ailleurs le véritable *« président de l'Europe »* était le président de la Commission, mais, précisément, l'accent mis sur l'intergouvernemental empêche ce dernier de jouer ce rôle. On le voit bien dans le domaine diplomatique. La dualité Commission-conseil a été renforcée par la création du haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune (M. PESC), alors qu'existait déjà un commissaire chargé des relations extérieures. Acceptable dans une phase transitoire, cette dualité est grosse de conflits de pouvoirs si les titulaires des deux postes ne trouvent pas un modus vivendi (ce que Javier Solana et Chris Patten ont parfaitement compris), et elle engendre des lourdeurs administratives qui nuisent à une action extérieure efficace.

LE RENDEZ-VOUS DE 2004

Des hauts fonctionnaires français et allemands ont de concert proposé une fusion des deux fonctions et l'intégration de M. PESC dans la Commission avec rang de premier vice-président. L'idée n'a pas encore été reprise, mais le SPD va plus loin en proposant une *« communautarisation approfondie »* de la politique étrangère et de sécurité, en usant d'un argument jugé infondé à Paris : *« Dans la mesure où chaque pays pris isolément est de moins en moins en mesure de faire valoir efficacement ses intérêts diplomatiques »*, disent les sociaux-démocrates allemands. Le passage du discours de Lionel Jospin consacré à la PESC laisse poindre au contraire un profond scepticisme sur la plus-value apportée par l'Europe à l'action diplomatique. En trois phrases, il expédie le sujet, pour demander d'approfondir les *« stratégies communes »*, renforcer le rôle de M. PESC et veiller à la cohérence des diplomaties nationales.

Or la cohérence, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, sera de plus en plus difficile à assurer dans l'Europe élargie. Et c'est là sans doute que réside la principale lacune des propositions de Lionel Jospin. A la question fondamentale, qui est celle du rendez-vous de 2004 – comment l'Union européenne pourra-t-elle fonctionner à vingt-cinq ou trente ? – le premier ministre n'apporte pas de réponse. Ou plutôt il se contente de renvoyer aux *« coopérations renforcées »*, qui sont au pis un expédient, au mieux un instrument provisoire. Après 2004 plus encore qu'aujourd'hui, tous les Etats membres ne pourront pas (et pour certains, ne voudront pas) participer à toutes les politiques intégrées. Pour éviter la stagnation, voire la dilution de la construction européenne, on ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur la question de *« l'avant-garde »* (qu'on l'appelle *« centre de gravité »* comme Joschka Fischer ou *« groupe pionnier »* avec Jacques Chirac), sur sa nature – ouverte –, sur sa composition – par agrégation à des politiques intégrées –, sur ses relations avec l'Union au sens large.

C'est une vérité désagréable, à la fois pour ceux qui se contenteraient bien d'une Europe « molle » et pour les pays candidats qui se demandent dans quelle Europe ils vont entrer. C'est un défi qu'on ne peut refuser sans risquer de voir l'Europe-puissance se perdre dans l'Europe-espace.

Daniel Vernet

RECTIFICATIF

LOI SUR LES MUSÉES

La légende de la photographie du tableau de Richter illustrant l'article consacré à la nouvelle loi sur les musées (*Le Monde* du 29 mai) est erronée : ce tableau n'est pas à vendre. La loi l'interdit, pour l'instant. La nouvelle loi, cependant, rendrait une telle cession possible.

PRÉVOYANCE La réforme des retraites en Allemagne, votée le 11 mai, provoque l'effervescence des milieux financiers. Elle introduit une part de capitalisation dans le régime de répartition actuel. ● LE GOUVERNEMENT de M. Schröder a promis d'abonder l'épargne des salariés qui mettront de côté plus de 4 % de leur salaire brut. ● ASSUREURS et gestionnaires d'actifs multiplient les lancements de nouveaux produits d'épargne. ● LA CONCURRENCE s'annonce rude. Le démarchage des clients potentiels avait commencé dès avant le vote du texte, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2002. ● LA FUSION de deux des géants de la finance allemande, Allianz et Dresdner, leur permet de se positionner solidement sur ce nouveau marché. ● RIVALE de Francfort dans la finance, Munich retrouve un peu de lustre. La capitale bavaroise héberge de grands assureurs, dont Allianz.

Les groupes financiers allemands veulent profiter de la réforme des retraites

L'introduction d'une part de capitalisation individuelle dans le régime des pensions déclenche un foisonnement de nouveaux produits d'épargne. L'organisme public chargé de les homologuer n'est pas encore créé. Les associations de consommateurs s'inquiètent de cette précipitation

FRANCFORT
de notre correspondant

Mailing, brochures, contrats mirobolants : depuis quelques semaines, les Allemands ne savent plus où donner de la tête. La réforme des retraites, votée le 11 mai, a déclenché une avalanche de propositions de la part des milieux financiers. Assureurs, banquiers, gestionnaires d'actifs, tous montent au créneau pour garantir une retraite « en or » aux salariés. Des promesses très intéressées : pour les professionnels, il s'agit de prendre leur part du gâteau dès l'entrée en vigueur, en janvier 2002, d'une loi qualifiée d'« historique » par le chancelier Gerhard Schröder. Grande première : le texte introduit une dose de capitalisation individuelle, afin de conforter le système classique des retraites par répartition. L'Etat s'engage même à soutenir financièrement les efforts d'épargne retraite (*Le Monde* du 14 mai). Le dispositif doit monter en puissance d'ici à 2008, mais les milieux financiers n'ont pas perdu de temps. *« Ce n'est pas tout à fait une ruée vers l'or, mais l'effervescence est très forte »,* constate un professionnel de l'assurance.

La « générosité » des pouvoirs publics a ouvert les appétits : à terme, ceux qui épargnent 4 % de leur salaire brut pour leur retraite devraient recevoir un bonus de l'ordre de 300 deutschemarks (environ 150 euros), plus 360 deutschemarks par enfant à charge. En 2008, année où le dispositif doit atteindre son rythme de croisière, l'aide gouvernementale devrait représenter un total de 20 milliards de deutschemarks (10,5 milliards d'euros), s'ajoutant à l'effort d'épargne des particuliers. Un vrai pactole, même s'il est encore difficile à quantifier. Les évaluations varient du simple au double : selon les plus optimistes, la *« réforme Riester »,* du nom du ministre du travail à l'origine du texte, pourrait générer d'ici à 2008 quelque 150 milliards de deutschemarks d'activité supplémentaire. *« Nous sommes relativement sereins, les placements liés à la loi Riester devraient représenter une quinzaine de milliards de deutschemarks en 2002, 100 milliards en 2008 »,* dit Thomas Richter, de la DWS, numéro un allemand de la gestion d'actifs, et filiale de la Deutsche Bank. Plus prudente, la Fédération des assureurs (DDV) table sur un volume d'activité de 5 milliards de deutschemarks en 2002, en forte progression ensuite.

« La loi va doper fortement le secteur, même si l'on ne sait pas encore comment la population va orienter ses placements », estime Dieter Hein, analyste bancaire au Crédit lyonnais, à Francfort. Assurances-vie, valeurs immobilières, fonds de pension – autre innovation de la réforme : les particuliers auront l'embarras du choix. Autre inconnue : le dispositif étant fondé sur le volontariat, quelle est la proportion d'épargnants qui vont chercher à profiter du bonus des pouvoirs publics ? Les spécialistes sont divisés : entre 20 % et 70 % des Allemands pourraient se laisser tenter. Optimiste, Henning Schulte-Nœlle, le président du directoire d'Allianz, table sur un fort engouement, car, ironise-t-il, *« il serait difficile d'imaginer que les gens ne saisissent pas le bonus du gouvernement ».*

La concurrence s'annonce rude. Certains assureurs n'avaient pas attendu le vote du projet de loi pour démarcher la clientèle. *« Avant le vote de la réforme, les compagnies ont commencé à adapter leurs produits et à former leur personnel. Il y a beaucoup de bureaucratie et les frais de conseil seront importants, mais l'enjeu est énorme »,* déclare Mme Rüter de Escobar, porte-parole de la GDV.

Chez Allianz, Ergo, ou Axa-Colonia, les premiers produits *« compatibles avec la réforme »* devraient être lancés dès juillet. *« Nous espérons contrôler les deux tiers du chiffre d'affaires lié à la loi »,* assure Katerin Rüter de Escobar. Les gestionnaires d'actifs, comme la DWS, espèrent, eux, mettre la main sur un tiers du marché. Les grandes enseignes ont déjà lancé ou préparent de coûteuses campagnes de publicité. Dans les jours qui ont suivi l'adoption du texte, des millions de personnes ont reçu un courrier des plus aimables de la part de leur assureur, les enjoignant de tout faire pour limiter les risques liés au *« trou des retraites ».* Site Internet, téléphone vert, tous les moyens sont bons pour conseiller les meilleurs produits aux « futurs » retraités.

« La réforme Riester ouvre une porte, et donne l'occasion de sensibiliser le public aux problèmes des retraites : en plus des produits liés à ce projet, nous voulons en profiter pour proposer d'autres solutions complémentaires », explique Wolfram Nolte, membre du directoire d'Axa-Colonia. *« Il s'agit avant tout de se positionner, les assureurs savent que les Allemands sont très conservateurs et ne changeront pas facilement de compagnie une fois un contrat signé »,* indique un expert d'Allianz.

Cette course n'est pas du goût de tout le monde. Le ministre du travail, Walter Riester, et sa collègue écologiste, Renate Künast (protection des consommateurs), ont mis en garde contre toute précipitation. Les syndicats, qui réfléchissent de leur côté à la création de fonds de pension dans le cadre des retraites d'entreprise, sont montés au créneau et demandent à leurs adhérents d'attendre un peu avant de signer le moindre contrat. Pour l'instant en effet, aucun produit financier n'est encore homologué ; l'autorité chargée d'accorder le précieux label de conformité à la loi est en cours de constitution. Elle devrait être prête à l'automne. *« Chacun est bien avisé d'attendre que les produits certifiés soient là »,* répète M. Riester. Pris de court par la mobilisation des assureurs, certains professionnels de la finance sont perplexes : *« Tenter de vendre des contrats dès maintenant n'est pas sérieux »,* dit-on à la DWS.

Thomas Bieler fait partie de ceux qu'une telle situation inquiète. A Düsseldorf, la puissante Association de défense des consommateurs, où il est chargé de suivre le dossier des retraites, a adressé un avertissement à quatre assureurs soupçonnés de publicité mensongère. Elle menace de recourir aux tribunaux si les compagnies incriminées ne rectifient pas le tir : *« Il s'agit de dissuader les moutons noirs, qui cherchent à profiter de la situation pour vendre des contrats pas encore homologués »,* dit cet expert. Même s'il s'attendait à une telle offensive, M. Bieler est très étonné de l'agressivité déployée pour capturer la poule aux œufs d'or.

Philippe Ricard

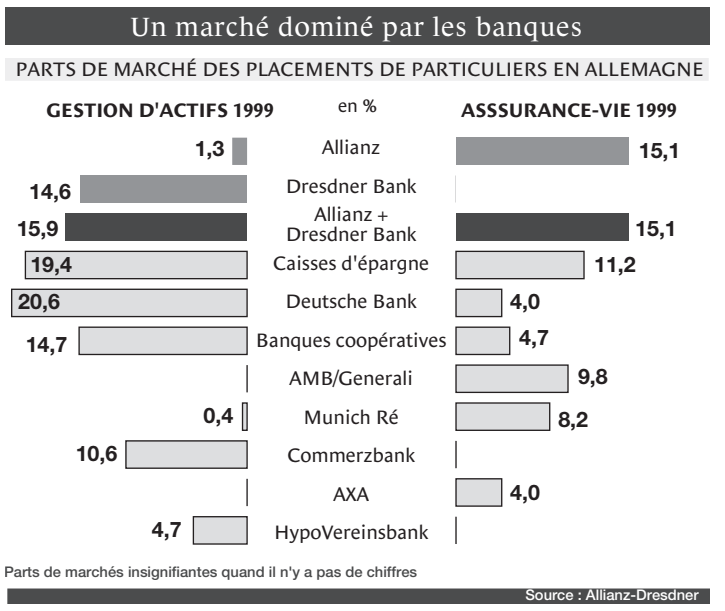

Dans la foulée de la réforme des retraites, les professionnels de la gestion d'actifs et de l'assurance-vie se frottent les mains. Mais la concurrence s'annonce rude.

Les syndicats réfléchissent de leur côté à la création de fonds de pension

La revanche modeste de Munich

MUNICH
de notre envoyé spécial

Les apparences sont trompeuses : la Königinstrasse (rue de la Reine) n'a de fastueux que son nom. Au cœur de Munich, elle offre un contraste saisissant avec l'opulence affichée par les gratte-ciel de Francfort. Pourtant, Allianz et Munich Ré, deux des plus grandes enseignes de l'assurance européenne, prospèrent sur cet axe aux allures très classiques, en bordure du parc qui donne au centre de la capitale bavaroise un air de campagne. Les sièges des deux compagnies, en partie hérités de la période de reconstruction d'après-guerre, ne font rien pour embellir les lieux. C'est sur cet endroit que les projecteurs de l'actualité économique se sont braqués : la prise de contrôle de la Dresdner par Allianz et l'effervescence du monde de l'assurance donnent des frissons de plaisir à Munich. Une petite revanche vis-à-vis de Francfort.

En Bavière, même les officiels rappellent avec fierté que la valeur boursière du nouvel ensemble Allianz-Dresdner (105 milliards d'euros) représente le double de celle de la Deutsche Bank, symbole de la suprématie francfortoise. La montée en puissance d'Allianz, et de Munich Ré, deux sœurs siamoises fondées au XIXe siècle par le même homme, ne doit rien au hasard. Munich a su conserver d'importantes activités financières. La deuxième banque privée allemande, l'HypoVereinsbank, y est installée. La deuxième des banques publiques régionales, la Bayerische Landesbank, est là aussi. La capitale de la Bavière pointerait au deuxième rang des places bancaires allemandes. *« Munich est au premier rang en matière d'assurance. Et elle a su tirer son épingle du jeu dans la gestion d'actifs et le capital-risque, des spécialités très en vogue »,* dit Rudolf Hanisch, l'un des dirigeants de la Bayerische Landesbank : *« Ce rôle va être conforté par les projets des deux grands de l'assurance munichoise. »* Si la Bourse a perdu toute importance, les milieux financiers s'appuient sur la réussite économique de la région. Une bonne partie des sociétés de haute technologie introduites au Neuer Markt (Nouveau Marché), autre fleuron francfortois, sont issues d'une région qui a su tourner la page de son passé rural. Le gouvernement du conservateur Edmund Stoiber (CSU) mène une politique volontariste : les profits tirés des privatisations ont servi à financer les secteurs de pointe. Siemens, BMW, MAN, E-On jouent les locomotives de l'industrie locale. De nombreux groupes étrangers ont choisi l'agglomération pour implanter leur siège allemand. La région est un pôle de recherche incontournable.

PLAQUE TOURNANTE

Proche de la Suisse et de l'Autriche, la ville a su tirer profit de sa situation géographique, à l'instar de l'HypoVereinsbank, qui a pris le contrôle en 2000 de la Bank Austria, à Vienne. Elle espère aussi servir de plaque tournante avec les pays d'Europe centrale, alors que le rideau de fer a longtemps freiné son développement. Les ambitions d'Allianz ou de Munich Ré ne font que conforter le dynamisme d'un bassin d'emploi où le taux de chômage reste inférieur à 4 %.

« La compétition entre les grandes villes fait partie de l'histoire allemande », rappelle un dirigeant du secteur de l'assurance, qui convient que Munich *« reste un solide numéro deux, loin derrière Francfort »* au plan financier. Avec la Bourse, la Banque centrale européenne, les banques étrangères, Francfort, qui a pris une avance sans doute irréversible, essaie surtout de rivaliser avec Londres. Mais elle devra garder un œil sur Munich.

Ph. Ri.

Les systèmes des autres principaux pays d'Europe

● **Espagne :** âge légal de départ à la retraite fixé à 65 ans. Système par répartition.
Age réel moyen de départ : 63 ans. Minimum des retraites : 5 255 euros par an (6 189 euros avec conjoint à charge). Il existait 4,52 millions de retraités en Espagne au 1er décembre 2000 sur une population active de 16,3 millions de personnes (27,6 %). Le nombre de retraités croît de 1,2 % par an.
● **France :** système général de retraite par répartition. Age légal : 60 ans depuis 1982 pour le régime général de base et 60 ans pour la complémentaire depuis 1993. Age réel de départ : après 40 années de cotisations dans le privé et 37,5 années dans le public. En 2001, la retraite est calculée sur la base de la moyenne des 18 meilleures années. Pour les plus démunis, le « minimum vieillesse » permet d'ajouter à la retraite de base une « allocation supplémentaire » et un « fonds national de solidarité ».
● **Grande-Bretagne :** âge légal, 60 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes. Une loi a été votée en 1995 pour harmoniser progressivement l'âge légal à 65 ans pour les deux sexes. Un retraité touche un minimum de 83,45 livres (133,2 euros) et un couple 115,90 livres (185,44 euros) par semaine. Les fonds de pension du Royaume-Uni représentaient 743 milliards de livres (1 188 milliards d'euros) fin 1998.
● **Italie :** âge légal 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes. Il est possible de partir en préretraite avec 35 ans de contributions et à l'âge de 55 ans, ou avec 37 ans de contributions quel que soit l'âge.
L'âge moyen réel de départ à la retraite est de 60,6 ans pour les hommes et 57,2 pour les femmes. Le nombre de personnes touchant une retraite était de 7,362 millions en 1999. Celles-ci ont reçu en moyenne 23,099 millions de lires (11 930 euros) pour l'ensemble de cette même année.
● **Suède :** âge légal 65 ans. Système de répartition. L'âge réel moyen de retraite se situe autour de 60 ans. Une retraite moyenne se monte à 100 000 couronnes (11 160 euros) par an. Les retraités représentent environ 18 % de la population et en 2025 ils devraient être 22,6 %. – *(AFP.)*

Allianz et Dresdner se mettent en ordre de bataille

MUNICH
de notre envoyé spécial

Henning Schulte-Noelle, président du directoire d'Allianz, est formel : la prise de contrôle de Dresdner par Allianz va générer *« une croissance plus rapide que si nous avions continué à coopérer entre nous, sur un marché de la prévoyance retraite en plein boom ».* Avec l'aide de la réforme Riester, du nom du ministre du travail à l'origine du texte, les activités d'assurance-retraite devraient doubler d'ici à 2010, pour atteindre 760 milliards d'euros, d'après les détails donnés jeudi 31 mai par M. Schulte-Noelle.

Le nouvel ensemble veut donc accélérer la manœuvre pour être prêt au plus vite.

DÈS LE 1er JUILLET

D'ici à la fin de l'année, un millier de salariés d'Allianz devraient s'installer dans des agences de la Dresdner, afin de vendre les assurances-vie et autres produits calibrés pour la réforme. Un premier *« contrat Riester »* doit être proposé à la clientèle dès le 1er juillet, sans attendre le label des pouvoirs publics. Le réseau exclusif de la compagnie d'assurance va, à l'inverse, recevoir le soutien de plus de 300 conseillers bancaires, pour distribuer des fonds conçus par la Dresdner. Allianz espère ainsi renforcer ses positions dans la gestion d'actifs, tandis que l'essentiel de la distribution de produits de placement est aujourd'hui dominé par les banques allemandes. Un vaste dispositif de conseil financier, en lien avec la banque en ligne Advance Bank de la Dresdner, doit permettre de gagner 400 000 nouveaux clients dans les cinq ans. Ensemble, les deux enseignes en possèdent quelque dix-huit millions.

De même, le nouvel ensemble veut conforter ses positions dans le secteur des retraites complémentaires proposées par les entreprises, où il table sur une croissance de 40 %. Dresdner et Allianz veulent profiter de leurs liens avec le tissu des PME allemandes. Au total, les produits d'assurance de la génération Riester doivent générer *« un volume de primes supplémentaires de l'ordre de 50 millions d'euros dès 2002, et de 440 millions par an, à partie de 2006 »,* espère M. Schulte-Noelle. La mise en place d'un géant européen de la bancassurance, susceptible de bénéficier, entre autres, de l'essor de la prévoyance retraite, est d'ailleurs un des arguments-clés mis en avant par Allianz pour convaincre les actionnaires de la Dresdner Bank.

Car les projets d'Allianz sont entrés jeudi 31 mai dans une phase décisive, avec le lancement officiel de l'offre de reprise de la troisième banque privée allemande. L'offre – qui prévoit l'échange de 10 titres Dresdner contre une action Allianz, avec une prime de 200 euros en liquide – court jusqu'au 13 juillet. Depuis le 1er avril, date de l'annonce officielle de ce mariage, évalué à quelque 23 milliards d'euros, ses promoteurs étaient restés des plus discrets, suscitant des interrogations sur l'opportunité de l'opération.

M. Schulte-Noelle, après huit semaines d'intenses tractations, a précisé les synergies qu'il attend de la prise de contrôle de la Dresdner : 290 millions d'euros avant impôts, dès l'année prochaine, et 1,08 milliard d'euros dès 2006, lorsque l'intégration de la banque sera effective. A terme, 20 % des synergies proviendront des économies de coûts, le reste correspondant à l'activité supplémentaire générée par le mariage. Les restructurations liées à l'intégration des deux groupes devraient représenter une enveloppe de 375 millions d'euros, et coûter leur poste à quelque 600 salariés, selon les premières estimations.

MUNICH RÉ, L'AUTRE STRATÉGIE

Les marchés financiers, où l'action d'Allianz était sous pression ces derniers jours, ont, semble-t-il, été rassurés par ces indications : le titre Allianz a grimpé de plus de 3,5 % dans la journée de jeudi. Néanmoins, certains experts se demandent s'il est nécessaire de procéder à une telle fusion pour tirer son épingle du jeu. Le modèle de bancassurance intégré mis en avant par Allianz est contesté par sa voisine munichoise, Munich Ré. Celle-ci profite certes du mariage Allianz-Dresdner pour conforter ses liens avec la deuxième banque privée allemande, l'HypoVereinsbank. Elle détiendra 26 % de son capital, en récupérant la part alors détenue par Allianz. Mais les deux instituts affirment ne pas vouloir fusionner.

Munich Ré, premier réassureur du monde, préfère utiliser ses capitaux pour se développer dans la gestion d'actifs et l'assurance directe, *via* le deuxième assureur allemand, Ergo. Comme Allianz, Munich Ré ne cache pas son appétit pour le secteur des retraites. Mais le groupe adopte une stratégie différente. Nul doute que le match entre les deux géants sera très suivi.

Ph. Ri.

L'assureur partisan d'un statu quo au Crédit lyonnais

***« Une solution spécifique à un problème allemand »* : c'est ainsi que Henning Schulte-Noelle présente la fusion de sa compagnie, Allianz, avec la Dresdner Bank, faisant allusion au potentiel du marché des retraites. Le patron de la compagnie d'assurances assure qu'il ne cherche pas à prendre le contrôle d'autres banques en Europe. Concernant le Crédit lyonnais, dont le nouvel ensemble détiendra 9,6 % du capital, Allianz est partisan d'un statu quo.**

***« Nous n'avons aucun intérêt à ce que quelque chose change dans le groupe d'actionnaires partenaires »,* a déclaré M. Schulte-Noelle, jeudi 31 mai, à Munich. *« Nous nous sentons très bien avec nos 9,6 %. Notre part est inférieure à celle du Crédit agricole (10 %), mais cela ne nous pose aucun problème. (...) Le travail en commun fonctionne très bien depuis quatre ans. »* Dresdner continue d'étudier le moyen de récupérer les droits de vote dont elle avait été privée après avoir acquis, en toute discrétion, sa participation de 3,6 %.**

Un investisseur britannique candidat à la reprise d'AOM-Air Liberté

LE GROUPE de conseil londonien AITI a déposé jeudi 31 mai une offre de 3 milliards de francs (460 millions d'euros) pour la reprise globale du groupe de transport aérien français en difficulté, AOM-Air Liberté, auprès de ses actionnaires Marine Wendel et Groupe Swissair. « *Le groupe AITI Holding a déposé une lettre d'intérêt pour un montant de 3 milliards de francs le 18 avril* », a indiqué la chargée des relations presse de AITI Holding (*Le Monde* du 26 mai). Le communiqué précise en outre que « *cette offre est faite en nom propre et en aucun cas pour le compte d'un tiers opérateur* » alors qu'il y a une semaine cette même offre était présentée conjointement avec Virgin Express, la compagnie de Richard Branson.

Le représentant d'AITI en France devait rencontrer vendredi 1er juin la commission économique du comité d'entreprise d'AOM-Air Liberté. En attendant cette réunion, Marc Rochet, PDG du groupe n'a pas caché son scepticisme sur les intentions du futur repreneur, son assise financière redoutant que ce cabinet ne veuille « *se faire de la publicité à bon compte* ».

Euro : industriels et distributeurs bloquent les prix pendant cinq mois

CINQ ORGANISATIONS représentatives de l'industrie et de la distribution française ont annoncé jeudi qu'elles avaient signé un accord pour bloquer leurs prix pendant cinq mois, entre le 1er novembre 2001 et le 31 mars 2002, à l'occasion de l'arrivée de l'euro. L'accord, révélé mercredi par le magazine *LSA,* a été confirmé par un communiqué de ses cinq signataires : la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD), le Commerce de France (CdF), l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA), l'Institut de liaisons et d'études de la consommation (ILEC) et l'organisme paritaire ECR-France.

Ils sont convenus notamment de faire en sorte qu'« *aucune hausse ne puisse être enregistrée au stade du consommateur* » et indiquent que les entreprises de la chaîne de production-distribution ne chercheront pas à répercuter les coûts liés à la mise en circulation de l'euro.

Deutsche Telekom devient majoritairement privé

L'EX-MONOPOLE public allemand des télécommunications Deutsche Telekom est devenu, jeudi 31 mai, une société majoritairement privée, lors de la finalisation du rachat de l'opérateur américain VoiceStream ; l'Etat allemand ne détient plus, directement ou indirectement, que 45 % du groupe.

Pour acquérir le sixième opérateur de téléphonie mobile aux Etats-Unis (VoiceStream et un autre opérateur plus petit qui lui est lié, Powertel), le groupe allemand a été contraint de procéder à une augmentation de capital de 2,99 milliards d'euros. Il a dû en outre émettre 1,168 milliard de nouvelles actions qui seront cotées à partir de lundi à la Bourse de Francfort. Cette opération revient donc à diluer la part de l'Etat allemand, qui possédait jusqu'à présent 58 % de Deutsche Telekom, à 45 %, a précisé un porte-parole du ministère des finances.

Les élections professionnelles chez Michelin confirment l'implantation de SUD

Le syndicat détrône la CFDT, victime de ses divisions sur les 35 heures

SUD apparaît comme le grand vainqueur des élections professionnelles chez Michelin, qui se sont déroulées, jeudi 31 mai à Clermont-Ferrand. La CFDT perd des voix chez les ouvriers. Dans le second collège (agents de maîtrise), la CFDT recule fortement au premier tour en passant de 73 % à 49 %, tandis que SUD obtient 37 %. Ce syndicat est issu de l'éclatement de la CFDT lors des négociations sur les 35 heures.

SUD fait une entrée en fanfare chez Michelin. Le syndicat contestataire, qui s'est implanté il y a quatre mois, est devenu, jeudi 31 mai, la deuxième organisation du groupe. La CFDT apparaît comme le principal perdant de ces élections professionnelles qui concernaient les 15 000 salariés de Clermont-Ferrand. La CFDT a vu fondre près de la moitié de ses voix chez les ouvriers et près d'un quart chez les agents de maîtrise et les techniciens. La CGT, qui reste en tête perd également des voix au profit de SUD. Ce résultat confirme l'émergence de SUD dans les autres établissements (Roanne, Cholet, Poitiers et La Roche).

La percée de SUD ne faisait aucun doute. La direction avait renoncé cette fois-ci à contester la représentativité du syndicat devant la justice comme elle l'avait fait dans les autres établissements. La CFDT, elle aussi, ne pouvait que s'attendre à un fort recul, depuis la scission du syndicat au mois de janvier. La majorité des militants avait claqué la porte pour protester contre l'attitude de la fédération chimie-énergie de la CFDT (FCE). Alors que les négociations sur les 35 heures étaient dans l'impasse, la FCE avait tenté de court-circuiter ses militants en demandant à la direction l'organisation d'un référendum (*Le Monde* des 24 janvier et 29 mars). La consultation aura finalement lieu le 29 mars, mais le débat a laissé des séquelles, comme le confirment les élections. « *Quand on a perdu les deux-tiers de ses militants et 20 % de ses adhérents, on ne se relève pas d'un claquement de doigt* », constate aujourd'hui Jacques Kheliff, secrétaire général de la FCE, qui relativise malgré tout son recul. « *Ces élections sont arrivées trop tôt pour nous, nous n'avons eu le temps de repartir avec des nouvelles équipes* ». Chez les militants, on fait mine de bien encaisser le coup. « *C'est pas catastrophique, on s'attendait à pire. C'est incontestable que la nouveauté a joué* », relativise Jean Barra, délégué central CFDT pour qui « *le phénomène SUD va s'essouffler dans le temps* ».

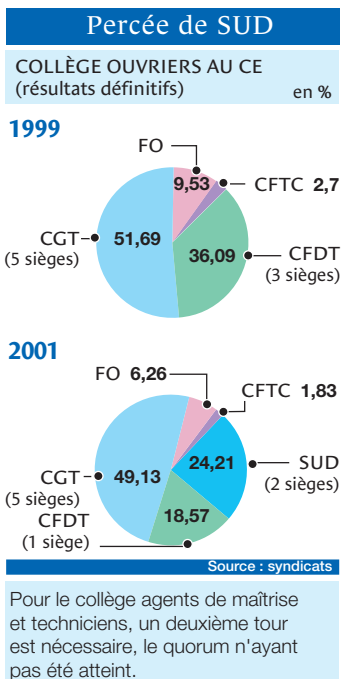

Du côté de SUD, les militants voient au contraire ce résultat comme une étape vers d'autres sommets. « *Ce que nous avons défendu pendant le débat sur les 35 heures a eu un écho certain. Ces résultats nous confient de nouvelles responsabilités que nous devons maintenant assumer* », explique Zakir Ali Mandjee, délégué syndical SUD Michelin. « *Si la percée n'est pas aussi spectaculaire, c'est qu'on ne peut pas effacer en quatre mois cinquante ans de présence de la CFDT, ce n'est qu'une étape* ».

« ÇA NOUS OBLIGERA À BOUGER »

La CGT perd quelques plumes, mais semble malgré tout soulagée. « *On appréhendait le scrutin* », souligne François Boisset, délégué central CGT, qui trouve même des vertus à cette poussée de SUD : « *Ça nous fera du bien, ça nous obligera à bouger.* » Un commentaire qui peut faire craindre une radicalisation du paysage syndical, encore plus divisé qu'auparavant. « *La direction est confrontée depuis cinquante ans à un syndicalisme d'agitation et de simple refus, je ne pense pas que ce scrutin change de ce point de vue les choses* », estime M.Kheliff.

Reste que la direction se retrouve prise à contre-pied dans sa stratégie. Depuis l'arrivée d'Edouard Michelin à la tête de l'entreprise, la direction cherche à se donner un nouveau visage, celui du dialogue social, quasi-inexistant. « *La direction doit se poser des questions face à cette recomposition syndicale* », estime SUD. Pour François Boisset, « *la direction se trouve dans la situation inverse de ce qu'elle souhaitait* ». Michelin avait voulu montrer sa bonne volonté durant le débat sur les 35 heures en tendant la main à la CFDT. Aujourd'hui son interlocuteur privilégié se trouve fragilisé. Le pari de la cogestion lancé par la fédération de la chimie se trouve mal engagé. « *La CFDT doit retrouver une capacité d'action sur le terrain pour reconquérir sa représentativité auprès des salariés* », explique Jacques Kheliff, qui admet qu'il faudra du temps pour que la CFDT renaisse de ses cendres.

Stéphane Lauer

A la veille de son jugement, Microsoft reprend l'offensive

NEW YORK
de notre envoyé spécial

Le jugement, annoncé comme imminent, de la Cour d'appel fédérale sur le démantèlement de Microsoft pour abus de position dominante ne semble pas vraiment inquiéter le numéro un mondial des logiciels. Au contraire, le groupe fondé par Bill Gates a retrouvé depuis quelques mois une ambition qu'on ne lui connaissait plus. Comme si les fuites annonçant un verdict beaucoup plus clément qu'en première instance lui avait redonné de l'énergie. « *Nous sommes raisonnablement optimistes* » sur la décision de la cour d'appel, reconnaissait Bill Gates, jeudi 31 mai, sur CNN. Mais le magazine *Business Week* dans son édition du 4 juin va beaucoup plus loin, titrant en couverture : Microsoft est « *devenu plus fort que jamais* ». Un sentiment partagé par Wall Street : l'action a regagné plus de 55 % depuis le début de l'année.

Il ne se passe plus une semaine sans que Microsoft ne prenne une nouvelle initiative : négociations pour un partenariat avec AOL, grandes ambitions dans les consoles de jeu avec la future X-Box ou volonté de s'imposer aux Etats-Unis dans l'accès à Internet en se lançant dans une guerre des prix. Ces développements ne détournent pas l'entreprise de son cœur de métier : les logiciels pour PC (ordinateur individuel). Ainsi, Bill Gates accompagné de Jeff Bezos, le patron d'Amazon.com, a lancé en fanfare jeudi à New York une nouvelle version, la sixième, de son ensemble bureautique baptisé Office xp (pour expérience). Ce logiciel comprend notamment le traitement de texte Word, le tableur Excel, le programme de présentation Powerpoint et le gestionnaire de courrier électronique Outlook.

Après les systèmes d'exploitation Windows, Office est le second pilier – avec plus de 8 milliards de dollars de ventes annuelles – sur lequel est construit la prospérité de la firme de Redmond, dont le trésor de guerre atteint aujourd'hui 30 milliards de dollars (35,3 milliards d'euros). Tout comme Windows, Office a éliminé la plupart de ses concurrents. « *Si vous tenez compte des copies illégales, notre part de marché mondiale est de plus de 80 %* », explique Bill Gates. « *Des centaines de millions de personnes dans le monde passent des dizaines d'heures par semaine avec ce logiciel* », ajoute-t-il.

NOUVELLE STRATÉGIE

La nouvelle version est l'occasion de mettre en pratique la nouvelle stratégie de Microsoft qui consiste à devenir un fournisseur de services et de programmes *via* Internet à des abonnés plutôt qu'un simple vendeur de boîtes de logiciels. Office xp est d'ores et déjà le premier produit de sa catégorie totalement conçu pour Internet. Le logiciel est capable, par exemple, de reconnaître dans un courrier un numéro de vol et de connecter directement l'utilisateur au site de réservation de la compagnie aérienne. Office xp permet aussi le partage de données en utilisant une fonction appelée Sharepoint. « *Nous pensons que le lancement d'Office xp et surtout celui de Windows xp vont relancer la demande d'ordinateurs individuels dont la croissance s'est ralentie* », a souligné M. Gates.

D'ici là, la cour d'appel se sera prononcée et l'une des deux parties aura sans doute demandé l'arbitrage ultime de la Cour suprême. Mais la justice se penche aujourd'hui sur des batailles commerciales terminées et dont les enjeux n'existent presque plus.

Eric Leser

L'ART prépare le second tour d'attibution des licences UMTS

COMMENT attirer des candidats pour les deux licences de téléphonie mobile UMTS qui n'ont pas trouvé preneur ? Après avoir attribué les deux premières licences aux deux seuls candidats, SFR (Vivendi Universal) et France Télécom Mobiles, (*Le Monde* du 1er juin) l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) se penche sur la question. Ainsi son président, Jean-Michel Hubert, a-t-il affirmé, jeudi 31 mai, que « *nous devons lancer le nouvel appel d'offre rapidement pour que le second train des opérateurs rejoigne le premier train quand le marché UMTS s'ouvrira, soit fin 2003, soit début 2004* ». En tenant compte des délais, « *il faut lancer l'appel d'offre au premier semestre 2002* », recommande-t-il.

Encore faut-il que des candidats soient intéressés à participer à se second tour. L'ART a mené des consultations entre mars et mai pour tenter de jouer au mieux sur les paramètres d'ajustement. Si Jean-Michel Hubert ne s'est pas exprimé sur une baisse du prix des licences, il a en revanche proposé de modifier les modalités de paiement de cette redevance. Le principe aujourd'hui retenu consiste à payer la moitié du prix les deux premières années, et l'autre moitié échelonnée sur la durée restante de la licence, soit treize ans. L'ART suggère de payer comme prévu le quart du prix de la licence la première année, puis de réduire au minimum les versements de la deuxième à la sixième année, et de ventiler le solde sur les années où les projets commenceront à être rentables. Une façon d'alléger le fardeau financier des opérateurs. L'Autorité s'est aussi déclarée favorable à la mutualisation des équipements de réseau, mais elle juge que l'économie qui en résulte reste limitée. Elle ne rejette pas non plus la possibilité d'allonger la durée des licences.

APRÈS LA PRÉSIDENTIELLE

Toutes ces propositions seront soumises au gouvernement. C'est en effet Bercy qui statuera sur les règles du jeu de ce second tour. Pour l'instant, le gouvernement ne semble pas pressé et envisagerait de lancer le nouvel appel d'offres après l'élection présidentielle. Il doit, en tout cas, se sentir soulagé car, même si la manne qu'il engrange est réduite de moitié, il recevra 8 milliards de francs en septembre et autant en décembre.

Martin Bouygues a réagi prudemment devant ses actionnaires, jeudi 31 mai : « *Nous serons candidats au second tour de l'appel d'offres si nous jugeons pertinents de l'être.* » Quant aux deux gagnants du concours, SFR et France Télécom Mobiles, ils suivent de près toute évolution des règles. Ils veulent bien sûr profiter de tous les aménagements ultérieurs, au nom du principe d'équité. Didier Quillot, directeur général d'Orange, filiale de téléphonie mobile de France Télécom, a jugé que les propositions de l'ART allaient dans le bon sens. De même Philippe Germond, directeur général de Vivendi Universal, en charge des télécommunications et d'Internet, a jugé « *les préconisations réalistes* », mais a ajouté que « *si, dans un an, le prix de la licence est toujours le même, je ne vois pas pourquoi il y aurait des candidats* ».

Les deux « bons élèves », SFR et France Télécom Mobiles (FTM), qui ont obtenu les notes de, respectivement, 410 et 379 (sur 500), ont rivalisé de promesses. SFR s'est engagé dans son dossier à ouvrir commercialement son réseau UMTS en mars 2002 dans cinq villes, qui correspondent à près de 20 % de la population française. FTM a fixé la date à juin 2002 dans douze villes, soit près de 30 % de la population. Les deux opérateurs s'engagent à subventionner les terminaux UMTS et SFR commercialisera un modèle grand public à moins de 100 euros. En terme d'emplois, les deux gagnants n'ont pas manqué de faire des promesses. Au total, FTM prévoit la création de 5 100 emplois d'ici à 2005, alors que les estimations de SFR portent sur 1 072 créations d'emplois.

Laurence Girard

► www.lemonde.fr/umts

« Napoléon » propulse la fiction française en classe internationale

Pour financer une série télévisée consacrée à l'empereur, GMT Productions a recueilli des fonds européens et américains. Cette société, filiale du groupe Lagardère, s'impose dans le secteur des émissions prestigieuses

RECORDS d'audience et d'investissements : déjà avec *Le Comte de Monte Cristo*, *Les Misérables* et *Balzac*, la société GMT Productions s'était installée en tête de la fiction française. *Napoléon*, dont le tournage vient de commencer et qui devrait être diffusé sur France 2 à l'automne 2002, devrait conforter cette place. Ainsi que sa capacité à réaliser des montages financiers internationaux.

Avec un budget de 260 millions de francs (39,64 millions d'euros), le film consacré à la vie de l'empereur, inspiré du livre de Max Gallo et adapté par Didier Decoin, sera la plus onéreuse des fictions européennes. L'ambition internationale explique son coût : tournage en français et en anglais, distribution prestigieuse avec Christian Clavier dans le rôle de l'empereur, Isabella Rossellini (Joséphine), Gérard Depardieu (Fouché), John Malkovich (Talleyrand). Les Italiens et les Allemands se sont disputés l'interprétation de Murat, qui revient aux premiers ; les Allemands joueront Caulaincourt.

UNE ALLIANCE EFFICACE

Jean-Pierre Guérin, PDG de GMT Productions, n'en est pas à son coup d'essai. Avec *Monte Cristo*, regardé par 13 millions de téléspectateurs, vendu dans 80 pays et qui a rapporté 15 millions de francs et *Balzac*, il s'est forgé une réputation incontestée dans le genre de la fiction à grand spectacle. Cette aventure est un peu le fruit du hasard et doit beaucoup à la rencontre avec Gérard Depardieu. Il est pourtant difficile d'imaginer deux hommes aussi différents. Jean-Pierre Guérin, soixante et un ans, est aussi gentil, discret, effacé, peu loquace en public que Gérard Depardieu est flamboyant et « grande gueule ». C'est la réalisatrice Josée Dayan qui a mis en contact ces deux personnages, au moment où le comédien rêvait d'interpréter ces grands rôles, peu prisés du cinéma contemporain, mais adaptables à la télévision. L'alliance entre les deux hommes fait merveille sur le petit écran mais elle est aussi très efficace sur le plan des montages financiers pour lesquels la notoriété de Gérard Depardieu et son carnet d'adresses sont bien utiles.

Comme la plupart des producteurs, Jean-Pierre Guérin a un itinéraire atypique. Ce professeur d'histoire, fasciné par le magazine de reportages « Cinq colonnes à la une », parvient à se faire embaucher, en 1969, comme journaliste à la télévision. Devenu directeur de l'information, il y reste jusqu'en 1984 et il est intarissable sur les relations entre le pouvoir politique et la télévision et les étrangetés du comportement de certains PDG. Après trois années passées entre Télé Libération et UGC, il décide, en 1987, de créer sa société de production.

Dans cette nouvelle activité, sa première chance sera *Julie Lescaut*. TF 1 est alors à la recherche d'un héros pour une série. En proposant ce personnage de femme commissaire de police, divorcée et mère de deux filles, Jean-Pierre Guérin bouscule un peu les archétypes télévisuels. *« Etienne Mougeotte, vice-président de TF 1, l'a imposé alors que plusieurs responsables de la chaîne étaient réticents »*, se souvient le producteur, qui se retrouve d'un seul coup doté d'une commande pour treize épisodes. Le fait que TF 1 utilise ce personnage comme bouclier face au raz-de-marée d'audience de « Loft Story » l'agace un peu.

SYNERGIES

L'année 1992, qui installe *Julie Lescaut* à l'antenne, sera aussi pour Jean-Pierre Guérin, celle de tous les dangers. Avec le dépôt de bilan de la Cinq, il perd 10 millions de francs, qu'il mettra plusieurs années à récupérer et qui, à terme, lui coûtent son indépendance. En 1995, en effet, il accepte d'entrer dans la galaxie Lagardère. En dépit de ses demandes, il ne conserve aucune participation au capital mais il obtient des stock-options. Aujourd'hui, l'adossement à ce groupe lui permet de bénéficier d'avances de trésorerie, indispensables pour ses productions et moins onéreuses que celles des banques, et de profiter des synergies en matière d'informatique et de gestion du personnel.

Si durant le tournage de certaines productions, plusieurs centaines de contrats de travail sont quelquefois signés, le personnel permanent de GMT Productions est seulement de quatorze personnes, pour une vingtaine de films par an. Entre 1997 et 2000, le chiffre d'affaires est passé de 120 millions de francs à 280 millions et le résultat avant impôt de 4,6 millions de francs à 17,5 millions. Ces chiffres font l'admiration des confrères de Jean-Pierre Guérin, qui l'ont élu, en 2000, à la présidence de l'Union Syndicale de la Production Audiovisuelle (USPA). *« La spécificité de la production française qui doit, à la fois, faire un travail créatif et assurer le montage financier est mal pris en compte »*, estime Jean-Pierre Guérin.

« Je crois en l'avenir de la fiction, qui réalise les plus belles audiences. Et grâce à l'Europe, nous pouvons trouver les moyens financiers », avance Jean-Pierre Guérin. S'il s'est fait une renommée sur les émissions prestigieuses – il prépare déjà *Les Mousquetaires* –, et s'il a abandonné les documentaires, le PDG de GMT Productions prend bien soin de ne pas s'y cantonner. Ainsi pour Arte, il réalise la collection « Masculin Féminin » et il fabrique aussi quelques films difficiles comme *L'enfant des Lumières*, adapté d'un roman de Françoise Chandernagor pour France 2. Et il exploite au maximum le filon que lui a offert Gérard Depardieu avec le passage des acteurs de cinéma vers le petit écran. Ainsi, Pierre Richard va interpréter *Robinson Crusoé* pour France 2, Jean-Paul Belmondo joue dans *Les Ferchaux* et Alain Delon sera Fabio Montale dans l'adaptation des romans de Jean-Claude Izzo. Les belles distributions permettent aussi les belles promotions.

Françoise Chirot

Un budget de 260 millions de francs

Pour trouver les 260 millions de francs (39,64 millions d'euros) nécessaires au financement des quatre épisodes de quatre-vingt-dix minutes consacrés à Napoléon, la société GMT Productions a cherché des fonds à travers l'Europe, aux Etats-Unis et au Canada.

France 2 a apporté 60 millions de francs, le Centre national de la cinématographie (CNC), 6 millions de francs, et GMT Productions, 4 millions de francs. Kirchmedia (Allemagne) a déboursé 45 millions de francs, la RAI (Italie), 40 millions de francs, Spice Factory (Grande-Bretagne), 29 millions de francs, et Canal 5 (Espagne), 8 millions de francs. Ma Films ASP (Hongrie) a contribué au financement de la fiction à hauteur de 10 millions de francs.

Art Entertainment (Etats-Unis) a versé 42 millions de francs et Kekchi Films Productions (Canada), 16 millions de francs.

Le CSA et le projet de loi Internet

LE CONSEIL supérieur de l'audiovisuel (CSA) a rendu un avis critique sur le projet de loi sur la société de l'information. Il souligne d'importantes ambiguïtés de ce texte et déplore notamment l'absence d'harmonisation des régimes juridiques des services de communication en ligne et des réseaux de diffusion. Les neuf sages estiment devoir exercer leurs compétences générales en matière audiovisuelle sur l'ensemble des services en ligne mettant à la disposition du public des images et du son. Le conseil souligne aussi que le projet de loi ne comble pas certains vides juridiques.

DÉPÊCHES

■ **AFFICHAGE : le groupe JCDecaux compte lever un milliard d'euros** en s'introduisant, le 19 juin, sur le Premier Marché de la Bourse de Paris, ce qui lui permettra de diminuer son endettement (estimé à 8 milliards de francs) et de procéder à de nouvelles acquisitions en Allemagne et en Italie. Cette opération permettra la mise en place d'un plan de stock-options, profitant à 95 % des salariés de ce groupe présent dans trente-huit pays, qui emploie 7 000 personnes. Après l'introduction, qui devrait se faire dans une fourchette de prix comprise entre 21 et 24,5 euros, la famille Decaux descendra à environ 80 % du capital du groupe

■ **AUDIOVISUEL : le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a refusé la demande de Skyrock** de retransmettre en direct, mardi 5 juin, l'audition de son président, Pierre Bellanger. Skyrock fait l'objet d'une mise en demeure à la suite d'émissions consacrées à « Loft Story » (*Le Monde* du 19 mai).

■ **Yves Messarovitch, ancien rédacteur en chef des pages économiques du Figaro** et directeur du projet de chaîne financière de TF1, LCFI, a décidé de quitter ses fonctions, en raison du retard considérable pris par cette future télévision, affirme *La Tribune* du 1er juin.

■ **PRESSE : la société ASP Productions, filiale d'Endemol, productrice de « Loft Story »** a demandé, vendredi 1er juin dans la matinée, devant le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris, la saisie du magazine *Entrevue* (Hachette Filippachi Médias), qui, dans son numéro de juin, publie 22 pages de photos dénudées de Loana et Kimy, deux des candidates au jeu diffusé par M 6.

Telecom Italia prend pied dans le secteur de la télévision

MILAN
correspondance

Le groupe italien Seat Pagine Gialle, filiale de Telecom Italia et éditeur des pages jaunes de l'annuaire, est attendu sur deux fronts. Il cherche à se renforcer dans son activité traditionnelle d'annuaires tout en prenant pied sur le marché de la télévision hertzienne. Seat a lancé une offre publique d'achat et d'échanges sur Eniro, la filiale d'annuaires du groupe de télécommunications suédois Telia. Ce dernier a annoncé jeudi 31 mai qu'il n'adhérerait pas à cette offre, qui fait pourtant suite à un accord passé le 23 avril entre les deux groupes. Malgré tout, Seat a annoncé dans la soirée de jeudi qu'il maintenait son offre, mais il n'est désormais plus sûr de pouvoir prendre le contrôle de son homologue suédois.

Telia, qui contrôle 47,5 % d'Eniro, a motivé sa décision par la baisse du cours des actions Seat depuis leur accord : le rapport d'échange entre les titres Seat et Eniro n'est plus considéré comme intéressant par le groupe suédois. Seat, après avoir exprimé sa *« stupeur »* devant la position de Telia a réitéré *« la valeur industrielle de l'opération, destinée à créer le premier éditeur européen d'annuaires et le troisième au niveau mondial »*. L'italien se réserve cependant le droit de renoncer aux conditions qu'il avait posées, et pourrait ainsi réaliser l'offre même en cas d'adhésions inférieures à 50,1 % du capital d'Eniro, seuil minimum qu'il avait fixé en avril. Il faudra attendre le 12 juin, date de clôture de l'offre, pour savoir quelle part du capital d'Eniro Seat réussira à s'adjuger.

AMBITIONS CLAIRES

Le groupe italien semble mieux parti dans la télévision : le Conseil d'Etat a donné mercredi son feu vert définitif à l'acquisition par Seat du groupe de télévision Telemontecarlo. Lorenzo Pellicioli, le patron de Seat, a les mains libres pour relancer les deux chaînes de Telemontecarlo, même si le vendeur, le groupe Cecchi Gori, peut poursuivre sa bataille devant les tribunaux civils pour tenter d'obtenir des conditions financières plus favorables qu'au moment de la signature du contrat. Dès le 24 juin, la première chaîne de Telemontecarlo deviendra La 7 et sa grille de programmes sera complètement renouvelée. Seat a clairement affiché ses ambitions : La 7 sera une *« télévision commerciale, généraliste, destinée à un public jeune non tant par son âge que par ses goûts et ses styles de vie »*, a déclaré son administrateur délégué, Ernesto Mauri, débauché du groupe Mondadori, la branche presse et édition de Silvio Berlusconi. Quant à l'autre chaîne du groupe, TMC 2, elle a conclu un accord pour la reprise des programmes de la chaîne musicale américaine MTV. Le nouvel actionnaire de Telemontecarlo entend plus que doubler sa part de marché en trois ans, pour atteindre 5 % d'audience. Il dispose d'un contexte de lancement plutôt inédit : avec l'arrivée au pouvoir de Silvio Berlusconi, le nouveau groupe sera le seul protagoniste de télévision nationale qui ne soit pas sous la coupe de Sua Emittenza. Avec son incursion dans l'audiovisuel, Seat réalise un nouveau pas dans une stratégie de croissance agressive, qui l'a porté en 2000 à un chiffre d'affaires de 1,33 milliard d'euros. Privatisé et détaché de Telecom Italia – alors monopole public – en 1997, le groupe s'est métamorphosé sous la houlette de M. Pellicioli. Seat a réalisé une série d'acquisitions sur son métier de base, comme Eurédit en France ou TDL Infomedia en Grande-Bretagne. Avec le contrôle du premier moteur de recherche transalpin, Virgilio, Seat a également pris position dans l'Internet : il a fusionné en 2000 avec Tin.it, la filiale Internet de Telecom Italia, et se positionne aujourd'hui à la deuxième place des groupes italiens du secteur après Tiscali. L'opération a eu pour effet de faire repasser Seat dans le giron de Telecom Italia, entre-temps privatisée. Ces deux nouvelles ont été accueillies avec enthousiasme par les marchés financiers, qui redoutaient l'opération Eniro : le titre Seat a clôturé jeudi en hausse de 19,05 %, à 1,3 euro, à la Bourse de Milan.

Marie-Noëlle Terrisse

Enquêtes sur l'opérateur de téléphone

Certaines opérations de Telecom Italia ont attiré l'attention des autorités boursières et judiciaires. La Consob, la COB italienne, a ouvert un dossier sur les bilans de l'opérateur téléphonique. Des juges de Turin mèneraient aussi une enquête, selon *La Repubblica*. Le parquet turinois n'a pas démenti formellement cette information, tout en précisant que personne n'avait pour le moment été mis en examen. Le cœur du problème, selon *La Repubblica*, concernerait un manque de transparence lors de la fusion entre Seat Pagine Gialle et Tin.it, filiale Internet de Telecom Italia. Le PDG de Telecom Italia, Roberto Colaninno, a affiché jeudi 31 mai sa tranquillité, en déclarant que les opérations conduites par le groupe sont *« légitimes et transparentes »*. Dans un communiqué, le groupe avait déjà démenti les affirmations du journal. Mais la démission récente, sans explication, de deux administrateurs a encore alimenté les rumeurs. Telecom Italia a rebondi de 0,2% en Bourse jeudi après avoir perdu 4,35% la veille ; sa holding de contrôle Olivetti a gagné 0,7% après avoir chuté de près de 9% mercredi – *(Corresp.)*

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 11 h 10

■

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

■

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

■

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Le troisième dimanche de chaque mois à 16 heures

■

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

■

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

Création d'un forum de réflexion sur Internet en France

POUR la première fois, un pays européen, la France, s'est doté d'un organisme, lancé à l'initiative des pouvoirs publics, ayant pour ambition de nourrir *« la réflexion et le dialogue »* sur les questions juridiques posées par l'apparition de la Toile. Inauguré officiellement jeudi 31 mai à Paris, le Forum des droits sur l'Internet se veut à la fois un lieu de concertation entre experts venus d'horizons divers et un outil de sensibilisation du grand public aux problématiques véhiculées par le Web. Ainsi les internautes pourront avoir accès sur le site de cet organisme (www.foruminternet.org) à tous les textes législatifs ayant trait au réseau des réseaux, ainsi qu'à l'actualité juridique dans ce domaine et à des espaces de discussion.

Côté concertation, le Forum s'est doté d'un conseil d'orientation chargé d'identifier des thèmes de réflexion dont se saisiront des groupes de travail, constitués d'intervenants des sphères publiques et privées. Les deux premiers thèmes choisis concernent l'impact d'Internet au travail et dans la médiation des conflits. Les différentes phases des travaux seront accessibles en ligne et susceptibles d'être commentées par les internautes. Puis le conseil d'orientation formulera des *« recommandations »* aux autorités publiques et aux acteurs du secteur. *« La proximité du Forum avec l'Etat fait que ces recommandations auront la quasi-certitude d'être entendues »*, a expliqué la présidente de ce conseil, Isabelle Falque-Perrotin, maître de requête au Conseil d'Etat. Mais, a-t-elle ajouté, le Forum n'est pas pour autant *« une entité de régulation »*.

« CSA BIS »

Ce n'est pas l'avis de quelques associations qui voient, derrière la naissance de cette entité impulsée par le premier ministre en décembre 2000, la volonté de l'Etat de garder la mainmise sur l'évolution d'Internet. Ainsi Reporters sans frontières (RSF), association de défense de la liberté de la presse, estime qu'avec ce Forum, *« il y a comme une nostalgie des pouvoirs publics de ne pas pouvoir créer un CSA bis »*, qui serait en charge d'Internet. Cet organisme, selon RSF, *« ne peut devenir qu'un groupe moralisateur ou censeur »*. Du côté de l'association Imaginons un réseau Internet solidaire (IRIS), qui a décliné une invitation à siéger au Forum, l'apparition de ce dernier va *« usurper le débat public et favoriser le lobbying »*.

Mme Falque-Perrotin a rejeté ces critiques, qui *« témoignent de l'ignorance de la réalité du Forum »*, dont elle assure pouvoir garantir *« l'indépendance »*. Il sera toujours financé majoritairement par l'Etat (à hauteur de 7,3 millions de francs en 2001), selon elle, même si le secteur privé est aussi invité à participer.

Antoine Jacob

DU 28 MAI AU 2 JUIN : SEMAINE SPÉCIALE RÉGION LORRAINE

Questions Orales reçoit

Gérard LONGUET,

Président du Conseil Régional de Lorraine

Une émission animée par Gérard Bonos, directeur de la rédaction de Radio Classique

Samedi 2 juin
12h00 à 13h00

RADIO CLASSIQUE

CAISSE D'EPARGNE DES PAYS LORRAINS

LE PLAISIR DE LA MUSIQUE ET LES RENDEZ-VOUS DE L'ECONOMIE

RADIO CLASSIQUE PRESENT DANS PLUS DE 100 VILLES
PARIS ILE-DE-FRANCE 101.1 - BORDEAUX 92.2 - DIJON 105.8
LILLE 88.2 - LYON 96.5 - MARSEILLE 100.9 - NANTES 99.9
NANCY 88.2 - RENNES 92.3 - TOULOUSE 103.1

Radio Classique est en direct de la Caisse d'Epargne des Pays Lorrains
Les fréquences : www.radioclassique.com ou 08 36 68 12 80 (2,21F/mn - 0,34 E)

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **FIRESTONE : le fabricant de pneus américain, filiale du japonais Bridgestone,** a demandé, jeudi 31 mai, l'ouverture d'une enquête sur les qualités routières des véhicules Ford Explorer après le différend entre les deux groupes sur les pneus défectueux. Firestone a affirmé qu'un grand nombre de modèles de Ford Explorer *« sont mal conçus, exposant leur conducteur et les passagers à des risques accrus ».*

● **CHRYSLER : le groupe automobile germano-américain** DaimlerChrysler a annoncé, jeudi, le rappel de 136 500 monospaces de marques Chrysler et Dodge pour remplacer le mécanisme de fermeture des portes latérales.

● **BRITISH TELECOM : l'opérateur britannique de télécommunications** a annoncé vendredi avoir conclu un accord avec l'opérateur norvégien Telenor pour le partage de Telenordia, premier fournisseur suédois d'accès à l'Internet, qu'ils détiennent à parts égales.

● **SAGEM : le groupe électronique français a annoncé jeudi la cession prochaine de son usine tchèque** de téléphones portables au canadien Celestica. Cette décision n'empêchera pas des *« pertes importantes »* dans cette activité au premier et au deuxième trimestre 2001.

SERVICES

● **KPN : l'opérateur téléphonique néerlandais, très endetté,** s'apprête à lancer une augmentation de capital géante, de l'ordre de 5 à 5,5 milliards d'euros, indique vendredi le *Financial Times.* Les titres seraient proposés aux investisseurs avec un rabais de l'ordre de 50 % sur le cours actuel. L'opération rappelle celle lancée, il y a quelques jours, par un autre opérateur en difficulté, British Telecom.

● **GENUITY : le fournisseur américain de services pour l'Internet** a annoncé vendredi le lancement d'une offre d'achat amicale sur la société française de création et d'hébergement de sites Integra, valorisée 125 millions d'euros. Genuity offre 0,75 de ses actions pour chaque action Integra, ce qui représente pour les actionnaires une prime de 14 % sur le cours de jeudi.

● **VODAFONE : le numéro un mondial de la téléphonie mobile** a annoncé jeudi le lancement, vendredi en Grande-Bretagne, son pays d'origine, de ses services GPRS à destination du grand public, destinés à améliorer l'accès à Internet sur téléphone mobile.

● **DEUTSCHE TELEKOM : le groupe allemand des télécoms** a annoncé jeudi avoir fixé le prix de vente de sa participation de 9,9 % dans l'opérateur américain Sprint FON à 19 dollars par titre, identique à celui annoncé récemment par France Télécom pour la vente de sa propre part (9,9 %).

● **E.ON : le groupe allemand de services énergétiques et d'environnement** pourrait devoir vendre sa participation de 17,5 % dans Bouygues Telecom, a déclaré jeudi Martin Bouygues, PDG du groupe éponyme, qui contrôle le troisième opérateur mobile français, lors de l'assemblée générale des actionnaires.

● **ARTPRICE.COM : le groupe français, leader mondial des banques de données sur la cotation et les indices de l'art**, a enregistré en 2000 une perte nette de 3,9 millions d'euros, près de dix fois supérieure à celle de 1999, a-t-il annoncé jeudi.

● **SODEXHO : le groupe français de restauration collective Sodexho Alliance** a annoncé vendredi qu'il allait procéder à une augmentation de capital d'environ 1 milliard d'euros pour financer ses annonces d'acquisitions.

FINANCES

● **MONEO : testé depuis deux ans à Tours, le porte-monnaie électronique** devrait être disponible sur l'ensemble du territoire français à l'horizon 2004. Ce système permet d'effectuer par carte des petites dépenses de la vie courante. Ses promoteurs tablent sur dix millions de porteurs d'ici trois ans.

● **DEUTSCHE BÖRSE : la Bourse allemande, le marché à terme germano-suisse Eurex et la société de règlement/livraison Clearstream**, détenue à 50 % par Deutsche Börse, ont annoncé jeudi un accord avec Dow Jones visant à la création d'un marché de 200 titres américains libellés en euros, conçu comme la première étape d'un véritable marché mondial. Ce système, lancé en septembre, devrait optimiser la qualité des échanges des titres américains.

EUROPE

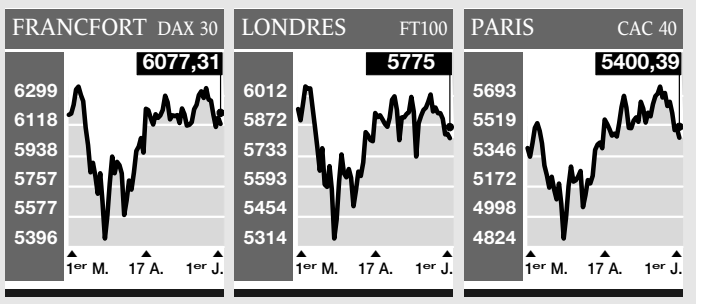

Europe 9 h 57 ▶	Indices sélection	cours 01/06	Var. % 31/05	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4413,35	– 0,29	– 7,52
EUROPE	STOXX 50	4235,71	– 0,24	– 7,05
EUROPE	EURO STOXX 324	365,33	– 0,31	– 6,76
EUROPE	STOXX 653	341,14	– 0,24	– 5,18
PARIS	CAC 40	5400,39	– 0,99	– 8,88
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	3702,88	– 0,91	– 7,95
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	579,33	– 0,99	– 9,14
BRUXELLES	BEL 20	2788,63	0,09	– 7,80
FRANCFORT	DAX 30	6077,31	– 0,75	– 5,54
LONDRES	FTSE 100	5775	– 0,36	– 7,19
MADRID	STOCK EXCHANGE	9406,50	– 0,99	3,26
MILAN	MIBTEL 30	38493,00	– 0,97	– 11,95
ZURICH	SPI	7487,50	....	– 7,96

AMÉRIQUES

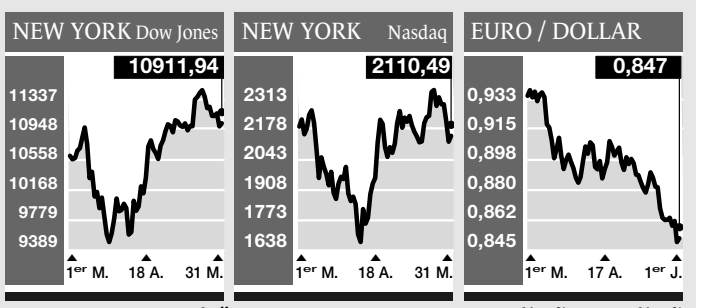

Amérique 9 h 57 ▶	Indices sélection	cours 31/05	Var. % 30/05	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10911,94	0,36	1,16
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1255,82	0,62	– 4,88
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2110,49	1,25	– 14,57
TORONTO	TSE INDEX	8161,87	0,75	– 8,64
SAO PAULO	BOVESPA	14649,98	....	– 3,99
MEXICO	BOLSA	374,43	0,16	18,49
BUENOS AIRES	MERVAL	439,22	2,64	5,39
SANTIAGO	IPSA GENERAL	111,42	1,48	16,06
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7817	– 0,41	14,53

ASIE - PACIFIQUE

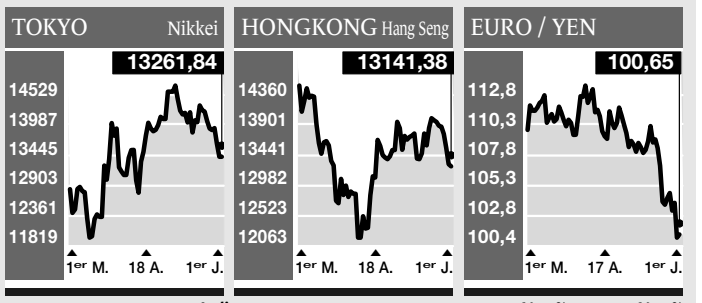

Zone Asie 9 h 57 ▶	Indices sélection	cours 01/06	Var. % 31/05	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13261,84	....	– 3,80
HONGKONG	HANG SENG	13141,38	– 0,25	– 12,95
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1653,76	– 0,20	– 14,17
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	75,34	– 0,99	18,93
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3327,30	0,30	5,47
BANGKOK	SET	21,12	0,43	13,37
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3607,80	– 0,66	– 9,17
WELLINGTON	NZSE-40	2022,82	– 0,27	6,37

ÉCONOMIE

Moral en baisse des ménages français

LE MORAL des ménages français a enregistré un repli marqué, en mai, affichant un recul pour le quatrième mois consécutif, selon l'enquête mensuelle publiée vendredi 1er juin par l'Insee.
L'indicateur « résumé d'opinion des ménages », qui avait atteint des records en début d'année, est passé à – 7 en mai, après zéro en avril, + 2 en mars, + 4 en février et + 6 en janvier, d'après les dernières données corrigées des variations saisonnières fournies par l'Insee.

■ **UNION EUROPÉENNE : le commissaire européen au commerce**, Pascal Lamy, a demandé, jeudi, aux industriels des pays riches, notamment les sucriers et l'industrie pharmaceutique, des gestes en faveur du développement des pays pauvres, dans un discours prononcé lors d'une conférence organisée par la Coface.

■ **Les ministres européens chargés du marché intérieur** ont dégagé des orientations communes sur la future Autorité alimentaire européenne, se prononçant notamment pour *« un champ assez large »* d'attributions.

■ **Les ministres européens chargés du marché intérieur** sont aussi convenus jeudi d'une *« approche commune »* pour la poursuite des travaux visant à la création d'un système de brevet communautaire.

■ **L'Union européenne a accordé, jeudi, à l'occasion d'une visite à Bruxelles du président palestinien Yasser Arafat**, une aide de 60 millions d'euros à l'Autorité palestinienne pour lui permettre de fonctionner pendant les six prochains mois.

■ **JAPON : un ministre-clé du gouvernement japonais de Junichiro Koizumi a présenté, jeudi, les grands axes de la politique** de réforme des mois à venir, qui passera par de nombreuses privatisations d'entreprises publiques et une meilleure utilisation des ressources budgétaires.

■ **TURQUIE : le ministre d'Etat turc chargé des privatisations,** Yuksel Yalova, a annoncé jeudi sa démission, après un désaccord sur la mise en œuvre d'un programme d'austérité conclu avec le Fonds monétaire international (FMI).

■ **FRANCE/ALLEMAGNE : la ministre française de l'emploi Elisabeth Guigou et son homologue allemand Walter Riester** ont signé, jeudi, un accord de coopération en matière de lutte contre le travail non déclaré et la fraude transnationale aux prestations sociales liées à une activité professionnelle.
Il s'agit du premier accord conclu en Europe dans ce domaine.

■ **OMC : la Lituanie** est devenue jeudi le 141e Etat membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a annoncé jeudi l'organisation à Genève.

■ **ÉTATS-UNIS/UNION EUROPÉENNE : le forum global contre la corruption,** qui s'est achevé jeudi à La Haye (Pays-Bas), a mis au jour des divergences d'approches entre les Etats-Unis et l'Union européenne qui pourraient vider de sa substance la future convention de l'ONU sur la corruption, estiment des sources diplomatiques. A la fin de la réunion, les délégués ont adopté une déclaration finale sans aspérité ni relief, dont avaient été retranchés tous les mots qui fâchent.

■ **FMI : l'Europe doit entreprendre des réformes économiques** plus ambitieuses pour faire face au ralentissement de la croissance économique mondiale, a affirmé jeudi Horst Koehler, directeur général du Fonds monétaire international (FMI).

■ **MEXIQUE/JAPON : le Mexique espère parvenir à un accord de libre-échange avec le Japon** d'ici à 2003, a déclaré le président mexicain Vicente Fox au quotidien japonais *Nihon Keizai Shimbun* de jeudi.
M. Fox a précisé au journal qu'il proposerait officiellement cet accord lors de sa visite au Japon les 5 et 6 juin.

■ **IRAK : Bagdad a menacé jeudi d'interrompre ses exportations** de pétrole après une entente entre les grandes puissances pour poursuivre leurs discussions pendant un mois sur un projet américain et britannique de révision des sanctions.

■ **ALGÉRIE : le président algérien Abdelaziz Bouteflika a procédé, jeudi, à un remaniement ministériel** du gouvernement d'Ali Benflis marqué principalement par un changement dans les portefeuilles économiques. Ce remaniement est marqué principalement par le départ du poste de ministre des finances d'Abdellatif Benachenhou, remplacé par Mourad Medelci, jusqu'alors ministre du commerce. L'autre poste-clé de l'économie, le portefeuille des privatisations, échoit à Noureddine Boukrouh, ancien ministre des PME-PMI.

VALEUR DU JOUR

Penauille Polyservices va lancer une augmentation de capital

DEPUIS l'annonce de son renforcement dans les services aéroportuaires avec le rachat de GlobeGround, filiale de Lufthansa, le titre Penauille Polyservices ne cesse de s'envoler. Jeudi 31 mai, l'action a gagné 6,50 %, à 68,80 euros, après avoir déjà engrangé 7,49 %, 24 heures plus tôt.
Pour financer le rachat de la filiale de Lufthansa, Penauille va procéder à une augmentation de capital, comme l'a confirmé, jeudi, Jean-Claude Penauille, président du groupe de services. *« Pour financer l'opération, on va faire appel pour partie au marché et pour partie à la dette »,* a-t-il expliqué lors d'une réunion de présentation de cette acquisition. En outre, cette augmentation de capital, qui est prévue dans les semaines ou les mois qui viennent, devrait également permettre de renforcer les fonds pour accompagner les projets de développements ultérieurs du groupe. Le rachat de GlobeGround – d'un montant de 370 millions d'euros – se fera en deux temps : la première phase de l'opération consiste à prendre 51 % de la filiale de Lufthansa avant que cette dernière ne renonce à sa participation minoritaire avant le 30 juin 2002.
Sur l'activité du groupe, Jean-Claude Penauille a ajouté que la croissance organique du chiffre d'affaires s'était élevée à 15 % au premier trimestre et indiqué que la tendance était pour l'année *« une hausse supérieure à 10 % ».*
La réunion de Servisair et de GlobeGround va donner naissance à un leader mondial qui sera présent dans 199 aéroports. Le marché des services d'aéroport représentera en 2001 près de 60 % du chiffre d'affaires de Penauille, et lui offrira de nouvelles possibilités d'expansion, notamment aux Etats-Unis, où le groupe a déjà acquis l'an dernier les sociétés Global et Tristar. Avant cette opération, il n'y avait que trois acteurs indépendants : Servisair, GlobeGround et Swissport (filiale de Swissair). Les analystes estiment que le mouvement de concentration dans les services aéroportuaires n'en est qu'à son début.

François Bostnavaron

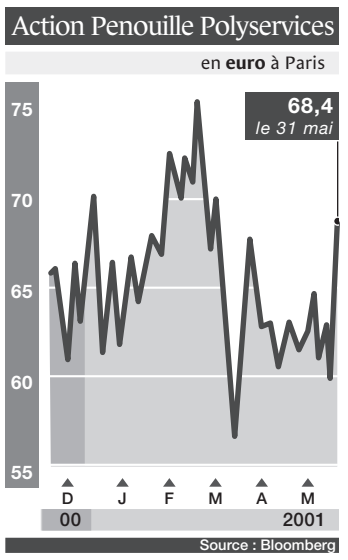

SUR LES MARCHÉS

PARIS

NOUVELLE tendance à la baisse, vendredi 1er juin, avec un volume d'échanges peu étoffé. Après avoir ouvert à un niveau quasiment inchangé (– 0,02 %), l'indice CAC 40 a creusé ses pertes et affichait un repli de 0,62 % à 5 420,12 points. L'indice du Nouveau Marché perdait de son côté 0,14 % à 1 737,98 points. Parmi les plus fortes baisses, France Télécom abandonnait 3,23 % à 62,90 euros.

FRANCFORT

LA BOURSE de Francfort était quasi stable à l'ouverture, vendredi 1er juin. L'indice de référence DAX cédait 0,3 point à 6 122,96 points dans les tout premiers échanges, contre 6 123,26 points la veille à la clôture.

LONDRES

LA BOURSE de Londres a ouvert en très légère baisse, vendredi 1er juin. L'indice Footsie des cent principales valeurs a reculé de 1,3 point à 5 794,8 points, soit une perte de 0,02 %.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé dans la stabilité, vendredi 1er juin. La faiblesse de Mazda Motor Corp. et des valeurs automobiles, sous l'effet de la forte appréciation du yen, a effacé un rebond des valeurs technologiques inspiré par la remontée du Nasdaq. L'indice Nikkei a clôturé sur une baisse infime de 0,30 point à 13 261,84.

NEW YORK

LES VALEURS technologiques ont rebondi légèrement, jeudi 31 mai. L'indice Nasdaq a ainsi progressé de 1,25 %, atteignant 2 110,49 points, après avoir enregistré une chute de 8,5 % en trois séances. L'indice Dow Jones a gagné 0,36 %, terminant à 10 911,94 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 s'est apprécié de 0,62%, pour s'établir à 1 255,82 points.
Un des « gourous » de Wall Street, Ralph Acampora, analyste technique chez Prudential Securities, est optimiste quant aux perspectives du marché, indique l'AFP. *« Nous observons un mouvement très positif sous la surface »,* a affirmé M. Acampora, qui a précisé que le nombre élevé de valeurs en hausse par rapport à celles en baisse est une *« vraie mesure »* de la bonne orientation de la Bourse.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat européens se détendait de quelques fractions, jeudi 1er juin au matin. L'obligation assimilable du Trésor (OAT) française à dix ans affichait un taux de 5,25 %. Le Bund, son homologue allemand, s'inscrivait à 5,14 %.

MONNAIES

L'EURO restait faible face au billet vert, jeudi, dans les premiers échanges, à 0,8472 dollar. Le yen se raffermissait face à la devise américaine, à 118,76 yens pour un dollar.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux
ECU	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
DRACHME GREC. (100).	3,40750	DRACHME CREC. (100).	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre ▶	31/05
COURONNE DANOISE.	7,4556
COUR. NORVÉGIENNE	7,9300
COUR. SUÉDOISE	9,1250
COURONNE TCHÈQUE	34,1950
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6727
DOLLAR CANADIEN	1,3146
DOLLAR HONGKONG	6,6142
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0628
FORINT HONGROIS	253,7500
LEU ROUMAIN	24392
ZLOTY POLONAIS	3,3930

Cours de change croisés

01/06 9 h 57 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,84214	0,84740	0,12919	1,41930	0,55724
YEN	118,74500	.....	100,65500	15,34500	168,48000	66,17500
EURO	1,18008	0,99349	.....	0,15245	1,67420	0,65760
FRANC	7,74035	6,51790	6,55957	.....	10,98200	4,31375
LIVRE	0,70457	0,59350	0,59730	0,09105	.....	0,39280
FRANC SUISSE	1,79455	1,51095	1,52095	0,23185	2,54585	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 31/05 ▶	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,56	4,43	5,29	5,83
ALLEMAGNE	4,54	4,52	5,16	5,71
GDE-BRETAG.	5,75	5,06	5,21	4,96
ITALIE	4,54	4,47	5,54	6,11
JAPON	0,13	0,01	1,24	2,23
ÉTATS-UNIS	4,25	3,62	5,42	5,78
SUISSE	3,15	3,10	3,51	4,23
PAYS-BAS	4,52	4,47	5,31	5,76

Matières premières

En dollars ▶	Cours 31/05	Var. % 30/05
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1678	+ 0,06
ALUMINIUM 3 MOIS	1513,50	+ 0,03
PLOMB 3 MOIS	472	– 0,63
ETAIN 3 MOIS	4890	– 0,20
ZINC 3 MOIS	937	– 0,21
NICKEL 3 MOIS	6970	– 0,29
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	4,44	– 0,89
PLATINE A TERME	165475,00	....
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	267,50	+ 0,19
MAIS (CHICAGO)	193	+ 0,13
SOJA TOURTEAU (CHG.)	165	– 0,42
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	936	– 2,90
CAFÉ (LONDRES)	541	....
SUCRE BL. (LONDRES)	....	....

Matif

Cours 9 h 57 ▶	Volume 01/06	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2001	36753,00	87,73	87,54
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars ▶	Cours 31/05	Var. % 30/05
BRENT (LONDRES)	29,34	....
WTI (NEW YORK)	0,28	– 0,07
LIGHT SWEET CRUDE	28,38	– 1,11

Or

En euros ▶	Cours 31/05	Var % 30/05
OR FIN KILO BARRE	10000	– 1,77
OR FIN LINGOT	10080	– 1,18
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	56,30	– 2,93
PIÈCE SUISSE 20 F	57,50	– 2,21
PIÈCE UNION LAT. 20	56,30	– 4,25
PIÈCE 10 DOLLARS US	186	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	400	+ 7,38
PIÈCE 50 PESOS MEX.	378	– 0,53

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Le titre **Novartis** a chuté de 4,54 %, à 68,25 francs suisses, jeudi 31 mai à la Bourse de Zurich. Le géant de la pharma-chimie a retiré sa demande d'autorisation de mise sur le marché européen du Zelmac, un traitement du syndrome du côlon irritable. Les avis du groupe pharmaceutique et des autorités européennes compétentes divergent sur l'efficacité du Zelmac. Novartis va procéder à des études complémentaires et va soumettre une nouvelle demande d'ici à la fin 2002.

● L'action **Rentokil** s'est envolée de 12,9 %, à 215,25 pence, jeudi à Londres. Le prestataire de services aux entreprises Rentokil a publié un communiqué faisant état d'une activité meilleure que prévu sur les quatre premiers mois de l'année.

● Le titre **Seat PG**, éditeur de pages jaunes et fournisseur d'accès Internet, filiale de Telecom Italia, a bondi de 14,93 %, à 1,255 euro, jeudi à la Bourse de Milan. L'action a bien réagi au feu vert donné, la veille, par la justice italienne au rachat du groupe de télévision italien Telemontecarlo (TMC). La décision du Conseil d'Etat, haute juridiction italienne, a mis fin à un long feuilleton juridique opposant Telecom Italia et sa filiale Seat PG à l'autorité italienne des télécommunications, qui contestait l'opération.

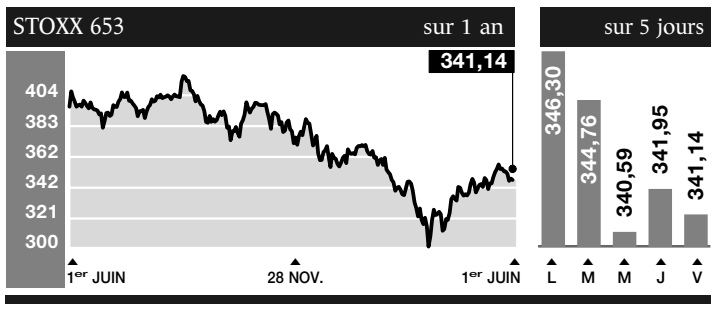

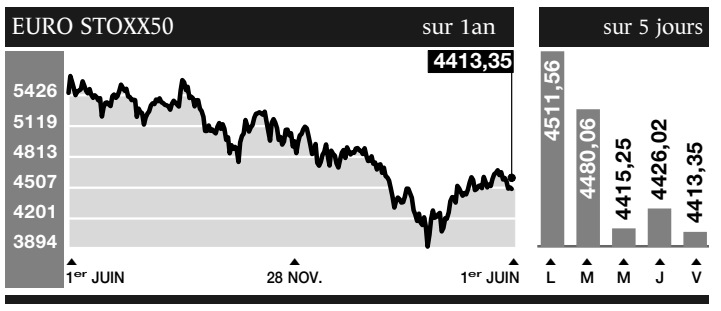

01/06 10 h 15 ▶	Code pays	Cours en euros	% Var. 31/05
AUTOMOBILE			
AUTOLIV SDR	SE	21,81	+ 0,51
BASF AG	BE ★	47,35	– 0,84
BMW	DE ★	39,30	– 0,51
CONTINENTAL AG	DE ★	16,55	+ 0,61
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	53,40	– 1,29
FIAT	IT ★	26,85	+ 0,11
FIAT PRIV.	IT ★	16,50	+ 0,24
MICHELIN	FR ★	41,15	+ 0,10
PEUGEOT	FR ★	322,10	– 1,47
PIRELLI SPA	IT ★	3,47	– 1,14
DR ING PORSCHE	DE ★	380,80	+ 1,55
RENAULT	FR ★	54,95	– 0,36
VALEO	FR ★	50,75	– 0,49
VOLKSWAGEN	DE ★	57,40	– 0,86
▶ DJ E STOXX AUTO P		241,91	– 0,91
BANQUES			
ABBEY NATIONAL	GB	20,26	– 0,33
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	22,46	– 0,40
ALL & LEICS	GB	12,76	....
ALLIED IRISH BA	GB	21,68	– 0,31
ALPHA BANK	GR	30,06	– 3,03
B.P.SONDRIO	IT ★	11,40	....
B.P.VERONA E S.	IT ★	11,55	– 0,26
BANK OF IRELAND	GB	18,95	– 0,18
BANK OF PIRAEUS	GR	14,76	+ 3,65
BANKINTER R	ES ★	40,72	– 0,78
BARCLAYS PLC	GB	34,89	– 1,47
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	56,10	– 1,58
BBVA R	ES ★	15,88	– 1,37
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	10,21	– 1,35
BCA FIDEURAM	IT ★	12,19	– 1,61
INTESABCI	IT ★	4,35	– 0,91
BCA LOMBARDA	IT ★	10,25	– 0,19
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	19,40	....
BCA P.MILANO	IT ★	4,95	+ 0,41
B.P.EMILIA ROMA	IT ★	37	....
B.P.NOVARA	IT ★	7,55	– 1,44
B.P.LODI	IT ★	12,28	– 0,81
BCA ROMA	IT ★	4,42	....
BCO POPULAR ESP	ES ★	38,92	+ 0,31
BCP R	PT ★	4,67	....
BIPOP CARIRE	IT ★	4,44	– 0,22
BK OF SCOTLAND	GB	13,29	– 0,75
BNL	IT ★	3,83	– 0,26
BNP PARIBAS	FR ★	101,60	– 0,88
BSCH R	ES ★	11,06	– 1,69
COMIT	IT ★	6,16	....
COMM.BANK OF GR	GR	52,80	+ 1,30
COMMERZBANK	DE ★	29,15	– 0,85
CREDIT LYONNAIS	FR ★	40,51	– 0,25
DANSKE BANK	DK	18,58	– 0,36
DEUTSCHE BANK N	DE ★	89,90	– 0,77
DEXIA	BE ★	176,50	+ 0,51
DNB HOLDING -A-	NO	5,01	+ 0,25
DRESDNER BANK N	DE ★	52	– 0,19
EFG EUROBK ERGA	GR	16,50	– 3,40
ERSTE BANK	AT ★	57	+ 0,49
ESPIRITO SANTO	PT ★	16	....
FOERENINGSSB A	SE	13,37	– 0,81
HALIFAX GROUP	GB	13,23	– 1,25
HSBC HLDG	GB	14,60	– 0,68
IKB	DE ★	15,90	+ 0,63
KBC BANCASSURAN	BE ★	42,48	+ 0,07
LLOYDS TSB	GB	11,77	+ 0,43
MONTE PASCHI SI	IT ★	3,98	+ 0,25
NAT BANK GREECE	GR	40,70	+ 0,49
NATEXIS BQ POP.	FR ★	99,50	– 0,40
NORDEA	SE	6,63	+ 0,83
ROLO BANCA 1473	IT ★	18,36	– 2,39
ROYAL BK SCOTL	GB	26,87	– 0,93
S-E-BANKEN -A-	SE	10,90	....
SAN PAOLO IMI	IT ★	15,84	– 0,94
STANDARD CHARTE	GB	16,09	– 0,83
STE GENERAL-A-	FR ★	69,90	– 0,50
SV HANDBK -A-	SE	16,38	– 0,33
SWEDISH MATCH	SE	5,48	+ 0,40
UBS N	CH	174,60	– 0,93
UNICREDITO ITAL	IT ★	5,20	– 0,19
▶ DJ E STOXX BANK P		325,64	– 0,72
PRODUITS DE BASE			
ACERALIA	ES ★	14,87	+ 0,27
ACERINOX R	ES ★	36,70	– 0,81
ALUMINIUM GREEC	GR	37,92	– 3,27
ANGLO AMERICAN	GB	19	– 0,18
ASSIDOMAEN AB	SE	24,49	– 2,19
BEKAERT	BE ★	40,58	– 0,25
BILLITON	GB	6,01	....
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	42,91	– 0,09
BUNZL PLC	GB	7,60	+ 1,34
CORUS GROUP	GB	1,21	....
ELVAL	GR	4,16	....
HOLMEN -B-	SE	23,89	– 0,23
ISPAT INTERNATI	NL ★	4,09	....
JOHNSON MATTHEY	GB	16,49	+ 1,13
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	50,50	– 0,63
M-REAL -B-	FI ★	8,60	....
OUTOKUMPU	FI ★	10,50	....
PECHINEY-A-	FR ★	64,10	+ 0,31
RAUTARUUKKI K	FI ★	4,50	....
RIO TINTO	GB	22,94	– 2,49
SIDENOR	GR	3,76	....
SILVER & BARYTE	GR	21,30	+ 0,85
SMURFIT JEFFERS	GB	2,11	....
STORA ENSO -A-	FI ★	13,55	+ 0,37
STORA ENSO -R-	FI ★	13,40	– 1,83
SVENSKA CELLULO	SE	25,59	– 0,85
THYSSENKRUPP	DE ★	17,40	– 0,57
UNION MINIERE	BE ★	48,31	– 0,39
UPM-KYMMENE COR	FI ★	37,20	– 0,67
USINOR	FR ★	14,99	– 0,66
VIOHALCO	GR	10,80	+ 2,86
VOEST-ALPINE ST	AT ★	32,63	+ 0,09
WORMS N	FR ★	20	+ 0,50
▶ DJ E STOXX BASI P		196,58	– 0,78
CHIMIE			
AIR LIQUIDE	FR ★	163,10	– 0,79
AKZO NOBEL NV	NL ★	50,60	– 0,78
BASF AG	DE ★	47,35	– 0,84
BAYER AG	DE ★	46,80	– 0,11
BOC GROUP PLC	GB	17,95	+ 1,13
CELANESE N	DE ★	24,90	– 2,54
CIBA SPEC CHIMI	CH	70,86	....
CLARIANT N	CH	333,42	....
DSM	NL ★	43,59	+ 0,07
EMS-CHEM HOLD A	CH	4827,04	+ 0,55
ICI	GB	7,58	+ 1,12
KEMIRA	FI ★	6,62	+ 0,30
KON. VOPAK NV	NL ★	26,55	– 0,75
LAPORTE	GB	11,62	....
LONZA GRP N	CH	687,23	....
NORSK HYDRO	NO	49,37	....
RHODIA	FR ★	13,79	– 0,79
SOLVAY	BE ★	55,45	....
SYNGENTA N	CH	58,99	+ 1,36
TESSENDERLO CHE	BE ★	29,50	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		384,10	– 0,33
CONGLOMÉRATS			
D'IETEREN SA	BE ★	195,20	– 1,91
AZEO	FR ★	71,95	....
GBL	BE ★	300,10	....
GEVAERT	BE ★	36	– 0,69
INCHCAPE	GB	7,35	+ 0,23
KVAERNER -A-	NO	9,21	....
MYTILINEOS	GR	7,52	– 0,53
UNAXIS HLDG N	CH	197,62	– 0,83
ORKLA	NO	20,81	– 1,20
SONAE SGPS	PT ★	1,01	....
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....
TÉLÉCOMMUNICATIONS			
ATLANTIC TELECO	GB	0,44	....
BRITISH TELECOM	GB	7,23	– 0,69
CABLE & WIRELES	GB	7,62	– 1,09
COLT TELECOM NE	GB	12,14	– 1,36
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	24,15	– 1,15
E.BISCOM	IT ★	86,50	+ 0,46
EIRCOM	IR ★	1,18	+ 0,85
ELISA COMMUNICA	FI ★	19,83	– 1,29
ENERGIS	GB	4,34	– 2,63
EQUANT NV	DE ★	31,80	+ 0,95
EUROPOLITAN HLD	SE	8	– 2,01
FRANCE TELECOM	FR ★	62,20	– 4,31
HELLENIC TELE (	GR	16,42	+ 0,74
KINGSTON COM	GB	1,98	– 3,28
KONINKLIJKE KPN	NL ★	9,28	– 15,87
KPNQWEST NV -C-	NL ★	12,43	– 5,98
LIBERTEL NV	NL ★	11,90	+ 0,85
MANNESMANN N	DE ★	122	– 0,81
MOBILCOM	DE ★	18,14	– 3,51
PANAFON HELLENI	GR	7,32	– 1,35
PT TELECOM SGPS	PT ★	9,35	....
SONERA	FI ★	9,65	– 5,58
SWISSCOM N	CH	279,82	– 2,74
T.I.M.	IT ★	6,76	– 2,03
SONG NETWORKS	SE	3,77	– 0,86
TDC -B-	DK	49,22	– 0,81
TELE2 -B-	SE	43,67	– 1,12
TELECEL	PT ★	11,08	....
TELECOM ITALIA	IT ★	11,02	– 2,39
TELECOM ITALIA	IT ★	6,13	– 1,29
TELIA	SE	6,25	....
TISCALI	IT ★	13,92	– 0,22
VERSATEL TELECO	NL ★	4,85	– 3
VODAFONE GROUP	GB	3	– 1,10
▶ DJ E STOXX TCOM P		568,68	– 2,51
CONSTRUCTION			
ACCIONA	ES ★	43,75	....
ACS	ES ★	31,47	– 1,66
AGGREGATE IND	GB	1,49	....
AKTOR SA	GR	8,10	....
AMEY	GB	5,83	+ 0,29
UPONOR -A-	FI ★	17,21	....
AUREA R	ES ★	20,76	....
ACESA R	ES ★	11,30	– 4,96
BOUYGUES	FR ★	42,75	– 1,61
BPB	GB	4,35	+ 2,36
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	10,71	....
BUZZI UNICEM	IT ★	11,47	+ 1,15
NOVAR	GB	3,10	....
CRH PLC	GB	34,37	+ 0,24
CIMPOR R	PT ★	24,52	....
COLAS	FR ★	67,70	– 0,44
GRUPO DRAGADOS	ES ★	14,65	– 0,95
FCC	ES ★	23,68	– 1,13
GRUPO FERROVIAL	ES ★	19,02	– 1,60
HANSON PLC	GB	8,24	– 0,61
HEIDELBERGER ZE	DE ★	56,80	+ 1,97
HELL.TECHNODO.R	GR	6,98	+ 7,06
HERACLES GENL R	GR	13,88	– 1,56
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	25,30	+ 0,80
HOLCIM	CH	1305,41	....
IMERYS	FR ★	121,10	+ 1,68
ITALCEMENTI	IT ★	10,07	– 0,30
LAFARGE	FR ★	108,30	– 1,72
MICHANIKI REG.	GR	2,94	+ 2,80
PILKINGTON PLC	GB	1,93	– 0,86
RMC GROUP PLC	GB	12,29	+ 1,94
SAINT GOBAIN	FR ★	170,40	– 3,13
SKANSKA -B-	SE	45,04	....
TAYLOR WOODROW	GB	3,30	....
TECHNIP	FR ★	173,80	– 0,69
TITAN CEMENT RE	GR	40,76	+ 3,82
VINCI	FR ★	70,60	+ 2,84
WIENERB BAUSTOF	AT ★	19,68	+ 0,46
▶ DJ E STOXX CNST P		243,46	– 1,25
CONSOMMATION CYCLIQUE			
ACCOR	FR ★	47,75	– 0,79
ADIDAS-SALOMON	DE ★	69,50	....
AGFA-GEVAERT	BE ★	17,26	– 0,40
AIR FRANCE	FR ★	21,60	– 0,37
AIRTOURS PLC	GB	4,80	– 0,35
ALITALIA	IT ★	1,57	....
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	11,50	+ 0,79
AUTOGRILL	IT ★	12,95	+ 0,47
BANG & OLUFSEN	DK	35,54	– 2,57
BASS	GB	12,96	– 0,51
BENETTON GROUP	IT ★	16,55	....
BERKELEY GROUP	GB	13,59	– 0,37
BRITISH AIRWAYS	GB	6,14	....
BULGARI	IT ★	13,26	– 0,67
CHRISTIAN DIOR	FR ★	46,86	+ 0,43
CLUB MED.	FR ★	76,20	+ 1,20
COMPASS GROUP	GB	8,67	– 0,58
DT.LUFTHANSA N	DE ★	21,60	....
ELECTROLUX -B-	SE	17,59	+ 0,94
EM.TV & MERCHAN	DE ★	3,57	– 2,19
EMI GROUP	GB	7,35	– 0,45
EURO DISNEY	FR ★	0,99	+ 2,06
HERMES INTL	FR ★	167	....
HILTON GROUP	GB	4,10	– 0,81
HDP	IT ★	4,50	– 0,44
HUNTER DOUGLAS	NL ★	30	– 1,64
KLM	NL ★	22,50	+ 0,90
LVMH	FR ★	66,35	– 0,97
MEDION	DE ★	101	– 1,08
MOULINEX	FR ★	4	....
NH HOTELES	ES ★	13,94	– 1,48
NXT	GB	6,56	– 0,76
P & O PRINCESS	GB	5,96	– 1,11
PERSIMMON PLC	GB	5,61	+ 0,30
PREUSSAG AG	DE ★	38,50	– 1,28
RANK GROUP	GB	3,78	– 0,44
RICHEMONT UNITS	CH	2900,17	+ 0,11
ROY.PHILIPS ELE	NL ★	32,02	– 0,99
RYANAIR HLDGS	IR ★	12,85	+ 0,86
SAIRGROUP N	CH	85,99	+ 4,81
SAS DANMARK A/S	DK	12,81	– 1,04
SEB	FR ★	59,30	+ 0,25
SODEXHO ALLIANC	FR ★	50,20	+ 0,95
TELE PIZZA	ES ★	2,31	....
THE SWATCH GRP	CH	1316,59	+ 0,45
THE SWATCH GRP	CH	276,86	+ 0,24
THOMSON MULTIME	PA	46,01	– 1,05
J D WETHERSPOON	GB	6,04	– 0,28
WILSON BOWDEN	GB	13,59	– 0,12
WM-DATA -B-	SE	4,49	– 1,20
WOLFORD AG	AT ★	17,66	....
WW/WW UK UNITS	IR ★	1,14	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		141,80	– 0,78
PHARMACIE			
ACTELION N	CH	162,11	+ 1,86
ALTANA AG	DE ★	40	+ 1,78
ASTRAZENECA	GB	55,22	– 0,81
AVENTIS	FR ★	86,30	– 1,48
BB BIOTECH	CH	86,31	+ 0,57
CELLTECH GROUP	GB	19,67	– 0,76
ELAN CORP	IR ★	39,75	....
ESSILOR INTL	FR ★	324	+ 1,57
FRESENIUS MED C	DE ★	80	– 0,99
GALEN HOLDINGS	GB	15,15	....
GAMBRO -A-	SE	8,27	– 1,95
GLAXOSMITHKLINE	GB	32,01	....
H. LUNDBECK	DK	27,32	....
NOVARTIS N	CH	45,05	+ 0,37
NOVO-NORDISK -B	DK	215,95	....
NOVOZYMES -B-	DK	25,48	– 0,52
NYCOMED AMERSHA	GB	9,14	– 1,62
ORION B	FI ★	19,50	....
OXFORD GLYCOSCI	GB	17,75	....
PHONAK HLDG N	CH	4031,30	+ 0,41
QIAGEN NV	NL ★	28,70	– 2,35
ROCHE HLDG	CH	103,91	– 0,47
ROCHE HOLDING G	CH	8417,73	....
SANOFI SYNTHELA	FR ★	71,60	– 1,24
SCHERING AG	DE ★	60,35	+ 0,08
SERONO -B-	CH	1070,63	– 0,12
SHIRE PHARMA GR	GB	19,42	+ 0,17
SMITH & NEPHEW	GB	5,52	+ 1,23
SSL INTL	GB	9,07	+ 4,23
SULZER AG 100N	CH	457,71	+ 1,31
SYNTHES-STRATEC	CH	710,90	+ 0,09
UCB	BE ★	34,90	– 0,23
WILLIAM DEMANT	DK	37,02	+ 0,73
WS ATKINS	GB	13,18	– 0,63
ZELTIA	ES ★	12,40	– 0,80
▶ DJ E STOXX HEAL		561,87	– 0,92
ÉNERGIE			
BG GROUP	GB	4,62	+ 1,10
BP	GB	10,51	+ 0,96
CEPSA	ES ★	13,52	+ 0,15
COFLEXIP	FR ★	173	+ 1,65
DORDTSCHE PETRO	NL ★	57,80	– 0,34
ENI	IT ★	7,63	+ 0,39
ENTERPRISE OIL	GB	10,45	– 0,16
HELLENIC PETROL	GR	8,70	– 3,33
LASMO	GB	3,01	....
LATTICE GROUP	GB	2,26	....
OMV AG	AT ★	115,99	– 0,86
PETROLEUM GEO-S	NO	13,11	....
REPSOL YPF	ES ★	21,02	– 0,19
ROYAL DUTCH CO	NL ★	72,12	+ 0,63
SAIPEM	IT ★	7,35	....
SHELL TRANSP	GB	10,33	+ 0,98
TOTAL FINA ELF	FR ★	173,80	+ 1,11
IHC CALAND	NL ★	58,80	+ 1,12
▶ DJ E STOXX ENGY P		384,13	+ 0,65
SERVICES FINANCIERS			
3I GROUP	GB	20,36	+ 0,08
ALMANIJ	BE ★	39,85	– 0,87
ALPHA FINANCE	GR	44,90	....
AMVESCAP	GB	21,45	....
BHW HOLDING AG	DE ★	31,70	+ 0,96
BPI R	PT ★	3,15	....
BRITISH LAND CO	GB	8,77	+ 0,77
CANARY WHARF GR	GB	9,02	+ 1,32
CATTLES ORD.	GB	5,09	– 0,33
CLOSE BROS GRP	GB	16,54	– 2,08
COBEPA	BE ★	66	....
CONSORS DISC-BR	DE ★	26,30	– 0,90
CORP FIN ALBA	ES ★	26,09	– 0,87
CS GROUP N	CH	213,40	– 0,15
DEPFA-BANK	DE ★	81,25	– 0,43
DIREKT ANLAGE B	DE ★	21,60	– 2,70
DROTT -B-	SE	12,71	– 1,28
EURAZEO	FR ★	72,35	– 0,75
FINAXA	FR ★	114,80	+ 0,70
FORTIS (B)	BE ★	28,21	+ 0,75
FORTIS (NL)	NL ★	28,15	– 3,36
GECINA	FR ★	103,40	+ 1,37
GIMV	BE ★	42,49	– 0,02
GREAT PORTLAND	GB	5,07	+ 2,02
HAMMERSON	GB	8,64	+ 1,18
ING GROEP	NL ★	75,93	– 1,39
LAND SECURITIES	GB	14,50	+ 0,12
LIBERTY INTL	GB	9,07	+ 1,31
MAN GROUP	GB	16,01	+ 0,84
MARSCHOLLEK LAU	DE ★	120,70	+ 1,43
MEDIOBANCA	IT ★	12,90	– 0,54
METROVACESA	ES ★	17,99	....
MONTEDISON	IT ★	2,82	+ 0,71
PROVIDENT FIN	GB	13,19	– 0,38
REALDANMARK	DK	71,09	....
RODAMCO EUROPE	NL ★	44,70	+ 0,11
RODAMCO NORTH A	NL ★	48,95	– 0,10
SCHRODERS	GB	16,12	+ 0,84
SIMCO N	FR ★	77,90	+ 0,45
SLOUGH ESTATES	GB	6,18	– 0,81
UNIBAIL	FR ★	186	– 1,33
VALLEHERMOSO	ES ★	7,96	– 1
WCM BETEILIGUNG	DE ★	19,10	+ 0,63
▶ DJ E STOXX FINS P		281,11	– 0,97
ALIMENTATION ET BOISSON			
ALLIED DOMECQ	GB	7,25	– 0,46
ASSOCIAT BRIT F	GB	6,73	– 0,25
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	41,60	– 0,67
BRAU-UNION	AT ★	41,75	+ 1,09
CADBURY SCHWEPP	GB	7,65	+ 0,44
CARLSBERG -B-	DK	52,98	....
CARLSBERG AS -A	DK	48,69	....
COCA COLA HBC	GR	14,22	– 10,79
DANISCO	DK	40,37	– 1,63
DANONE	FR ★	151,80	– 1,43
DELTA HOLDINGS	GR	7,50	+ 1,63
DIAGEO	GB	12,74	+ 0,13
ELAIS OLEAGINOU	GR	21,40	+ 0,09
ERID.BEGH.SAY	FR ★	103,80	– 2,35
HEINEKEN HOLD.N	NL ★	43,30	....
HELLENIC SUGAR	GR	8,70	+ 2,35
KAMPS	DE ★	10,07	+ 0,20
KERRY GRP-A-	GB	22,82	+ 0,66
KONINKLIJKE NUM	NL ★	47,60	– 0,63
MONTEDISON	IT ★	2,82	+ 0,71
NESTLE N	CH	2439,83	– 0,11
PARMALAT	IT ★	1,82	....
PERNOD RICARD	FR ★	79,95	– 1,30
RAISIO GRP -V-	FI ★	1,53	....
SCOTT & NEWCAST	GB	8,69	+ 0,39
SOUTH AFRICAN B	GB	8,59	– 0,39
TATE & LYLE	GB	4,25	+ 1,60
TOMKINS	GB	3,13	– 1,06
UNILEVER	NL ★	66,90	+ 0,60
UNILEVER	GB	8,96	– 0,37
UNIQ	GB	3,43	....
WHITBREAD	GB	10,50	....
▶ DJ E STOXX F & BV P		251,24	– 0,60
BIENS D'ÉQUIPEMENT			
ABB N	CH	84,18	....
ADECCO N	CH	702,35	....
AEROPORTI DI RO	IT ★	9,14	....
AGGREKO	GB	8,44	+ 0,20
ALSTOM	FR ★	34,35	– 0,32
ALTRAN TECHNO	FR ★	68,50	– 0,36
ALUSUISSE GRP N	CH	828,62	....
ASSA ABLOY-B-	SE	17,64	– 1,83
ASSOC BR PORTS	GB	7,05	....
ATLAS COPCO -A-	SE	23,84	– 0,23
ATLAS COPCO -B-	SE	23,01	– 1,87
ATTICA ENTR SA	GR	7,98	+ 6,40
BAA	GB	10,11	– 0,49
BBA GROUP PLC	GB	4,91	+ 0,69
BTG	GB	22,03	– 0,68
CIR	IT ★	1,79	+ 1,13
CAPITA GRP	GB	8,17	– 0,81
CDB WEB TECH IN	IT ★	4,40	– 0,23
CGIP	FR ★	45,21	– 4,05
COOKSON GROUP P	GB	2,80	+ 1,21
DAMPSKIBS -A-	DK	8450,02	+ 4,13
DAMPSKIBS -B-	DK	9388,92	+ 2,94
DAMSKIBS SVEND	DK	12339,72	+ 2,22
E.ON AG	DE ★	58,70	– 0,68
EADS SICO.	FR ★	23,10	– 0,52
ELECTROCOMPONEN	GB	10,63	– 2,01
EPCOS	DE ★	71	– 2,07
EUROTUNNEL	FR ★	1,35	– 0,74
EXEL	GB	12,79	– 1,42
XANSA	GB	6,26	....
GROUP 4 FALCK	DK	132,12	....
FINMECCANICA	IT ★	1,15	....
FINNLINES	FI ★	25	....
FKI	GB	4,47	....
FLS IND.B	DK	14,62	– 0,91
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	38	....
GAMESA	ES ★	26,08	– 1,17
GKN	GB	12,54	+ 0,40
HAGEMEYER NV	NL ★	24,98	– 1,15
HALKOR	GR	4,56	+ 0,44
HAYS	GB	5,12	– 2,86
HEIDELBERGER DR	DE ★	60,50	+ 0,83
HUHTAMAEKI VAN	FI ★	29	....
IFIL	IT ★	7,66	+ 0,13
IMI PLC	GB	4,22	....
INDRA SISTEMAS	ES ★	11,21	– 1,32
IND.VAERDEN -A-	SE	20,27	+ 0,27
INVESTOR -A-	SE	14,90	– 0,73
INVESTOR -B-	SE	14,90	....
ISS	DK	67,73	....
JOT AUTOMATION	FI ★	1,10	....
KINNEVIK -B-	SE	26,30	....
COPENHAGEN AIRP	DK	97,24	+ 0,69
KONE B	FI ★	84,99	....
LEGRAND	FR ★	234,70	– 1,39
LINDE AG	DE ★	50,50	– 0,59
MAN AG	DE ★	27,90	– 0,71
MG TECHNOLOGIES	DE ★	13,49	+ 1,43
WARTSILA CORP A	FI ★	25	....
METSO	FI ★	12,60	– 0,40
MORGAN CRUCIBLE	GB	5,39	+ 0,31
TELE2 -B-	SE	43,67	– 1,12
NKT HOLDING	DK	24,81	+ 0,54
EXEL	GB	12,79	– 1,42
PACE MICRO TECH	GB	8	– 2,25
PARTEK	FI ★	11,50	....
PENINS.ORIENT.S	GB	5,01	+ 1,01
PERLOS	FI ★	14,85	....
PREMIER FARNELL	GB	5,66	....
RAILTRACK	GB	7,12	– 0,23
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	14,40	– 0,69
RENTOKIL INITIA	GB	3,62	+ 0,47
REXAM	GB	5,24	+ 1,29
REXEL	FR ★	76,80	– 1,03
RHI AG	AT ★	21,39	+ 0,05
RIETER HLDG N	CH	284,10	– 0,92
ROLLS ROYCE	GB	4,03	+ 1,26
SANDVIK	SE	25,10	+ 0,66
SAURER ARBON N	CH	493,23	+ 1,35
SCHNEIDER ELECT	FR ★	69,90	– 1,55
SEAT PAGINE GIA	IT ★	1,20	– 7,69
SECURICOR	GB	3,03	+ 0,56
SECURITAS -B-	SE	21,21	– 0,77
SERCO GROUP	GB	7,50	....
SGL CARBON	DE ★	47,30	+ 0,85
SHANKS GROUP	GB	2,91	– 3,33
SIDEL	FR ★	47,11	– 0,30
INVENSYS	GB	2,36	– 0,70
SINGULUS TECHNO	DE ★	26,70	– 2,91
SKF -B-	SE	19,89	– 0,27
SMITHS GROUP	GB	14,15	– 0,71
SOPHUS BEREND -	DK	29,91	– 0,45
SPIRENT	GB	4,40	– 1,87
TECAN GROUP N	CH	1058,79	....
TPI	ES ★	5,40	– 1,28
THALES	FR ★	47,82	– 1,01
TOMRA SYSTEMS	NO	19,92	....
TRAFFICMASTER	GB	5,46	– 0,31
UNAXIS HLDG N	CH	197,62	– 0,83
VA TECHNOLOGIE	AT ★	37,75	– 0,37
VEDIOR NV	NL ★	15	....
VESTAS WIND SYS	DK	57,14	– 0,93
VINCI	FR ★	70,60	+ 2,84
VIVENDI ENVIRON	FR ★	49,51	– 1,57
VOLVO -A-	SE	17,97	....
VOLVO -B-	SE	18,58	– 0,29
▶ DJ E STOXX IND GO P		456,11	– 1,36
ASSURANCES			
AEGIS GROUP	GB	2,09	+ 0,81
AEGON NV	NL ★	31,50	+ 0,41
AGF	FR ★	66,60	– 0,67
ALLEANZA ASS	IT ★	12,33	– 0,08
ALLIANZ N	DE ★	331	– 0,30
ASR VERZEKERING	NL ★	81,10	....
AXA	FR ★	33,15	– 1,04
BALOISE HLDG N	CH	1185,72	– 0,17
BRITANNIC	GB	15,40	....
CGNU	GB	15,45	– 0,11
CNP ASSURANCES	FR ★	37,76	+ 2,61
CORP MAPFRE R	ES ★	23,90	– 0,87
ERGO VERSICHERU	DE ★	166,50	– 2,06
ETHNIKI GEN INS

VALEURS FRANCE

● A 43,15 euros, l'action **Bouygues** cédait 0,69 %, vendredi 1er juin, dans les premières transactions. Un des actionnaires de Bouygues Telecom, l'allemand E.ON, qui détient 17,5 % de l'opérateur, pourrait devoir vendre sa part, a déclaré Martin Bouygues, le PDG du groupe, lors de l'assemblée générale des actionnaires, jeudi en fin de journée. Le groupe Bouygues profiterait de tout retrait d'un partenaire de Bouygues Télécom pour accroître son contrôle sur sa filiale.

● L'action **Dassault Systèmes** s'appréciait de 0,95 %, vendredi matin, à 52,9 euros. L'éditeur de logiciels a annoncé qu'il sentait une tension sur ses marchés, mais n'a révisé ni ses objectifs de croissance du chiffre d'affaires ni son objectif de rentabilité, a déclaré Bernard Charlès, son directeur général, lors de l'assemblée générale des actionnaires.

● Le titre **Sagem** chutait de 4,03 %, à 81 euros, vendredi matin. Le groupe d'électronique a annoncé que le canadien Celestica fournirait désormais 40 % de sa production de téléphones mobiles, en vertu d'un accord de 500 millions de dollars conclu sur trois ans. Dans le cadre de cet accord, le groupe de télécommunications et d'électronique cède à Celestica son unité de production de terminaux mobiles de Kladno, en République tchèque.

PREMIER MARCHÉ

VENDREDI 1er JUIN **Cours à 9 h 57**

Dernier jour de négociation des OSRD : 25 juin

France ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
ACCOR	47,47	311,38	−1,37	3
AGF	66,70	437,52	−0,52	...
AFFINE(EXIMM ..... ■	38,11	249,99	...	...
AIR FRANCE G	21,60	141,69	−0,37	54
AIR LIQUIDE	163	1069,21	−0,85	11
ALCATEL	29,29	192,13	−2,20	2
ALCATEL O	22,40	146,93	+0,67	2
ALSTOM	34,35	225,32	−0,32	6
ALTRAN TECHN	68,50	449,33	−0,36	0,50
ATOS ORIGIN	96,25	631,36	+0,79	1
ARBEL	...	...	...	4
AVENTIS	86,25	565,76	−1,54	3,82
AXA	33,15	217,45	−1,04	2,29
BAIL INVESTI	127	833,07	−0,78	16
BAZAR HOT. V	140	918,34	+4,40	50
BIC	43,40	284,69	+3,33	3,82
BIS	...	...	...	20
BNPPARIBAS	101,70	667,11	−0,78	4
BOLLORE	242	1587,42	+1,68	8
BOLLORE INV	54,20	355,53	+3,93	16
BONGRAIN	...	...	...	1
BOUYGUES	42,70	280,09	−1,73	1
BOUYGUES OFF	59,80	392,26	+1,36	1,52
BULL#	2,79	18,30	−1,06	2
BUSINESS OBJ	37,75	247,62	−3,03	0,10
B T P (LA CI	...	...	...	50
BURELLE (LY)	68,10	446,71	−2,01	100
CANAL +	3,76	24,66	+0,27	0,75
CAP GEMINI	132,50	869,14	−2,65	8
CARBONE-LORR	47,84	313,81	+0,19	2
CARREFOUR	63,80	418,50	−1,09	2,50
CASINO GUICH	104	682,20	−0,76	1,53
CASINO GUICH	70,60	463,11	−0,70	1,53
CASTORAMA DU	265,90	1744,19	−0,11	25
CEA INDUSTRI	233	1528,38	+0,47	250
CEGID (LY)	114	747,79	+0,35	3,80
CFF.RECYCLIN	47,80	313,55	−0,02	...
CGIP ●❯	45,50	298,46	+2,43	2
CHARGEURS	84	551	+1,20	100
CHRISTIAN DA	109	714,99	+7,71	2
CHRISTIAN DI	46,90	307,64	+0,51	2
CIC -ACTIONS	119,60	784,52	+0,76	100
CIMENTS FRAN	53,65	351,92	+0,28	4
CLARINS	85	557,56	+0,59	50
CLUB MEDITER	76	498,53	+0,93	25
CNP ASSURANC	37,88	248,48	+2,93	4
COFACE	85,50	560,84	+1,79	...
COFLEXIP	172,50	1131,53	+1,35	1,60
COLAS	67,70	444,08	−0,44	1,50
CONTIN.ENTRE	50	327,98	+0,20	15,25
CPR	58	380,46	...	8
CRED.FON.FRA	13,05	85,60	...	6,50
CREDIT LYONN	40,57	266,12	−0,10	...
CS COM.ET SY	8,60	56,41	+1,18	100
DAMART	...	...	...	1
DANONE	152	997,05	−1,30	1
DASSAULT-AVI	287	1882,60	−1,03	8
DASSAULT SYS	52,55	344,71	−0,57	1
DE DIETRICH	...	...	...	4
DEVEAUX(LY)#	85,50	560,84	...	20
DEV.R.N-P.CA	14,50	95,11	−0,68	100
DMC (DOLLFUS	10,28	67,43	+4,90	4
DYNACTION	26,50	173,83	+0,04	...
EIFFAGE	78,80	516,89	+0,06	8
ELIOR	14	91,83	...	...
ELEC.MADAGAS	22	144,31	+4,76	100
ENTENIAL(EX	32,60	213,84	−1,21	...
ERAMET	42	275,50	−1,64	20
ERIDANIA BEG	103,80	680,88	−2,35	10
ESSILOR INTL	322	2112,18	+0,94	3,50
ESSO	87	570,68	+1,05	50
EULER	55	360,78	...	...
EURAZEO	72,35	474,58	−0,75	...
EURO DISNEY	0,99	6,49	+2,06	...
EUROTUNNEL	1,36	8,92	...	...
FAURECIA	63,45	416,20	+0,79	7
FIMALAC SA	40,70	266,97	−0,32	4,40
F.F.P. (NY)	118	774,03	+1,11	2
FINAXA ●	114,80	753,04	+2,68	3,05
FIVES-LILLE	...	...	...	8
FONC.LYON.#	33,50	219,75	...	2
FRANCE TELEC	62,40	409,32	−4	4
FROMAGERIES	...	...	...	50
GALERIES LAF	194	1272,56	+0,52	2
GAUMONT #	43,94	288,23	−0,14	50
GECINA	102,90	674,98	+0,88	100
GEOPHYSIQUE	80,05	525,09	+0,31	10
GFI INFORMAT	26,50	173,83	−0,04	2
GRANDVISION	23	150,87	+1,63	10
GROUPE ANDRE	129,10	846,84	−0,69	8
GROUPE GASCO	80	524,77	−2,79	15
GR.ZANNIER (	94,50	619,88	+0,64	10
GROUPE PARTO	70	459,17	...	91
GUYENNE GASC	92,50	606,76	−0,43	4
HAVAS ADVERT	15,65	102,66	+0,26	0,40
IMERYS	119,60	784,52	+0,42	8
IMMOBANQUE	...	...	...	16
IMMEUBLES DE	...	...	...	10
INFOGRAMES E	21,80	143	−1,76	...
IM.MARSEILLA	...	...	...	50
INGENICO	23,75	155,79	...	1
ISIS	122	800,27	+0,49	8
KAUFMAN ET B ■❯	21,28	139,59	−1,12	0,51
KLEPIERRE	104,60	686,13	...	50
LAFARGE	108,30	710,40	−1,72	25
LAGARDERE	61,85	405,71	+0,08	40
LAPEYRE	57,50	377,18	−0,86	2
LEBON (CIE)	58	380,46	−0,34	...
LEGRAND	234,80	1540,19	−1,34	2
LEGRAND ADP	182	1193,84	+1,11	2
LEGRIS INDUS	53,20	348,97	...	3
LIBERTY SURF	6	39,36	...	0,80
LOCINDUS	134	878,98	+0,07	23
L'OREAL	76,15	499,51	−0,46	0,20
LOUVRE #	95	623,16	−0,21	15
LVMH MOET HE	66,50	436,21	−0,75	0,30
MARINE WENDE	79,50	521,49	−1	8
MAUREL ET PR	11,23	73,66	...	50
METALEUROP	5,85	38,37	+0,86	25
MICHELIN	41,44	271,83	+0,80	2
MARIONNAUD P	130,90	858,65	−1,58	3,50
MONTUPET SA	17,50	114,79	...	10
MOULINEX	4	26,24	...	3
NATEXIS BQ P	99,80	654,65	−0,10	16
NEOPOST	29,20	191,54	+0,69	1
NORBERT DENT	24	157,43	−1,84	1,60
NORD-EST	28,80	188,92	−0,66	7,63
NRJ GROUP	19,21	126,01	+0,58	...
OBERTHUR CAR	17	111,51	−0,29	1
OLIPAR	9,45	61,99	+1,50	60
ORANGE	9,96	65,33	−1,87	1
OXYG.EXT-ORI	...	...	...	15,25
PECHINEY ACT	64,35	422,11	+0,70	15,25
PECHINEY B P	59,60	390,95	...	15,25
PENAUILLE PO	69	452,61	+0,29	2
PERNOD-RICAR	79,95	524,44	−1,30	20
PEUGEOT	323	2118,74	−1,19	6
PINAULT-PRIN	206	1351,27	+0,49	20
PLASTIC OMN.	98,50	646,12	+1,03	20
PSB INDUSTRI ■	86,20	565,43	+2,01	10
PUBLICIS GR.	36,50	239,42	−1,62	0,40
REMY COINTRE	36,66	240,47	−1,19	1,60
RENAULT	54,75	359,14	−0,73	25
REXEL ■❯	76,80	503,77	+1,05	5
RHODIA	13,79	90,46	−0,79	15
ROCHETTE (LA	7,90	51,82	−1,13	2
ROYAL CANIN	109,60	718,93	−0,09	3
ROUGIER #	69,70	457,20	...	100
RUE IMPERIAL	...	...	...	200
SADE (NY)	...	...	...	100
SAGEM S.A.	81,10	531,98	−3,91	1
SAGEM ADP	57	373,90	−4,12	1
SAINT-GOBAIN	170,50	1118,41	−3,07	16
SALVEPAR (NY	...	...	...	8
SANOFI SYNTH ■❯	71,60	469,67	−0,62	2
SCHNEIDER EL	70,10	459,83	−1,27	8
SCOR	51,95	340,77	−0,10	...
S.E.B.	59,45	389,97	+0,51	3
SEITA	48,30	316,83	...	50
SELECTIBAIL	15,65	102,66	+1,56	15
SIDEL	47,11	309,02	−0,30	2,40
SILIC	176	1154,48	+1,73	16
SIMCO	77,90	510,99	+0,45	100
SKIS ROSSIGN	17	111,51	+0,29	25
SOCIETE GENE	69,90	458,51	−0,50	1,25
SODEXHO ALLI	49,84	326,93	+0,22	4
SOGEPARC (FI	...	...	...	50
SOMMER-ALLIB	...	...	...	1
SOPHIA	32,60	213,84	−0,46	10
SOPRA #	78	511,65	−0,45	4
SPIR COMMUNI	87,20	571,99	−0,97	20
SR TELEPERFO	31	203,35	+0,65	2,50
STUDIOCANAL	12,35	81,01	+0,41	2
SUCR.PITHIVI	...	...	...	100
SUEZ LYON.DE	35,88	235,36	−0,33	2
TAITTINGER	...	...	...	150
THALES	47,98	314,73	−0,68	3
TF1	38,76	254,25	+0,68	0,20
TECHNIP	173,50	1138,09	−0,86	20
THOMSON MULT	46,14	302,66	−0,77	3,75
TOTAL FINA E	174,20	1142,68	+1,34	10
TRANSICIEL #	53,70	352,25	−0,56	1
UBI SOFT ENT	44,31	290,65	−0,96	2
UNIBAIL	188	1233,20	−0,27	100
UNILOG	102	669,08	−0,39	1
USINOR	15,04	98,66	−0,33	...
VALEO ■❯	50,75	332,90	+2,22	3
VALLOUREC	65	426,37	−0,31	20
VIA BANQUE	...	...	...	100
VICAT	64,55	423,42	...	4
VINCI	70,60	463,11	+2,84	10
VIVENDI ENVI	49,51	324,76	−1,57	13,50
VIVENDI UNIV	75	491,97	−0,40	5,50
WANADOO	6,76	44,34	−2,03	0,30
WORMS (EX.SO	20	131,19	+0,50	1,53
ZODIAC	287	1882,60	−0,35	10

International ▶ Une sélection	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
ADECCO	64,90	425,72	−3,92	1
AMERICAN EXP	50	327,98	−0,60	0,20
AMVESCAP EXP	...	...	...	0,25
ANGLOGOLD LT	42,55	279,11	−1,73	0,50
A.T.T. #	24,52	160,84	+0,08	1
BARRICK GOLD	19,70	129,22	+0,97	...
COLGATE PAL.	67,10	440,15	+0,45	1
CROWN CORK O	...	...	...	5
DE BEERS #	...	...	...	...
DIAGO PLC	12,95	84,95	+2,37	0,29
DOW CHEMICAL	41,30	270,91	−0,72	2,50
DU PONT NEMO	54,45	357,17	+0,55	0,30
ECHO BAY MIN	1,02	6,69	−0,97	...
ELECTROLUX	...	...	...	5
ELF GABON	198	1298,79	−0,95	17
ERICSSON # ❯	7,40	48,54	−0,80	1
FORD MOTOR #	28,81	188,98	−1,23	0,01
GENERAL ELEC	58	380,46	−0,17	0,06
GENERAL MOTO	66,80	438,18	+0,38	1,67
GOLD FIELDS	4,80	31,49	−1,84	0,50
HARMONY GOLD	5,86	38,44	−3,46	0,50
HITACHI #	11,91	78,12	−1,57	50
HSBC HOLDING ❯	14,56	95,51	−0,34	0,50
I.B.M. ❯	131,10	859,96	−1,65	0,50
I.C.I.	...	...	...	1
ITO YOKADO #	60	393,57	+0,67	50
I.T.T. INDUS	55	360,78	−1,26	1
KINGFISHER P ❯	7,59	49,79	+0,53	0,13
MATSUSHITA	20,71	135,85	−3,67	50
MC DONALD'S	35,78	234,70	−0,28	...
MERK AND CO	85,50	560,84	−0,23	...
MITSUBISHI C	9,29	60,94	+0,98	50
NESTLE SA # ❯	2457	16116,86	+0,35	10
NORSK HYDRO	46,20	303,05	−5,52	20
PFIZER INC	50,05	328,31	−0,30	0,05
PHILIP MORRI	60,50	396,85	−0,82	0,33
PROCTER GAMB	76,10	499,18	+0,13	...
RIO TINTO PL	...	...	...	0,10
SCHLUMBERGER	73,60	482,78	+1,66	0,01
SEGA ENTERPR	21,80	143	...	50
SHELL TRANSP	10,26	67,30	−0,68	0,25
SONY CORP. # ❯	93,55	613,65	+0,65	50
T.D.K. #	...	...	...	50
TOSHIBA #	...	...	...	50
UNITED TECHO	96,55	633,33	−1,28	5
ZAMBIA COPPE	0,55	3,61	−1,79	0,24
.....	...	...	...	...

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) : montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal. **Lundi daté mardi :** % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :**

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 31 MAI

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 11**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM	13,25	86,91	−4,61
AB SOFT	5,96	39,10	+18,25
ACCESS COMME	7,81	51,23	−2,50
ADL PARTNER	20,10	131,85	−1,47
ALGORIEL #	7,55	49,52	−0,66
ALPHAMEDIA	1,60	10,50	−10,11
ALPHA MOS #	5,02	32,93	−1,57
ALPHA MOS BO ◆	0,80	5,25	...
ALTAMIR & CI	126	826,51	−0,79
ALDETA ◆	4,70	30,83	...
ALTI #	11,55	75,76	−2,94
A NOVO # ❯	175	1147,92	−2,23
ARTPRICE COM	10,94	71,76	+0,46
ASTRA	0,89	5,84	+7,23
AUFEMININ.CO	3	19,68	+3,09
AUTOMA TECH	7,45	48,87	−2,36
AVENIR TELEC ❯	3,86	25,32	−1,28
AVENIR TELEC ◆	1,48	9,71	...
BAC MAJESTIC	4,29	28,14	−0,23
BARBARA BUI	18,25	119,71	+0,55
BCI NAVIGATI	5,55	36,41	−5,13
BELVEDERE	16,10	105,61	−0,86
BOURSE DIREC	3,79	24,86	−6,19
BRIME TECHNO	47	308,30	−2,47
BRIME TECHN	1,30	8,53	−7,14
BUSINESS ET	13,25	86,91	−0,30
BUSINESS INT	5,05	33,13	+1
BVRP ACT.DIV ❯	26	170,55	−2,07
CAC SYSTEMES ◆	3,40	22,30	...
CALL CENTER	9,59	62,91	−0,62
CAST	14	91,83	−5,08
CEREP	98,60	646,77	−1,89
CHEMUNEX #	0,18	1,18	...
CMT MEDICAL	18,50	121,35	+0,49
COALA #	19,31	126,67	−1,48
COHERIS ATIX	22,90	150,21	−4,58
COIL	17,50	114,79	...
CION ET SYS	3,99	26,17	−2,44
CONSODATA #	18,90	123,98	+8,93
CONSODATA NV ◆	19,50	127,91	...
CONSORS FRAN	5	32,80	−2,91
CROSS SYSTEM	4,17	27,35	−6,08
CRYO #	8,05	52,80	+0,37
CRYO NV ◆	6,25	41	...
CRYONETWORKS	3,20	20,99	...
CYBERDECK #	1,20	7,87	+3,45
CYBER PRES.P	18,50	121,35	−2,37
CYBERSEARCH	4,46	29,26	+2,53
CYRANO #	0,57	3,74	+9,62
DALET #	5,19	34,04	+2,77
DATASQUARE #	3,76	24,66	−6,47
DATATRONIC	3,60	23,61	−9,77
DESK #	1,87	12,27	+3,89
DEVOTEAM # ❯	49,95	327,65	−0,30
DMS #	12,70	83,31	−2,31
DIAGNOSTIC N ◆	14,50	95,11	...
D INTERACTIV	7,18	47,10	−0,55
D INTERACTIV ◆	7,20	47,23	...
D INTERACTIV ◆	7,70	50,51	...
DIREKT ANLAG ◆	22,50	147,59	...
DIREKT ANLAG	20	131,19	−2,96
DURAND ALLIZ	0,75	4,92	−6,25
DURAN DUBOI	14,90	97,74	−1,97
DURAN BS 00 ◆	0,18	1,18	...
EFFIK #	11	72,16	−7,56
EGIDE #	188,50	1236,48	+1,07
EMME(JCE 1/1	12	78,71	...
ESI GROUP	32	209,91	+3,23
ESKER	6,12	40,14	−2,39
EUROFINS SCI	18,39	120,63	−3,97
EURO.CARGO S	11	72,16	−5,98
FIMATEX # ❯	4,13	27,09	+1,98
FI SYSTEM # ❯	5,45	35,75	−2,85
FI SYSTEME A ◆	4,91	32,21	...
FI SYSTEM BS	0,39	2,56	−4,88
FLOREANE MED	8,78	57,59	+0,92
GAMELOFT COM	1,90	12,46	−5,94
GAUDRIOT #	33,98	222,89	+0,53
GENERIX #	27,30	179,08	−4,21
GENESYS #	32	209,91	−0,62
GENESYS ACT ◆	42,20	276,81	...
GENESYS BS00	4,70	30,83	−0,21
GENSET ❯	14,45	94,79	+4,26
GL TRADE #	43	282,06	+0,68
GUILLEMOT #	37	242,70	−1,28
GUYANOR ACTI	0,24	1,57	−4
HF COMPANY	56	367,34	−0,71
HIGH CO.#	115	754,35	−0,09
HIGH CO NOUV ◆	89	583,80	...
HIGH BON DE	5,81	38,11	−0,85
HIGHWAVE OPT ❯	25,80	169,24	−2,49
HIGHWAVE OPT ◆	30,91	202,76	...
HIMALAYA	8,05	52,80	−3,01
HI MEDIA	1,88	12,33	−5,53
HOLOGRAM IND	9,98	65,46	−4,04
HUBWOO.COM	3,59	23,55	+19,67
IB GROUP.COM	9,50	62,32	+1,06
IDP	2,31	15,15	−7,60
IDP BON 98 (..... ◆	1,07	7,02	...
INTERACTIF B ◆	0,15	0,98	...
INTERACTIF B ◆	0,30	1,97	...
IGE +XAO	9,86	64,68	+0,10
ILOG #	21,58	141,56	−4
IMECOM GROUP	2,01	13,18	...
INFOSOURCES	1	6,56	−0,99
INFOSOURCE B ◆	1,45	9,51	...
INFOTEL #	38,38	251,76	−1,08
INFO VISTA	11,80	77,40	+2,61
INTEGRA NET ❯	2,45	16,07	+0,82
INTEGRA ACT.	...	...	...
INTERCALL #	1,84	12,07	−6,12
IPSOS # ❯	87,80	575,93	−1,35
IPSOS BS00	3,50	22,96	−6,67
ITESOFT	3,81	24,99	−4,75
IT LINK	6	39,36	+3,45
IXO	1,15	7,54	−3,36
JOLIEZ REGOL	1,17	7,67	−0,85
KALISTO ENTE	1,63	10,69	−5,78
KALISTO ACT	3,57	23,42	−1,11
KEYRUS PROGI	1,98	12,99	−7,91
KAZIBAO ◆	0,99	6,49	...
LA COMPAGNIE	9,25	60,68	+0,76
LEXIBOOK #	17,70	116,10	+2,91
LEXIBOOK ACT ◆	20	131,19	...
LINEDATA SER	22,95	150,54	−0,22
LYCOS EUROPE	1,72	11,28	+2,99
MEDCOST #	7,10	46,57	−1,93
MEDIDEP #	104,10	682,85	−6,30
MEMSCAP	5,95	39,03	−6,30
METROLOGIC G	77	505,09	...
MICROPOLE	7,70	50,51	−1,91
MONDIAL PECH	4,23	27,75	+0,48
MULTIMANIA	5,02	32,93	−2,52
NATUREX	14	91,83	+1,08
NET2S #	15,95	104,63	−1,48
NETGEM ❯	7,90	51,82	+1,15
NETVALUE #	2,42	15,87	−6,92
NEURONES #	4,10	26,89	−1,44
NICOX #	68,15	447,03	−1,23
OLITEC	26,74	175,40	+2,85
OPTIMS #	3,05	20,01	−1,93
OXIS INTL RG	0,32	2,10	−3,03
PERFECT TECH	15,35	100,69	−4
PERF.TECHNO	0,42	2,76	+2,44
PHARMAGEST I	18	118,07	+1,35
PHONE SYS.NE	2,40	15,74	...
PICOGIGA	13,25	86,91	−3,28
PROSODIE #	49	321,42	+0,41
PROSODIE BS ◆	11,49	75,37	...
PROLOGUE SOF	7,03	46,11	−4,35
PROXIDIS	1,21	7,94	−5,47
QBIOGENE	4,90	32,14	...
QUALIFLOW	17,50	114,79	−6,91
QUANTEL	4,10	26,89	...
R2I SANTE	6,95	45,59	+2,96
RECIF #	35,30	231,55	+0,17
REPONSE #	30	196,79	−0,50
REGINA RUBEN	0,90	5,90	−10
RIBER #	10,79	70,78	+0,37
RIGIFLEX INT	159,90	1048,88	−0,37
RISC TECHNOL	11,45	75,11	+0,35
SAVEURS DE F	8,51	55,82	−2,07
GUILLEMOT BS ◆	13,20	86,59	...
SELF TRADE	5,05	33,13	−1,17
SILICOMP #	52	341,10	−0,76
SITICOM GROU	22,30	146,28	+4,21
SODITECH ING	9,30	61	−1,06
SOFT COMPUTI	8,40	55,10	−2,33
SOI TEC SILI ❯	22,40	146,93	−1,32
SOI TEC BS 0	13,90	91,18	−12,85
SOLUCOM	48,50	318,14	−0,19
SQLI	3,26	21,38	+0,62
SQLI NOUV.01 ◆	3,10	20,33	...
STACI #	2,89	18,96	+7,43
STELAX	0,64	4,20	−7,25
SYNELEC #	17	111,51	−2,86
SYSTAR #	9,09	59,63	−4,32
SYSTRAN	5,03	32,99	+0,60

SECOND MARCHÉ

VENDREDI 1er JUIN

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 57**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
AB GROUPE	44	288,62	+0,92
ACTIELEC TEC	6,70	43,95	...
ALGECO # ◆	110,20	722,86	...
ALTEDIA	47,90	314,20	+1,48
ALTEN (SVN) ❯	130	852,74	+0,08
APRIL S.A.#	21,95	143,98	−0,18
ARKOPHARMA #	143,40	940,64	...
ASSYSTEM #	55,50	364,06	−0,89
AUBAY	10,53	69,07	−0,66
BENETEAU #	120	787,15	+1,44
BOIRON (LY)#	80,30	526,73	+2,95
BONDUELLE	41,10	269,60	...
BQUE TARNEAU ◆	99	649,40	...
BRICORAMA #	62	406,69	+6,90
BRIOCHE PASQ	75	491,97	...
BUFFALO GRIL	10,80	70,84	+2,86
C.A. OISE CC ◆	97	636,28	...
C.A. PARIS I	73,50	482,13	+0,14
C.A.PAS CAL	145,70	955,73	...
CDA-CIE DES ◆	46,44	304,63	...
CEGEDIM #	57,05	374,22	+0,09
CIE FIN.ST-H ◆	122,10	800,92	...
CNIM #	61,55	403,74	−2,30
COFITEM-COFI ◆	60,95	399,81	...
DANE-ELEC ME	3,50	22,96	...
ETAM DEVELOP	9,90	64,94	...
EUROPEENNE C	95	623,16	+0,11
EXPAND S.A	64,10	420,47	+1,26
FINATIS(EX.L ◆	143	938,02	...
FININFO	35,20	230,90	−2,22
FLEURY MICHO	23,30	152,84	−3,92
FOCAL (GROUP	68	446,05	...
GENERALE LOC	125	819,95	+0,08
GEODIS	42,30	277,47	...
GFI INDUSTRI ◆	31,60	207,28	...
GRAND MARNIE ◆	7606,50	49895,37	...
GROUPE BOURB ◆	45	295,18	...
GROUPE CRIT	21,50	141,03	+4,12
GROUPE J.C.D	150,30	985,90	...
HERMES INTL ❯	167	1095,45	...
HYPARLO #(LY	32	209,91	−1,51
IMS(INT.META	8,85	58,05	−1,67
INTER PARFUM	75	491,97	...
JET MULTIMED ■	32,70	214,50	−3,43
LAURENT-PERR	33,70	221,06	+2,12
LDC	128,60	843,56	−1,08
LECTRA (B) #	5,95	39,03	+3,48
LOUIS DREYFU	10,60	69,53	−1,85
LVL MEDICAL	66,90	438,84	...
M6-METR.TV A ❯	32,50	213,19	+1,69
MANITOU #	75,40	494,59	−0,40
MANUTAN INTE	48,56	318,53	...
PARC DES EXP ◆	117	767,47	...
PCAS #	24,45	160,38	+1,03
PETIT FOREST	42	275,50	+1,45
PIERRE VACAN ◆	67,35	441,79	...
PINGUELY HAU ❯	21,70	142,34	−5,65
POCHET ◆	97,85	641,85	...
RADIALL # ■	85,90	563,47	+2,32
RALLYE (LY) ❯	60,40	396,20	−0,66
ROCANI(EX FI ◆	13,64	89,47	...
RODRIGUEZ GR	57	373,90	...
SABATE SA #	31,85	208,92	+0,31
SECHE ENVIRO	92,50	606,76	−0,54
SINOP.

SCIENCES **Découverte il y a un peu plus de sept ans, la grotte Chauvet à Vallon–Pont-d'Arc (Ardèche) fait aujourd'hui l'objet d'un bilan sur la nature des splendides peintures murales qui l'ornent. ● SES HABITANTS ont laissé des impressions de mains, une « Vénus », l'une des plus anciennes du genre, et un fabuleux bestiaire de 350 animaux appartenant à une douzaine d'espèces. ● À EN CROIRE les mesures de datation au carbone 14, ces œuvres seraient vieilles d'au moins 30 000 ans. Pour d'autres, le style des dessins s'apparenterait à ceux plus récents du magdalénien (vers - 15 000 ans). ● A QUOI RENVOIENT ces dessins et ces signes ? Il semble que cette grotte était un sanctuaire et que ces peintures étaient associées à des croyances et à des mythologies. L'hypothèse chamanique, soulevée par Jean Clottes, le maître d'œuvre de cette étude, a suscité une levée de boucliers.**

La grotte Chauvet dévoile ses premières œuvres

Depuis sa découverte, le 18 décembre 1994, par trois spéléologues amateurs, la grotte Chauvet n'en finit pas de faire parler d'elle. Ce monde souterrain orné de peintures préhistoriques fait aujourd'hui l'objet d'une première analyse publiée sous la forme d'un livre généreusement illustré

La salle la plus éloignée de l'entrée est ornée d'une frise de plus de 10 mètres de long où se bousculent bisons, chevaux, rhinocéros, lions, mammouths. Certains semblent sortir de la roche.

DEPUIS SA DÉCOUVERTE, le 18 décembre 1994, par trois spéléologues amateurs, Jean-Marie Chauvet, Eliette Brunel et Christian Hillaire, la grotte Chauvet n'en finit pas de faire parler d'elle. Ce monde souterrain, orné de peintures préhistoriques, fait aujourd'hui l'objet d'un premier bilan, destiné au grand public comme aux scientifiques, publié sous la forme d'un gros livre généreusement illustré. Ce travail est bien sûr une œuvre collective : une trentaine de personnes ont contribué à l'ouvrage – pariétaliste, paléontologues, géologues et palynologues, mais aussi, ce qui est moins fréquent, éthologues, anthropologue et historien d'art. Tous font partie de l'équipe, animée par Jean Clottes, qui explore depuis plus de trois ans les arcanes de ces cavités ardéchoises.

A raison de deux campagnes annuelles de quinze jours chacune – la dernière vient de s'achever le 19 mai –, le groupe a encore du pain sur la planche : l'étude de ces salles et de ces boyaux durera au moins une bonne dizaine d'années. Mais déjà la moisson est suffisamment riche pour que l'on puisse en tirer quelques conclusions. Cette grotte a été fréquentée par l'homme et quelques espèces animales. Elle a notamment servi de refuge à des ours des cavernes dont les traces sont nombreuses (bauges, ossements, griffades). Le séjour des plantigrades se situe avant et après celui des humains dont le passage est attesté par l'empreinte d'un pied – vraisemblablement celui d'un adolescent —, quelques silex taillés, des foyers, une pointe de projectile en ivoire de mammouth, l'utilisation des os d'ours (parfois fichés volontairement dans une fissure de la paroi).

UN FABULEUX BESTIAIRE

Ceux qui ont habité la grotte ont surtout laissé sur les murs l'impression de leurs mains et un fabuleux bestiaire – près de 350 animaux répartis en une douzaine d'espèces. Les plus nombreux (mammouths, rhinocéros, félins, ours) sont les représentants d'espèces *« dangereuses »*. Des signes et des ponctuations les accompagnent. Leur répartition est inégale au sein de la grotte. Ces animaux sont parfois organisés en vaste fresque, bien visible sur les parois d'une salle. Ils peuvent aussi être dissimulés dans des diverticules difficiles d'accès. Certains semblent surgir d'une cavité ou d'une anfractuosité de la roche.

Quand ces peintures ont-elles été exécutées ? Une trentaine d'échantillons ont été datés par la méthode du carbone 14 (Chauvet est le site rupestre qui a fait l'objet du plus grand nombre de datations). Ces datations confirment ce qui avait déjà été annoncé : l'essentiel des dessins ont été réalisés entre 30 000 et 32 000 années avant notre ère (aurignacien). Il y a eu une deuxième intervention humaine (mouchages de torches) vers 26 000 ans avant notre ère (gravettien).

Nous nous trouvons donc en présence d'un art parmi les plus anciens du monde. Certains préhistoriens contestent néanmoins ces dates. Les uns soutenant que les artistes préhistoriques auraient pu utiliser des charbons fossiles pour exécuter leurs œuvres. Mais une batterie de foyers a été trouvée dans la galerie dite du Mégacéros. Ils ont incontestablement servi à la fabrication des fusains dont on a retrouvé des fragments sous les panneaux peints. D'autres chercheurs préfèrent ignorer la datation et se calent sur le style des dessins pour les situer 15 000 ans plus tard, au magdalénien.

Effectivement, si la datation au carbone 14 est juste, on échappe à l'émergence progressive de l'art mise en évidence par André Leroi-Gourhan, qui voyait une évolution du savoir-faire artistique, depuis l'aurignacien justement jusqu'à une maîtrise qui culminerait avec le magdalénien (vers – 17 000), avant de décliner. Or ici, d'emblée, on est en présence d'un incontestable sommet. Il suffit de feuilleter les étonnantes photos qui parsèment l'ouvrage pour s'en rendre compte. Non seulement on trouve sur ces murs des exemples d'une maîtrise stupéfiante – sûreté dans le tracé, essais de perspectives, estompages savants –, mais aussi une composition en fresque très élaborée.

UN ART DÉJÀ MAJEUR

Les artistes qui sont intervenus ici avaient un sens artistique qui ne fait aucun doute ; ces professionnels, en pleine possession de leurs moyens, contribuaient à l'élaboration d'un art déjà majeur. Comment ne pas penser au propos de Maurice Merleau-Ponty, cité par Sartre : *« Quand l'éclair-homme s'allume, tout est donné sur l'instant. »* D'autant que le contenu de la grotte Chauvet, pour être exceptionnel, n'est pas unique. Dominique Baffier, pariétaliste et conservatrice de la grotte, rappelle le cas de cette quinzaine de statuettes en ivoire de mammouths exhumées dans le Jura Souabe, à Vogelherd et à Geissenklösterle (Allemagne), dans des couches qui permettent de les dater entre 30 000 et 32 000 ans avant notre ère. Elles représentent toutes des animaux aux formes très maîtrisées, mammouths, rhinocéros, félins – le même bestiaire qu'en Ardèche – sans oublier un personnage composite, homme-lion.

On avait estimé lors de leur découverte qu'il s'agissait d'un « isolat ». Ne peut-on pas relier aujourd'hui cette production artistique à celle de Chauvet ? Certains chercheurs de l'équipe de Jean Clottes le font aujourd'hui avec prudence. Une certitude : l'aurignacien n'a pas été aussi fruste sur le plan artistique qu'on l'imaginait il y a un quart de siècle.

Autre constatation : même si l'étude de ces espaces souterrains est encore limitée et si les impératifs de conservation – notamment celle des sols – la ralentissent encore, il est possible que la grotte Chauvet ait été fréquentée dans un espace relativement court (à l'échelle de la préhistoire) et par des individus en nombre limité. Les ensembles pariétaux ont été composés, semble-t-il, assez vite et par des mains peu nombreuses. Il est certain, par exemple, que le panneau fait de paumes positives est l'œuvre d'un seul individu, dont on a retrouvé une caractéristique physique – il a le petit doigt tordu – sur une empreinte de main positive, dans un autre secteur de la grotte.

Les chercheurs ont noté une sorte d'unité stylistique, des procédés qui reviennent – la manière de traiter les oreilles des félins – et une certaine homogénéité dans le dessin. Cela n'interdit pas d'imaginer plusieurs périodes de fréquentation, comme semble l'indiquer, dans la galerie du Mégacéros, une première strate de peinture noire, suivie d'un raclage et d'une deuxième strate de peinture noire. Par ailleurs, on constate deux zones assez tranchées dans l'espace souterrain : les premières salles où dominent largement les peintures rouges à l'oxyde de fer (indatables) ; et les secondes, plus éloignées de l'entrée, où les peintures noires l'emportent.

A quoi renvoient ces dessins et ces signes ? Les interprètes restent prudents. Il est acquis, après Leroi-Gourhan, que la grotte est un sanctuaire et que les peintures sont agencées selon une signification précise qui renvoie à des croyances et à des mythologies, mais celles-ci ont certainement évolué au cours de ces temps très longs. L'hypothèse chamanique, soulevée par Jean Clottes, et qui a suscité une levée de boucliers (*Le Monde* du 28 mars), est évoquée ici avec prudence. On sent, à travers ces pages, que l'équipe est divisée à ce sujet. Rien ne permet pour le moment d'affirmer que le chamanisme est la clé de la composition de Chauvet. Joëlle Robert-Lablin, anthropologue au CNRS, conclut prudemment : « [Chauvet] *a pu être un sanctuaire au sein duquel ces hommes qui vivaient essentiellement de la chasse seraient venus célébrer un site giboyeux ou entrer en communication avec le règne animal et peut-être le monde surnaturel.* »

Emmanuel de Roux

★ ***La Grotte Chauvet, l'art des origines*, sous la direction de Jean Clottes, Le Seuil, 223 pages, 207 photos en couleurs, 290 F jusqu'au 30 septembre (44,21 €), 350 F ensuite (55,36 €).**

Une Vénus aurignacienne

Le volume publié sous la direction de Jean Clottes livre une découverte de taille : celle de la première Vénus pariétale de l'aurignacien, dessinée sur un pendant rocheux. En dehors d'une silhouette découpée dans du schiste, trouvée à Galgenberg en 1988 et datée de 31 000 ans avant notre ère, les représentations féminines de cette période se bornaient essentiellement à des vulves gravées sur les parois – on en trouve plusieurs dans la grotte Chauvet.

La Vénus ardéchoise est en réalité réduite à sa partie inférieure : bassin, sexe très marqué et jambes esquissées. Elle a été associée, ultérieurement, à un animal composite à tête de bison. Faut-il lier les deux personnages ? Faut-il voir une main de « l'homme-bison » posé sur la cuisse de la Vénus, ou ces traits ne sont-ils qu'une partie effacée de la première figure ? L'étude de ces personnages juxtaposés risque d'être longue et controversée. Quant à sa signification, elle nous échappera sans doute toujours.

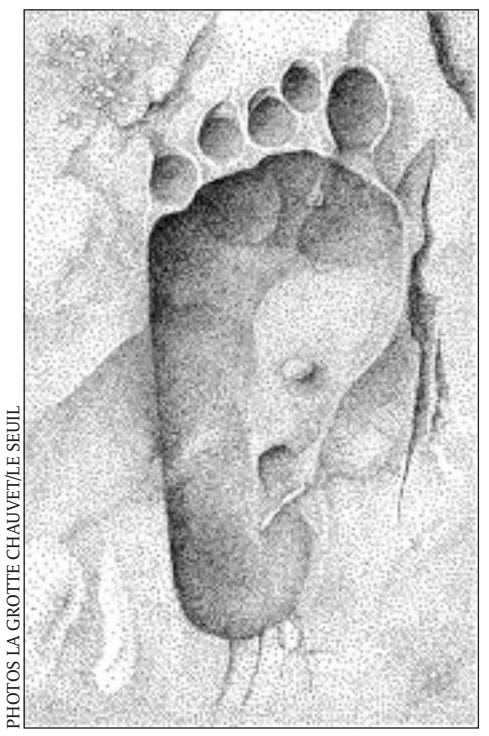

PHOTOS LA GROTTE CHAUVET/LE SEUIL

Cette empreinte de pied découverte dans une partie reculée de la caverne aurait été laissée par un adolescent « marchant avec précaution ».

Repérée sur un pendant rocheux de la salle du Fond, cette « Vénus » a été associée ultérieurement à un être hybride à tête de bison.

Détail du panneau des chevaux, un des plus réussis sur le plan plastique. La tête de l'animal est soigneusement traitée à l'estompe.

Tendance « puéricouture »

Entre transgression et régression, la mode tisse la toile d'une saison sous influence. Escarpins de Betty Boop, cotonnades blanches et poudre rose layette donnent le ton

POMPONS de vison, fleurettes brodées et imprimés nuage déclareraient-ils la guerre aux corsets et aux escarpins cambrés à la Allen Jones ? Avant la rigueur monochrome de l'automne, les créateurs de mode et de maquillage s'offrent une parenthèse colorée dans un jardin d'enfant. On assiste à un match serré entre la « reality-mode » et la « puéricouture ». D'un côté, un exhibitionnisme à outrance véhiculé par l'imagerie publicitaire et les accessoires fétichistes, de l'autre, l'aspiration à un meilleur des mondes, lisse comme un bâton de sucre d'orge.

Au moment où la France succombe au *Fabuleux Destin d'Amélie Poulain* – le conte de fées de Jean-Pierre Jeunet déjà vu par 4 millions de spectateurs -, la mode ouvre des paradis artificiels dans une nuée de colliers de plumes (Stella Cadente), de souliers de Betty Boop (Rodolphe Ménudier), de sacs brodés de moutons (Babe) ou de papillons de tulle (Barbara Rihl).

A contre-courant des attaches « SM » de la saison, les vêtements de Marni jettent leurs charmes. Smocks et cocardes naïves, cotonnades blanches aux fronces irrégulières, imprimés « étoiles de mer » et fleurs aux couleurs tendres voilent les corps d'un halo de douceur. Figure de la Movida madrilène dans les années 1980, Agatha Ruiz de la Prada s'est offert en 1999 un pied-à-terre parisien pour accueillir son univers (vêtements, accessoires, objets de maison), peuplé de cœurs, de nuages et de rubans arc-en-ciel.

Pour l'hiver prochain, Benoît Missolin a travaillé, dans des soies des années 1950, des blouses en vichy rose et blanc ponctuées de fleurs géantes ou de volants. Le créateur de vingt-sept ans a mis en scène sa collection sur des mannequins de plâtre *« à la bouche rouge et aux grandes dents blanches »*, qui réveillent l'ambiguïté de la femme-enfant des années Bardot. Installé à Anvers, l'Allemand Bernhard Willhelm réinterprète le vestiaire des fillettes à la sauce 1980.

Loin d'une vision mièvre de l'enfance, la chemise à col Claudine, le manteau brodé de paysages naïfs et la jupe Mickey à volants ont chez lui des accents grinçants. Son style fait des émules, au vu des travaux des jeunes stylistes présentés lors du dernier Festival des arts de la mode à Hyères, entre la jupe « gâteau » de Catherine Gratton et les mousselines badigeonnées au crayon de couleur de Charles Anastase et Ann Asland.

Héraut de la tendance, Jean-Charles de Castelbajac – qui réalisait déjà des manteaux nounours dans les années 1970 – s'accroche à ce monde du rêve comme un enfant à son doudou. A cinquante et un ans, celui qui a intitulé un thème de sa collection de l'été 2000 *« Post-innocence »* récidive ce printemps avec un premier parfum à son nom – conditionné dans une sorte de bouillotte ou une minicouverture de survie – et dont la fragrance s'inspire de l'odeur d'amande de la colle blanche des écoliers.

Robe « Gazon » en coton, Agatha Ruiz de la Prada.

Brillant à lèvres Coloressence aromatisé au pamplemousse, Dior.

Escarpin en cuir et pompon de vison Marc Jacobs pour Louis Vuitton.

« DISNEYLANDISATION »

Même le prêt-à-porter de luxe s'empare du phénomène. Chez Vuitton, Marc Jacobs remet à l'honneur - dans la collection prêt-à-porter de l'automne-hiver – la robe baby-doll à mi-cuisse et parée de pompons, vestes et escarpins à bout rond.

Si la notion même d'enfance a rarement été aussi menacée dans la société (affaires de mœurs, violence à l'école, etc.), les adultes l'idéalisent pour évacuer leurs angoisses. En témoigne le succès de l'ouvrage *Lolita* de Patrice Lamare (éd. La Musardine) qui retrace l'histoire de la nymphette, du roman culte de Nabokov à la chanson *Moi Lolita* de la jeune Alizée. De l'art à la mode, l'image des héros qui ont bercé les jeunes années des trentenaires d'aujourd'hui ne cesse d'être récupérée. Les gamines en débardeur moulant rêvent d'une poitrine à la Britney Spears pendant que leurs aînés organisent des soirées Casimir et s'entichent de gadgets Hello Kitty, le chaton culte des Japonaises.

Dans le quartier de Shibuya à Tokyo, les « decora-chan » – sortes de poupées anglaises décorées de rubans et de festons – ont remplacé les « ganguras » brûlées aux UVA. *« Les dessins des cartoons qui réveillent en nous l'enfant sont en train de changer de mains à des tarifs réservés aux adultes fortunés »*, remarquait récemment le *Financial Times*, devant le prix des planches de dessins animés, comme cet original de *Blanche-Neige et les sept nains* vendu 105 000 livres, (174 072 €).

Après sa Panthère rose, Jeff Koons a enregistré le 15 mai un nouveau record avec sa sculpture de Michael Jackson tenant dans ses bras un chimpanzé, adjugée 5,6 millions de dollars (6,55 millions d'euros) chez Sotheby's à New York. La « disneylandisation » du goût atteint aussi le marché des cosmétiques, envahi par des fards aux allures de bonbons acidulés. Joues roses de plaisir, grands cils galbés : la beauté cultive l'image d'une femme entre la pin-up et la poupée de porcelaine, qui s'habille chez Antoine et Lili, mange des glaces au Malabar chez Spoon et accompagne sa fille à la Beautiful Superette du Printemps Haussmann, le nouveau temple « kawaï » (mignon en japonais) de Paris.

« Le circuit sélectif se prend de moins en moins au sérieux, on s'amuse autant avec les couleurs qu'avec les produits », constate Yvan Delhommeau, directeur marketing France de Sephora. Ce Toys'R'Us de la beauté propose des marques aux conditionnements ludiques comme Benefit avec des houppettes en plumes d'oie et du mascara lilas présenté dans des tubes de gouache. Avant les lèvres gommées et le regard expressionniste de l'hiver, le rose layette ou coulis de fraise réveille les appétits de beauté. *« On vient de finir une saison très glamour et le côté petite fille est une transition avant de revenir au naturel et au noir et blanc graphique »*, remarque Miguel Galeon, maquilleur attitré de la marque nippone Shu Uemura. *« J'ai voulu retranscrire la chair de la fleur »*, explique Terry de Gunzburg, qui a conçu pour sa griffe By Terry les poudres *« teint de fleur »* incrustées d'un dessin de marguerite. Avec leurs couleurs gorgées de lumière (cœur de lilas, rose espérance, etc.), elles révèlent *« l'éclat d'une peau d'enfant idéale, jamais complètement mate, ni complètement brillante »*.

Anne-Laure Quilleriet

Blouse en coton et jupe en papier à impression Mickey, Bernhard Willhelm (ci-dessus).

Chemisier surpiqué à manches bouffantes en coton et jupe assortie, Bernhard Willhelm (ci-contre).

Veste en lin et coton, et jupe en coton, Marni (ci-dessous).

EXPOSITIONS

● « La mode et l'enfant, 1780-2000 ». Musée Galliera. 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, 75016 Paris, tél. : 01-56-52-86-00. Tous les jours sauf le lundi et les jours fériés. Jusqu'au 18 novembre.

● « Les héros populaires » retrace l'émergence de figures emblématiques comme Blanche-Neige, Merlin l'enchanteur et Superman. Musée des Arts et des Traditions populaires, 6, av. Mahatma-Gandhi, 75116 Paris, tél. : 01-44-17-60-00. Fermé le mardi. Jusqu'au 10 juin.

● Des Barbie rhabillées par des créateurs sont exposées au Musée national de Monaco du 5 juin au 7 octobre. Tél. : 00-377-93-30-91-26. Et au Château de Sedaiges, près d'Aurillac, jusqu'au 16 septembre. Tél : 04-71-47-30-01.

BEAUTÉ

● By Terry. 21, passage Véro-Dodat, 75001 Paris. Tél. : 01-44-76-00-76.

● Shu Uemura. 176, bd Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 01-45-48-02-55.

MODE

● Marni, en vente chez Colette. 213, rue Saint-Honoré, 75001 Paris. Tél. : 01-55-35-33-90.

● Bernhard Willhelm. Chez Onward, 147, bd Saint-Germain, 75006. Tél. : 01-55-42-77-55.

● Agatha Ruiz de la Prada : 9, rue Guénégaud, 75006 Paris. Tél. : 01-43-25-86-88.

● Benoît Missolin : chez Shine, 30, rue de Charonne, 75011 Paris. Tél. : 01-48-05-80-10.

● La boutique Stella Cadente expose les « Nues sur les nuages » de la peintre Sophie Lormeau. Jusqu'au 16 juin, 93, quai de Valmy, 75010 Paris, tél. : 01-42-09-27-00.

● Antoine et Lili. 95, quai de Valmy, 75010 Paris ; tél. : 01-40-37-41-55. A quelques mètres, sa « cantine » pour déjeuner au bord du canal Saint-Martin. Tél. : 01-40-37-34-86.

L'enfance en vitrine

Du poupon coincé dans des vêtements d'adulte miniature au XVIIIe siècle aux adolescents d'aujourd'hui qui dictent leurs tendances à leurs aînés, la mode en dit long sur le statut social de l'enfant à travers les siècles. Le Musée Galliera étudie ce cheminement vers la libération vestimentaire dans l'exposition « La mode et l'enfant, 1780-2000 ». L'occasion également d'appréhender comment les adultes en quête de jouvence ont détourné le vestiaire enfantin. *« Par trois fois depuis le XVIIIe siècle, l'habillement des enfants influence la mode féminine. Ce mouvement s'accomplit invariablement au moment où l'on s'interroge sur la place de l'enfant dans la société et où entrent dans son vestiaire des vêtements originaux »*, remarque Catherine Join-Diéterle, directrice du musée et commissaire général de l'exposition. A la robe blanche « à l'enfant » de la fin du XVIIIe succède la robe américaine vers 1900, empruntant fronces et smocks aux tenues des bambins, avant la femme-enfant des premières années du baby-boom, dont l'une des figures emblématiques est Twiggy, le mannequin au corps de brindille et aux grands yeux de poupée.

Le millénaire en trottinette, selon Christian Lacroix

TUBE de maille anis et minijupe à motif manga, col roulé rose Malabar, robe chasuble sur un sous-pull jaune fluo... Christian Lacroix réveille les couleurs du rêve et assemble les images de l'enfance sans nostalgie. *« Il y a quelque chose d'iconoclaste, de "salvateur" et de tonique dans l'approche qu'ont les enfants de la mode. C'est un peu de cette énergie que j'espère garder. Peut-être parce qu'après tant de rigorisme de bon aloi, d'impeccables clones cosmopolites, on avait besoin de secouer l'ensemble »*, explique le couturier, qui délaisse *« le trash et le déglingué »* pour *« une "poésie musclée", sans la naïveté sucrée habituellement appliquée à l'enfance, qui sait au contraire entremêler perversité et innocence »*.

Loin des femmes-enfants et des lolitas déguisées, il s'échappe des clichés et puise son inspiration dans *« l'art brut plus que la peinture naïve, les magies de l'ordinaire plus que le kitsch, la "sur-réalité" plutôt que la dérision »*. Il aime Tim Burton, les guirlandes de Noël, les petites loupiotes, *« les petits riens du quotidien où déceler des fantasmagories »*.

Tube de maille anis et minijupe « Manga » par Christian Lacroix.

Après ses imprimés « fleurs-étoiles » et « taches d'encre » de l'été, sa collection prêt-à-porter de l'hiver semble célébrer la rencontre d'écuyères aux longues jambes et de poupées « manga » dans un cirque imaginaire. *« "Jouer à" ? j'aime bien l'idée, le deuxième, le troisième, le ixième degré, les fausses proportions, la fantaisie incongrue et l'imaginaire débridé des gamines que l'on ne voit qu'à Tokyo. Une excentricité vraie, une fête permanente avec du clinquant et du somptueux mêlé de sequins et de fourrure. La panière de costumes et les matières d'aujourd'hui »*, affirme Chistian Lacroix, qui a su s'éloigner des visions illustratives du Sud pour des collages abstraits. *« C'est toujours cette limite fragile entre deux mondes paradoxaux qui m'intéresse par ses contrastes : la sophistication et la candeur, la ville et la scène, l'intimité et la représentation sociale, la mélancolie et la jubilation, la réalité nue et crue et l'imagination illimitée. »*

Au-delà du clin d'œil « tendance », cette quête de jouvence est pour lui une évidence : *« Qui aurait dit qu'on franchirait le millénaire en trottinette, culotte courte, patins à roulettes et casquette à visière ? Alors, il y a peut-être un peu de ce refus du sérieux adulte dans le fait de poser des confettis sur les tempes, des pompons dans les cheveux, des autocollants, des badges ou des écussons sur des jupes trop courtes. Pas de régression dans tout ça, mais réinvestir le champ d'un paradis perdu. »*

A.-L.Q.

Jeux mathématiques 2001
2ème Salon des jeux mathématiques & de la culture mathématique
du 1er au 4 juin 2001
Place Saint Sulpice, Paris VIème
ouvert de 10 h à 20 h
entrée gratuite
Tangente l'aventure mathématique
LE MONDE
MAIRIE DE PARIS

Les « roublardises » de Fabrice Santoro font merveille

Réputé pour l'intelligence et la finesse de son jeu, le Français s'est qualifié pour la troisième fois de sa carrière pour les seizièmes de finale de Roland-Garros. Il doit y rencontrer samedi le Russe Marat Safin, dont il est la « bête noire »

Fabrice Santoro, vingt-huit ans, s'est qualifié, jeudi 31 mai, pour le troisième tour des Internationaux de France de tennis en venant à bout du puissant Britannique Greg Rusedski (6-1, 6-7 [4-7], 6-3, 7-5). Il rencontrera samedi 2 juin le Russe Marat Safin, tête de série n° 2, qu'il a battu à cinq reprises lors des six rencontres qui ont opposé les deux hommes. La journée a également été marquée par les qualifications des Français Anthony Dupuis et Sébastien Grosjean, qui se rencontreront au prochain tour, et par la surprise causée par leur compatriote Nicolas Coutelot, 176e joueur mondial, vainqueur de l'ancien n° 1 mondial Marcelo Rios. L'Américain Pete Sampras a été éliminé, ainsi que deux anciens vainqueurs espagnols du tournoi, Arantxa Sanchez, sacrée à trois reprises à Roland-Garros, et Carlos Moya, qui s'était imposé en 1998.

TROIS ANS que Fabrice Santoro n'avait pas disputé un match sur le central de Roland-Garros... Ses retrouvailles avec cette « arène » aux dimensions écrasantes, agrémentées d'une qualification pour les seizièmes de finale aux dépens du Britannique Greg Rusedski, jeudi 31 mai, n'en ont été que plus savoureuses. La balle de match – un somptueux lob de défense alors qu'il était en position périlleuse dans l'échange – résumait à elle seule le ton de la partie. De l'autre côté du filet, son immense adversaire avait tenté – avec l'aide de l'un des plus puissants services du circuit et à coups d'assauts au filet – de balayer le petit Français, mais le souffle a fini par lui manquer face à l'opiniâtreté de ce dernier.

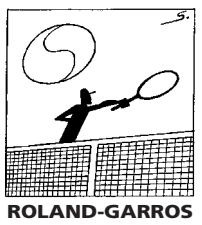
ROLAND-GARROS

Les attaquants continuent à faire mauvais ménage avec la terre battue de la porte d'Auteuil, et cela arrange les affaires de Fabrice Santoro. Pour lui, la vie est belle. A vingt-huit ans, il sera père pour la première fois, à la mi-juillet, et il parvient pour la troisième fois en onze participations au troisième tour de Roland-Garros.

En treize années de carrière, le Varois, n° 36 mondial, s'est taillé une réputation internationale de perturbateur de l'ordre tennistique établi. Les meilleurs ont fait les frais de sa vélocité, conjuguée à des frappes insidieuses et ciselées. La terre battue se prête à merveille à ses roublardises. *« Il n'a pas d'égal*, estimait Greg Rusedski après sa défaite (6-1, 6-7 [4-7], 6-3, 7-5). *C'est la quintessence du joueur de terre battue : un véritable cauchemar si l'adversaire ne se donne pas à fond pour réussir des points gagnants et le faire bouger. »*

Le tableau de chasse du Français sur la brique pilée est édifiant et ses entourloupettes aux dépens de joueurs du Top 10 ne datent pas d'hier. Sur la terre battue des Jeux olympiques de Barcelone, en 1992, il avait dominé Boris Becker. Au tournoi de Monte-Carlo, en 1997, il avait successivement éliminé Thomas Muster, Sergi Bruguera et Carlos Costa. L'année suivante, il y avait défait Pete Sampras au premier tour en ne concédant que deux jeux à l'Américain, qui a quitté jeudi Roland-Garros. Il y a quinze jours, il s'est offert une victoire sur Andre Agassi au deuxième tour du tournoi de Hambourg.

« LE PLUS ADROIT DU CIRCUIT »

Fabrice Santoro est aussi la bête noire de son prochain adversaire, Marat Safin. Il l'a battu cinq fois en six rencontres. Le Russe, tête de série n° 2, paie cette année une saison 2000 exceptionnelle mais surchargée. Il s'est extrait avec difficulté d'un deuxième tour en cinq manches contre l'Espagnol Alex Calatrava, 56e mondial. Frais comme une rose, Fabrice Santoro se frotte les mains à l'idée d'un nouveau face-à-face. *« Je n'ai jamais joué contre Safin sur terre battue, mais je lui ai posé de nombreux problèmes par le passé en l'agressant sur sa deuxième balle de service ou en jouant service-volée. Au prochain tour, je choisirai une tactique selon les conditions* [météorologiques]. *»*

Que son répertoire, ponctué de coups droits et de revers frappés à deux mains, puisse paraître daté agace Fabrice Santoro : *« Jouer au tennis, ce n'est pas uniquement frapper dans la balle, c'est aussi bouger, être au bon endroit au bon moment et réfléchir.* [Rusedski] *ne m'a pas fait d'aces en servant à 210 km/h, car je retournais automatiquement. Mais, quand il lançait à 180 km/h, j'avais beaucoup plus de mal à retourner. »*

Le Britannique s'est avoué impuissant : *« Fabrice est le joueur le plus adroit du circuit. On ne figure pas parmi les cinquante meilleurs du monde depuis tant d'années sans avoir de grandes qualités. Il est capable de mettre la balle dix centimètres devant la ligne de fond de court sans aucun rythme. Il vous fait faire tout le travail pour donner un rythme aux échanges. Il sert dans les coins, il est adroit au filet et il lobe terriblement bien. »*

Mais la route est encore longue. Depuis son titre juniors aux Internationaux de France, en 1989, les tournois du Grand Chelem n'ont jamais trop réussi à Fabrice Santoro, même s'il s'est hissé en huitièmes de finale à Roland-Garros en 1991 et à l'Open d'Australie en 1999.

Quoi qu'il lui arrive face à Marat Safin, un Français disputera les huitièmes de finale, puisque Sébastien Grosjean, tête de série n° 10, rencontrera son compatriote Anthony Dupuis au troisième tour. Et si Julien Boutter a été battu par un Andre Agassi en grande forme, un autre Français est sorti de l'ombre jeudi : avec son 176e rang mondial, Nicolas Coutelot a profité de sa wild card pour battre le Chilien Marcelo Rios, ancien n° 1 mondial.

Patricia Jolly

► www.lemonde.fr/rolandgarros2001

■ **Pete Sampras, Carlos Moya et Arantxa Sanchez éliminés** : l'Américain, tête de série n°5, a été éliminé, mardi 31 mai, au 2e tour (7-6 [7/4], 6-3, 6-2) des Internationaux de France par l'Espagnol Galo Blanco, quart de finaliste en 1997. Arantxa Sanchez, trois fois victorieuse à Paris (1989, 1994, 1998), s'est inclinée devant l'Américaine Amy Frazier (1-6, 6-3, 6-4). Son compatriote Carlos Moya, vainqueur du tournoi en 1998, a été éliminé (1-6, 6-1, 7-6 [9/7], 6-7 [5-7], 6-2) au 2e tour par un autre Espagnol, David Sanchez (n°114) qui rencontrera en 16es de finale le Suisse Roger Federer.

Simple messieurs (2e tour)

● **Troisième quart du tableau**
G. Blanco (Esp) b. P. Sampras (Usa, n°5) 7-6 (7/4), 6-3, 6-2 ; L. Burgsmuller (All) b. Y. El Aynaoui (Mar) 7-5, 6-4, 7-5 ; **A. Dupuis** (Fra) b. T. Haas (All) 6-4, 6-0, 6-3 ; **S. Grosjean** (Fra, n°12) b. J.-F. Andersen (Nor) 6-2, 6-2, 6-2 ; F. Squillari (Arg n°16) b. A. Vinciguerra (Sue) 2-6, 6-3, 6-3, 6-1 ; A. Montanes (Esp) b. A. Stoliarov (Rus) 6-2, 6-3, 6-2 ; F. Meligeni (Bre) b. N. Lapentti (Equ) 6-0, 6-1, 6-3 ; A. Agassi (Usa, n°3) b. **J. Boutter** (Fra) 6-3, 6-2, 6-2.

● **Quatrième quart du tableau**
W. Arthurs (Aus) b. J. Balcells (Esp) 7-6 (7/4), 6-4, 6-4 ; **N. Coutelot** (Fra) b. M. Rios (Chi) 6-3, 6-4, 6-4 ; R. Federer (Sui) b. S. Sargsian (Arm) 4-6, 3-6, 6-2, 6-4, 9-7 ; A. Corretja (Esp, n°13) b. J. Knippschild (All) 6-3, 7-5, 6-3 ; D. Sanchez (Esp) b. C. Moya (Esp) 1-6, 6-1, 7-6 (9/7), 6-7 (5/7), 6-2 ; M. Larsson (Sue) b. H. Arazi (Mar) 6-4, 3-6, 2-6, 6-3, 6-4 ; **F. Santoro** (Fra) b. G. Rusedski (Gbr) 6-1, 6-7 (4/7), 6-3, 7-5 ; M. Safin (Rus, n°2) b. A. Calatrava (Esp) 6-3, 3-6, 6-3, 6-7 (4/7), 6-3.

Simple dames (2e tour)

● **Premier quart du tableau**
M. Hingis (Sui, n°1) b. C. Castano (Col) 6-1, 6-0 ; R. Mc Quillan (Aus) b. J. Craybas (Usa) 4-6, 6-1, 10-8 ; E. Bovina (Rus) b. M. Sucha (Slo) 6-3, 2-6, 6-2 ; **S. Testud** (Fra, n°17) b. T. Poutchek (Blr) 6-4, 6-0 ; A. Coetzer (Afs, n°10) b. V. Ruano Pascal (Esp) 6-4, 7-5 ; F. Schiavone (Ita) b. A. Montolio (Esp) 6-4, 6-1 ; C. Black (Zim) b. P. Schnyder (Sui) 6-2, 7-5 ; C. Martinez (Esp, n°8) b. D. Hantuchova (Slo) 7-6 (7/4), 6-4.

● **Deuxième quart du tableau**
J. Capriati (Usa, n°4) b. T. Garbin (Ita) 6-2, 6-1 ; M. Lucic (Cro) b. E. Bes (Esp) 6-1, 6-3 ; J. Husarova (Slo) b. **L. Andretto** (Fra) 6-2, 6-2 ; M. Shaughnessy (Usa, n°16) b. M. Tu (Usa) 3-6, 6-1, 6-1 ; A. Frazier (Usa) b. A. Santchez (Esp, n°11) 1-6, 6-3, 6-4 ; N. Petrova (Rus) b. M. Serna (Esp) 6-2, 6-2 ; Z. Gubacsi (Hon) b. B. Rittner 0-6, 7-5, 6-4 ; S. Williams (Usa, n°6) b. K. Srebotnik (Slo) 6-0, 7-5.

BMW
ZOL
Concessionnaire
01 55 20 66 60

A vingt-huit ans, Anthony Dupuis justifie enfin les espoirs placés en lui

C'EST UN SOLIDE GAILLARD de vingt-huit ans, plutôt taillé pour les surfaces dures, des yeux bleus transparents plein de malice et une pointe d'accent du Sud-Ouest qu'explique une jeunesse passée au Pays basque, du côté de Bayonne. Anthony Dupuis, 84e joueur mondial, a créé la surprise, jeudi 31 mai, en venant à bout, en apparence facilement (6-4, 6-0, 6-3), de l'Allemand Tommy Haas, pourtant classé dix-septième mondial et réputé bon joueur sur terre battue. *« J'ai trouvé qu'il ratait beaucoup*, a confié le Français. *Par contre, au niveau puissance, il frappait normalement, mais cela ne m'a pas impressionné. J'aime bien quand on frappe. J'aime moins quand les mecs courent partout et font des bonds. »*

L'avant-veille, Anthony Dupuis avait sorti en quatre manches le Français Nicolas Escudé en imposant petit à petit son jeu *« un peu plus profond, un peu plus lourd »*. A l'occasion de ces deux matches, Anthony Dupuis a mis à profit une nouvelle qualité, acquise grâce à un travail d'entraînement plus intensif : la mobilité. *« J'ai essayé de perdre quelques kilos superflus : sur surface dure, ça allait. Mais, sur terre battue, je manquais de cette agilité que possèdent les joueurs de type espagnol. »*

« CE QUE JE CRAINS, C'EST CHEZ MOI »

Cinq kilos perdus et une confiance de soi en voie de rétablissement – *« Ce que je crains le plus, ce n'est pas chez l'adversaire, c'est chez moi »* – ont ranimé la flamme de celui qui fut considéré comme l'un des joueurs les plus doués de sa génération, mais dont le souvenir des frasques désespère encore un vieux journaliste de la région basque. *« Quand on va en discothèque jusqu'à six heures du matin, c'est dur de jouer au tennis »*, ironise Anthony Dupuis.

Il y a quelques années, celui-ci avait pensé mettre un terme à son aventure professionnelle. Après avoir intégré le circuit ATP à l'âge de dix-huit ans, il avait navigué jusqu'à vingt-cinq ans entre la 300e et la 500e place. Par manque d'entraînement, il était ensuite descendu à la 700e.

La chance lui a fait alors croiser Benoît Bocareli, un joueur qui a décidé d'abandonner la compétition pour se consacrer à sa préparation. *« On a travaillé ensemble deux ans, et, de la 700e place, je suis passé à la 400e. On s'est dit qu'on allait continuer. »*

L'an dernier, Anthony Dupuis a chuté au deuxième tour des Internationaux de France et d'Australie. Cette année, il a atteint la finale du tournoi de Munich, perdue contre le Tchèque Jiri Novak. Au prochain tour, il doit rencontrer son compatriote Sébastien Grosjean. Plus que jamais, pour venir à bout d'un joueur en pleine éclosion, Anthony Dupuis devra se débarrasser de ses *« vieux démons »*.

Jean-Jacques Larrochelle

Deux nageurs portent plainte contre le CIO pour abus de position dominante

Suspendus pour des faits de dopage qu'ils nient, ils ont saisi la Commission européenne

LA POLITIQUE antidopage du Comité international olympique (CIO) constitue-t-elle une entrave au droit européen de la concurrence ? La Commission européenne va devoir répondre à cette étonnante question.

Mercredi 30 mai, deux sportifs de haut niveau ayant été contrôlés positifs à la nandrolone en 1999 et n'ayant eu de cesse, depuis, de clamer leur innocence, ont déposé plainte auprès de l'exécutif européen contre le CIO pour *« abus de position dominante »*. La Fédération internationale de l'automobile (FIA) et, plus récemment, la Fédération internationale de football (FIFA) – à propos du système des transferts – ont déjà eu à traiter avec les services antitrust de Bruxelles à l'occasion de procédures comparables.

Tout commence le 31 janvier 1999 à Salvador de Bahia (Brésil), lors d'une épreuve de Coupe du monde de natation « longue distance ». L'Espagnol David Meca et le Slovène Igor Majcen sont parmi les grands spécialistes de cette discipline se disputant en lac, en rivière ou en pleine mer sur des parcours allant de 20 à 80 kilomètres. Tous deux, ce jour-là, sont contrôlés positifs à un stéroïde anabolisant, la nandrolone. Une semaine plus tard, la Fédération internationale de natation (FINA) les condamne à quatre ans de suspension. Les deux nageurs, qui affirment n'avoir jamais consommé de produits interdits, font appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS). Celui-ci confirme la sanction le 29 février 2000.

UN « PLAT RÉGIONAL »

Mais les deux hommes ne baissent pas les bras. Ils constituent un dossier dans lequel des études scientifiques réalisées à Gand et à Nantes font apparaître que l'ingestion de certains plats cuisinés peut provoquer l'apparition d'un taux important de nandrolone. Or, lors de leur séjour au Brésil, David Meca et Igor Majcen affirment avoir mangé un plat régional appelé *sarapatell*, susceptible de contenir de la viande de porc mâle non castré.

Le TAS accepte de réexaminer leur cause. Le 23 mai 2001, la juridiction estime cependant que ce fait nouveau n'est pas de nature à modifier son précédent raisonnement. Malgré tout, la suspension des deux sportifs est réduite de moitié, soit deux ans. Ce paradoxe fait bondir Me Jean-Louis Dupont, qui conseille les deux athlètes. Au début des années 1990, cet avocat avait accompagné un footballeur belge peu connu, Jean-Marc Bosman, dans son combat victorieux contre l'Union européenne de football (UEFA).

La jurisprudence permet aujourd'hui, selon Jean-Louis Dupont, de considérer ses deux clients, sportifs professionnels, comme *« des prestataires de service exerçant une activité économique »* et de définir le CIO comme *« une association d'entreprises »*. L'avocat dénonce la logique du *« code antidopage du mouvement olympique »*, dans lequel apparaît le principe dit de « strict liability » (responsabilité stricte).

« Selon le CIO, le dopage est avéré dès lors qu'une substance est présente dans l'organisme d'un athlète donné. L'adoption d'un tel mécanisme résulte bien d'un choix, puisque certaines fédérations, de plus en plus rares, maintiennent une définition intentionnelle de l'infraction de dopage. Le dopage est alors la tentative pour un athlète d'améliorer ses performances », argumente Jean-Louis Dupont.

Cette règle a *« pour effet de faire peser la totalité de la charge de la preuve sur l'athlète, lequel, s'il arrive à établir que la présence de la substance dans son organisme ne résulte pas de sa volonté ni de sa négligence, pourra éventuellement non pas être acquitté, mais voir la durée de sa sanction diminuée »*.

LE TAS MIS EN DOUTE

L'avocat met également en doute l'indépendance du TAS, ce tribunal créé à l'initiative de Juan Antonio Samaranch, le président du CIO, au milieu des années 1980, afin de faire face à l'augmentation du nombre de litiges dans le sport. *« La sensibilité des membres du TAS est proche de la sensibilité du CIO et plus généralement de celle des fédérations sportives*, estime Me Dupont. *Un des éléments objectifs fondant cette désagréable impression est l'article R54 du code de l'arbitrage en matière de sport, qui prévoit qu'en matière d'arbitrage d'appel (par opposition à l'arbitrage ordinaire), le président de la formation arbitrale n'est pas désigné par les deux arbitres choisis par les parties, mais par le président de la chambre d'appel du TAS, qui est par ailleurs membre du CIO. »* David Meca et Igor Majcen considèrent que cet *« évident conflit d'intérêts »* est également une entrave aux règles de la concurrence.

Frédéric Potet

L'OM et Toulouse sont rétrogradés en D2 et National faute de garanties financières

L'OLYMPIQUE de Marseille et le Toulouse Football Club ont été rétrogradés respectivement en Division 2 et en National par la Direction nationale de contrôle et de gestion (DNCG), a annoncé vendredi 1er juin à Daegu (Corée du Sud) le président de la Fédération française de football (FFF), Claude Simonet, quelques minutes avant le coup d'envoi de la rencontre de la Coupe des Confédérations devant opposer la France à l'Australie.

« Cette décision a été prise en raison du déséquilibre financier important entre les produits et les charges, qui laisse à penser que c'est difficile à corriger. Elle est cependant susceptible d'appel dans un délai de quinze jours », a-t-il précisé. Le président du Toulouse FC, Jacques Rubio, a immédiatement annoncé que son club allait faire appel. L'OM devrait en faire autant.

Le président de la DNCG, François Ponthieu, a déclaré au *Monde* qu'*« un étudiant en économie en première année aurait rétrogradé le club »* marseillais. *« L'OM connaît des difficultés pour clôturer son budget et ceci pour la troisième année consécutive, où – à chaque fois – le club accuse un déficit de plusieurs dizaines de millions de francs »*, a ajouté l'avocat. François Ponthieu explique que la décision était inévitable, en l'absence de garanties suffisantes quant à la viabilité du projet présenté jeudi 31 mai devant la DNCG par Pierre Dubiton, responsable financier de l'OM,.

L'ambition du club phocéen était de *« dégraisser »*, Bernard Tapie espérant à travers la vente de joueurs récupérer une manne financière importante. Pour l'instant, seul le défenseur William Gallas a été vendu au club anglais de Chelsea, pour 68 millions de francs. *« Il faudra que Robert Louis-Dreyfus prenne l'engagement de combler le trou financier avec autre chose que du papier à en-tête de l'une de ses sociétés »*, a précisé le président de la DNCG. La garantie offerte par l'OM reposait sur la vente hypothétique de ses joueurs. Une garantie d'intention, là où la DNCG attendait une garantie bancaire du patron d'Adidas.

Pierre Dubiton, qui a qualifié l'annonce de la rétrogradation de son club de *« mascarade »*, ne disait pas autre chose, jeudi 31, en sortant de l'audition : *« Le problème*, indiquait-il, *c'est que la DNCG réclame une caution à Robert Louis-Dreyfus, lequel est actuellement à l'étranger et se montre en outre réticent à la fournir, dans la mesure où il considère avoir toujours fait face à ses obligations d'actionnaire. »*

Le patron d'Adidas, qui aurait investi plus de 728 millions de francs sur ses fonds personnels dans l'OM depuis 1996, hésite sans doute à remettre la main à la poche. *« Je fais confiance à Robert Louis-Dreyfus »*, a commenté vendredi depuis la Corée du Sud Gérard Bourgoin, le président de la Ligue nationale de football, avant d'ajouter : *« Il n'y a pas de politique pour les riches et pour les pauvres et Robert Louis-Dreyfus doit en prendre conscience. »*

Toulouse a été relégué en Division 2 à la fin du championnat de France, qu'il a terminé à la seizième place. Une rétrogradation financière entraînerait le club en National, équivalent de la Division 3.

Etienne Labrunie et Frédéric Potet

Le Monde de l'éducation

Le magazine des enseignants qui avancent

Au sommaire du numéro de juin

■ Dossier spécial :

Bac, la réforme taboue

● Entretien avec Alain Prochiantz : « L'espèce n'existe pas ».

● Culture : le nouveau contre-festival d'Avignon.

● Débat : abus sexuels, la psychanalyse est-elle coupable ?

● A qui profitent les devoirs d'été ?

Chez votre marchand de journaux 30 F - 4,57 €

Dégradation pluvieuse au nord

SAMEDI. Un passage pluvieux signe le passage d'une perturbation sur les régions du Nord, où les températures continuent de baisser. Le tiers Sud bénéficie encore d'éclaircies et de températures de saison.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. De petites pluies se produisent en Basse-Normandie en matinée. Dans l'après-midi, le ciel se montre très nuageux partout avec quelques ondées de la Basse-Normandie à l'Anjou. Sous le vent de nord-ouest, les températures ne dépassent pas 15 à 19 degrés.

Ardennes, Nord-Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Centre. La pluie, faible mais continue, qui arrose les régions de la frontière belge à l'Ile-de-France en matinée, gagne de façon très atténuée le Centre dans l'après-midi. Températures de 14 à 18 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. La grisaille, présente toute la journée, s'accompagne de pluie l'après-midi. Celle-ci est plus abondante sur les versants ouest du relief. Il ne fait pas plus de 14 à 16 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Du Poitou-Charentes au Périgord et au Quercy, les nuages finissent par l'emporter ; quelques ondées peuvent se produire en fin de journée près du relief. Des Landes au midi toulousain et aux Pyrénées, les éclaircies font bon ménage avec les nuages. Il fait de 20 à 24 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Les nuages qui se présentent dès le matin du Limousin au Bourbonnais et au Genevois gagnent l'après-midi l'ensemble de l'Auvergne et la Savoie. Quelques ondées se produisent dans le Massif Central et la pluie prend un caractère plus durable sur les Alpes du Nord (neige au-dessus de 2 000 m). Il fait de 17 à 20 degrés, 23 à Montélimar.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Il fait beau, malgré quelques cumulus sur le relief et des nuages d'altitude discrets un peu partout. Le vent d'ouest souffle à 60 km/h. Il fait de 23 à 27 degrés.

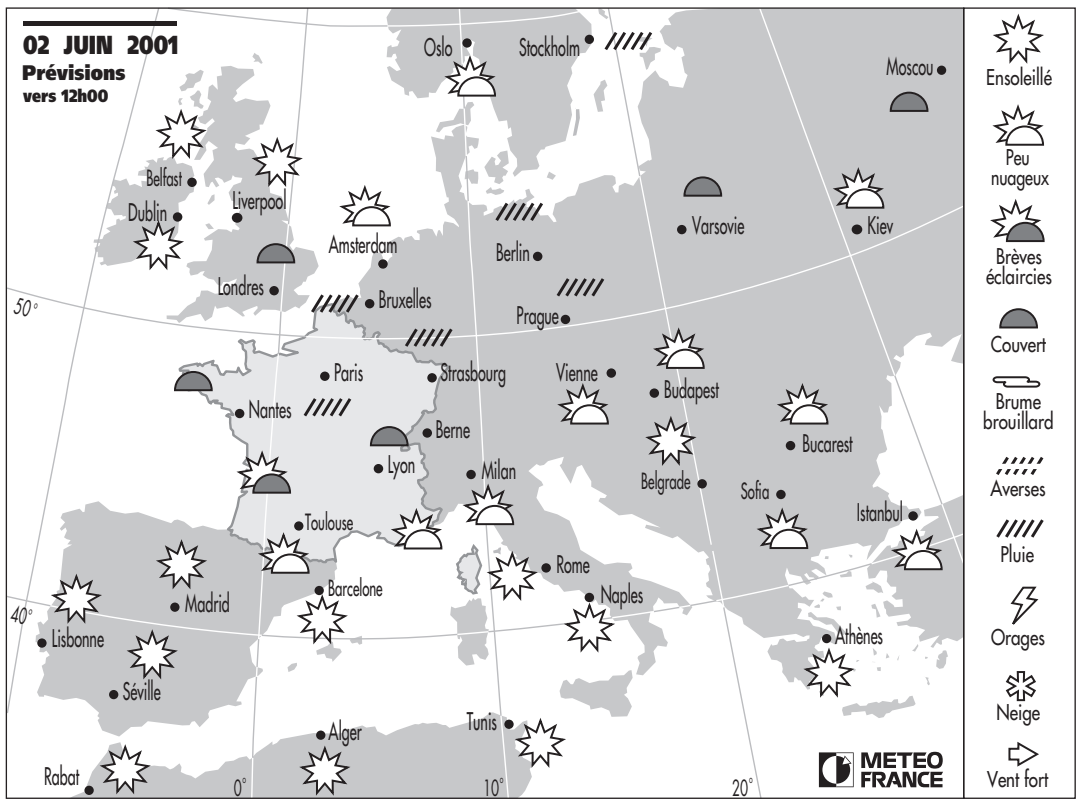

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **HAUTES-PYRÉNÉES.** Réouverture de l'observatoire du pic du Midi de Bigorre. Fermé depuis septembre 2000, le nouvel espace, perché à 2 870 mètres, est accessible par un téléphérique neuf capable d'accueillir 450 passagers par heure, soit 50 % de plus ; premier départ de la Mongie à 9 heures. Dernière descente à 19 heures. Tarifs « adulte » 145 F, 22 €, et « famille à quatre » : 350 F, 53 €. Tél : 05-62-56-71-11.

■ **MOTOS.** Périple américain, en Harley Davidson, de 3 500 km, sur la mythique Route 66, qui traverse, d'est en ouest et du nord au sud, les Etats-Unis. La Mother Road de Steinbeck part de Chicago, file le long des plaines de l'Illinois, du Missouri, de l'Oklahoma, emprunte une partie du Texas, du Nouveau Mexique et de l'Arizona, pour terminer sa course en Californie. La Compagnie des Etats-Unis (tél. : 01-55-35-33-55), spécialiste des voyages à la carte, se charge de l'intendance.

PRÉVISIONS POUR LE 02 JUIN 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	7/14 P	PAPEETE	22/28 S	KIEV	8/18 S	VENISE	18/21 S	LE CAIRE	22/36 S
AJACCIO	15/23 S	NANTES	12/20 C	POINTE-A-PIT.	24/31 P	LISBONNE	18/32 S	VIENNE	10/20 S	NAIROBI	16/25 S
BIARRITZ	12/21 S	NICE	19/24 S	ST-DENIS-RÉ.	19/25 S	LIVERPOOL	8/16 S	**AMÉRIQUES**		PRETORIA	8/25 S
BORDEAUX	14/25 N	PARIS	11/16 P	**EUROPE**		LONDRES	9/16 C	BRASILIA	18/26 S	RABAT	17/30 S
BOURGES	12/18 C	PAU	11/23 S	AMSTERDAM	8/13 S	LUXEMBOURG	7/14 P	BUENOS AIR.	9/18 S	TUNIS	19/28 S
BREST	11/17 C	PERPIGNAN	19/25 S	ATHENES	20/29 S	MADRID	18/35 S	CARACAS	22/25 P	**ASIE-OCÉANIE**	
CAEN	12/15 C	RENNES	11/17 C	BARCELONE	17/22 S	MILAN	14/25 S	CHICAGO	11/14 P	BANGKOK	26/33 P
CHERBOURG	12/18 C	ST-ETIENNE	11/18 C	BELFAST	6/13 S	MOSCOU	7/13 C	LIMA	14/18 C	BEYROUTH	23/31 S
CLERMONT-F.	10/20 C	STRASBOURG	10/15 P	BELGRADE	11/20 S	MUNICH	9/13 P	LOS ANGELES	12/19 S	BOMBAY	27/32 S
DIJON	9/16 P	TOULOUSE	11/23 S	BERLIN	7/12 P	NAPLES	16/25 S	MEXICO	12/26 S	DJAKARTA	27/28 P
GRENOBLE	10/22 S	TOURS	12/19 C	BERNE	9/14 P	OSLO	5/17 S	MONTREAL	13/19 C	DUBAI	25/35 S
LILLE	10/14 P	**FRANCE outre-mer**		BRUXELLES	8/13 P	PALMA DE M.	16/27 S	NEW YORK	17/19 P	HANOI	25/26 P
LIMOGES	11/19 N	CAYENNE	23/28 P	BUCAREST	8/19 S	PRAGUE	8/13 P	SAN FRANCIS.	10/17 S	HONGKONG	24/28 C
LYON	12/21 C	FORT-DE-FR.	26/30 S	BUDAPEST	11/23 S	ROME	12/24 S	SANTIAGO/CHI	5/13 C	JERUSALEM	21/31 S
MARSEILLE	17/27 S	NOUMEA	19/24 S	COPENHAGUE	8/10 P	SEVILLE	19/39 S	TORONTO	12/20 S	NEW DEHLI	28/37 C
				DUBLIN	6/14 S	SOFIA	10/19 S	WASHINGTON	17/21 P	PEKIN	20/37 S
				FRANCFORT	8/15 P	ST-PETERSB.	8/17 C	**AFRIQUE**		SEOUL	17/26 S
				GENEVE	12/19 C	STOCKHOLM	7/11 P	ALGER	14/29 S	SINGAPOUR	27/30 C
				HELSINKI	6/14 S	TENERIFE	20/26 S	DAKAR	22/26 S	SYDNEY	10/19 S
				ISTANBUL	16/20 S	VARSOVIE	9/18 C	KINSHASA	22/27 P	TOKYO	18/26 S

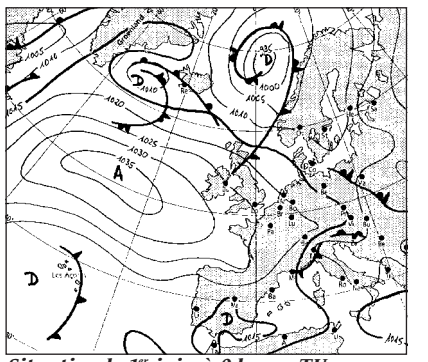

Situation le 1er juin à 0 heure TU

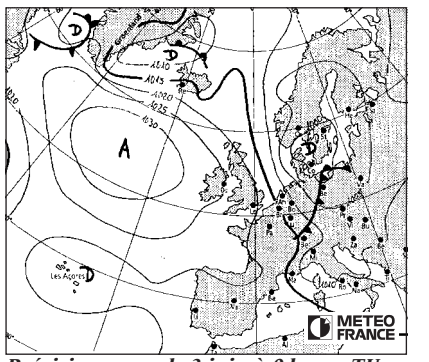

Prévisions pour le 3 juin à 0 heure TU

TENDANCES

La guerre antibactérienne est déclarée

PROPRE, c'est bien. Antibactérien, c'est mieux. Ce nouvel adage fait fureur auprès des fabricants de produits d'entretien et commence à inspirer les industriels du textile. Nourrie par les alertes sanitaires, la guerre antibactérienne est déclarée. Le XXIe siècle sera aseptique et certifié exempt de germes pathogènes.

Pour bouter les microbes hors de la maison, s'est constitué un véritable arsenal. Apparues dans l'univers de la puériculture, les lingettes nettoyantes ont réalisé une percée sans précédent dans l'univers ménager. La plupart d'entre elles sont imprégnées d'une solution antibactérienne, et Monsieur Propre en est l'un des pionniers. Sa lingette destinée, entre autres, aux plans de travail des cuisines promet de détruire les bactéries et d'empêcher leur retour pendant douze heures.

Plus technologique et plus pratique que l'eau de Javel, dont les ventes se tassent autant que celles des anticalcaires et des poudres à récurer, l'arme désinfectante des temps modernes peut aussi être utilisée sous forme de spray. Fébrèze (Procter & Gamble), initialement lancé pour éliminer les odeurs de friture ou de tabac, a négocié sans tarder le virage hygiéniste et se propose désormais en version antibactérienne. Gros succès. La concurrence a suivi, et les grandes surfaces ont lancé leurs propres marques.

« De nombreuses études, souligne-t-on chez Procter & Gamble, *démontrent que certaines bactéries vecteurs de maladies infectieuses sont véhiculées par l'intermédiaire des aliments crus, des animaux domestiques, mais aussi par la poignée du réfrigérateur, le combiné téléphonique, la télécommande de la télévision, le plan de travail de la cuisine... »* La notion d'hygiène antibactérienne, d'abord cantonnée aux toilettes, élargit son registre à la cuisine et à tout le foyer.

Le combat contre les vilains germes passe aussi par des gels-douche, des dentifrices et même une brosse à dents dont même le manche contient un agent actif. Au registre antibactérien, il existe également des crèmes pour le visage, des antitranspirants, des serviettes, des tapis de bain, des robes de chambre, des matelas, des sous-vêtements ou des chaussettes à fibres spéciales. Pour être complet, citons également des sacs-pou- belle traités, des granulés pour aspirateur et une unité de filtrage de l'eau du

« Monsieur Propre », un des pionniers de la lutte antibactérienne.

robinet capable de retenir tartre, micropolluants et microbes mais de laisser passer calcium et magnésium, ou encore des seaux de nettoyage dotés d'une *« protection antibactérienne intégrée ».*

Les nouveaux produits d'entretien ne créent pas seulement de la propreté – faire mordre la poussière à la saleté, cela ne suffit pas – mais se conforment à une impérieuse trilogie : efficacité, caractère aseptique avéré et parfum adéquat, plus agréable que celui de l'eau de Javel, mais tout aussi crédible. En moins de trois ans, les formules antibactériennes sont devenues des standards.

A quand un liquide spécial pour nettoyer fruits et légumes (on ne va tout de même pas les passer sous le robinet !), comme en commercialise déjà Procter & Gamble outre-Atlantique ? *« Nos produits répondent à un réel besoin. Encore minoritaires, leurs ventes sont très dynamiques, mais nous veillons à ne pas en rajouter afin d'éviter toute dramatisation »,* plaide la multinationale américaine. Néanmoins, celle-ci regrette que *« l'hygiène, matière enseignée à l'école au début du siècle,* [ait] *disparu des livres de classe alors même que nous devrions être tout autant vigilants, voire plus, compte tenu de nos habitudes de vie ».* Ainsi un évier, précise-t-on de même source, contiendrait 100 000 fois plus de bactéries que la cuvette des toilettes...

Véritable bible des phénomènes de consommation, l'édition 2001 du *Marketing Book,* réalisé par la Sécodip, qui sera publié fin juin, s'en prend à cette obsession de la contamination microbienne qui semble avoir saisi une partie des consommateurs avec la complicité des industriels. Cet ouvrage s'en prend à *« un hygiénisme exacerbé par les peurs pandémiques et les crises alimentaires à répétition »,* prenant appui sur *« le mythe de la technologie purificatrice ». « Nous sommes en présence d'un phénomène de biophobie, autrement-dit de peur du vivant,* considère Babette Leforestier, rédactrice en chef du *Marketing Book. Les consommateurs s'éloignent de tout ce qui peut leur rappeler qu'ils font aussi partie de la biosphère. »*

> « Nous sommes en présence d'un phénomène de biophobie, autrement dit de peur du vivant »

Malgré les performances antibactériennes et les communiqués de victoire, la guerre chimique totale décrétée contre *Escherichia coli, Staphylococcus aureus* et autres *Salmonella* semble quelque peu vaine. Elle risque de déresponsabiliser le citoyen, comme le relève Jean-Jacques Salomon, professeur honoraire au Conservatoire national des arts et métiers. *« Sacralisés, les techniciens ont fini par faire croire qu'ils maîtrisaient tous les dérapages industriels possibles. Le fantasme du risque-zéro renvoie à la confiance absolue dans la science, qui persuade que l'on peut éviter tout fléau naturel »,* insiste-t-il dans le numéro 1719 du bimensuel *Libre-Service Actualité (LSA)* daté du 19 avril.

Cette crispation fait perdre de vue d'autres pollutions domestiques, moins connues mais non négligeables. Ainsi, selon Bertrand Dautzenberg, professeur de pneumologie à la Pitité-Salpêtrière, allumer trois feux d'un four à gaz d'une cuisinière conduit en une demi-heure à un taux de doxyde d'azote quatre fois et demie supérieur au seuil à partir duquel est déclenchée une alerte à la pollution en milieu urbain.

Et puis, la performance antibactérienne ne se réduisant pas à la propreté et n'étant donc pas visible à l'œil nu, sans doute peut-on s'interroger sur sa capacité à apporter une réponse rationnelle à un phénomène largement irrationnel. Voire quelque peu phobique.

Jean-Michel Normand

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 130

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

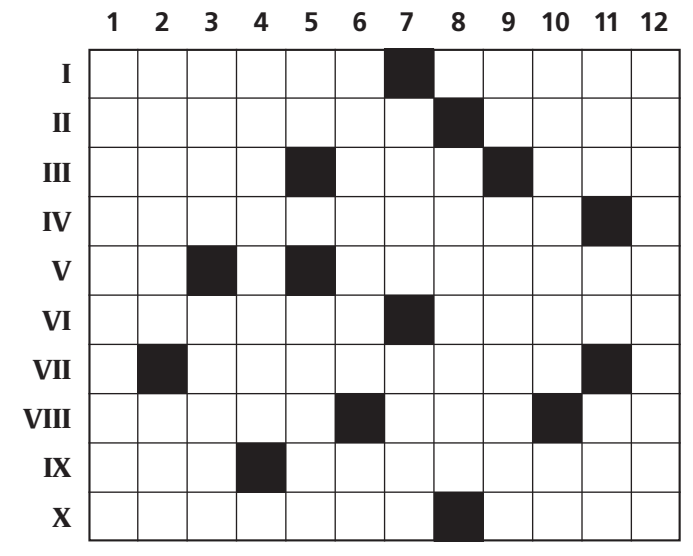

HORIZONTALEMENT

I. Ensemble musical. Apporte des modifications dans l'ensemble précédent. - II. Assure les déplacements du homard. Mis pour stopper. - III. A fait rêver des générations de cinéphiles. Peu pour ceux qui n'ont rien. Poème. - IV. Encore sous le choc. - V. Dans la gamme. Se limitent en quelques points. - VI. Dans une énumération. Difficile de leur faire lâcher prise. - VII. Par trois. - VIII. Corse à la voix de velours. Liaisons rapides. Grecque. - IX. Bien avant Tokyo. Renfermées. - X. Restés tristement à l'écart. Désagréable en bouche.

VERTICALEMENT

1. Permettent de sortir des blocages. - 2. Complètement brûlée. Accueille le vainqueur. - 3. Ouvrage en rayon. Des tours pleins de détours. - 4. Bien préparés mais parfois un peu raides. - 5. Pour les toiles venues de l'étranger. Coloré. - 6. Des plumes au plumard. Conjonction. - 7. Prince arabe. Brisés pour mieux supporter. - 8. Surveille le quartier. - 9. Interjection. S'accrochent pour vivre. - 10. Les plus durs ne lui résistent pas. Personnel. - 11. Mouvement dans les gradins. Vient d'avoir. Danse pour le poète. - 12. C'est toujours long quand elle à quelque chose à dire.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 129

Horizontalement

I. Médium. Devin. - II. Obel. Erogène. - III. Dameuse. Onc. - IV. Evite. Nougat. - V. Rus. EV. Téra. - VI. Araignée. Ecu. - VII. Teinter. Esep (pèse). - VIII. Esso. Es. Ri. - IX. Oui. Estran. - X. Reniflements.

Verticalement

1. Modérateur. - 2. Ebavurés. - 3. Demi-saison. - 4. Ilet. Inouï. - 5. Ue. Gt. If. - 6. Mes. Enée. - 7. Renversée. - 8. Do. Sm. - 9. Egout. Ente. - 10. Vengées. RN. - 11. Incarcérât. - 12. Né. Taupins.

PHILATÉLIE

Congrès annuel à Tours

DU 1er AU 4 JUIN, Tours (Indre-et-Loire) accueille le grand rendez-vous annuel de la Fédération française des associations philatéliques (FFAP), avec le 74e congrès annuel des délégués de 680 associations représentant près de 60 000 adhérents de toute la France et, sur les 6 000 mètres carrés du parc des expositions de Rochepinard, une grande compétition philatélique qui fait figure de championnat de France.

Pour la première fois, cette compétition s'ouvre à 26 collections, sur 200 présentées, relevant d'une nouvelle « classe ouverte » où timbres et documents philatéliques voisineront avec cartes postales, télécartes, monnaies ou autographes.

A cette occasion, La Poste mettra en vente générale, le mardi 5 juin, un timbre à 3 francs (0,46 €) qui rend hommage au Musée du compagnonnage, dont Tours fut le berceau : il représente au premier plan une des pièces du musée, statuette d'un compagnon maréchal-ferrant, Jean Bourreau, réalisée en acier, cuivre et laiton, qui se détache sur la cathédrale Saint-Gatien, construite au XIIIe siècle, et le pont Wilson, édifié entre 1765 et 1779.

Le timbre, au format vertical 25 × 36 mm, dessiné et gravé par Raymond Coatantiec, meilleur ouvrier de France en 1968 dans la catégorie « taille-douce », est imprimé en taille-douce en feuilles de quarante. Sa vente anticipée « premier jour » se déroulera à Tours, du 1er au 4 juin, au parc des expositions de Rochepinard.

Pierre Jullien

★ Exposition nationale de philatélie, parc des expositions de Rochepinard, à Tours, du 1er au 4 juin. Bourse aux timbres réunissant plusieurs dizaines de négociants spécialisés. Entrée gratuite (renseignements au 02-47-39-26-16). Présence de Raymond Coatantiec, le dimanche 3 juin, pour une séance de dédicaces.

EN FILIGRANE

■ **EXPOSITIONS.** La galerie d'art L'Age du Verseau (6, rue de Monsigny, 75002 Paris), inaugurée le jeudi 7 juin, proposera une exposition permanente des œuvres de Raymond Moretti.

La galerie Artima (4, rue du Pas-de-la-Mule, 75003 Paris, tél. : 01-48-04-39-70) présente du 6 au 29 juin les dernières créations de Claude Andréotto.

■ **VENTES.** La vente sur offres Roumet (Paris, tél. : 01-47-70-00-56), clôturée le 6 juin, disperse 2 364 lots parmi lesquels, en couverture du catalogue, un 1 F « vervelle » démarre à 60 000 francs. Un bel ensemble consacré à la guerre franco-prussienne de 1870 précède la France semi-moderne (*Samothrace,* demi-feuilles de vingt-cinq exemplaires, 12 000 francs) et des ex-colonies françaises.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde Publicité
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

EXPOSITIONS **Le Moyen Age est à l'honneur dans huit manifestations organisées simultanément en région parisienne et en province. ● DE LA VIE QUOTIDIENNE des nobles ou des vilains à l'urbanisme et à l'architecture, des rapports sociaux aux échanges marchands, tous les aspects de cette période sont mis en scène dans les musées, les châteaux, les abbayes ou les rues. ● CETTE FASCINATION pour l'époque médiévale peut s'expliquer par la vision idyllique d'une Europe alors soudée, formée de communautés solidaires vivant selon des règles saines et naturelles. Le Moyen Age revisité ne serait ainsi qu'un écran où se projettent les frustrations contemporaines sans souci de la réalité historique. ● À STRASBOURG, l'exposition « Vie et mort de l'image médiévale » illustre pourtant, à travers le thème de l'iconoclasme, certaines des grandes déchirures de ce Moyen Age.**

Musées, châteaux et abbayes ressuscitent le temps béni du Moyen Age

Huit expositions dans toute la France célèbrent cette période de l'Histoire. Souvenir d'une Europe sans frontières et soudée par la chrétienté d'Occident, nostalgie d'une solidarité populaire largement fantasmée et plaisir des reconstitutions romanesques expliquent cet engouement

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

« Renart, vaincu, crie merci au roi noble ». Illustration d'un manuscrit du « Roman de Renart » datant du XIII[e] siècle.

LE MOYEN ÂGE est partout. Les musées français, grands ou petits, ainsi que toutes sortes de bâtiments sont mobilisés : abbayes, chapelles, chapitres et jusqu'à des édifices construits il y a un siècle ou quelques années. Il est même dans la rue : pour annoncer aux passants son exposition médiévale, le Musée d'Aquitaine a installé sur son perron la réplique grandeur nature d'une baliste en bois et cordes. Elle attire écoliers par classes entières, mais aussi leurs parents qui, chaque dimanche, font bondir le record de fréquentation de l'établissement bordelais.

Cette exposition se divise en deux parties. La première, archéologique et historique, s'organise autour du gisant d'un chevalier de Curton, sculpté dans le calcaire, armé de pied en cap, l'écu au côté. Sur ce dernier, un lion couronné qui a permis d'identifier, non sans mal, le preux personnage. Autour de lui, des armes, des casques, une cote de maille et tout ce qu'il faut pour suggérer la vie quotidienne d'un noble aquitain au XIII[e] siècle, y compris ce qui pourrait être une ceinture de chasteté.

La deuxième partie du parcours est contemporaine et sociologique. Elle rassemble le plus grand nombre possible d'objets actuels renvoyant à une chevalerie plus imaginaire que réelle : bandes dessinées, jouets, panoplies, affiches de cinéma, romans, modèles réduits, croquis de Combas. On en sort convaincu que la mode médiévale ne cesse de s'accroître. Depuis longtemps, ses adeptes raffolent des reconstitutions « historiques » en costume.

La région parisienne n'est pas en reste. Six expositions ont été ouvertes en Ile-de-France au cours du printemps, sur le thème de la vie quotidienne au Moyen Age. Provins (Seine-et-Marne) profite de son architecture médiévale, largement intacte, pour présenter l'*« urbanité »* de cette époque, avec ses écoles, ses bourgeois, ses marchands, ses problèmes d'approvisionnement et de sécurité. Sceaux (Hauts-de-Seine) a choisi la vie de château. Autour de quelques pièces phares, venues notamment de Vincennes, sont évoqués l'architecture et l'ameublement, le costume et les divertissements, banquets, tournois, mais aussi l'activité économique et sociale du seigneur, ainsi que les rapports du vassal et du suzerain, sans oublier la complexité des liens de parenté. Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) se consacre à l'amour de Dieu en étudiant l'architecture et l'organisation de l'espace monastique, mais aussi en suivant l'évolution de la sculpture funéraire. A Guiry-en-Vexin (Val-d'Oise), on plonge dans le quotidien des oubliés de l'Histoire, les paysans, serfs ou vilains, leur alimentation, leur habitat, leurs vêtements, leurs croyances, le tout étayé par des fouilles archéologiques qui ont permis d'exhumer un abondant matériel. Mais, surtout, cette exposition, soigneusement mise en scène pour les plus jeunes, est une mine pour les collégiens. Deux autres expositions viennent de s'achever : à Louvres (Val-d'Oise), le thème choisi était celui du jeu, de la littérature et du chant. A Meaux (Seine-et-Marne), dans le palais épiscopal, on insistait sur l'économie médiévale.

LE TRÉSOR DE LA SAINTE-CHAPELLE

A Paris, le Musée du Louvre présente le trésor de la Sainte-Chapelle, ou plutôt ce qu'il en reste. Constitué par Saint Louis autour de la couronne d'épines et des reliques du Christ, ce fut l'un des plus prestigieux de l'Occident chrétien. Il profita notamment des collections du palais impérial de Constantinople, mis à mal en 1204 par les croisés en route vers le Saint-Sépulcre. On y voit aussi des chefs-d'œuvre comme le bâton cantoral couronné d'un buste antique de l'empereur Constantin, ou la reliure d'or de l'évangéliaire de l'Apocalypse offert par Charles V. L'essentiel de ce trésor a disparu sous la Révolution ou lors du sac de l'archevêché en 1830. Iconoclasme idéologique qui renvoie à la belle exposition de Strasbourg *(lire ci-dessous)*.

A Fontevrault (Maine-et-Loire), abbaye royale qui reçut les tombeaux des Plantagenêts avant d'être transformée en prison, les horizons s'ouvrent. L'Europe se déploie. Les Angevins ne donnèrent-ils pas en effet des souverains à la Hongrie, mais aussi au royaume des Deux-Siciles ? Ils furent même – sur le papier – d'éphémères empereurs de Byzance. Le Moyen Age apparaît en effet en ce début de XXI[e] siècle comme le temps d'une unité européenne qui s'étend de l'Atlantique à la Baltique et de l'Ecosse à la Sicile. Les clercs y parlent une langue commune, leur latin. La société tout entière communie dans la même foi et admet, non sans humeurs ni révoltes, la primauté du pouvoir spirituel romain. En dépit du morcellement féodal, les frontières existent peu et si les voyageurs affrontent les routes peu sûres à leurs risques et périls, ils cheminent néanmoins d'une région à une autre. Quant aux pèlerins, ils sillonnent le continent en tout sens, en marche vers Rome ou Saint-Jacques-de-Compostelle.

Le vocabulaire artistique – le style roman, puis gothique – est lui aussi commun, en dépit des variantes locales. Artistes et architectes se déplacent au gré des commandes et des chantiers. Les hasards dynastiques font qu'un roi d'Angleterre – Richard Cœur de Lion – peut passer en France l'essentiel de sa vie et composer ses poèmes en langue d'oc. Cette vision idyllique de l'unité d'un continent n'est pas pour rien dans la vogue actuelle.

LIGNE DE FRACTURE

Elle n'est pas à prendre au pied de la lettre. L'histoire médiévale est bien moins simple et les tensions, les fractures y furent nombreuses. Mais ces conflits pèsent peu en comparaison de ceux qui ont fait de l'Europe au XX[e] siècle le tragique champ clos des affrontements nationalistes. Cette unité ne cessait que là où l'Eglise d'Occident se heurtait à celle d'Orient – Rome contre Byzance. Cette ligne de fracture entre l'est et l'ouest, catholiques et orthodoxes, est à nouveau très visible après l'effondrement du bloc soviétique, en particulier dans les Balkans.

Ce paradis perdu est également fantasmé au niveau du local et de l'intime. Les conditions de vie étaient sans doute dures, mais, veut-on penser, la communauté villageoise ou urbaine était plus soudée, les échanges plus chaleureux, les festins rares mais fraternels, la nature intacte et proche, les mœurs simples et un rien grivoises. Oubliées les famines, les épidémies, la misère, ne reste qu'une atmosphère de kermesse avec troubadours, jongleurs et baladins.

Dans de nombreux villages ou villes, des spectacles « à la médiévale » sont l'occasion de s'improviser acteur, de se déguiser, de changer d'identité. C'est là encore le sentiment d'une unité naturelle perdue qui l'emporte : chacun vivant à son rang, au rythme des saisons, des récoltes et des fêtes religieuses. Le Moyen Age revisité ne serait-il qu'un écran où les frustrations contemporaines se projettent sans souci de la réalité historique ? En dépit de recherches nourries d'archéologie, le XXI[e] siècle ne renoue-t-il pas avec *« le Moyen Age énorme et délicat »* cher aux romantiques ?

Philippe Dagen et Emmanuel de Roux

A voir, à lire

EXPOSITIONS

● **« Le gisant du chevalier au lion couronné » :** Musée d'Aquitaine, 20, cours Pasteur, 33000 Bordeaux. Tél. : 05-56-01-51-00. Du mardi au dimanche, de 11 heures à 18 heures. 35 F. Jusqu'au 30 août.

● **« La vie de tous les jours » :** Musée archéologique du Val-d'Oise, place du Château, 95450 Guiry-en-Vexin. Tél. : 01-34-67-45-07. Du mercredi au lundi, de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30. Jusqu'au 31 décembre. 20 F (3,05 €).

● **« Images de la ville »** : Musée de Provins et du Provinois, 7, rue du Palais, 77160 Provins. Tél. : 01-64-01-40-19. Tous les jours, de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 4 juin. De 11 F à 22 F (1,7 € à 3,3 €).

● **« La vie de château » :** Musée de l'Ile-de-France, domaine du parc de Sceaux, 92330 Sceaux. Tél. : 01-46-61-06-71. Du mercredi au lundi, de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 4 juin. De 15 F à 22 F (2,29 € à 3,35 €).

● **« L'amour de Dieu » :** Musée d'art et d'histoire, 2 *bis*, rue Gabriel-Péri, 93200 Saint-Denis. Tél. : 01-42-43-05-10. Du mercredi au lundi, de 10 heures à 17 h 30. Jusqu'au 20 août. De 10 F à 20 F (1,52 € à 3,05 €).

● **« Le trésor de la Sainte-Chapelle » :** Musée du Louvre, aile Richelieu, du mercredi au lundi, de 9 heures à 17 h 30 ; le mercredi, jusqu'à 21 h 30. Du 1er juin au 27 août. Accès libre avec le billet du musée.

● **« Iconoclasme, vie et mort de l'image médiévale »** : Musée de l'œuvre Notre-Dame, 3, place du Château, 67000 Strasbourg. Tél. : 03-88-52-50-00. Du mardi au dimanche, de 10 heures à 18 heures, jusqu'au 26 août. De 20 F (3,05 €) à 30 F (4,57 €). Visites guidées à Strasbourg jusqu'au 28 juin. Renseignements : 03-88-52-50-04.

● **« L'Europe des Anjou (1266-1480), l'épopée des princes d'Anjou, de la Loire au Danube » :** abbaye royale de Fontevrault, 49590 Fontevraud-l'Abbaye. Tél. : 02-41-51-73-52. Du 15 juin au 16 septembre. Tous les jours, de 9 heures à 18 h 30. 10 F (1,52 €). Un colloque international sur la dynastie angevine aura lieu les 15 et 16 juin.

PUBLICATIONS

● ***L'Ile-de-France médiévale,*** Somogy éd., ouvrage collectif, premier volume, 264 p., 280 F (42,68 €) ; un second volume à paraître le 27 juin, 216 p., 250 F (38,11 €).

● ***Le Trésor de la Sainte-Chapelle,*** sous la direction de Jannic Durand et Marie-Pierre Laffitte, éd. RMN, 304 p., 290 F (44,21 €).

● ***Iconoclasme, vie et mort de l'image médiévale,*** sous la direction de Cécile Dupeux, Peter Jezler et Jean Wirth, Somogy éd. avec le Musée d'histoire de Berne et les musées de Strasbourg, 456 p., 290 F (44,21 €).

● ***L'Europe des Anjou (1266-1480),*** sous la direction de Guy Massin Le Goff, Chantal Colleu-Dumond, Ferenc Szikossy et Etele Kiss, Somogy éd. et Caisse des monuments de Maine-et-Loire, 372 p., 260 F (39,64 €).

Heurs et malheurs de l'image médiévale à Strasbourg

PENDANT que les talibans afghans détruisaient les bouddhas géants de Bamiyan, le Musée d'histoire de la ville de Berne, en Suisse, consacrait une exposition intitulée « Iconoclasme, folie ou volonté de Dieu ? » à la destruction des images liée à la Réforme, au XVI[e] siècle en Europe occidentale (*Le Monde* du 13 mars). L'exposition, montée avec les musées de Strasbourg, est aujourd'hui reprise dans la capitale alsacienne, avec quelques modifications et un codicille révolutionnaire : une bonne partie de la statuaire de la cathédrale a disparu dans les années 1790.

Si le titre français – « Vie et mort de l'image médiévale » – est à la fois plus bénin et plus réducteur, les grandes questions posées restent les mêmes. Pourquoi a-t-on rendu un culte aux images ? Quelles ont été les images bannies ? Les réformateurs ont-ils formulé leurs critiques ? Comment sont-ils passés à l'acte ? L'exposition et la scénographie qui se déploient dans le Musée de l'Œuvre Notre-Dame, à l'ombre de la cathédrale, répondent bien à ces interrogations.

A Byzance, l'antiquité chrétienne hérite du culte de l'empereur par le biais de sa représentation. Bientôt l'image du Christ et celle de l'empereur coexistent, comme on peut le voir à Strasbourg sur ce sou d'or frappé, côté pile, du profil de Justinien II et, côté face, de la figure du Christ. La coexistence sera difficile : une première crise iconoclaste éclatera au VIII[e] siècle à Constantinople. Cela n'empêchera pas les icônes de gagner l'Occident où elles seront vénérées comme les reliques des saints. Les Christ en majesté apparaissent d'abord, puis on voit des Christ en croix et, enfin, des Vierges à l'enfant. Au fil du temps, ces représentations vont devenir de plus en plus sophistiquées et esthétisantes. C'est le cas, notamment, des reliquaires, qui deviennent de véritables *« œuvres d'art »* – ils seront une des premières cibles des réformés. Les objets de culte sont gagnés par la même magnificence.

Désormais, les images sont partout. Elles ornent les façades et les chapiteaux des églises, attestent de la montée en puissance du culte des saints (en particulier des saints thaumaturges) et de celui de la Vierge. Elles sont présentes sur les bannières des corporations, et sont vendues dans tous les centres de pèlerinage, elles rythment les grandes fêtes religieuses. La diffusion d'une mystique compassionnelle s'accompagne du traitement par le pinceau, la gouge ou le ciseau des grandes étapes de la souffrance du Christ. *« Ces images sont le grand livre des illettrés »*, indique Cécile Dupeux, qui a monté l'exposition alsacienne avec Jean Wirth. Elles sont aussi sujettes à des débordements. Les généreux donateurs vont se faire représenter, avec une humilité feinte, sur les tableaux ou les retables.

Cette religion festive et colorée, quasi théâtrale, tourne au paganisme, estiment, dès le XV[e] siècle, ceux qui stigmatisent la simonie. C'est contre cette débauche picturale que vont réagir les réformateurs. Ces derniers s'appuient sur le deuxième Commandement : *« Tu ne feras aucune image sculptée, rien qui ressemble à ce qui est dans les cieux, là-haut, ou sur la terre, ici-bas, ou dans les eaux, au-dessous de la terre. Tu ne te prosterneras pas devant ces dieux* [ces images] *et tu ne les serviras pas. »*

UNE RELIGION ÉPURÉE

A partir de 1520, les disciples de Luther et de Calvin passent à l'acte. Ils proposent une religion épurée, dépouillée de ses oripeaux barbares, basée sur les Ecritures et leur lecture. *« On estime qu'à Strasbourg 90 % de la production artistique médiévale a ainsi disparu »*, indique Cécile Dupeux. Quelques pièces, sauvées grâce à des subterfuges, sont présentes au Musée de l'Œuvre Notre-Dame. Le gigantesque saint Christophe de Berne, une effigie de bois haute de sept mètres, devient un Goliath ; une statue de la Vierge, dotée d'une balance, est désormais une allégorie de la Justice. Les sculptures de la cathédrale de Berne seront soigneusement enfouies sous la place. On les exhumera en 1986. On peut voir à Strasbourg une petite sculpture d'inspiration catholique où les iconoclastes sont à l'œuvre : le barbare, le Turc et le réformé – trilogie infernale –, c'est-à-dire, le païen, l'ignorant et l'hérétique.

Pourtant, la Contre-Réforme détruira elle aussi beaucoup lorsqu'elle introduira des modifications dans la liturgie. A Strasbourg, le jubé de la cathédrale, qui avait survécu à la vague réformatrice, sera démoli en 1680, et du grand retable de l'église de Haguenau, il ne reste plus que quatre panneaux.

Faut-il s'indigner de ces disparitions ? Cette passionnante exposition pose aussi la question du statut de l'œuvre d'art. Existe-t-il au XVI[e] siècle ? Si oui, est-il compatible avec une religion épurée de ses scories paganistes, dont le principe repose sur le Verbe ? Les iconoclastes n'ont pas détruit des peintures et des sculptures admirables, mais des images fausses. Les talibans, sincères, ne disent pas autre chose. Mais nous sommes désormais dans un autre monde, dont les valeurs ont changé : le culte de l'art est devenu une religion.

E. de R.

Les collages euphoriques de Manu Chao

L'ex-chanteur de la Mano Negra livre un deuxième album jubilatoire, « Proxima estacion : esperanza »

L'ALBUM *Proxima estacion : esperanza* est-il une copie presque conforme de *Clandestino*, le précédent disque de Manu Chao, ex-membre de la Mano Negra, franco-galicien et bohème infatigable ? En aucun cas. Il en est une glorieuse, triomphante, joyeuse prolongation. Jubilatoire, profondément sud-américain, donc excessif, fou, miraculeux, *Esperanza* creuse le sillon musical et philosophique inventé précédemment par Manu Chao. Les dix-sept titres de cet album rapide comme l'éclair revendiquent le droit à la respiration et à l'espace pour tous, l'exigence démocratique du désordre comme fondement de la société – le chahut, l'indiscipline ne sont pas synonymes de violence.

Esperanza est un manège de fête foraine qui tourne si vite qu'il grise à peine démarré – le premier titre a pour nom *Merry Blues,* le dernier avant arrêt sur chapeau de roues s'appelle *Infinita Tristeza,* tristesse infinie, collection inénarrable de phrases piquées à la radio, dans les discours politiques, les fictions à la manière de Jules Verne, plausibles et enfantines.

Entre ces deux titres, *Proxima estacion : esperanza* compose une tour de Babel. On y parle les langues de ce deuxième millénaire, l'anglais, l'espagnol, en pleine expansion mondiale, le portugais, troisième langue parlée à travers le monde (si l'on exclut le chinois), et un peu de français, pour conjurer un sort économico-politique qui voudrait sa mort – à l'occasion, c'est un peu le constat d'échec de la francophonie que dresse ce fils de républicain espagnol émigré en France. Chaque chanson peut contenir toutes ces références linguistiques, et les idées qui vont avec, prises sur le vif – *« que passou, que passou la pizza acabou » « too much, too much promiscuity, too much too much hypocrisy »* –, une fanfare, des voix des rues, une sonnerie de portable, un rythme de reggae, un sifflet : quelle énergie, quelle envie de vivre, d'aimer, de voyager !

BRIBES D'ONDES RADIO

« Que horas son mi corazon, e vai vai van, que horas son en Washington », etc. Voici une minute cinquante-trois de fuseaux horaires concentrés, de reggae happé, de *portugnol* prononcé avec un accent français outré. Et puisque rien ne s'arrête jamais de tourner, Manu Chao a supprimé les pauses entre les morceaux : tout s'enchaîne. Voici le futur tube lancé en radio pour annoncer la sortie de cet album annoncé et attendu depuis des mois, *Me gustas tu* (*« Que voy a ser, je ne sais pas, que voy a ser, je ne sais plus, me gusta la cena, me gustas tu »*, j'aime le reggae, la guitare, toi, la cannelle, le peuple, la Corona, la lasagne, la castagne, le Guatemala, et, bien sûr, la marijuana).

Ça tourne, les ondes radio, les voix, les accents, il est 5 heures du matin, qui songerait à dormir ? Des mariachis veillent au Mexique, les narco-chanteurs tournent en Colombie, des Indiens chantent des *rancheras* en Equateur. Et Manu Chao vole des bribes de vie. C'est sa manière à lui de profiter de la technologie. Il chipe à la radio : la voix de Youri Gagarine, celle de Marie-Pierre Planchon (Madame Météo marine de France Inter) – *« Pour toutes les zones de la mer de Manche »* , le Grand Combo de Puerto Rico, les Algériens du Val-Fourré et de Mantes-la-Jolie. En ce sens, *Proxima estacion* fait la révolution, disque purement électronique, interdit d'entrée dans les clubs, planqué sous des habits acoustiques et exposé sur les foires et les places publiques par la grâce d'un sound-system dénommé Radio Bemba.

Manu Chao vit en partie à Barcelone, et se promène aussi en Méditerranée, celle d'Afrique et celle des banlieues françaises. Voilà des Kabyles (*Denia*) pour se calmer juste un peu, en tout cas pour discipliner le cercle de l'infernale danse sud-américaine de Manu Chao, comme le fera huit titres (huit tourbillons) plus tard la rappeuse brésilienne Valeria. Nègre au « flow » extraordinairement élégant, elle reprend *Bongo Bong* avec un nouveau texte (en portugais), détaillant les mâles, leurs catégories, et leurs servitudes vis-à-vis des femmes. Cette chanson, avec son inimitable rythmique d'inspiration reggae, son pincement de corde électrique inimitable et lascivement prolongé, sert d'ailleurs de fil conducteur à l'album, où flotte sans discontinuer cet air de *« Je ne t'aime plus mon amour, je ne t'aime plus pour toujours »*, placé comme une signature à l'encre indélébile. Le pari est audacieux, et le reproche est déjà fait à Manu Chao de se copier lui-même. Manu Chao invente, et l'invention ne naît pas du néant.

ÉNERGIE DANSANTE

Manu Chao a greffé sur les sons qui le taraudent et qui ont bâti un succès inespéré – plus d'un million d'exemplaires de *Clandestino* vendus – une masse considérable d'informations accumulées lors de ses voyages transaméricains et européens, jusqu'au jazz, swing très cuivré qui vient donner à toute cette latinité un surcroît d'énergie dansante (*Trapped by Love*, *Le Rendez-Vous*, respectivement une minute cinquante-cinq et une minute cinquante-sept de fondu-enchaîné de franco-anglais).

« Ai papito, ai mamita » : profils indiens, légendes de lune et de soleil, foire aux superstitions, accents roulés : le sous-commandant Marcos, à qui Manu Chao avait dédié *Clandestino*, est toujours là, mais la fête, le plaisir sont aussi les ingrédients du grand chambardement, comme l'ironie qui se moque même de la vache folle : *« Bailemos todos a vaca louca, esse ritmo terminal »*, nous dansons tous la vache folle, ce rythme terminal, et puisque nous sommes latins, nous devons pleurer, pleurer d'amour évidemment (*Mi vida*).

Véronique Mortaigne

★ 1 CD Virgin 24381 03212.

YOURI LENQUETTE

Manu Chao sur scène à Tijuana (Mexique), en décembre 2000.

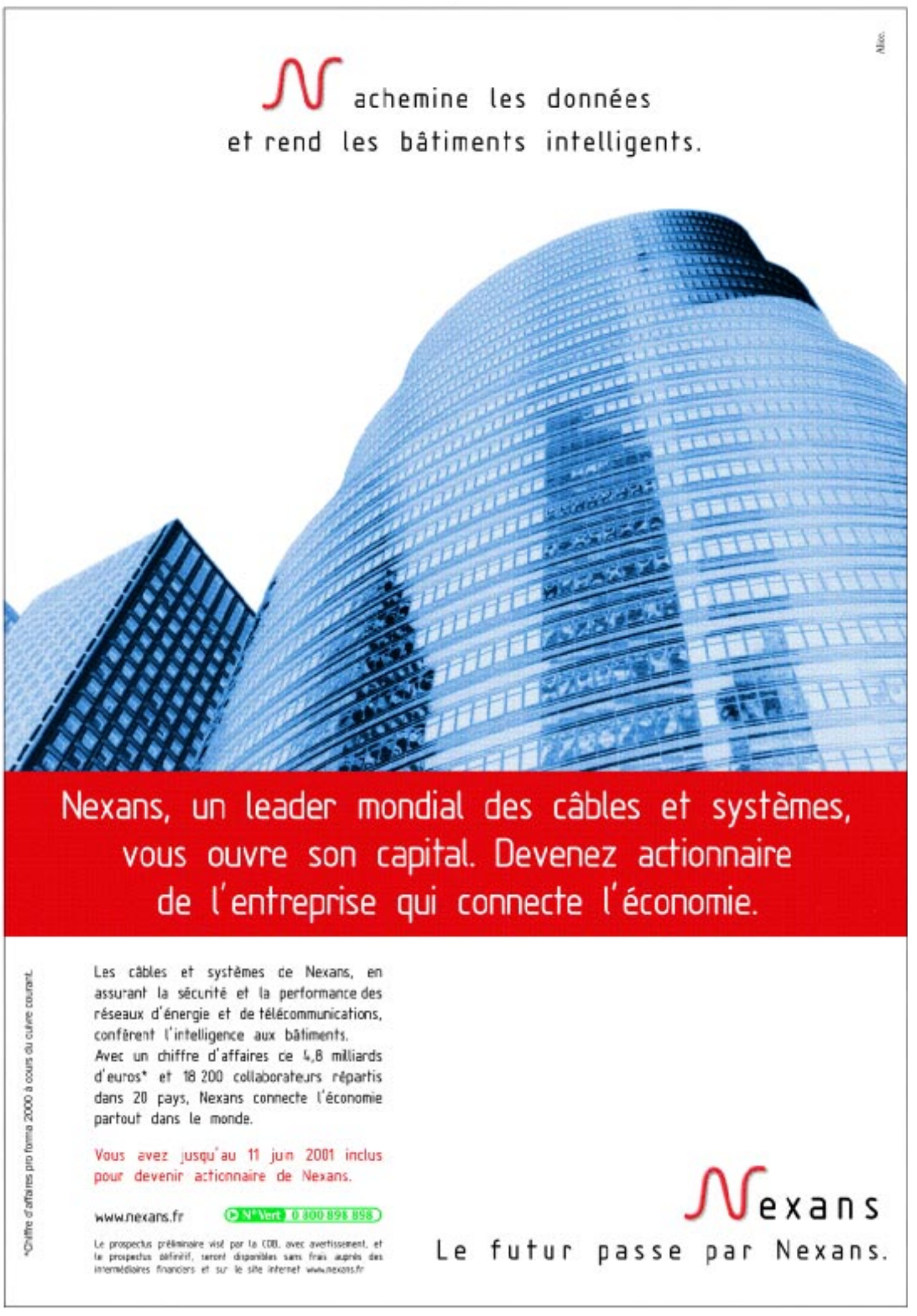

SÉLECTION DISQUES

MICHAËL LÉVINAS

Quatuor à cordes n° 1. Les Lettres Enlacées II. Froissements d'ailes. Arsis et Thésis, ou la chanson du souffle. Les « Aragons ».
Roula Safar (mezzo-soprano), Catherine Binard (flûte), Christophe Desjardins (alto), ensemble Musiques nouvelles, Patrick Davin (direction).

Ce CD, consacré par l'ensemble belge Musiques nouvelles à la musique de chambre, de Michaël Lévinas (né en 1949), séduit surtout par deux pièces récentes pour cordes qui témoignent d'une expression véritablement originale. Œuvre de chercheur poète et de solitaire communicatif, le *Quatuor à cordes n° 1* s'ouvre sur une douce contorsion de mélodies troubles, de timbres parasités et d'harmonies incandescentes. Il s'anime avec l'activité giratoire d'un deuxième mouvement tout en rebonds puis stagne quelque peu dans une *Réitération* ludique, avant de trouver sa juste plénitude lors d'une péroraison prismatique. Tout aussi personnel, le solo d'alto *Les Lettres Enlacées II* effectue une plongée introspective d'une qualité nouvellement spectrale. Tandis que *Les « Aragons »*, triptyque hybride pour mezzo-soprano et onze instruments, relèvent de l'imagerie anecdotique, les deux solos de flûte, datant des années 1970 (*Froissements d'ailes, Arsis et Thésis*), constituent des jalons aussi importants dans la production de Lévinas que *La Conférence des oiseaux* (opéra) et *Ouverture pour une fête étrange* (deux orchestres et bande magnétique), que le label Accord vient de rééditer. ***Pierre Gervasoni***

★ 1 CD Accord « Una corda » 461 785-2. Distribué par Universal Music.

CHRIS POTTER
Gratitude (1)
JOSHUA REDMAN
Passage of Time (2)

Chris Potter et Joshua Redman, trentenaires très actifs, enregistrent en leader depuis le début des années 1990. Ce sont deux personnalités détachées des modèles historiques. Dans *Gratitude,* de Chris Potter, les producteurs ont pourtant cru bon d'affubler chaque titre d'une dédicace. Pour Sonny Rollins, Charlie Parker, John Coltrane, Ornette Coleman, Wayne Shorter... Mais ce que met en jeu Chris Potter, c'est avant tout lui-même, et cela depuis longtemps. Accompagné d'une rythmique solide, Potter laisse entendre sa sonorité caressante, une attaque aventureuse, un ancrage évident dans le blues (*Sun King*), et surtout sa capacité à trouver des motifs rythmiques et mélodiques en y intégrant le silence. Pas trop de notes et la juste note. *Passage of Time,* de Joshua Redman, est l'album que l'on attendait du saxophoniste depuis le virage hors du hard bop pris dans *Freedom in the Groove* en 1996. Redman retrouve ici le goût du risque et d'un discours personnel, étonnamment introspectif et impressionniste, quand l'époque est plus au brillant de surface. Sa nouvelle formation – Gregory Hutchinson à la batterie, Reuben Rogers à la contrebasse et Aaron Goldberg au piano – apparaît aussi fluide que dans *Beyond,* paru en 2000. Au-delà des qualités d'instrumentistes, le quartette approche ici un vrai son de groupe (le thème *Bronze* en étant le meilleur exemple). ***Sylvain Siclier***

★ (1) 1 CD Verve 549 433-2, distribué par Universal Music.
(2) 1 CD Warner Bros. 9362 47997-2, distribué par WEA.

DEPECHE MODE
Exciter

Pionnier pop de l'électronique, Depeche Mode a petit à petit délaissé ses refrains les plus sautillants au profit d'une noirceur qui est allée de pair avec l'introduction des guitares dans la machinerie synthétique du groupe. Depuis *Violator*, en 1990, ses albums lui ont concilié les faveurs d'un public rock comme celles des amateurs de mélodies bien ficelées. Car, même flirtant avec la pénombre et la morbidité, l'auteur-compositeur Martin Gore n'a rien perdu de son savoir-faire. Produit par Mark Bell, *Exciter*, le disque le plus épuré à ce jour, mêle intimement ordinateurs en hibernation et arpèges de guitare pour blues fantomatique. Si le chanteur Dave Gahan se fourvoie dans l'interprétation névrosée de l'agressif *The Dead Of Night,* il excelle dans la douceur grave qui baigne la plupart des titres de l'album. Clin d'œil disco, *I Feel Loved* dynamise un ensemble un peu linéaire. Avec la troublante sérénité des survivants, le trio témoigne pourtant des ressources intactes de son *song writing* dans quelques ballades magnifiquement crépusculaires. ***S. D.***

★ 1 CD Mute 7243 8102432 4. Distribué par Labels/Virgin

FAIRUZ
Live 2000, Festival de Beiteddine

Incomparable Fairuz ! Voix du Liban, diva chrétienne rayonnante en pays d'islam, celle qui a commencé par chanter l'Egyptien Farid El Atrache et sa consœur Asmahan dès 1947 a fait une carrière à rebond, passant du classique à la comédie musicale. Dans les années 1970, elle suit les sentiers musicaux très mélangés (jazz, fusion) de son fils, le compositeur Ziad Rahbani, dont elle interprète ici une quinzaine de titres. Dans cet enregistrement réalisé au Liban au festival de Beiteddine, la voix est souveraine, elle domine l'orchestre à cordes, le synthétiseur, le kanoun, la basse, les chœurs, tout ce qui fait l'environnement, tandis que le chant construit le pathos. ***V. Mo.***

★ 1 CD Virgin 72-43810-155-2

L'échappée belle de Jacques Bonnaffé

Sans vélo, mais accompagné sur scène par le trompettiste Eric Le Lann, le comédien interprète un drôle de cycliste lancé à la conquête du Tour de France, dans « 54 x 13 », de Jean-Bernard Pouy

54 × 13, de Jean-Bernard Pouy. Adapté et joué par Jacques Bonnaffé. Composition musicale et interprétation : Eric Le Lann. THÉÂTRE DE LA BASTILLE, 76, rue de la Roquette, Paris-11e. Mo Bastille ou Voltaire. Tél. : 01-43-57-42-14. Du mardi au samedi à 21 heures ; dimanche 17 heures. 80 F (12,20 €) et 120 F (18,29 €). Durée : 1 h 15. Jusqu'au 28 juin.

PASCAL GELY/AGENCE BERNAND

Jacques Bonnaffé, cycliste, et Eric Le Lann, trompettiste : le Tour en paroles et en musique.

Jacques Bonnaffé pédale. Avec ses mains, ses chevilles, ses genoux, ses hanches, ses bras, ses coudes, son torse, son cou, ses oreilles. Il pédale et il porte des chaussures de ville, un pantalon d'habit, un nœud papillon et une chemise blanche. Il n'a pas de vélo, et il n'en a pas besoin. La bécane est dans sa tête, dans ses mollets, dans sa voix. Il est cycliste, en scène, en course. Une heure et quart à mouliner, avec, pour finir, la chemise qui colle au corps. Formidable : Jacques Bonnaffé au mieux de sa forme. Gamin et acteur, conteur, un peu mystificateur, avec des éclats de rire de buveur à la Jacques Brel et de lentes descentes mélancoliques. En *54 × 13*, Jacques Bonnaffé a trouvé un texte qui lui assure la première place sur le podium : le Théâtre de la Bastille ne devrait pas désemplir, tout le monde voudra voir cette pièce qui file à toute vitesse – contre la montre, le temps, la fatigue, la douleur, et surtout, l'ennui.

54 × 13, c'est le numéro d'un braquet. Mais c'est d'abord le roman d'une échappée du Tour de France, vue par un auteur de romans policiers, Jean-Bernard Pouy. Il y a une dizaine d'années, Jean-Bernard Pouy a suivi le Tour pour *L'Humanité*. Il en a tiré un long monologue, dans lequel il met en selle un héros anonyme, le Dunkerquois Lilian Fauger, coureur du peloton, galérien moderne qui un jour décide de s'échapper et de s'offrir la victoire. C'est un rouleur, pas un flingueur. Et, comme il le dit : *« Je ne suis pas un mec dangereux. Je suis soixante-dix-septième au général. Je suis à 2 h 36 de l'Espagnol* [le maillot jaune]. *En TGV, ça fait Paris-Valence. »*

Il est drôle, ce garçon. Un pédaleur qui serait membre de l'Oulipo. Sportif et débridé. Adepte des jeux de mots, qui deviennent vite des jeux de mollets, en l'occurrence. Et l'occurrence, ce sont deux cent quarante-six kilomètres à l'approche des Landes que Lilian Fauger doit avaler droit devant s'il veut réussir. L'exploit est dans l'instant : tenir, à tout prix, coup de pédale après coup de pédale. Oublier la langue râpeuse comme un Scotch-brite, les muscles durs comme la pierre.

LES RUSES ET LES SALES COUPS

Avancer, encore et toujours. En se disant s'il le faut *« Pa-pa Ma-man »*, en rythme (ça aide, selon certains). Tout faire pour oublier l'effort tuant, le public qui en redemande et s'installe dans les côtes parce qu'il voit mieux comme c'est dur, ou alors, et c'est bien pire, jette des seaux d'eau vinaigrée parce qu'il a entendu dire que ça enlevait la sueur, mais il ne sait pas doser le vinaigre, et alors c'est pire que tout.

« S'échapper, pour un cycliste, c'est un hold-up, disent les journalistes », dit Lilian Fauger. Seul contre tous ceux à qui il veut mettre cinq minutes dans les pattes, bandit de départementales, en danseuse dans les côtes, heureux parfois comme un roi, mais c'est si rare, quand la route file doux et que pousse le vent, notre héros tue le temps de la ligne blanche obsédante en disant tout ce qui lui passe par la tête : les ruses et les sales coups du Tour, les mythes et les rêves. Sa bécane à fantasmes, son tue-la-douleur, c'est son Nord natal. La terre de ses premières coupes, sinistre et magnifique. Ah ! le carnaval de Dunkerque, les hommes travestis en femmes, la bière et la drague, les chansons à se coucher dans le caniveau...

Brisons-là, Lilian Fauger va bientôt arriver au bout de son étape. On ne vous dira pas comment. Mieux vaut une dernière blague, pour la route. De l'humour de peloton : *« Fais gaffe, ta chaîne se dégonfle. »* C'est bête, parfait. Jacques Bonnaffé est sportif. Il joue le jeu. Mais surtout, il fait ce qu'il veut de Lilian Fauger. Il l'emmène sur ses terres, dans son monde d'acteur qui ressemble à une baraque foraine, jamais loin du comptoir, des histoires pas possibles, et des fanfares.

54 × 13 est un spectacle à deux : celui qui parle et celui qui joue. Eric Le Lann à la trompette. Improvisation à chaque coup de pédale, envolées héroïques et méchants coups de blues. Du grand art, sportif lui aussi. Du direct sans télévision : le Tour de France, en paroles et en musiques. Et de l'invention, avec cela. Beaucoup d'inventions tordantes dans la mise en scène, soignée comme une bécane adorée : c'est chouette.

Brigitte Salino

Portrait de « Laurent le Magnifique » en violoniste au Louvre

EUGENE YSAYE : *Sonates pour violon opp. posthume et 27.* Anton Barachovsky et Laurent Korcia (violon). AUDITORIUM DU LOUVRE, le 30 mai.

Une exécution en concert des six *Sonates pour violon seul* d'Eugène Ysaÿe se mérite. Une affichette prévient que Laurent Korcia, en raison d'une tendinite, n'est pas certain de pouvoir les jouer toutes. *« Programme hypothétique »*, renchérissent les ouvreuses en distribuant la feuille de route d'un voyage courageusement organisé par Monique Devaux, programmatrice musique de l'Auditorium du Louvre.

En guise de randonnée initiatique, nous est proposée une sonate inédite pour deux violons, que Mme Devaux s'est procurée auprès du petit-neveu du compositeur. Cette page étrange qui regarde à l'occasion en arrière (*fugato* de type Bach), très peu en avant (langage non progressiste) et beaucoup en elle-même (par plongées impulsives) est servie par deux interprètes que tout oppose – l'angélique Anton Barachovsky et le méphistophélique Laurent Korcia – mais qui parviennent vite à ne faire qu'un.

A l'entracte, les conversations vont bon train. Aura-t-on droit à l'intégrale que Paris n'a pas entendue depuis des lustres ou à la découverte d'Ori Friedman, un pianiste new-yorkais de quinze ans programmé le lendemain ? Six auditeurs sur trois cent vingt n'ont pas voulu courir le risque et se sont fait rembourser avant le début du récital... La seconde partie débute par une annonce rassurante : *« Laurent Korcia fera une pause de quelques minutes entre la troisième et la quatrième sonate. »* La première des six sonates qu'Ysaÿe a dédiées en 1924 aux plus grands de ses pairs (Szigeti, Thibaud, Enesco, Kreisler, Crickboom et Quiroga) file avec une limpidité polyphonique telle qu'on imagine les voix se relayer dans l'espace à la manière de trapézistes. Les bravos fusent et l'on se demande s'ils sont propices ou dommageables à la concentration de Laurent Korcia.

La *Deuxième Sonate*, d'une richesse de timbre inouïe (le Stradivarius Zahn sonne parfois comme une flûte !), balaye toutes les craintes. Pourtant, après l'exécution étourdissante de la *Troisième*, la tension monte lorsque disparaît le soliste. Cinquante-trois secondes lui suffisent à se persuader qu'il est prêt pour la suite du cycle. Laurent Korcia traduit alors le caractère des trois dernières sonates (grandeur, fantaisie et bravoure) avec une exceptionnelle intensité et justifie le surnom que beaucoup, dans la salle surchauffée, lui attribuent avec admiration : *« Laurent le Magnifique »*.

Pierre Gervasoni

Un Requiem de Verdi compromis par de médiocres solistes

MESSE DE REQUIEM de Giuseppe Verdi, par Dimitra Theodossiou (soprano), Violeta Urmana (mezzo-soprano), Massimo Giordano (ténor), Orlin Anastassov (basse), Chœur de la Radio des Pays-Bas, Orchestre royal du Concertgebouw d'Amsterdam, Riccardo Chailly (direction), Théâtre du Châtelet, Paris, le 31 mai.

Comme Gabriel Fauré, pour son *Requiem op.48*, Giuseppe Verdi commença sa *Missa da Requiem* par le *« Libera me »*. Ce mouvement fut à l'origine l'un des maillons d'une messe des morts collective dédiée à la mémoire de Rossini, qui venait de mourir, en 1868, et que Verdi admirait beaucoup. Ce n'est qu'à la mort du poète Alessandro Manzoni, en 1873, qu'il se décida à mettre en musique l'office entier. La *Messe de Requiem* allait être créée dans une église pour apparaître ensuite, et le plus souvent, dans les théâtres, dont celui de la Scala de Milan et, immédiatement, à l'Opéra-comique, à Paris.

Dans l'acoustique d'une cathédrale trop vaste, les larges aplats orchestraux, « la farce » de l'orchestre, très chargée en cuivres, peut s'avérer inécoutable ; dans l'acoustique plus ou moins sèche d'un théâtre, les détails de la partition n'échappent à personne, mais il manque ce « je-ne-sais-quoi » de supplément d'âme, cette aura qui aide à « porter » les murmures du chœur, le redoutable et redouté *si* bémol aigu pianissimo et extatique de la soprano à la presque fin de la messe... Dans un théâtre, il faut donc un excellent orchestre, qui n'ait nul besoin de compter sur l'acoustique pour cacher quelque misère sonore.

L'Orchestre royal du Concertgebouw d'Amsterdam est en ce sens idéal : souffleurs impeccables, sonorité de cordes de rêve, simplement déroutée quelques instants lors des arpèges des violoncelles du début de l'« Offertoire »... Le chœur de la radio des Pays-Bas se présente en effectif moins nombreux que la plupart des chœurs chantant cette pièce et se distingue par sa clarté, sa précision, sa concentration.

Le chef, Riccardo Chailly, fait de ce *Requiem* une œuvre pleine de contrastes et de théâtralité, mais il la « tient » constamment. Sa direction est intense, mais jamais extravertie et, souvent, touche par l'extrême dépouillement de sa lecture. Dommage qu'il ne soit pas parvenu à imposer la même éthique interprétative à son quatuor de solistes.

COQUETTERIES INUTILES

A la décharge du chef italien, l'annulation de deux des chanteurs prévus, la soprano Barbara Frittoli et le ténor Aquiles Machado, annoncés souffrants. Si le ténor Massimo Giordano se tire de cette tâche avec les honneurs, il n'en va hélas pas de même avec la soprano greco-allemande Dimitra Theodossiou. On a du mal à croire qu'elle ait chanté le même *Requiem* sous la direction de trois autres grands chefs, Gian-Luigi Gelmetti, Ricardo Muti et Valery Gergiev, ainsi qu'en informe sa notice biographique. La voix de la jeune femme oscille entre des pianissimos en sons « tête d'épingle » et des forte agressifs. Plus gênant, elle donne l'impression de déchiffrer, plongée dans la partition. Plus l'œuvre avance, plus elle semble mal à l'aise, plus sa présence s'affadit. Privée de graves, sa voix a bien du mal à donner la chair nécessaire au glaçant *« Libera me Domine »* quasi *parlando* et *recto tono* du *« Libera me & thinsp »*. Dommage.

Le ténor ne manque pas d'aisance et de musicalité. Mais son style est impossible, bourré d'effets, de coquetteries inutiles, de ports de voix déplacés. S'écoutant chanter plutôt que d'écouter le texte, il ruine la douceur presque naïve de l'*« Hostias »*. La jeune basse bulgare Orlin Anastassov (vingt-cinq ans), dotée pourtant d'un timbre superbe, chante comme un barbon. Pourquoi ? Lui non plus ne sert pas le texte mais s'en sert pour chanter dans un style faussement expressif, affecté de ces tics, de ces scories qui se transmettent comme une fausse tradition, comme des usages dont personne ne veut interroger la validité.

On aurait été si heureux d'entendre chez les chanteurs ce que Chailly réussit si bien avec son orchestre et son chœur. Il n'y avait, hélas ! que la bouleversante mezzo-soprano Violeta Urmana à l'entendre ainsi.

Renaud Machart

SORTIR

PARIS

Marc Desgrandchamps
Exposition après exposition, l'œuvre de Desgrandchamps se développe et se déplace. L'espace des paysages devient plus profond et plus vaste. Un vent invisible y jette et y renverse des objets, des lambeaux d'étoffes et de couleurs délavées. Des spectres féminins presque transparents y circulent. Corps vivants, statues, fantômes, souvenirs ? On ne sait. Il y a dans ces huiles et gouaches une atmosphère de rivages abandonnés, de ruines oubliées, de destruction lente et inexorable. Tout cela sans drame ni effets trop accentués. Cette peinture n'appartient à aucun courant, à aucune tendance répertoriée. Elle rayonne à l'écart, dans son étrangeté inquiétante.
Galerie Zürcher, 56, rue Chapon, Paris-3e. Mo Arts-et-Métiers. De 11 heures à 19 heures, les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi ; fermé dimanche et lundi. Tél. : 01-42-72-82-20. Jusqu'au 30 juin. Entrée libre.
Bal tango
Après son passage à la Cité de la musique dans le cadre du Festival Buenos Aires Tango, l'orchestre argentin La Tipica, dirigé par Juan Cedron, s'apprête à s'installer au Cabaret sauvage pour une série de bals-concerts tous les premiers dimanches de chaque mois. L'humeur est à la fête : les quatorze musiciens mêleront candombés, valses, milongas à de grands airs de tango. Pour les amateurs de danse, chaque bal sera précédé d'une initiation entre 17 h 30 et 19 heures.
Cabaret sauvage, parc de La Villette, Espace « Au bord du canal », Paris-19e. Mo Porte-de-La Villette. 20 heures, à partir du 3 juin et jusqu'en décembre (relâche en août). Tél. : 01-40-03-75-15. 120 F, bal plus stage ; 80 F et 100 F, le bal.
Cyrille Gerstenhaber, Christophe Laporte, Ian Honeyman, Jérôme Corréas
Ces jeunes musiciens, groupés autour de l'excellent organiste et claveciniste Freddy Eichelberger et du flûtiste Jean-Christophe Frisch, se sont donnés pour but de parcourir le vaste corpus des cantates de Jean-Sébastien Bach. Ils le font sans grands moyens, sans battage, dans un temple protestant niché à deux pas de la place de la Bastille.
Les quatre solistes sont de bons musiciens, les cantates de Bach ne sont jamais décevantes : le coup d'oreille s'impose.
Temple du Foyer-de-l'Ame, 7, rue du Pasteur-Wagner, Paris-11e. Mo Bastille. 17 h 30, le 3 juin. Libre participation.
Simon Goubert Quartet
Formidable batteur, par sa présence, son engagement physique, son jeu ouvert et dense ; tout aussi formidable compositeur et mélodiste, Simon Goubert a monté un nouveau quartet (dont le CD *Désormais...* vient de paraître pour Seventh Records / Harmonia Mundi), qui lui rend bien toutes ses qualités et son amour du jazz. Sophia Domancich est au piano, Yannick Rieu au saxophone et Michel Zenino à la contrebasse.
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. Les 2 et 4 juin, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

GUIDE

FESTIVAL CINÉMA

Il était une fois Les Mille et Une Nuits
Ali Baba (1936) et *Sindbab le marin* (1935), de U. B. Iwerks (Etats-Unis) ; *Popeye le marin rencontre Sindbad le marin* (1936), *Popeye le marin rencontre Ali baba et ses 40 voleurs* (1937) et *Popeye-Aladin et sa lampe merveilleuse* (1939), de Dave Fleischer (Etats-Unis) ; *1001 Nights*, de Mike Smith (1999, Japon).
Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris-5e. Mo Jussieu. 15 heures, le 2 juin (séance dessins animés). Tél. : 01-40-51-34-77. 20 F et 25 F.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Sam Francis
Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg, Paris-3e. Mo Rambuteau. Tél. : 01-42-72-14-10. Du 2 juin au 13 juillet. De 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Nils Holgersson, un voyage merveilleux
avec la compagnie Figurentheater / Wilde et Vogel.
Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 19 heures, les 2 et 3. Tél. : 01-40-03-75-75. De 45 F à 110 F.
Le Petit Bazar Erotik
mise en scène de Caroline Bergeron, avec Turk Théâtre, La Balestra, Petits Miracles, Théâtres de Cuisine, Vélo Théâtre, Théâtre Manarf, Tof Théâtre, Blauw Vier, Gare centrale et Green Ginger.
Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 2. Tél. : 01-40-03-75-75. De 45 F à 110 F.
T'as de beaux yeux tu sais Carabosse
de et par l'Illustre Famille Burattini.
Parc de La Villette, Paris-19e. Mo Porte-de-La Villette. 12 heures, les 2 et 3. Tél. : 01-40-03-75-75. Entrée libre.
Ildebrando Biribo ou Un souffle à l'âme
d'Emmanuel Vacca, avec Emmanuel Vacca, Elena Serra et Benoît Cassard.
Clichy (Hauts-de-Seine). Théâtre Rutebeuf, 16-18, allées Léon-Gambetta. 20 h 30, le 2. Tél. : 01-47-39-28-58. 60 F et 80 F.
La Mer blanche du milieu
de Messaoud Benyoucef et Geneviève Serreau, mise en scène de Claude-Alice Peyrottes, avec Mostefa Djadjam, Samir Guesmi, Patrick Michaëlis Claude-Alice Peyrottes, Mahmoud Saïd et Delphine Zingg.
Morsang-sur-Orge (Essonne). Salle Pablo-Neruda, allée des Pervenches. RER C : Savigny-sur-Orge, puis bus 21 en direction du marché (Mendès-France). 20 h 30, le 2. Tél. : 01-69-72-20-30. 50 F et 70 F.
Nuit du jazz
Corbeil-Essonnes (Essonne). Théâtre de Corbeil, 20, rue Félicien-Rops. 20 h 30, le 2 juin. RER D : Corbeil-Essonne. Tél. : 01-60-89-75-57. De 50 F à 100 F.
Orchestre philharmonique d'Ile-de-France
Mozart : *Requiem.* Solistes et chœurs de Saint-Séverin.
Eglise Saint-Séverin, 3, rue des Prêtres-Saint-Séverin, Paris-5e. Mo Saint-Michel. 21 heures, le 2 juin. De 90 F à 150 F.
Andrew Sharpley, Emiko Ota, Noël Akchoté
Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Mains d'œuvres, 1, rue Charles-Garnier. Mo Porte-de-Clignancourt. 20 h 30, le 2 juin. Tél. : 01-40-11-25-25. 60 F.
Olu Dara
Parc floral de Paris, Bois de Vincennes, Paris-12e. Mo Château-de-Vincennes. 16 h 30, le 2 juin. 10 F.
La Compagnie du 26 Pinel, Ano Neko, Sportes
La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris-20e. Mo Gambetta. 19 h 30, le 2 juin. Tél. : 01-40-33-30-60. 50 F.

RÉGIONS

Ici-bas
de la compagnie Les Pas en rond, mise en scène de Christian Coumin.
Châlons-en-Champagne (Marne). Théâtre du Jard Rive gauche, 15, rue Fagnières. 19 heures, les 3 et 4 juin. Tél. : 03-26-65-90-06. De 30 F à 60 F.
Matador… le dernier mot !
de Pascualito, mise en scène de Pierrot Bidon, avec Pascualito.
Châlons-en-Champagne (Marne). Chapiteau du Grand-Jard. 22 heures, le 3 juin. Tél. : 03-26-65-90-06. Entrée gratuite.
Petit boulot pour vieux clown
de Pierre Dumur, mise en scène de Macadam Phénomène, avec Marylise Chanteloup, Pierre Dumur et Vincent Lorimy.
Châlons-en-Champagne (Marne). Chapiteau du Grand-Jard, 15 heures, le 3 juin ; 16 h 30, le 4. Tél. : 03-26-65-90-06. Entrée libre.
Pascal Rogé (piano), Mie Kobayashi (violon), Yoko Hasegawa (violoncelle)
Mozart : *Sonate pour violon et piano KV 304.* Fauré : *Elégie pour violoncelle et piano.* Duparc : *Mouvement de sonate pour violoncelle et piano.* Chausson : *Trio pour violon, violoncelle et piano.*
Divonne-les-Bains (Ain). Théâtre du Casino. 11 h 15, le 3 juin. Tél. : 04-50-40-34-16. 60 F.
Quatuor Ysae
Haydn : *Quatuor à cordes « L'Empereur ».* Franck : *Quintette pour piano et cordes.* Michel Dalberto (piano).
Sully-sur-Loire (Loiret). Salle des Gardes, château. 11 heures, le 3 juin. Tél. : 02-38-36-29-46. 180 F.
L'Elisir d'amore
de Donizetti. Elizabeth Futral, Rachele Stanisci (Adina), Marcelo Alvarez, John Osborn (Nemorino), Marzio Giossi, George Petean (Belcore), Alfonso Antoniozzi, Luciano Di Pasquale (Dulcamara), Cécile Galois (Giannetta), Chœur et Orchestre national du Capitole, Maurizio Arena (direction), Arnaud Bernard (mise en scène).
Toulouse (Haute-Garonne). Théâtre du Capitole, place du Capitole. 15 heures, les 3, 9 et 10 juin ; 20 h 30, les 5, 6, 7 et 8 juin. Tél. : 05-61-63-13-13. De 200 F à 500 F.
Compagnie Käfig
Mourad Merzouki : *Drop it.*
Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). La Passerelle, place de la Résistance. 15 heures, le 3 juin. Tél. : 02-96-68-18-40. 50 F.

EN VUE

■ *« Il ne s'agit pas d'un miracle »*, révèle, à propos du corps intact de **Jean XXIII,** le docteur **Gennaro Goglia,** qui lui avait inoculé, à l'époque, dix litres d'un produit spécial dont il détient le secret.

■ D'après le Canadien **Ben Weider,** président de la Société napoléonienne internationale, l'empereur aurait été empoisonné par le général **Charles Tristan**, comte **de Montholon** qui, intrépide à Iéna, blessé à Wagram, mettait le vin en bouteille à Sainte-Hélène.

■ La chaîne britannique de supermarchés ASDA propose des nains de jardin à l'effigie des candidats aux élections générales du 7 juin.

■ Le buste de **Johannes Gerhardus Strijdom,** ancien premier ministre de l'apartheid, s'est écroulé sur son socle dans un square de Pretoria, jeudi 31 mai, quarante ans jour pour jour après la proclamation de la République indépendante, apogée du régime raciste sud-africain. *« Quelque part, quelque chose était usé »*, selon **Louis Brouwer,** directeur du planning urbain.

■ **Weza Sami Bahati,** alias **Simeon Nsamihigo,** arrêté à Arusha, inculpé de génocide, enquêtait pour le Tribunal pénal international, qui pourchasse les massacreurs rwandais.

■ Dimanche 29 avril, 450 lycéens et collégiens français, accompagnés de leurs professeurs d'histoire, ont pris le train au départ de la gare de l'Est à Paris, via Theresienstadt, Buchenwald, Flossenburg et Dachau, à destination d'Auschwitz.

■ La police de Floride trouve plus avantageux d'implanter sur ses vieux chiens des canines en titane que d'acheter de jeunes animaux au dressage coûteux.

■ **Yakoub Achmawi,** gardien de nuit qui, réveillé en sursaut, dimanche 27 mai à Quouss, près de Louxor, a blessé d'un coup de fusil trois soldats, explique : *« Je rêvais que je tuais mon chien. »*

■ La police militaire brésilienne vient d'équiper de détecteurs de métaux 423 écoles du district fédéral de Brasilia pour dissuader les élèves d'entrer en armes dans les classes.

■ Les douanes sud-coréennes, usant de détecteurs de métaux, ont découvert en une semaine 310 kilos de plomb dans six tonnes de poissons-boules et dans huit tonnes de crabe en provenance de Chine, denrées précieuses vendues au poids.

■ **Monica Lewinsky** souhaite rentrer en possession, pour ne plus s'en défaire, de sa robe maculée, pièce à conviction de l'« affaire », estimée à 500 000 dollars.

Christian Colombani

Dans la presse européenne, le jugement Dumas

« La France en procès », tel est, selon le « Financial Times » de Londres, le sens du verdict prononcé, mercredi 30 mai, à l'encontre de l'ancien ministre des affaires étrangères et des autres accusés de l'affaire Elf. La presse européenne y consacre une large place

LE *FINANCIAL TIMES* (*FT*) de Londres, *El Pais* à Madrid, l'*International Herald Tribune* : Roland Dumas a fait la manchette, photos à l'appui, d'un très grand nombre de quotidiens européens, jeudi 31 mai, après sa condamnation à six mois de prison ferme dans l'affaire Elf. Un honneur dont il se serait bien passé, mais qui montre, à rebours, l'importance que la presse européenne (et même internationale, puisque le *New York Times* a, lui aussi, amplement repris l'information) accorde à l'événement. *« La chute d'une star de* (...) *l'aristocratie socialiste »* de l'ère mitterrandienne, écrit le *Times* de Londres, *« tombé sur sa chaise, incrédule »*, à la lecture du verdict. Et son confrère le *Daily*

Telegraph de se souvenir que *« ce dandy aux goûts raffinés a aussi été une star des grands bars »*.

Plusieurs des titres européens consacrent un éditorial au verdict du procès Elf. Comme le *FT* qui, sous le titre « La France en procès », juge que ce procès a d'abord été celui du système politique d'un pays où *« abus de pouvoir, enrichissement personnel ou financements illégaux de partis s'étaient répandus comme un cancer au sein de la classe politique ». « Ce procès,* poursuit le *FT, a donné un fantastique aperçu de la corruption qui régnait dans la vie publique française sous Mitterrand. »* Une corruption dont il crédite autant la droite, sinon plus, que la gauche. Et d'évoquer, au passage, les actuels ennuis de Dominique Strauss-Kahn avec la MNEF ou de Jean-Claude Trichet (pour le Crédit lyonnais). La solution ? *« Une amnistie générale. »* Mais le quotidien économique de Londres la juge *« prématurée »*. Lionel Jospin doit *« être crédité d'avoir restauré une certaine intégrité morale gouvernementale ». « Les hommes politiques français doivent désormais montrer qu'ils peuvent se conformer aux nouvelles normes que l'on attend d'eux »*, avant de recevoir l'absolution.

L'éditorial d'*El Pais* abonde dans le même sens : *« La sentence prononcée par un tribunal de Paris tire le rideau sur une époque où le pouvoir était labyrinthique, durant laquelle l'élite politique a cru être à jamais au-dessus des lois. »* Pour preuve, Roland Dumas ne s'était sans doute pas aperçu que les temps avaient changé lorsqu'il s'est permis, au début du procès, de *« menacer ses juges ». La Libre Belgique,* elle, estime que ce procès constitue un précédent qui ne pourra rester sans suites. *« La liste est longue,* prévoit-elle, *des responsables politiques français de premier plan qui, dans les mois ou les années à venir, seront amenés à répondre de leurs actes devant les tribunaux. »*

« UNE IMPRESSION DE MALAISE »

Comme le quotidien suisse *Le Temps*, qui parle de *« procès amputé »*, *La Tribune de Genève* est, elle, beaucoup plus nuancée. C'est toute la procédure qui lui inspire *« une impression de malaise ». « Christine Deviers-Joncour a-t-elle reçu de l'argent d'Elf pour qu'elle persuade son amant* (...) *de donner son feu vert à l'achat par Taïwan de six frégates françaises ? »* Telle serait la question-clé de l'affaire Elf. Mais comment juger Roland Dumas, demande son éditorialiste, alors même que *« le pan de l'affaire* [Elf] *concernant ces navires de guerre n'est pas encore instruit »* ?

Après Roland Dumas, Jacques Chirac ? Estimant que *« des dizaines de responsables politiques de premier plan sur lesquels la justice française enquête actuellement »* ont dû avoir *« des frissons »* à la lecture du verdict, le *New York Times* s'attarde sur le cas du président de la République, dont le nom, rappelle-t-il, revient dans plusieurs enquêtes touchant au financement du RPR lorsqu'il en était le président, et maire de Paris. L'éditorial du *Financial Times* juge qu'il ressort de ce procès, *« par-dessus tout, que les projets de réélection de Jacques Chirac pourraient en être assombris »*.

Sylvain Cypel et Martine Jacot

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Les chiffres décevants de la décrue du chômage pour le mois d'avril n'ont rien à la vérité de surprenant. On pouvait raisonnablement s'attendre qu'ils soient moins bons que ceux du mois précédent. Depuis le début de l'année, en effet, très régulièrement, la décrue du chômage, si elle a persisté, n'a cessé de se ralentir. Et cette baisse de la résorption du chômage n'a rien d'étonnant. Elle est, pour l'essentiel, le produit d'une évidente interaction des économies des grands pays industriels. *(...)* Il serait donc bien mal venu de faire grief au gouvernement d'une situation dont il n'est pas responsable, mais qui découle de l'environnement international. *(...)* Toutefois, pour s'être trop volontiers par le passé attribué la paternité d'une résorption du chômage qui devait beaucoup à la conjoncture internationale, Lionel Jospin va avoir grand peine, dans les mois à venir, à expliquer le ralentissement de la baisse du chômage voire une nouvelle flambée par un retournement de cette conjoncture. Il s'est présenté en principal artisan du retour à l'emploi – quand bien même ce n'était pas vraiment exact. Il a même annoncé un prochain retour au plein emploi. L'opinion le tiendra responsable – quand bien même serait-ce injuste, de tout accident dans le domaine du chômage et de tout manquement à cette promesse.

LE FIGARO
Antoine-Pierre Mariano

■ Voici venus les temps difficiles pour Lionel Jospin. Porté par une vague de croissance économique exceptionnelle, il avait réalisé, jusqu'à présent, un parcours sans faute. Aujourd'hui, tout change car l'amélioration continue du chômage depuis quatre ans est terminée. Certes, les chiffres du mois d'avril sont encore très légèrement positifs, mais ils montrent que la tendance des derniers mois est cassée. *(...)* L'incertitude quant à l'évolution future de l'économie va obliger Lionel Jospin à sortir de l'ambiguïté : quitte à prendre le risque d'une rupture avec ses alliés encombrants, il devra rappeler que l'appartenance de la France à la zone euro lui impose une gestion rigoureuse de ses deniers dans une authentique économie de marché.

RTL
Alain Duhamel

■ Cela fera demain quatre ans jour pour jour que Lionel Jospin a été nommé premier ministre. C'est un record de longévité absolue pour un gouvernement de gauche. Lionel Jospin est le premier depuis vingt ans, depuis Raymond Barre, à atteindre les quatre années. Auparavant, sous la V^e^ République, aucun gouvernement de gauche n'avait exercé le pouvoir. Sous la IV^e^ République, les rares gouvernements de gauche n'avaient pas passé le cap des deux ans. *(...)* Lionel Jospin est donc le premier à briser le maléfice qui condamnait la gauche à l'éphémère.

www.eauctionroom.com

Dans les salles des ventes, les enchères reçues via Internet représentent jusqu'à 30% du chiffre d'affaires

LORS DE CERTAINES ventes aux enchères, une cinquantaine d'études européennes acceptent désormais d'installer, face à leurs commissaires-priseurs, un « cyberclerc » mandaté par le site e-Auction Room. Equipé d'un ordinateur, celui-ci participe aux enchères pour le compte d'internautes suivant la vente en direct, depuis chez eux. Après une année de fonctionnement, e-Auction Room a participé à 300 enchères dans sept pays européens, s'octroyant à chaque fois 10 % à 30 % des objets mis en vente.

Pour l'internaute, le service est entièrement gratuit. Une fois inscrit, il consulte le catalogue mis en ligne trois mois avant la vente, regarde des vidéos d'experts présentant les objets, puis indique à quelles enchères il souhaite participer : grands vins exceptionnels par l'étude Tajan, mobilier contemporain chez Neumeister, articles de magie chez Gros et Delettrez...

Le jour venu, les transactions s'affichent à l'écran en temps réel, et l'internaute peut enchérir d'un simple clic. Le « cyberclerc », physiquement présent dans la salle, centralise les offres faites par les internautes, sélectionne la plus élevée et lève la main, comme les autres clients. L'ensemble de l'opération prend à peine deux secondes. Pour restituer un peu l'ambiance de la

salle des ventes, e-Auction Room assure une retransmission vidéo, avec un décalage de 7 secondes, qu'il est techniquement impossible de réduire. Malgré cela, *« le client peut acquérir un objet exactement dans les mêmes conditions que s'il participait effectivement à la vente,* résume Laurent Sorbier, directeur général. *Il bénéficie de toutes les garanties offertes par les commissaires-priseurs. Compte tenu des sommes qui peuvent être engagées, nous n'avons pas mis en place de système de paiement en ligne. L'acheteur règle son dû à l'étude. »*

Les coûts de fonctionnement (mise en ligne des catalogues, transmission audio et vidéo, rémunération du cyberclerc...) sont supportés par les maisons de vente. En outre, e-Auction Room prélève une commission de 2 % à 5 % sur ses ventes. M. Sorbier admet qu'il a parfois été difficile de convaincre une profession *« empoussiérée par quatre siècles de traditions »* de se convertir à Internet, *« mais ils ont maintenant compris que nous leur offrons une opportunité exceptionnelle de s'ouvrir à une nouvelle clientèle, moins riche et plus internationale ».* Plus de 80 % des utilisateurs du site, parmi lesquels deux tiers d'étrangers, ne sont jamais entrés dans une salle des ventes.

Géraldine Faes

SUR LA TOILE

ASIE

■ Au mois de mai, les serveurs Internet japonais ont subi plus de 250 attaques venues de l'étranger, notamment de Chine et de Corée du Sud. La plupart des pirates sont des militants qui protestent contre la politique du Japon. Les autorités japonaises ont officiellement demandé à la Corée du Sud de prendre des mesures répressives. – *(AP.)*

FINANCES

■ Le département américain du Trésor a vendu au cours des douze derniers mois plus de 3,3 milliards de dollars d'obligations et de bons du Trésor via Internet, ce qui le place au premier rang des prestataires commerciaux et financiers opérant sur Internet. – *(AP.)*

ADOLESCENTS

■ Selon une étude de l'agence Netvalue, 760 000 Français de moins de dix-sept ans se sont connectés depuis leur domicile en avril. Les sites avec lesquel ils ont la plus forte « affinité » sont les systèmes de messageries, jeuvideo.com, loftstory.fr et napster.com. Au total, ils passent en moyenne 3,9 heures en ligne par mois. *www.netvalue.com*

Partez en vacances avec Le Monde

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT VOS VACANCES :

• Retournez ce bulletin au moins 10 jours à l'avance sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (en haut à gauche de la «une» de votre journal).

• Si vous êtes abonné par prélèvement automatique, votre compte sera prélevé au prorata des numéros servis dans le mois.

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES.

Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.

DURÉE		FRANCE
❑ 2 semaines	(13 n°)	96F/14,64€
❑ 3 semaines	(19 n°)	139F/21,19€
❑ 1 mois	(26 n°)	173F/26,37€
❑ 2 mois	(52 n°)	378F/57,63€
❑ 3 mois	(78 n°)	562F/85,68€
❑ 12 mois	(312 n°)	1 980F/301,85€

Offre valable jusqu'au 15/12/2001

Vous êtes abonné(e)

Pour les suspensions ou transferts vacances : 0 803 022 021 (0,99 F TTC la minute) ou par Internet : abonnement.lemonde@sceabt.com

Votre numéro d'abonné **(impératif)** : ❘❘❘❘❘❘❘❘

Prénom : ..... Nom : .....

Commune de résidence habituelle (impératif) : ❘❘❘❘❘

❑ Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant)

du : ..... au : .....

❑ Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement)

du : ..... au : .....

Votre adresse de vacances :

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ❘❘❘❘❘ Ville : .....

Vous n'êtes pas abonné(e)

Pour tout autre renseignement : 01.42.17.32.90 de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi, ou par Internet : abo@lemonde.fr

101MQVAC

Votre adresse de vacances :

du : ..... au : .....

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ❘❘❘❘❘ Ville : .....

Votre adresse habituelle :

Adresse : .....

Code postal : ❘❘❘❘❘ Ville : .....

Votre règlement : ❑ Chèque bancaire ou postal joint

❑ Carte bancaire n° : ❘❘❘❘❘❘❘❘❘❘❘❘❘❘❘❘

En France métropolitaine uniquement.

Bulletin à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements 60646 Chantilly Cedex

Date et signature obligatoires :

Toute une affaire *par Luc Rosenzweig*

LE PÉTROLE, ça sent mauvais, et ça éclabousse de vilaine façon la probité candide et le lin blanc. Comme on ne peut pas s'en passer, on s'arrange de ces menus inconvénients et, quand tout cela devient un peu trop visible, on appelle ça une « affaire ». Avec des guillemets, qui signifient qu'il va y avoir des histoires de gros sous, ou de cœur, ou d'autre chose, ou les trois...

Ces quelques propos de philosophie de comptoir, la seule, en définitive, capable de nous faire raison garder au bal des hypocrites, sont destinés à introduire précautionneusement quelques réflexions à propos du reportage, diffusé jeudi soir dans « Envoyé spécial », consacré à l'affaire Elf. Du beau travail de reporters, qui ont su faire simple quand il était tentant de faire compliqué. Ils n'ont pas cherché la révélation fracassante, mais tenté – et dans l'ensemble réussi – de replacer dans son contexte historique, économique et politique une affaire que l'on a trop souvent résumée à une paire de bottines de luxe offertes par une dame stipendiée par Elf à un ministre de la République.

Pour notre part, qui avons eu connaissance des péripéties et rebondissements de cette histoire par le traitement approfondi de ce journal, la vision de ce reportage était loin d'être inutile. Lorsque l'on voit et entend les personnages qui ont fini par nous devenir familiers en dépit de leur vocation à la discrétion, comme les juges d'instruction, on se fait une idée plus précise des forces en jeu, des motivations des uns et des autres. On devient perplexe, par exemple, lorsque l'on entend Edith Boizette, doyenne des juges d'instruction du pôle financier de Paris, avouer presque sans détour que les « fuites » vers la presse sont monnaie courante et sont utilisées par les magistrats pour « se protéger ». Ou bien encore quand on entend le juge helvétique Bernard Bertossa s'employer à vouloir moraliser la vie économique et politique d'un grand pays contigu, alors qu'un simple coup d'œil, lancé par nous, en voisin, par-dessus la frontière, constate qu'il a largement de quoi s'occuper devant sa porte... *Summum jus, summa injuria,* comble de justice, comble d'injustice, estimait déjà Cicéron, à une époque où le pétrole n'était utilisé que comme médicament. Et c'est ainsi que l'on finit par transformer en victimes des personnages qui, comme Loïk Le Floch-Prigent, ne sont pas tout à fait des prix de vertu. Tous nos moralistes devraient se remettre en mémoire, lorsqu'ils parlent du pétro-business, cette maxime du *Voleur,* de Georges Darien : *« Je fais un sale boulot, mais j'ai une excuse : je le fais salement. »*

VENDREDI 1er JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Etre autrement, vivre normalement. **Forum**
22.00 Bonne fête mamans ! **Forum**
23.00 Les Œuvres inachevées. **Forum**

MAGAZINES

19.00 Tracks. Spécial Manu Chao. **Arte**
20.55 Thalassa. Escale en Norvège. **France 3**
21.00 Recto Verso. Invité : Claude Rich. **Paris Première**
22.35 Bouillon de culture. C'est mon choix. Invités : Frédéric Beigbeder ; Hector Bianciotti ; Pietro Citati ; Jean-Jacques Brochier ; Philippe Sollers ; Bernard Giraudeau. **France 2**
0.55 Envoyé spécial. Le ciel nous tombe-t-il sur la tête ? Passeurs d'ombres : les filières. *P-s* : la France qui rave. **France 2**

DOCUMENTAIRES

19.15 Robert Louis Stevenson, écrivain voyageur. [1/2]. **Planète**
20.00 Régions de France. La Corse. **Voyage**
20.15 Reportage. L'Ecole des centaures. **Arte**
20.55 Fleurs de Chine. **Odyssée**
21.20 Les Mystères de l'Histoire. Invasion EU. **La Chaîne Histoire**
22.00 Dancing in the Street. [1/10]. Whole Lotta Shakin'. **Canal Jimmy**
22.15 Grand format. Désert. **Arte**
22.55 Biographie. Franklin D. Roosevelt, les années de guerre. **Chaîne Histoire**
23.00 Raid Eco-Challenge Maroc 98. [4/4]. **Voyage**

SPORTS EN DIRECT

13.10 Tennis. Internationaux de France. 5e jour. A Roland-Garros. **France 3**
14.50 Tennis. Internationaux de France. 5e jour. A Roland-Garros. **France 2**

DANSE

21.00 La Veuve joyeuse, de Lehar. Chorégraphie de Ronald Hynd. Par le ballet national du Canada. Avec Karen Kain (Hanna Glawari la veuve joyeuse), John Meeham (le prince Danilo). **Mezzo**

MUSIQUE

19.30 Classic Archive. *Symphonie* n°38 », dite *Prague* , en ré majeur, KV 504, de Mozart ; *Prélude* et *Mort d'Isolde*, extraits de T*ristan et Isolde*, de Wagner, par l'Orchestre national de l'ORTF, dir. Igor Markevitch ; etc. **Mezzo**
21.00 et 22.45 Soirée Jazz à Vienne 1998. Avec Taj Mahal, chant et percussions ; Joe Sublett, saxophone ; Darrell Leonard, trompette ; Denis Freeman, guitare ; Michael Weaver, piano et orgue ; Lary Fulcher, chant et basse ; Tony Braunagel, batterie. Réal. Jean-Marc Birraux. **Muzzik**
22.30 Prokofiev. *Symphonie* n°1. Par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Sergiu Celibidache. **Mezzo**
23.45 Jeanne d'Arc. Opéra de Verdi. Par l'Orchestre et les Chœurs du Théâtre communal de Bologne, dir. R. Chailly. **Mezzo**
23.55 Michel Petrucciani Trio. A la Liederhalle de Stuttgart, en 1998. **Muzzik**

THÉÂTRE

22.05 La Répétition ou l'Amour puni. Pièce de Jean Anouilh. Avec Anny Duperey. **Festival**

VARIÉTÉS

0.00 Souvenir. Top à Guy Bedos et Sophie Daumier. **Canal Jimmy**

TÉLÉFILMS

20.30 L'Ile du retour. Marijan D. Vajda. **Festival**
20.45 Mort dans le chais. Julian Roman Pölsler. **Arte**
20.45 Le Retour de Rick Hunter. Bradford May. **RTL 9**
23.30 La Proie et l'Ombre. Jag Mundhra ♻. **TF 6**

SÉRIES

19.25 Hill Street Blues. Les Bleus ○. **Monte-Carlo TMC**
19.55 Switch. Au large de Puerto Vallerta. **13ème RUE**
20.05 Madame est servie. Le grand combat d'Angela ○. **M 6**
20.45 Felicity. On tourne la page. **TF 6**
20.50 Stargate SG-1. Réaction en chaîne ○. **21.45** 2010 ○. **M 6**
20.50 New York District. Disparitions O. Le pouvoir de vie ou de mort O. **13ème RUE**
20.50 Nestor Burma. Atout cœur. **France 2**

FILMS

16.10 Les Vikings ■ ■
Richard Fleischer (EU, 1958, v.o., 110 min) ○. **Cinétoile**
16.35 Désir ■ ■
Frank Borzage (EU, 1936, v.o., 95 min) ○. **Ciné Classics**
17.20 Le Mors aux dents ■ ■
Burt Kennedy (Etats-Unis, 1965, 90 min). **TCM**
18.15 Titanic ■ ■
Herbert Selpin et Werner Klingler (Allemagne, 1943, 95 min) ○. **Histoire**
18.50 Chasseur blanc, cœur noir ■ ■
Clint Eastwood (Etats-Unis, 1990, 115 min). **TCM**

20.30 Esther Waters ■
Ian Dalrymple et Peter Proud. Avec Kathleen Ryan, Dirk Bogarde (GB, 1948, v.o., 110 min) ○. **Ciné Classics**
20.45 Celui par qui le scandale arrive ■ ■
Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1960, 145 min). **TCM**
21.00 Atlantic City ■ ■
Louis Malle (France - Canada, 1980, 100 min) ○. **Cinétoile**
22.20 Le Rapt ■ ■
Charles Crichton (GB, 1952, v.o., 85 min) ○. **Ciné Classics**
22.40 Les Trente-neuf Marches ■ ■
Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1935, 85 min) ○. **Cinétoile**
23.15 Trop belle pour toi ■ ■ ■
Bertrand Blier (France, 1989, 90 min) O. **Ciné Cinémas 3**
0.05 La Dame au manteau d'hermine ■ ■
Ernst Lubitsch et Otto Preminger (Etats-Unis, 1948, v.o., 90 min) ○. **Cinétoile**
0.10 Yol, La permission ■ ■ ■
Yilmaz Güney et Serif Gören (Turquie, 1982, v.o., 110 min) O. **Ciné Cinémas 2**
1.15 Marie Walewska ■ ■
Clarence Brown (EU, 1937, v.o., 115 min) ○. **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.30 Sunset Beach.
18.20 et 1.40 **Exclusif.**
19.00 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo, Trafic infos.
20.55 Stars à domicile.
23.15 Sans aucun doute.
1.00 Les Coups d'humour.

FRANCE 2

14.50 Tennis. Internationaux de France de Rolland-Garros.
19.45 Un gars, une fille.
19.55 Tirage du loto.
20.00 et 23.50 **Journal, Météo.**
20.50 Nestor Burma. Atout cœur.
22.30 Bouche à oreille.
22.35 Bouillon de culture.
0.15 Retour à Roland-Garros.
0.40 Mezzo l'info.
0.55 Envoyé spécial.

FRANCE 3

17.35 A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.15 Le Journal de Roland-Garros.
20.30 Tous égaux.
20.55 Thalassa. Escale en Norvège.
22.15 Faut pas rêver. Laos : Nakaï City. France : Les hommes du lac. Liban : La bataille du cèdre.
23.10 Météo, Soir 3.
23.35 On ne peut pas plaire à tout le monde.
1.25 Toute la musique qu'ils aiment.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.35
18.00 Dilbert ○.
18.30 Canal+ classique ○.
18.40 Nulle part ailleurs cinéma.
19.00 Nulle part ailleurs ○.
20.35 Allons au cinéma ce week-end.
21.00 La Tête dans le carton à chapeaux Film. Antonio Banderas O.
22.50 Intrusion Film. Rand Ravich O.
0.45 Nag la bombe Film. Jean-Louis Milesi ♻.

ARTE

19.00 Tracks. Spécial Manu Chao.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. L'Ecole des centaures.
20.45 Mort dans le chais. Téléfilm. Julian Roman Pölsler.
22.15 Grand format. Désert.
23.56 Sombre ■ Film. Philippe Grandrieux ○.
1.50 Le Dessous des cartes.

M 6

17.10 Highlander ○.
18.10 Buffy contre les vampires O.
19.00 et 20.40, 1.15 **Loft Story.**
19.50 I-minute.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Madame est servie ○.
20.50 Les Aventures du vendredi. Stargate SG-1. *Réaction en chaîne* ○. **21.45** *2010* ○.
22.35 Sliders, les mondes parallèles. *Un monde de cobayes* ○. **23.30** *Un monde virtuel* ○.
0.15 Live Zone.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Black & Blue.
21.30 Cultures d'islam.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Portrait de Sabine Macher.
0.05 Du jour au lendemain. Pietro Citati (*Portraits de femmes*).
0.40 Chansons dans la nuit.

FRANCE-MUSIQUES

20.05 Concert franco-allemand. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Francfort, dir. Hugh Wolff. Œuvres de Haydn, Chostakovitch.
22.30 Alla breve (rediff.).
22.45 Jazz-club. Dewey Redwey, saxophone, avec Rita Marcotulli, piano, John Menagon, contrebasse et Mark McLean, batterie.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. François-Antoine Habeneck, fondateur de la société des concerts du conservatoire. Œuvres de Beethoven, Viotti, Rossini, Berlioz, Cherubini, Meyerbeer, Lalo.
22.45 Chants traditionnels d'Azerbaïdjan. Aga Khan Abdoulaïev, chant, Firouz Aliev, tar., Adalat Vezirov, kamantché.

Le Monde TELEVISION

Voyage

18.00 Détours du monde
Partis en juillet 2000, cinq jeunes reporters indépendants ont parcouru le monde pour la chaîne Voyage. Un continent pour chacun. De retour, ils racontent, dans une spéciale *« trotte-globeurs »*, les temps forts. Suit le documentaire inédit, « Quatre mariages et un enlèvement », tourné en Corée, Turquie, Nouvelle-Calédonie et Afrique. Ce petit film montre avec fraîcheur l'importance d'un tel événement dans chaque culture.

Arte

19.00 Tracks : Spécial Manu Chao
C'est l'histoire d'un bohémien fortuné et sans compromission que nous retrouvons dans Tracks. L'ex-leader des Hot Pants puis de la Mano Negra, groupe de rock alternatif français, a une dégaine de voyageur sans destin. Il développe une philosophie de la nonchalance. Pour Tracks, il livre ses archives personnelles, où il a attrapé dans ses filets des bribes du quotidien.

Ciné Classics

20.30 Esther Waters ■
Ce film de Ian Dalrymple n'a jamais été distribué en France. Adaptation d'un roman de George Moore, dont l'action s'étale sur les années 1870-1890, il est une étude de mœurs, parfois âpre quant au rapport de classes. Il évite le mélodrame par une mise en scène sobre, une belle reconstitution historique et l'admirable interprétation de Kathleen Ryan (Esther Waters) et Dirk Bogarde (William).

SAMEDI 2 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 17.10 Le Monde des idées. Thème : Journalisme et cyclisme. Invités : Erik Orsenna, Yvon Sanquer, Eric Fottorino. **LCI**
21.00 Les Récits d'aventure. **Forum**
22.00 Des Allemands contre Hitler. **Forum**
23.00 L'Amazone, premier fleuve du monde. **Forum**

MAGAZINES

14.15 Bouillon de culture. C'est mon choix. Invités : Jean-Jacques Brochier ; Frédéric Beigbeder ; Pietro Citati ; Hector Bianciotti ; Philippe Sollers ; Bernard Giraudeau. **TV 5**
18.15 Argent public, argent privé. Afrique : L'argent privé au service de l'humanitaire. La fraude, sport favoris des Français. Y aura-t-il un bogue de l'euro ? L'art, un placement. Invité : Michel Rocard. **TV 5**
18.55 Union libre. Invité : Philippe Candeloro. **France 2**
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 2 juin 1951 : L'Autriche, victime ou coupable ? Invité : Michel Korinman. **Arte**
20.30 Le Club. John Boorman. **Ciné Classics**
21.05 Thalassa. Escale dans le golfe du Morbihan. **TV 5**
21.35 Metropolis. L'art des jardins. **Arte**
21.45 Eclats de mer. **RFO Sat**
22.15 Envoyé spécial. Le ciel nous tombe-t-il sur la tête ? Passeurs d'ombres : les filières. *P-s* : la France qui rave. **TV 5**
22.25 La Route. Invités : Laurent Chalumeau ; Gérard de Villiers. **Canal Jimmy**
23.35 Tout le monde en parle. **France 2**
0.25 Pendant la pub. Josée Dayan. **TMC**
0.30 Saga-Cités. Nos voisins les flics. **France 3**

DOCUMENTAIRES

18.05 De bois et de chiffon. Le guignol du Brésil. **Planète**
18.20 Actualités Pathé n°1. **Ciné Classics**
19.00 Pilot Guides. Le Népal. **Voyage**
19.05 Fleurs de Chine. **Odyssée**
19.15 Notre siècle. Marée mortelle à Tarawa. **La Chaîne Histoire**
19.50 Danger réel. EU Police Show. **13ème RUE**
20.00 Biographie. Amiral Chester Nimitz, la foudre du Pacifique. **Chaîne Histoire**
20.15 Fire Rescue, un pompier français à Miami. **13ème RUE**
20.15 Architectures. La gare Saint-Pancras. **Arte**
20.30 Anciennes civilisations. [1/13]. Ancienne Egypte. **Planète**
20.45 L'Aventure humaine. Le Vésuve. **Arte**
20.50 L'Histoire du monde. New York. [2/5]. L'ordre et le désordre. **Odyssée**
21.20 Cinq colonnes à la une. **Planète**
21.25 Chroniques d'Hollywood. Visages sans nom. **Histoire**
21.45 Juliette Gréco. **Odyssée**
22.00 Les Grandes Aventures du XXe siècle. Capitaine Courage. **La Chaîne Histoire**
22.00 Les rythmes nous parlent. [1 et 2/8]. Raï. Blues. **Histoire**
22.10 Sexe, censure et cinéma. [2/6]. Déshabillez-vous. **Ciné Classics**
22.35 Robert Louis Stevenson, écrivain voyageur. [2/2]. **Planète**
22.45 Reporters dans la ville. [1/3]. The Times. **France 3**
23.00 Pilot Guides. Irlande. **Voyage**
23.30 Claude Debussy. La musique ne s'apprend pas. **Mezzo**
23.45 François Mitterrand, le roman du pouvoir. [3/4]. Les illusions perdues (1981-1988). **Histoire**
0.05 Music Planet. Manu Chao. Giramundo Tour. **Arte**
0.30 Le nanisme, un handicap de taille. A l'ombre des géants. **Festival**
1.00 Phénomènes de foire. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

13.15 Tennis. Internationaux de France 6e jour. A Roland-Garros. **France 3**
14.40 Tennis. Internationaux de France 6e jour. A Roland-Garros. . **France 2**
18.15 Rugby. D 1 (1re demi-finale) : Castres - Toulouse. **Canal +**
20.00 Football. Coupe du monde 2002. Eliminatoires. Groupe 6 : Belgique - Lettonie. **RTBF 1**
20.00 Football. Festival international Espoirs de Toulon et du Var. Finale. Au stade Mayol, à Toulon. **Eurosport**
20.00 Football. Coupe du monde 2002. Eliminatoires. Groupe 1 : Iles Féroé - Suisse. **TSR**
20.45 Rugby. D 1 (2e demi-finale) : Biarritz - Montferrand. **Canal +**
2.05 Hockey sur glace. Championnat de la NHL. Coupe Stanley. Play-off. Finale. 4e match : New Jersey Devils - Colorado Avalanche. **Canal +**

MUSIQUE

19.30 Claude Bardon dirige Gounod. Par l'Orchestre de la Suisse italienne, dir. Claude Bardon. *Symphonie* n°2 » en mi bémol majeur, de Gounod. **Muzzik**
20.05 Claude Bardon dirige Milhaud. Par l'Orchestre de la Suisse italienne, *Le Bœuf sur le toit.* **Muzzik**
21.00 Soirée Claude Debussy. Pelléas et Mélisande. Par l'Orchestre et le Chœur de l'Opéra de Lyon, dir. John Eliot Gardiner. **Mezzo**
23.25 Mathieu Boogaerts. Avec Mathieu Chédid ; Tony Allen ; Thierry Stremler ; Dick Annegarn. **Paris Première**
0.30 Classic Archive. A Paris, en 1963 et 1966, et à Londres, en 1964. Avec Yvonne Lefébure, piano ; Vlado Perlemuter, piano. **Mezzo**
0.40 The Nat « King » Cole Show 7. Avec Mel Torme ; June Christy. Dir. Nelson Riddle. **Muzzik**
0.55 Sorties de nuit. **France 3**

TÉLÉFILMS

18.30 Les Gens de Mogador. Robert Mazoyer. [6/6]. **Festival**
19.00 La Maison du futur. LeVar Burton. **Disney Channel**
19.10 Safe, point limite zéro. Stephen Frears ○. **CinéCinémas**
20.30 Un ours pas comme les autres. Nina Companeez. [1/3]. **Festival**
20.35 Dieppe. John N. Smith. [1/2] ○. **CinéCinémas**
20.40 La Beauté sur la Terre. Antoine Plantevin. **France 3**
20.45 Le Bonheur au galop. Bob Clark. **TF 6**
20.50 A l'est d'Eden. Harvey Hart. [3 et 4/4] ○. **Téva**
22.35 La Boutique. Jo Baier. [2/3]. **Arte**
23.05 Passion torride. Neal Sundstrom ○. **TF 6**
23.05 Johnny Monroe. Renaud Saint-Pierre. **Festival**

COURTS MÉTRAGES

1.50 Surprises. Festival d'Annecy. **Canal +**

SÉRIES

17.10 Alien Nation. The Red Room ○. **Série Club**
17.35 Amicalement vôtre. L'enlèvement de Liza Zorakin. ○. **M 6**
17.40 Invasion planète Terre. Le feu du ciel. O. **13ème RUE**
18.00 La Légende d'Hawkeye. [2/2]. Le serment. ○. **Série Club**
18.20 Dharma & Greg. Dutch Treat (v.o.). ○. **Téva**
20.00 Ally McBeal. Mr Bo (v.o.). ○. **Téva**
20.50 Charmed. Il était une fois... ○. **M 6**
20.50 Kindred, le clan des maudits. Pleine lune néfaste (v.o.). O. **Série Club**
22.20 Columbo. Entre le crépuscule et l'aube. **TSR**
22.30 Oz. La revanche est douce (v.o.) ○. A la pointe du couteau (v.o.) ○. **Série Club**
22.35 Roswell. Attirance fatale ○. **Série Club**
23.40 Les Envahisseurs. La tornade. **France 3**
0.30 Au-delà du réel, l'aventure continue. Crise d'identité. O. **M 6**
2.00 Les Soprano. Isabella (v.o.). O. **Canal Jimmy**

FILMS

13.15 Sweetie ■ ■
Jane Campion (Australie, 1989, 95 min) ○. **Cinéfaz**
13.25 La Machine à explorer le temps ■ ■
George Pal (Etats-Unis, 1960, 100 min) ○. **Cinétoile**
14.15 Allée sanglante ■ ■
William A. Wellman (Etats-Unis, 1955, 95 min). **TCM**
15.50 La Dame du lac ■ ■
Robert Montgomery (Etats-Unis, 1946, 110 min). **TCM**
16.40 L'Atalante ■ ■ ■
Jean Vigo (France, 1934, 100 min) ○. **Ciné Classics**
17.40 Doux oiseau de jeunesse ■ ■
Richard Brooks (Etats-Unis, 1962, 120 min). **TCM**
23.00 Yol, La Permission ■ ■ ■
Yilmaz Güney et Serif Gören (Turquie, 1982, v.o., 110 min) O. **Ciné Cinémas 1**
23.00 Désir ■ ■
Frank Borzage (Etats-Unis, 1936, v.o., 100 min) ○. **Ciné Classics**
23.05 Vainqueur du destin ■
Sam Wood (Etats-Unis, 1942, v.o., 95 min) ○. **Cinétoile**
0.00 Bronco Billy ■ ■
Clint Eastwood (Etats-Unis, 1979, 130 min). **TCM**
0.30 L'Empire de la passion ■ ■
Nagisa Oshima (France - Japon, 1978, v.o., 100 min) ○. **Cinéfaz**
0.40 Zéro de conduite ■ ■ ■
Jean Vigo (France, 1933, 45 min) ○. **Ciné Classics**
0.50 Les Ailes du désir ■ ■ ■
Wim Wenders (Fr. - All., 1987, 125 min) O. **Ciné Cinémas 2**

1.00 Une affaire de femmes ■ ■
Claude Chabrol. Avec Isabelle Huppert, François Cluzet, Nils Tavernier (France, 1988, 105 min). **Arte**
2.10 Ne pas avaler ■ ■
Gary Oldman (Fr. - GB, 1997, 115 min) ♻. **Cinéfaz**
2.10 Femme aimée est toujours jolie ■ ■
Vincent Sherman (Etats-Unis, 1944, v.o., 125 min). **TCM**
2.55 Trop belle pour toi ■ ■ ■
Bertrand Blier (France, 1989, 90 min) O. **Ciné Cinémas 2**

3.55 Les Tuniques écarlates ■ ■
Cecil B. DeMille. Avec Gary Cooper, Paulette Goddard (Etats-Unis, 1940, v.o., 120 min) ○. **Ciné Cinémas 1**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.25 Reportages O.
13.55 MacGyver.
14.50 Alerte à Malibu.
15.45 Flipper.
16.35 Will & Grace.
17.05 Dawson.
18.00 Sous le soleil.
19.00 et 20.55 **Qui veut gagner des millions ?**
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.48 TF 1 fête 20 ans de radio libre.
21.55 Plein les yeux.
0.30 Top model pour cible. Téléfilm. Ellen Earnshaw ♻.

FRANCE 2

13.40 Savoir plus santé.
14.40 Tennis. Internationaux de France de Roland-Garros. Seizièmes de finale Dames et Messieurs.
18.55 Union libre.
20.00 et 1.55 **Journal, Météo.**
20.50 Vingt-cinq ans de chance.
23.35 Tout le monde en parle.

FRANCE 3

13.15 Tennis. Internationaux de France de Roland-Garros.
14.45 Tiercé.
14.50 Côté jardins.
15.25 Côté maison.
15.55 La Vie d'ici.
18.10 Expression directe.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.15 Tout le sport.
20.20 Le Journal de Roland-Garros.
20.40 La Beauté sur la Terre. Téléfilm. Antoine Plantevin.
22.15 Météo, Soir 3.
22.45 Reporters dans la ville. [1/3]. The Times.
23.40 Les Envahisseurs. La tornade.
0.30 Saga-Cités.
0.55 Sorties de nuit. Festival jazz de Marciac 2000 : Jim Hall.
1.55 Un livre, un jour.

CANAL +

13.55 Eddy Time.
15.20 Haine et conséquences. Téléfilm. Audrey Cooke O.
17.50 Canal + classique ○.
► En clair jusqu'à 18.00
18.00 Rugby. Championnat de D 1 (demi-finale) : Toulouse - Castres. **18.15** Coup d'envoi.
► En clair jusqu'à 20.15
20.15 Rugby. Championnat de D 1 (demi-finale) : Montferrand - Biarritz. **20.45** Coup d'envoi.
23.15 NPA Live.
0.00 Le Journal du hard ○.
0.15 Max Film classé X. Fred Coppula ○.
1.50 Spécial Festival d'Annecy O.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 Terres de légendes.
14.00 Signe de singe. [3/3]. Singe d'eau.
15.05 Sur les chemins du monde. Sur la route des miroirs. **16.00** Les Splendeurs naturelles de l'Afrique. **16.30** Découverte. **17.30** Gaïa.
18.05 Le Magazine de la santé.
19.00 Histoire parallèle.
19.45 Météo, Arte info.
20.00 Le Dessous des cartes.
20.15 Architectures.
20.45 L'Aventure humaine. Le Vésuve.
21.35 Metropolis. L'art des jardins.
22.35 La Boutique. Téléfilm. Jo Baier. [2/3].
0.05 Music Planet.
1.00 Une affaire de femmes ■ ■ Film. Claude Chabrol.

M 6

13.25 Players ○.
14.15 Total Security ○.
15.10 Zorro ○.
15.40 Los Angeles Heat ○.
16.35 Bugs ○.
17.35 Amicalement vôtre ○.
18.30 Bi6clette.
18.35 et 23.25 **Loft Story.**
19.10 Turbo, Warning.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Plus vite que la musique.
20.40 Cinésix.
20.50 La Trilogie du samedi. Charmed. *Il était une fois...* ○. **21.45** Sentinel. *Meurtre en mémoire* O. **22.35** Roswell. *Attirance fatale* ○.
23.24 L'Equipée nature.
0.30 Au-delà du réel, l'aventure continue. Crise d'identité O.
1.15 The Practice. L'expérience parle ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Jazz à l'affût.
20.50 Mauvais genres.
22.05 Etat de faits.
23.00 Œuvres croisées. D'Annunzio en son Vittoriale.
0.05 Clair de nuit. Mnémosyne.

FRANCE-MUSIQUES

19.09 Opéra Euroradio. *Le Songe de Géronde.* Opéra d'Edward Elgar. Par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Ville de Birmingham, dir. Sakari Oramo, Anne Sofie von Otter, Vinson Cole, John Tomlinson. Œuvres de Elgar.
23.00 Le Bel Aujourd'hui. Par l'Ensemble InterContemporain, dir. Pierre Boulez, Laura Aikin, soprano, Hidéki Nagano, piano, Frédérique Cambreling, harpe. Œuvres de Boulez, Stravinsky, Manoury, Carter.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-vous du soir. Borodine par Nina Berberova. Œuvres de Borodine, R. Schumann, Rimski-Korsakov, Glinka, Balakirev.
22.00 Da Capo. Pablo Casals, chef d'orchestre. Œuvres de Bach, Haydn, Brahms, Beethoven.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
○ Tous publics
O Accord parental souhaitable
♻ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants

Le Monde

SAMEDI 2 JUIN 2001

Un duel enfin !

par Pierre Georges

EN MÉMOIRE de Gaston Defferre! Un duel, enfin ! Sur le pré, monsieur. A l'aube et au canon de marine, au bazooka, à l'arquebuse. Ou tenez, mieux encore, aux mots : en page Débats du *Monde*, champs clos, neutre et désormais imbibé d'une mare de sang d'encre.

A main droite, dirait un rural arbitre d'un ring de papier, Francis Elyseum Szpiner, redoutable cogneur, trapu, malin, ne dédaignant pas sa propre emphase sans s'en faire la dupe, et connu pour une capacité quasi lupinesque à se faufiler dans tous les dossiers politiquement chauds.

A main gauche, Arnaud Genghis Montebourg, élu de sa région, bien tourné de sa personne, et cachant sous cette mise séductrice, la férocité d'un dogue acharné à la garde de la pure République. L'animal, si l'on ose s'exprimer ainsi, ne se connaît ni maître ni Dieu, parti, dit-on, à la conquête de la vertu comme d'autres de Paris.

Voici les duellistes, donc, et le libre portrait qu'on pourrait en faire. Assez vainement d'ailleurs, car eux-mêmes se sont chargés de portraiturer sévèrement l'autre, dans ce journal alerté par le fracas des armures, les jets d'acide au travers du haume et les imprécations.

L'affaire d'honneur qui les oppose, pour anciennes qu'en soient les racines et multiples les épisodes, a pris un tour admirable ces jours-ci. Le premier, Francis Szpiner, n'envoya pas écrire ce qu'il avait à écrire au sieur Montebourg. Ce fut mercredi, en « une » du *Monde*, et beau comme du classique. Au persécuteur de Jacques Chirac, l'avocat de Jacques Chirac (sorte de luxe, tout de même, qu'un avocat pour un non-justiciable – NDLR) fit savoir tout le bien qu'il pensait de lui. Résumons ce délicieux envoi : vous êtes, monsieur, un imposteur. Un ayatollah de Bresse. Un moraliste hémiplégique faisant carrière dans le commerce de la vertu, mais ne l'exigeant que sur sa droite. Vous vous voulez l'héritier de Saint-Just. Vous n'êtes que celui de Tartuffe. Votre réalité, c'est l'imposture !Votre méthode, la calomnie !

Bien sûr, en condensant, on durcit un peu, mais très peu. Si peu. La preuve, Francis Szpiner ne dédaignant pas de nommer ses sources les plus abominables, cita l'élu de son ire à propos du portrait que celui-ci avait fait d'un haut magistrat : « *Un militant politique utilisant ses fonctions à des fins partisanes qui n'est plus depuis longtemps un procureur mais un valet de pied, les chaussures dans la boue des petits chemins tortueux du carriérisme.* » Avant de conclure : « *Cela ressemble furieusement à un autoportrait...* »

Deuxième round, forte réplique sismique, la réponse ce jour même *(page 16)* d'Arnaud Montebourg. Résumons, là encore, par souci, vaguement intéressé, de concision et d'objectivité. Vous êtes, monsieur Szpiner, un piètre mercenaire. Payé pour écrire, sans honte ni vergogne, ce que vous écrivez. Vous vous vantez d'avoir rendu des services ? Vous en rendez, en effet. Vous en fûtes même prématurément remercié de quelque attribut rouge. Vous émargez aux arrière-cuisines élyséennes. Votre métier est d'intriguer et de travestir !

Bigre de bougre ! L'affaire est chaude !

Hubert Védrine ouvre un espace de débat interne sur l'intranet du Quai d'Orsay

Le ministre des affaires étrangères réagit ainsi à une enquête du « Monde »

L'ENQUÊTE publiée par *Le Monde* (nos éditions des 25, 26 et 27 avril) sur la réforme du ministère des affaires étrangères (MAE) suscite depuis des débats internes au sein du corps diplomatique. Au point que ces réactions ont conduit le ministre, Hubert Védrine, à adresser une mise au point aux seuls agents du Quai d'Orsay et à créer un espace de débat interne à son administration sur le site intranet du ministère.

Notre enquête était divisée en trois volets. Le premier portait sur les raisons des réformes (les changements intervenus dans l'environnement international) et les moyens mis en œuvre pour faire évoluer l'activité et la « culture » des diplomates ; le deuxième sur l'absorption de l'ex-ministère de la coopération par le MAE ; le troisième sur l'ouverture de la diplomatie (vers la société civile, le secteur privé, les autres administrations de l'Etat), à travers l'exemple de la gestion civile des crises. A chaque fois, étaient également évoqués les problèmes et les résistances auxquels se heurtent les réformes.

Devant les remous internes provoqués par cette enquête, Hubert Védrine a donc envoyé un « *message aux agents* » de la « centrale » parisienne et des ambassades et consulats à l'étranger. « *Depuis 1997,* écrit le ministre des affaires étrangères, *je n'ai cessé de dire que le ministère devait conserver son rôle irremplaçable, et que pour cela sa modernisation, déjà entamée, devait être intensifiée.* (...) *Mais je ne retrouve pas dans ces articles une juste description de votre action, ni de celle de Charles Josselin* [ministre délégué à la coopération] *ni de la mienne, ni de ce qu'est le ministère des affaires étrangères aujourd'hui et de la façon dont il change.* (...) *D'où ma déception, qui rejoint les réactions de beaucoup d'entre vous, qui m'ont dit avoir été choqués ou meurtris.* » Soulignant l'« *attachement au service public et à cette maison* » de ceux auxquels il s'adresse, M. Védrine leur confie qu'il estime que notre enquête contient « *vraiment trop de contre-vérités* », qu'elle est « *globalement erronée dans le troisième article* » et qu'il la juge marquée d'un « *parti pris général archaïque de dénigrement* ».

« UNE GUERRE INTESTINE »

« *Je me sens,* écrit-il encore aux agents du Quai, *solidaire de vos sentiments.* » Cependant, conclut-il, « *un article contestable ne peut* (...) *remettre en cause nos ambitions. La modernisation doit être aussi celle des attitudes. Dans ce cas, cela veut dire garder son calme et son cap, et démontrer la fausseté des allégations. D'ailleurs, je vous invite à exprimer personnellement vos réactions et vos suggestions. Un espace de débat va être créé à cette fin sur le site intranet du ministère.* (...) *Continuons l'indispensable modernisation de cette maison* (...) *dont nous savons que notre pays a plus que jamais besoin à l'heure de la mondialisation* ».

L'installation de cet « *espace de débat* » sur la messagerie interne du Quai (80 % des postes en sont déjà dotés et 90 % des agents y ont accès) a été ensuite annoncée dans un télégramme diplomatique (n° 32 484) : « *Le suivi du débat,* annonce Hubert Védrine, *est confié à Patrick Gautrat, inspecteur général adjoint, et à Martine Bidegain, consultante en ressources humaines et en management, ancienne directrice des ressources humaines à Thomson et Air France.* » Son terme est fixé au 1er juillet. « *Vous noterez,* ajoute le ministre, *que M. Gautrat et Mme Bidegain ne donneront pas l'identité des contributeurs si ceux-ci demandent que leur anonymat soit préservé.* »

Parallèlement, dans un tract, l'Usmae, syndicat affilié à l'Union nationale des syndicats autonomes, accuse implicitement la direction du Quai d'Orsay et la CFDT d'être à l'origine de la « *provocation* » que constituerait l'enquête du *Monde*, et d'avoir « *déclenché une guerre intestine entre les agents et leur hiérarchie* ». Ce syndicat, sous le titre « Halte au dénigrement, oui au droit de réponse », a lancé une souscription parmi les fonctionnaires du ministère afin de publier une réponse. A la veille d'élections à la commission administrative paritaire des adjoints administratifs de chancellerie, prévues pour le 29 juin, l'Usmae fait de la « *fusion des corps* » entre agents de statuts différents, que la direction du Quai souhaite promouvoir, l'axe de son opposition à certaines des réformes engagées au ministère.

Sylvain Cypel

La priorité de la marine : des frégates et des sous-marins armés de missiles de croisière

POUR son équipement à moyen terme, la marine nationale donne la priorité, dans l'immédiat, à la construction d'une flotte de dix-sept frégates et de six sous-marins armés de missiles de croisière. Dans cette optique, la mise en chantier d'un second porte-avions est placée entre parenthèses. Elle est laissée à l'appréciation des dirigeants politiques dans le cadre des arbitrages sur la programmation militaire 2003 à 2008.

Durant la dernière décennie, la France a construit quatre bâtiments au total, dont le *Charles-de-Gaulle* et un sous-marin stratégique. Elle n'a pas procédé à temps au renouvellement de sa flotte militaire, qui vieillit et dont le nombre de navires en ligne diminue. Au point que le porte-avions pourrait bientôt manquer de bateaux d'accompagnement du groupe aéronaval et devoir recourir à une escorte fournie par des pays européens, compte tenu de la disparition programmée des frégates du type *Tourville, Suffren* ou *Georges-Leygues*.

C'est la raison pour laquelle la marine nationale a conçu le projet, qu'elle vient de remettre aux responsables politiques, de lancer la production de dix-sept frégates, dites « multimissions », de combat et d'escorte. De tels bâtiments devraient déplacer 5 000 tonnes. A raison d'un cycle de fabrication d'un bâtiment et demi, voire de deux par an, le programme global est estimé à 35 milliards de francs (5,4 milliards d'euros). Dès 2001 et jusqu'en 2008, il s'agit de commander une première série de huit, à partir d'un modèle standard destiné principalement à soutenir des actions vers la terre aux côtés du porte-avions et, secondairement, à lutter contre des sous-marins. L'objectif de la marine est de pouvoir mettre en ligne le premier exemplaire de ces frégates avant 2010.

LE SECOND PORTE-AVIONS

L'armement de ces unités comprendra, pour l'essentiel, vingt-quatre missiles de croisière Scalp navalisés, c'est-à-dire une version adaptée du missile air-sol de l'armée de l'air française et comparable, mais sans en avoir la portée, au Tomahawk américain. Le Scalp navalisé devrait parcourir, à basse altitude, une distance supérieure à 300 kilomètres. Le coût du développement de cette arme, compte tenu des investissements de l'armée de l'air, est de 800 millions de francs (122 millions d'euros).

C'est ce même type d'armement que la marine compte déployer à bord de six sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) à construire selon le projet soumis aux décideurs gouvernementaux. Il s'agit du programme dénommé Barracuda. Ces SNA de nouvelle génération déplaceront 4 000 tonnes. Chacun emportera huit missiles de croisière Scalp navalisés, tirés depuis des puits verticaux aménagés dans la coque du sous-marin. Commandé en 2002, le premier exemplaire pourrait être mis en service en 2010. Le SNA est une pièce maîtresse dans l'accompagnement d'une force navale dont la mission est de s'en prendre majoritairement à des objectifs terrestres.

Dans ses propositions en vue de la prochaine programmation militaire, la marine a laissé en suspens le sort d'un second porte-avions, qui se substituerait au *Charles-de-Gaulle* durant ses périodes d'immobilisation.

Si les dirigeants français décidaient de ne pas s'en passer, à charge de prévoir l'investissement nécessaire, la marine entérinera le choix d'un second porte-avions. Mais ce devra être une initiative politique, comme le fut à l'époque la commande de quatre sous-marins lance-missiles stratégiques pour en avoir un ou deux en permanence à la mer. Un tel bâtiment, d'un coût minimum de 12 milliards de francs (1,84 milliard d'euros), n'est pas d'une urgence absolue si, de surcroît, sa construction devait menacer la priorité donnée à la flotte de surface.

Jacques Isnard

Les « patrons-stars », en Europe, vus par « Business Week »

C'EST UN de ces classements dont les patrons raffolent, tout en feignant de n'y accorder aucune importance. Pour la deuxième année consécutive, l'hebdomadaire *Business Week* a établi une liste de 50 personnes qui lui semblent jouer un rôle-clé en Europe, les *« stars de l'Europe »* comme il les dénomme. On y trouve des chefs d'entreprise, naturellement, mais aussi des hommes politiques, des chercheurs, des artistes. *« L'Europe bouge, et bien plus vite qu'on ne le pense aux Etats-Unis et même en Europe »*, affirme John Rossant, rédacteur en chef Europe de *Business Week*.

Cette année, la France arrive en tête de ce classement avec 12 personnes retenues contre 9 pour l'Allemagne, 8 pour la Grande-Bretagne, 4 pour l'Italie. Les autres pays européens figurent par le biais d'une ou deux personnalités.

NICOLE NOTAT ET YASMINA REZA

Dans ce classement de stars, il y a d'abord les innovateurs. Le responsable de la recherche en oncologie de Novartis, Alex Matter, y côtoie un architecte néerlandais, Rem Koolhaas, et un grand chef de la cuisine française, Marc Veyrat. Une deuxième catégorie a été créée pour les personnalités qui pensent et font évoluer la société. Cette année, le chancelier allemand, Gerhard Schröder, pour sa vaste réforme fiscale et des retraites et pour ses propositions européennes, arrive en tête. Si de nombreux autres ministres étrangers sont nommés, aucun homme politique français n'a été retenu. *Business Week* leur a préféré Nicole Notat, la secrétaire générale de la CFDT, ou, plus étonnant encore pour ce type de classement, l'auteur de pièces de théâtre et actrice Yasmina Reza.

Dans le monde de la finance, catégorie plus classique, Jean-François Théodore, PDG d'Euronext, pour avoir réussi son projet de Bourse européenne, se trouve en tête, devant les patrons de Fortis, d'Allianz ou David de Rothschild. Chez les entrepreneurs, Vincent Bolloré se classe au cinquième rang, devançant le pilote de formule 1 Michaël Schumacher.

Autre surprise : la fulgurante conversion des groupes français à la création de valeur, notion si chère aux Anglo-Saxons. Sur les neuf personnalités retenues dans cette catégorie, quatre sont françaises. On y trouve Jean-Marie Messier (Vivendi Universal), John Leahy (responsable commercial d'Airbus), Jean-Martin Folz (PSA) et Thierry Desmarest (TotalFinaElf). N'oubliant pas que les temps sont durs, *Business Week* a voulu saluer ceux qui sont parvenus à résister malgré tout. Il a retenu les patrons d'Infineon, d'Electrolux, d'Unilever, de Lufthansa et, en France, Thierry Breton (Thomson Multimédia) et Dominique Heriard-Dubreuil (Rémy Cointreau).

Enfin, il y a les stars déchues, celles qui ont déçu. Le journal retient le président de DaimlerChrysler, Jurgen Schremp, celui de Telefonica, Juan Villalonga. En France, il cite deux noms : Daniel Bernard, le patron de Carrefour, et Ernest-Antoine Seillière, patron du Medef.

Martine Orange

« Révélations » du général Aussaresses : demande de révision de deux procès de la guerre d'Algérie

À LA SUITE des « révélations » du général Paul Aussaresses, deux avocats, Mes Gisèle Halimi et Michel Zaoui, ont annoncé, jeudi 31 mai, leur intention de demander à la ministre de la justice, Marylise Lebranchu, de prendre l'initiative d'une révision des procès de Philippeville et de Constantine, parmi les plus importants de la guerre d'Algérie. Selon Me Zaoui, le général Aussaresses, dans son livre *Services spéciaux Algérie, 1955-1957, « a apporté des faits nouveaux »* justifiant une révision des procès, en 1958, des auteurs présumés du massacre d'El Halia.

Le 20 août 1955, trente-cinq Européens, dont dix enfants, furent massacrés dans le village minier d'El Halia, à 22 kilomètres de Philippeville. Quelques semaines plus tard, des mineurs algériens étaient arrêtés. « *Torturés pendant plusieurs semaines, mis au secret pendant onze mois, ils avouent être les auteurs de la tuerie* », rappellent Me Halimi, qui fut leur avocat, et Me Zaoui. Or, expliquent-ils, Paul Aussaresses affirme, dans son livre, avoir fait exécuter une soixantaine d'émeutiers arrêtés par l'armée sur les lieux du massacre, le jour même, dans les minutes qui suivirent.

Tirage du *Monde* daté vendredi 1er juin 2001 : 543 776 exemplaires. 1-3

LE MONDE TELEVISION
avec Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI

DÉPÊCHES

■ **POLICE : le jeune homme soupçonné d'avoir renversé et tué** un motard de la police, le 31 mai à Paris *(Le Monde* du 1er juin), a reconnu être le conducteur du véhicule. De nationalité roumaine et âgé d'une vingtaine d'années, il avait été placé en garde à vue dès jeudi. L'enquête devra déterminer s'il s'agit d'un accident avec délit de fuite, ou d'un homicide volontaire.

■ **JUSTICE : l'ancien numéro 2 d'Elf, Alfred Sirven,** a bénéficié d'une levée de son mandat de dépôt, jeudi 31 mai, dans le dossier des frégates vendues à Taïwan en 1991, dans lequel il est poursuivi pour « *tentative d'escroquerie* ». Il reste détenu pour les autres volets de l'affaire Elf.

■ **CYCLISME : l'Italien Matteo Tosatto (Fassa Bortolo)** a remporté jeudi 31 mai la douzième étape du Tour d'Italie cycliste. L'Italien Dario Frigo conservait le maillot rose de leader. Par ailleurs, les noms des deux coureurs contrôlés positifs à l'EPO à l'occasion du Tour de Romandie, disputé entre les 8 mai et 13 mai, ont été dévoilés. Il s'agit du Français Laurent Chotard (Mercury-Viatel) et de l'Italien Sergio Barbero (Lampre). Ils ont tous deux été suspendus par leurs équipes.

L'accélérateur du savoir
Science&Vie
Les nouveaux détecteurs de mensonge
Ils savent lire dans nos pensées !
Et aussi
Neurologie
Un paraplégique qui marche
Démographie
Les 7 questions clés
Consommation
Le point sur les caméscopes numériques
En vente chez tous les marchands de journaux